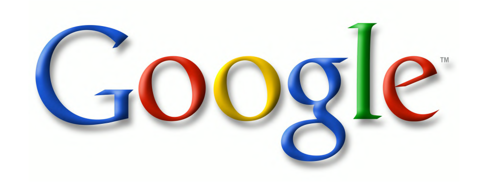



1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



POLITIQUE

DE TOUS LES CABINETS

DE L'EUROPE,

PENDANT LES RÈGNES

DE LOUIS XV ET DE LOUIS XVI;

Contenant des Pièces authentiques sur la Correspondance secrette du Comte de Broglie:

Un Ouvrage dirigé par lui, et exécuté par M. Favier

Plusieurs Mémoires du Comte de Vergennes, Ministre des Affaires étrangeres, de M. Turgot, etc. etc.:

Manuscrits trouvés dans le Cabinet de Louis XVI.

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez Buisson, Libraire, rue Hautefeuille, N°. 20.

1794.

POLITIQUE
DE TOUS LES CABINETS
DE L'EUROPE,

Pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI.

SUITE DES CONJECTURES
SUR LE SYSTÊME DE L'EUROPE,

Par M. Favier.

ARTICLE IX.

De la Hollande ou des États-Généraux des Provinces-Unies.

Il faut se rappeller ici ce qui a déjà été dit de la Hollande (1), art. III de cette section, à l'occasion des nouvelles acquisitions du roi de Prusse sur la Baltique.

(1) On se conforme ici à l'usage établi de désigner, par le nom seul de la Hollande, *les Etats-Généraux des Provinces-Unies*. Cette expression impropre a prévalu, parce qu'elle est plus courte, comme celle de l'*Angleterre*, pour désigner les trois royaumes de la *Grande-Brétagne*.

A 2

Ce fut toujours par son intérêt maritime et commercial, que cette république eut des rapports directs avec les puissances du Nord, et souvent la plus grande influence dans cette partie de l'Europe.

Elle en faisoit alors presque tout le commerce, et celui-ci étoit la base et l'aliment de sa puissance maritime, et la source de ses richesses. Elle tiroit, elle tire encore du Nord les matières premières de sa navigation dans les quatre parties du monde.

Ce même intérêt l'a plus d'une fois engagée, comme garante, ou auxiliaire, ou médiatrice armée, dans des guerres du Nord, dont elle s'est toujours tirée avec honneur et avec le seul avantage qu'elle desiroit; c'étoit de maintenir l'équilibre et une indépendance réciproque entre ces puissances Septentrionales.

C'étoit aussi le moyen le plus sûr, comme le plus honorable, de conserver, avec son crédit et sa considération, un ascendant utile dans les affaires du Nord.

De-là dérivoit, pour la république, la liberté la plus entière et la plus favorisée dans le commerce de toutes les mers voisines du pôle, depuis Archangel jusqu'au fond du golphe de Finlande.

D'après ce principe sage et ferme, la Hollande sauva le Danemarck aux abois, sous *Fréderic III*, et réprima l'ambition turbulente de *Charles-Gustave*. Cette diversion maritime releva la Pologne prête à succomber, garantit Dantzick du même sort qu'il éprouve aujourd'hui, et amena les circonstances qui nécessitèrent la *paix d'Oliva.*

Lorsqu'ensuite le Danemarck voulut attaquer la Suède et la maison de Hostein-Gottorp, la Hollande sut arrêter, par les mêmes moyens, l'esprit d'usurpation, et rétablir l'équilibre du Nord par le traité de *Travendahl.*

Mais c'étoit alors les beaux jours de la république. Détournée depuis, *par la guerre de succession*, du seul et véritable objet de sa politique, elle perdit peu-à-peu toute son influence dans le Nord, et n'en acquit point du tout dans le midi de l'Europe.

Ce fut le fruit et des intrigues de la maison d'Au-

triche, qui, alors ennemie et rivale de la France, vouloit l'écraser, et de l'adresse des Anglois, qui voyoient à regret la Hollande leur disputer encore l'empire des mers.

La cour de Vienne réussit à diriger tous les efforts de la république contre la France seule, en persuadant à deux bourgeois (1) qu'ils étoient les arbitres et les distributeurs des couronnes, les vengeurs de l'empire, les libérateurs de l'Europe; et sans un concours imprévu d'événemens fortuits, cette chimère d'orgueil alloit se réaliser. La France se voyoit réduite, d'un côté, sur le pied de la paix des Pyrénées; de l'autre, on lui laissoit à peine ce qu'elle avoit acquis par les traités de Westphalie; elle ne l'auroit pas conservé long-tems. L'Espagne arrachée à Philippe V, alloit réunir sur la tête de Charles VI, toutes les couronnes de Charles-Quint; ces prétendus libérateurs forgeoient des fers à l'Europe entière; ils ne réussirent qu'à écraser de dettes cette superbe république. Elle paya bien cher le traité de barrière de 1709; elle fut à son tour payée d'ingratitude par la cour de Vienne, et réduite à celui de 1715, que cette cour a depuis foulé aux pieds.

L'Angleterre, en se chargeant des deux tiers des dépenses de mer, et rejettant sur la Hollande la même proportion de celles de terre, parvint à diminuer d'autant les forces maritimes de cette république, pendant qu'elle augmentoit les siennes en raison réciproque; et depuis cette époque, sa décadence d'un côté, l'accroissement de l'autre, ont passé de beaucoup les bornes de cette première progression. Les flottes hollandoises ont disparu; les Tromp, les Ruiter, les Eversen ne se sont pas reproduits; et l'Angleterre seule a couvert de ses escadres, toutes les mers connues : elle en cherche encore de nouvelles pour y établir sa domination.

Ainsi, de tous côtés, la Hollande perdit alors la plus grande partie de sa puissance et de sa considé-

(1) Le pensionnaire Heinsius & le greffier Fagel; le premier surtout, homme très-médiocre, avoit beaucoup de vanité & d'animosité contre la France; Marlborough & le prince Eugène lui tournèrent la tête.

ration ; l'une et l'autre depuis sont toujours allées en déclinant. Cette république, autrefois le foyer des guerres, le centre des négociations, attend désormais, en tremblant, son sort de celui de l'Europe ; sa sûreté, son existence dépend à l'avenir du choc ou du concours des grandes puissances, parmi lesquelles on a cessé de la compter ; *et le congrès perpétuel* des ministres, qui, du village de la Haye, ébranloit et pacifioit l'Europe, n'est plus aujourd'hui qu'une assemblée de nouvellistes.

Tel est et sera toujours le sort d'un Etat quelconque, qui, méconnoissant les vrais principes de sa grandeur, de sa puissance, se laissera entraîner à des intérêts, à des systêmes qui leur seroient ou étrangers, ou même diamétralement opposés. Il auroit travaillé, il se seroit épuisé, pour élever sur ses propres ruines, l'édifice d'une autre puissance. Il croiroit, comme la Hollande, se refaire, se rétablir par l'inaction, par l'inertie, par la réduction de ses forces de terre et de mer, par une fausse économie, qui suspendroit l'usage de tous ses moyens, et feroit même soupçonner qu'il ne lui en reste plus.

Que résulteroit-il de ce repos trompeur et presque léthargique? un réveil douloureux et peut-être funeste. La puissance même que cet état auroit élevée à ses propres dépens, en agiroit avec lui, comme la cour de Vienne ne tarda point de le faire avec la Hollande, dès qu'elle cessa de la craindre ou d'en avoir besoin. Il auroit compté sur la reconnoissance, sur l'appui de cette puissance voisine et alliée, et dont il se seroit flatté de s'être fait une barrière ; il en éprouveroit la même ingratitude : écarté une fois de son systême politique, il ne pourroit plus le reprendre que par des efforts pénibles et coûteux, pour créer de nouveau un systême militaire et maritime. Il en seroit détourné, comme la Hollande, par la crainte d'une dépense qui lui paroîtroit toujours au-dessus de ses moyens, et dont l'éclat pourroit attirer plutôt l'orage dont il seroit menacé. Il ne le verroit que dans une perspective fort éloignée ; il nourriroit l'espoir de le conjurer par des mesures foibles qu'il appelleroit pacifiques ; il perdroit par dégré ses al-

liances, son influence, son crédit, sa considération, sa dignité même et sa prééminence, comme la Hollande. Aussi, d'actif, de prépondérant qu'il auroit été dans les affaires de l'Europe, il y deviendroit purement passif, ou ne rentreroit dans la sphère d'activité, qu'entraîné, malgré lui, par le choc des autres puissances, et la rapidité de leur attraction. En suivant le torrent, il n'auroit rien à espérer; en y résistant, il auroit tout à craindre.

La Hollande l'a éprouvé. Telle est aujourd'hui sa situation; telle on l'a toujours vue depuis la paix d'Utrecht. C'est ainsi qu'elle fut obligée d'entrer, malgré elle, dans la quadruple alliance en 1718; dans la guerre de 1741; et que, pendant celle de 1756, elle a toujours tremblé d'y être entraînée d'un côté ou de l'autre. Si, par les bénéfices de la navigation et du commerce, elle a recueilli quelque fruit de sa neutralité, combien n'a-t-elle pas souffert d'avanies et de déprédations de la part des Anglois; essuyé de menaces, d'affronts, de violations de territoire de la part des alliés? Et cependant la France lui reprochoit hautement et avec raison sa partialité pour les uns et les autres.

En effet, le gouvernement connivoit avec eux, par crainte, et la cour stathoudérienne les favorisoit par inclination.

Qu'en est-il résulté après la paix, pour la république? le mépris des puissances engagées dans la guerre, le ressentiment des unes; l'audace des autres à former sur elle des prétentions, à les annoncer avec hauteur, et l'indifférence de tout le reste.

C'est encore ici qu'il faut rappeller l'endroit déjà cité (1) de ces conjectures. On y avoit indiqué ce qu'on vient de développer, et ce qui en est résulté pour la Hollande; c'est qu'elle a peur de tout, souffre tout, se plaint de tout, et ne se garantit de rien. On avoit annoncé aussi, qu'en parlant de ce *gouvernement, vicieux dans son principe, et vicié dans ses conséquences*, on discuteroit la seule sorte d'intérêt qu'il peut prendre aujourd'hui aux affaires du

(1) Section II, art. 3, de la Prusse.

nord; et l'on a promis de dire pourquoi la Hollande seroit et devroit être quelquefois plaignante, mais toujours passive dans les différends qui peuvent résulter des nouvelles propriétés que le roi de Prusse s'est acquises sur la Baltique.

Le gouvernement de Hollande étoit en effet *vicieux dans son principe*, par les inconvéniens de l'union et de l'égalité parfaite entre sept provinces, toutes souveraines, mais inégales en puissance. Les intérêts particuliers de chacune, sont même souvent en opposition entre elles, ou avec l'intérêt général de la république. Enfin, leur consentement unanime est également requis dans toutes les *résolutions de l'Etat*; ce qui est en partie équivalent au *liberum veto* de l'anarchie polonoise.

C'étoit donc une *union sans lien*, si les circonstances n'en avoient formé un dès l'origine de la république, par le crédit et l'influence d'un gouverneur révolté, qui devint, disoit-on, le *serviteur du peuple*, après avoir été *celui du prince* (1); mais ce serviteur alloit être le maître, lorsque Guillaume Ier. fut assassiné. Trois provinces l'avoient déjà nommé leur souverain; il n'auroit pas tardé à soumettre les autres.

Si ses successeurs se sont contentés d'un titre plus modeste, ils ont réellement acquis un plus grand pouvoir dans la république, que n en ont quelques rois dans les monarchies mixtes ou limitées (2); et

(1) C'est sous ce point de vue, que quelques républicains fanatiques ou visionnaires se plaisent encore à considérer *le Stathouder*: il n'étoit en effet membre de la souveraineté qu'en Zélande, comme marquis de Tervecer & de Flessingue, & en cette qualité, premier *& seul noble* de la province, où il représentoit un ordre entier de l'Etat; mais depuis le rétablissement du stathoudérat en 1747, il jouit en Hollande de la même prérogative, ayant été reconnu *membre & chef du corps* des nobles de cette province prépondérante, ce qui lui a donné droit de suffrage & de présidence dans ce corps & dans celui des *committeer de Raaden*, ou commissaires-députés. Lorsque les Etats de Hollande ne sont point actuellement assemblés, ces commissaires, toujours séans à la Haye, y exercent par *interim* la souveraineté de la province. Le prince stathouder n'est donc plus un simple gouverneur ou officier de l'Etat; mais il fait partie intégrante & principale de l'Etat même.

(1) M. le baron *[illegible] de Gruynengen* l'a prouvé dans son *parallèle* du pouvoir d'un roi d'Angleterre avec celui d'un stathouder des Provinces-Unies.

c'est ce pouvoir même qui a *vicié dans ses conséquences*, un gouvernement déjà vicieux dans ses principes.

La raison est simple : *le besoin d'un chef*, *d'un lien de l'union*, toujours allégué en faveur du stathoudérat, a fait regarder le rétablissement et l'agrandissement de cette dignité, comme un correctif au vice original de la constitution ; mais de ce correctif, il est résulté un autre vice plus dangereux encore, c'est l'établissement de deux pouvoirs séparés et opposés au fond, quoique liés et conciliés dans la forme. *Ce lien de l'union* est toujours un obstacle à son activité, lorsque les intérêts ou les inclinations de *la cour stathoudérienne* se trouvent en opposition avec les intérêts ou les vues de l'État, et sur-tout de la province de Hollande. Nous chercherons bientôt ce qu'il en doit résulter, relativement aux affaires du nord; mais commençons par apprécier le dégré d'intérêt que la république doit prendre à cette crise de l'Europe.

On sait, nous l'avons déjà dit, combien le commerce du Nord a toujours été précieux pour la Hollance. Outre les munitions et les marchandises navales, elle en tire sur-tout l'immense quantité de grains dont elle a établi chez elle la commission et l'entrepôt. C'est ainsi qu'un petit pays stérile et marécageux, est devenu le grenier de l'Europe. C'est l'aliment de sa navigation, la pépinière de ses matelots; enfin, après la décadence de sa marine militaire, c'est le soutien principal de sa marine marchande.

L'exportation des grains qu'elle tire du nord, se faisoit sur-tout par les deux ports de Dantzick et de Riga. Là viennent aboutir ceux de Pologne, de Livonie et d'une partie de la Russie.

Le port de Riga est souvent fermé pour cette branche d'exportation. L'esprit de monopole, dirigé autrefois en Russie au profit des particuliers, est tourné aujourd'hui au bénéfice de la couronne; et on ne tire plus guère de bled de Livonie que par des concessions particulières, soit pour un gouvernement étranger, et c'est le cas avec la Suède, soit pour

des négocians anglois ou autres qui en paient la permission aux finances de l'impératrice.

Dantzick étoit le seul port où cette exportation fût en tout temps libre et illimitée. L'importation de toutes les autres denrées et marchandises de l'univers y étoit également permise; et les Hollandois, par leur *commerce d'économie*, recueilloient la plus grosse part du bénéfice immense de cette importation. Elle se répandoit dans toute la Pologne et la Lithuanie. Le solde des objets importés, faisoit, avec le prix des grains et des autres objets exportés, une balance sûre, toujours à l'avantage du commerce de la Hollande.

Tel étoit encore son état florissant pour le commerce, lorsque le partage de la Pologne est venu changer tout d'un coup la face du nord, écraser Dantzick, gêner, asservir le commerce de l'étranger avec la Pologne, et le menacer d'une destruction totale.

Les prétentions du roi de Prusse sur le port de Dantzick, les droits exorbitans qu'il exige en conséquence, ceux qu'il se réserve la liberté d'imposer sur le cours entier de la basse Vistule, ses menaces, tantôt d'en changer l'embouchure, tantôt d'en détourner le cours, ou d'en rejeter le débouché dans l'Oder, par des canaux projetés et déjà commencés; les monopoles établis en même temps dans les deux Prusses, des sels, de la cire et de plusieurs autres productions de la Pologne, annoncent des projets avides et peut-être précipités, mal combinés pour les finances mêmes de ce monarque, mais toujours destructifs pour le commerce des étrangers et sur-tout des hollandois, dans une partie aussi considérable de la Baltique.

Les anglois sans doute auront beaucoup moins à craindre pour le leur; et leur sécurité, leur tranquillité, à cet égard, semblent l'annoncer. Au milieu de l'agitation et de la consternation générale, les liaisons intimes de la cour de Londres avec celle de Pétersbourg; les bons offices qu'elle est en droit d'en attendre auprès du roi de Prusse; les raisons secrettes que ce monarque peut avoir, dans ses projets profonds et ténébreux, de ménager encore l'Angle-

terre, tout peut et doit faire espérer au pavillon anglois *des exceptions à la règle*, des distinctions et des faveurs particulières ; mais sur-tout la terreur qu'inspire l'Angleterre, répond à son commerce d'une prospérité constante, du moins tant qu'on ne prendra point en Europe d'autres mesures pour arrêter les progrès de son despotisme maritime.

Autrefois la même terreur s'étoit répandue dans les quatre parties du monde, au seul nom de la Hollande, lorsqu'elle partageoit avec l'Angleterre l'empire des mers : mais aujourd'hui cette puissance ne peut plus être appellée maritime, qu'à raison de sa position topographique et de la multitude de ses navires marchands : ce qui lui est resté de marine militaire, suffit à peine pour contenir les barbaresques ; et ils la respectent si peu, que ses armes ont toujours besoin d'être secondées par des présens. La France, toute déchue qu'elle est à cet égard, l'Espagne, la Russie, le Danemarck, peut-être la Suède même, sont aujourd'hui plus redoutables sur mer comme sur terre.

Loin donc d'inspirer la terreur, c'est la Hollande qui l'éprouve, et c'est sur-tout le roi de Prusse qui la tient sans relâche affectée de ce sentiment. Par le voisinage de ce monarque en Oost-Frise et sur le Bas-Rhin, la république est, pour ainsi dire, bloquée; et son état de guerre est si disproportionné au nombre de ses places, à l'étendue de sa barrière et à la longueur de ses frontières, qu'elle tremble toujours de se voir prise au dépourvu dans quelque point de cette circonférence.

Mais des trois puissances qu'elle craint le plus, la France, l'Autriche et le roi de Prusse, la première n'inspire plus cette frayeur que par une suite du préjugé et de l'habitude ; la seconde paroît contente de fouler aux pieds impunément le traité de barrière, et de ne rien payer de tout ce qu'elle doit à la Hollande : du moins jusqu'à présent elle ne lui demande rien ; la troisieme au contraire lui demande sans cesse, et forme à sa charge des prétentions toujours renaissantes.

En effet, le roi de Prusse ne se contente pas de

réclamer de son chef des droits réels ou fabuleux ; il protège, il exerce, il sollicite toutes sortes de prétentions particulières et individuelles, à la charge soit de la république, soit de la compagnie des Indes, soit des sujets hollandois. Il traite, il transige, il achète même des procès des particuliers. Enfin, il n'est aucun moyen de tourmenter l'Etat ou les sujets, et d'en tirer de l'argent, qu'il ne mette en oeuvre avec une activité infatigable.

Dans cette position, on voit déjà combien il seroit difficile d'exciter la Hollande à prendre un parti vigoureux, relativement aux affaires du nord ; on peut même ajouter que des démarches, à cet effet, seroient pour le moins imprudentes. Les prérogatives du prince stathouder, et l'influence qu'il a de droit et de fait dans toutes les délibérations de l'État, ne permettroient point qu'aucune de ces démarches fût un secret pour lui, ni qu'elle réussît sans son aveu. C'est ici qu'il faut revenir à ce qui a été dit plus haut des inconvéniens du stathoudérat, *dans tous les cas où les intérêts, les inclinations de la cour stathoudérienne se trouvent en opposition avec les intérêts ou les vues de l'État, et sur-tout de la province de Hollande.*

Dans tous ces cas possibles, celui dont il s'agit est le plus critique et le plus embarrassant pour cette province ; c'est dans son sein, c'est dans ses ports, dans ses magasins, qu'est l'entrepôt du commerce du nord, et sur-tout de celui des grains qu'elle tiroit de la Pologne ; elle est donc la plus intéressée, et à-peu-près la seule, aux événemens qui menacent et qui affectent déjà cette branche de commerce.

Mais quoique la Hollande soit toujours la partie prépondérante de l'union (1), son influence dans les délibérations est plus négative que positive, c'est-à-dire, qu'elle est toujours assurée d'empêcher ce qu'elle rejette, mais non pas d'entraîner les autres provinces dans ce qu'elle propose.

---

(1) Elle contribue, comme on sait, à-peu-près de moitié dans le total des charges publiques ; & cette proportion étant le résultat & la représentation de sa puissance réelle, lui donne, sur chacune des autres provinces, un avantage calculé.

C'est ainsi que *le lien de l'union* devient trop souvent un obstacle au bien de l'Etat, lorsque la cour stathoudérienne adopte des principes ou des intérêts différens de ceux de la Hollande : alors ce lien se relâche à volonté ; et l'opposition du stathouder, ou même son indifférence, sa neutralité apparente, rompt en effet l'union, en laissant subsister, ou même en fomentant la division entre les provinces (1). C'est ce qui ne manqueroit pas d'arriver, si la Hollande proposoit, dans l'assemblée des Etats-Généraux, de prendre des mesures vigoureuses contre les vexations et les monopoles du roi de Prusse ; elle seroit vraisemblablement seule de son avis. Les provinces de terre insisteroient à l'ordinaire sur une augmentation de troupes, et n'offriroient de consentir, qu'à cette condition, à une augmentation de vaisseaux ; l'objet de la dépense tout-à-la-fois d'une flotte et d'une armée ne manqueroit pas d'effrayer, et les choses en resteroient aussi à l'ordinaire toujours sur le même pied.

D'ailleurs les intérets et les inclinations de la cour stathoudérienne sont ici manifestement contraires aux vues, aux intérêts de l'Etat, et de la Hollande en particulier ; mais cette province, quoique bien persuadée qu'on la sacrifie, n'a plus de moyens de se dérober au sacrifice.

Il lui restoit encore quelques membres, dont les

---

(1) Rien n'eſt plus facile, & ne ſemble plus naturel ; car toutes les puiſſances ont entre elles des intérêts à démêler, & des différends, dont quelques-uns ſont interminables. Par exemple, la Zélande, qui, après la Hollande, prendroit le plus vif intérêt au commerce du nord & ſur-tout à la traite des grains, eſt abſolument aliénée de cette province par les ſuites de l'affaire d'*Iſſequebo* ; c'eſt une colonie dans le continent de l'Amérique méridionale, dont la Zélande s'étoit arrogé le monopole depuis ſon établiſſement. Après des diſcuſſions & des altercations qui ont duré plus d'un ſiècle, *le lien, l'arbitre de l'union* (la cour stathoudérienne) a porté au dernier période l'animoſité de la Zélande contre la Hollande, en donnant gain de cauſe à celle-ci : en conſéquence, le commerce d'*Iſſequebo* eſt devenu libre & ouvert à tous les ſujets des ſept provinces, c'eſt-à-dire, dans le fait à ceux de la Hollande, & la Zélande, déjà écraſée, a perdu cette reſſource excluſive ; elle en eſt reſtée inconciliable avec la Hollande, qu'auparavant elle ſecondoit toujours dans les Etats-Généraux. Cette *ſciſſion* eſt préciſément ce que deſiroit la cour stathoudérienne.

principes honnêtes, le caractère ferme, l'expérience et la réputation balançoient quelquefois l'influence *du parti de la cour.* Ils avoient vu et prévu le rétablissement du stathoudérat; ils n'avoient pu l'empêcher; mais ils tenoient toujours à l'ancien gouvernement, et le nouveau étoit forcé de les ménager; la ville d'Amsterdam s'étoit ralliée à ce parti; on pouvoit l'appeller celui de la *république*; il avoit tenu ferme pour la neutralité, pendant la dernière guerre, malgré tous les efforts de la *princesse gouvernante*, du duc Louis de Brunswick, et de l'ambassadeur d'Angleterre (1).

Ce parti n'existe plus : le pensionnaire Stein en a été le dernier : son successeur, M. Bleeswick, est la créature, l'agent du duc Louis, qui est l'ame et le mobile de la cour stathoudérienne; mais ce mobile reçoit et suit constamment une autre impulsion, c'est celle de la cour de Berlin; elle lui est communiquée par mademoiselle de Dankelman (2).

D'après cet exposé, on doit bien s'attendre qu'il y aura de la part des négocians, et peut-être même de la ville d'Amsterdam, beaucoup de réclamations et de mémoires présentés à l'assemblée de Hollande,

(1) Le chevalier Yorck, le plus célèbre des ambassadeurs, parce qu'il en est le doyen, & le plus considéré en Hollande, parce que sa nation y est la plus redoutée & la plus endettée.

(2) Dame d'honneur de la princesse d'Orange, qui l'a élevée, & à qui le roi de Prusse l'a confiée, en mariant celle-ci au prince stathouder. C'est une vieille fille de beaucoup d'esprit, élevée dans l'intrigue & les affaires : son père, ministre d'Etat, avoit été employé dans les plus importantes négociations, & elle ne l'avoit point quitté. Elle a un pouvoir absolu sur l'esprit de la princesse, & s'est acquis beaucoup d'ascendant sur celui du prince : le duc la craint & la ménage extrêmement; il est avec elle aux petits soins, et ne propose rien à son pupile, sans l'en avoir prévenue & obtenu son approbation. De son côté, elle concerte avec lui toutes les démarches qu'elle est obligée de faire en conséquence de ses instructions de Berlin; elle est proprement le ministre secret du roi de Prusse & l'organe de ses volontés. Le voyage de la princesse à Berlin, paroît être une suite de ce systême de domination si heureusement établi : les affaires présentes exigeoient trop de détails, d'explications & d'éclaircissemens, pour pouvoir les traiter a fond dans une correspondance. Il est apparent que ce monarque a desiré avoir la princesse, & sur-tout mademoiselle Dankelman, pour concerter à loisir les mesures à prendre en Hollande, & la conduite qu'elle devra prescrire au duc, relativement aux mêmes affaires.

pour invoquer l'intercession, l'appui des Etats-Généraux auprès du roi de Prusse, et le redressement de leurs griefs. Il est même apparent que LL. HH. puissances ne refuseront point à la province de Hollande les démarches ministérielles, dont elles seront formellement requises. Mais tout aura été auparavant pesé, mesuré, concerté entre le duc, le pensionnaire et le greffier (1) : si la dépêche ministérielle, le mémoire et les autres pièces publiques adressées à M. Verelst, doivent être rédigées en termes un peu forts ou vivement plaintifs, *la lettre secrette* aura lieu de les adoucir; et ce ministre de Hollande à Berlin, n'aura garde de manquer à aucun ménagement (2).

Le roi de Prusse répondra, ou ne répondra point; il ira son train : nouvelles plaintes, nouvelles dépêches et nouveaux mémoires : il n'en sera ni plus ni moins; c'est ainsi qu'on traite avec la Hollande (3).

---

(1) M. Fagel, à qui son fils a été adjoint en survivance; ce vieux & bas courtisan est proprement le ministre des affaires étrangères : il appartient aux Etats-Généraux, comme le pensionnaire à ceux de Hollande. Lorsque ces deux ministres étoient d'accord, avant le rétablissement du stathouderat, ils gouvernoient les affaires : depuis, ils ont dû se soumettre à l'influence de ceux qui ont gouverné la cour : c'est aujourd'hui le duc; il disposoit déjà du greffier; il trouvoit quelquefois de la résistance dans le pensionnaire Stein, homme sage, intègre, ferme & incorruptible. Le duc savoit alors se replier à propos; mais il travailloit sans relâche à le faire exclure de la première nomination qui se fait tous les cinq ans, pour y placer M. Bleeswick, pensionnaire de Delft : il y en avoit quinze que M. Stein étoit toujours continué dans sa place; il le fut encore la dernière fois, mais une apoplexie en a délivré le duc; peu de tems après, M. Bleeswick lui a succédé.

(2) Il n'a plus de ressource ni d'existence que son poste; c'est un assez bon-homme, fort au-dessous du médiocre, courtisan du roi de Prusse, qui l'a décoré du titre de comte. Il n'en est pas plus considéré à Berlin, ni dans sa patrie; mais cela n'est pas nécessaire pour conserver son emploi, non plus que la capacité, dont en général les ambassadeurs & ministres de Hollande sont toujours dispensés; au reste, il n'en est que mieux au gré du roi de Prusse.

(3) C'est ainsi qu'on traitoit à la cour de Londres les plaintes de la Hollande, sur les déprédations des anglois pendant la dernière guerre. La ville d'Amsterdam y fit envoyer exprès un ambassadeur, (M. Borel). L'amirauté angloise, pour abréger sa mission, déclara de bonne prise toutes les cargaisons réclamées. C'est ainsi qu'on avoit prévenu des plaintes encore plus fondées, lorsqu'au commencement de la même guerre, les anglois, sans aucune provocation, avoient attaqué & pris, dans le Gange, l'escadre hollandoise, les troupes qu'elle avoit mises à terre & le comptoir d'Ongly. Le chevalier Yorck présenta aux Etats un mémoire fulminant, pour de-

Si la France a toujours eu pour cette république plus d'égards, de ménagemens, qu'aucune autre des grandes puissances, elle n'en a pas inspiré à la nation plus d'attachement pour nous, ni plus de reconnoissance au gouvernement; les vieux préjugés y subsistent encore, et la cour stathoudérienne les cultive soigneusement. L'influence angloise a long-tems dominé dans cette nouvelle cour; l'influence prussienne y domine à son tour, sans que la première y ait été détruite.

L'intérêt du commerce nous attacheroit encore en général la province de Hollande et la ville d'Amsterdam; mais cet intérêt même pliera toujours sous le joug de la crainte qu'inspire l'Angleterre. La peur qu'on a du roi de Prusse, affecte davantage les provinces de terre; et ce motif, exagéré par la cour même, se joint au plus grand pouvoir qu'elle a dans ces provinces, pour les retenir à l'égard de cette puissance dans un état purement passif.

Ainsi, de tous côtés, la république a des entraves qui la réduisent à l'inertie, et rendroient inutiles toutes les démarches qu'on auroit pu tenter pour la remettre en activité.

On a déjà dit que ces tentatives seroient *au moins imprudentes*; et cela n'est pas douteux, puisque la cour stathoudérienne s'en feroit un mérite auprès des puissances co-partageantes. Au moins est-il bien sûr que le duc n'y manqueroit pas à Berlin, où il fait sa cour, et à Vienne où il tâche de la faire encore. Ses empressemens y doivent être désormais d'autant mieux accueillis, que, dans les affaires présentes, la Prusse et l'Autriche font cause commune.

Du tableau qu'on vient de tracer et du gouverne-

---

mander satisfaction des hostilités commises au Bengale par la compagnie hollandoise contre celle d'Angleterre. Le conseil de Batavia comptoit si peu sur l'appui de la république, qu'il se hâta de conclure un accommodement honteux, pour ravoir ses vaisseaux, ses troupes & son comptoir. Par cette convention, les hollandois s'assujétirent à ne plus envoyer dans le Gange ni troupes, ni vaisseaux armés en guerre, & à ne tenir dans leur comptoir d'Ongly qu'une garnison de 150 hommes. Cet accommodement, dont la nouvelle vint en Europe, presqu'aussi-tôt que celle de l'insulte, survint fort à propos pour tirer d'embarras le gouvernement de Hollande.

ment,

ment, et de la Hollande, et de sa situation actuelle, relativement aux autres puissances, il résulte :

1°. Que la position respective de cette république, à l'égard de la France, est celle d'un état purement mercantile, et qu'elle ne tient plus à cette puissance que par les avantages du commerce;

Mais que ce même intérêt ne l'empêchera point de plier sous le joug de l'Angleterre, toutes les fois qu'elle verra son commerce menacé par cette même puissance, d'une destruction aussi prompte qu'inévitable (1).

2°. Que la crainte de la France, fondée sur les vieux préjugés, peut bien subsister en Hollande encore dans l'esprit du peuple, assez pour y nourrir la haine nationale, mais non pas pour en imposer au gouvernement;

3°. Que, dans l'état actuel des affaires, cette crainte seroit balancée par la frayeur qu'inspirent deux autres puissances voisines et réunies, la cour de Vienne et le roi de Prusse;

4°. Que cette frayeur même seroit dans tous les cas un motif de sécurité pour la Hollande contre le ressentiment de la France, tant que ces deux puissances resteront unies. La raison, c'est qu'alors elle seroit assurée de leur protection; et c'est le cas de tout Etat foible : il ne trouve sa sûreté que dans la jalousie et la division entre les plus forts;

6°. Que la cour stathoudérienne n'est plus animée

(1) Outre ce motif de crainte, il en est un qui touche de plus près les principaux membres de l'Etat, & les différentes régences particulières ; c'est la dette immense que l'Angleterre a contractée en Hollande : elle étoit, en 1765, de 4[illegible]0 millions de florins (plus de 800 millions tournois.) Dans cette somme est comprise, en grande partie, la fortune de tous ces individus & de leurs familles; & ceux qui n'ont point assez d'intérêt dans le commerce, pour craindre par cette raison la guerre avec l'Angleterre, trembleroient alors qu'elle ne fît une banqueroute nationale. Ils ne craignent pas que ce malheur arrive, tant qu'elle est en paix; ils sont donc forcés, par cet intérêt personnel & domestique, à la ménager, à tout souffrir, plutôt que de rompre avec elle; même à faire des vœux pour sa tranquillité & sa prospérité. Il arrive donc ici d'Etat à Etat, tout le contraire de ce qui se passe entre particuliers; c'est que le débiteur tourmente le créancier, & que celui-ci est dans sa dépendance.

de cette haine vive et active contre la France, qui avoit caractérisé l'administration de Guillaume III; mais qu'elle n'a et ne peut avoir, jusques à-présent, aucun motif, aucun intérêt de rechercher son amitié;

6°. Que l'ambition de se mêler de toutes les affaires de l'Europe, d'en diriger les négociations, d'en fixer le centre à la Haye, et d'en faire le temple de la paix ou le foyer de la guerre, n'est plus, comme autrefois, le mobile de la cour stathoudérienne ni de la république; que le duc Louis ne s'occupe qu'à gouverner paisiblement, sous le nom de stathouder et sous les auspices du roi de Prusse, en ménageant toujours l'Angleterre et la cour de Vienne; que le prince n'a lui-même d'autre ambition que de jouir en paix de la représentation royale, dont, au titre près, il réunit tous les attributs (1);

Qu'enfin, la république subjuguée par la cour, intimidée par les puissances voisines, craignant pour son commerce, mais encore plus pour sa sûreté et sa tranquillité, sans énergie, sans patriotisme, désarmée par mer et à-peu-près par terre, n'a conservé tout au plus que la *force d'inertie*, qu'elle est réduite à un état purement passif;

---

(1) Ce prince a été fort mal élevé : la foiblesse de son tempérament, & les maladies qu'il a eues dans son enfance, ont servi de prétexte à ceux qui avoient sans doute d'autres raisons pour en faire un enfant gâté. Il partage son tems entre des amusemens puériles & des spectacles militaires; le goût de ceux-ci lui est venu par imitation. Le duc avoit commencé de le lui faire naître, pour l'occuper de quelque chose, & le détourner des affaires; le roi de Prusse l'a achevé. Ce prince est devenu, comme tant d'autres, le singe de ce monarque : il a chargé, outré l'imitation jusqu'au ridicule; & à son habillement, à sa coëffure, à son allure, on le prendroit plutôt pour un charlatan, que pour un militaire. On ne peut pas dire qu'il soit sans esprit, sans talens; au contraire, il a montré toujours beaucoup de facilité à apprendre tout ce qu'on a voulu lui enseigner, comme la géométrie & les langues : outre le hollandois, il parle le françois, l'anglois & l'allemand; il a quelque teinture de la musique & des beaux arts, mais point d'énergie, ni de caractère, peu de jugement & de réflexion, nulle application suivie & soutenue. Au reste, ce prince, quoique familier jusqu'à l'indécence & à la polissonnerie avec ses entours ordinaires, est assez fier & vain de l'étiquette presque royale, dans laquelle il a été élevé. D'ailleurs, il n'a ni figure, ni grace, ni dignité, ni maintien; son air est timide, embarrassé avec les étrangers, haut avec les hommes, impoli avec les femmes.

7°. Que de cet état, il n'y auroit qu'un pas à une activité forcée, si les deux puissances voisines, toujours d'accord entre elles, ou peut-être avec l'Angleterre, avoient un jour quelqu'intérêt à entraîner la Hollande dans une guerre contre la France.

Cela ne pourroit que trop arriver, dans le cas surtout de la *succession de Juliers*, lorsque la France voudroit s'opposer trop tard à cette opération du système co-partageant.

8°. Qu'enfin, si la France n'a pour le présent rien à redouter de la Hollande, elle n'en a aussi, dans l'état actuel, rien à espérer; mais beaucoup peut-être à redouter pour l'avenir dans certains cas possibles.

Donc, à l'égard de cette république, la France a aussi perdu la plus grande partie de sa considération, de son influence et de sa prépondérance dans la balance de l'Europe.

Donc il est nécessaire, il peut même être très-instant de prévenir tout l'avantage que les deux puissances voisines de la Hollande pourroient prendre tôt ou tard de cette diminution de notre ascendant, et de la supériorité du leur.

Donc enfin, le desir même de conserver la paix et la tranquillité publique, exige que l'on prenne, à temps, des mesures et des précautions pour empêcher que la Hollande ne soit entraînée, même par force, dans les desseins de ces deux puissances contre la France, ou ses alliés, ou ses protégés.

Mais tout cela, on ne peut trop le répéter, dépend de la formation d'un nouveau système politique et militaire. On examinera, dans la section suivante, quels peuvent être les moyens de rétablir et de perfectionner le premier, relativement à la Hollande.

ARTICLE X.

De l'Angleterre.

Jamais ce sujet n'a été si triste ni si épineux à traiter.

Dans les beaux jours de Louis XIV, la France profita de l'animosité nationale, de la jalousie du

commerce entre les anglois et les hollandois, pour tenir la balance entre les deux puissances maritimes. Pendant la guerre, terminée par le traité de Breda en 1667, elle avoit pris parti pour la Hollande contre l'Angleterre; et cette jonction avoit fait pencher la balance en faveur de la première.

Lorsqu'ensuite l'ingratitude des hollandois eût entraîné l'Angleterre dans la triple alliance en 1668, et qu'après avoir rempli par-là leur objet dans le premier traité d'Aix-la-Chapelle, ils manquèrent de nouveau à cette puissance, la France s'unit avec elle; et en 1672, elles fondirent, de concert, sur les hollandois par mer et par terre.

Cette union ne dura guères. Les intrigues des *Whigs*, des espagnols et du prince d'Orange, en rompirent le noeud, et firent faire à l'Angleterre sa paix séparée, dès l'année suivante.

Depuis cette époque, les deux rois restèrent amis, alliés, jusqu'à la mort de Charles II (1); mais dans les deux nations, les germes de la haine commencèrent à fermenter. Jacques II lui-même en auroit hâté l'explosion, s'il avoit régné plus long-temps, et cela seroit arrivé par l'effet de cette rivalité navale. Même après sa chûte, réfugié en France, transporté, soutenu par elle en Irlande, il conservoit à cet égard l'enthousiasme d'un matelot anglois, et il lui en échappa souvent des saillies indiscrètes (2).

---

(1) On sait par quels moyens cette liaison fut entretenue : l'indolence & la vénalité de ce prince furent sans doute précieuses pour la France; elle ne pouvoit pas les payer trop cher, & cependant le prix n'en fut pas énorme; elle en profita pour s'élever & se soutenir au point de l'égalité maritime avec l'Angleterre. Charles II n'en fut pas plus tranquille, ni plus puissant dans l'intérieur l'Angleterre, déchirée par les factions, la cour, le ministère divisés par les cabales, le laissèrent peu jouir des douceurs de la paix. Il lui en coûta sa gloire; et le roi bon, aimable, plein d'esprit & de talens, n'est plus connu dans les fastes de sa nation que par le titre odieux *de pensionnaire de la France.*

(2) On trouve là-dessus des anecdotes singulières dans les *mémoires* de d'Alrymple, ouvrage nouveau & pas encore traduit, mais rédigé d'après des pièces originales & authentiques Leur vérité incontestable a justifié ce qu'en avoit déjà dit M. Hume, & le souvenir de ces sentimens patriotiques a beaucoup adouci la haîne qu'on avoit si long-temps & si soigneusement entretenue dans les esprits contre la mémoire de Jacques II. Ce prince, lorsqu'il étoit grand-amiral d'Angleterre, avoit remporté des victoires sur les hollandois.

On peut donc le dire, nous voici arrivés à l'anniversaire d'un siècle de haine implacable entre les deux nations. Depuis cette paix séparée, en 1673, elles n'ont point cessé d'être en guerre ouverte, ou, en temps de paix, de nourrir les jalousies, les défiances, les craintes réciproques, qui ont ramené quatre fois (1) de nouvelles hostilités.

Le combat de la Hogue, en 1691, rompit l'égalité maritime qui avoit subsisté jusqu'alors entre les deux puissances rivales. La France déclina, mais elle continua de lutter, et souvent avec succès, contre l'Angleterre. Dans la guerre de la succession, elle reparut formidable, et balança, jusqu'en 1706, les forces unies de cette nation et de la Hollande. Trop de malheurs suivirent; mais en dominant sur les mers, ces flottes combinées ne purent garantir le commerce anglois et hollandois des incursions de nos corsaires, qui soutinrent encore notre marine accablée, et de l'école desquels sortirent les Duguay-Trouin, les Cassart, et tant d'autres dignes successeurs des Bart et des Duquesne (2).

L'esprit de la marine n'étoit donc pas encore perdu en France après la paix d'Utrecht. Le ministère qui suivit sous le nouveau règne, auroit pu sans doute montrer plus d'attention à soutenir et cultiver cette branche importante de la puissance militaire, et vraisemblablement le succès de ses négociations pacifiques n'en auroit été que plus assuré. On pensa autrement, ou pour mieux dire on n'y pensa point (3). La paresse, l'indolence ouvrirent la porte au désordre, à la fraude, à l'indiscipline, à la dissipation et

---

(1) En 1688, 1702, 1743, 1755.

(2) La France étoit alors engagée à-peu-près contre toute l'Europe dans une guerre de terre en Flandres, en Allemagne, en Espagne & en Italie. Qu'auroit-ce donc été, si elle n'avoit eu à faire qu'à l'Angleterre seule & sans alliés, comme celle-ci l'étoit depuis, au commencement de la dernière guerre?

(3) C'est peut-être le seul reproche qu'on ait eu à faire au ministère de M. le cardinal de Fleury. Il a trop craint que l'entretien d'une marine respectable ne reveillât la jalousie des anglois; & pour jouir personnellement d'une tranquillité qui n'eût peut être pas été troublée par une conduite plus noble & plus éclairée, il a préparé bien des embarras à ses successeurs.

au brigandage. La faveur et les passe-droits enfantèrent les cabales, et fomentèrent le mécontentement. Le patriotisme, le désintéressement, le véritable honneur des d'Estrées, des Tourville, fit place à l'orgueil exclusif d'une noblesse oisive, ignorante et énervée, à *l'esprit personnel*, au calcul mercantile. Le mérite perdit ses droits; le zèle, l'instruction, l'application, l'expérience devinrent inutiles et souvent nuisibles aux sujets les plus distingués; et les services sans l'intrigue, sans la bassesse, sans l'appui des entours, furent enfin comptés pour rien (1).

Ce fut dans cet état qu'en 1744 l'Angleterre trouva la marine françoise. Il en résulta tout ce qui devoit en arriver : après tant de victoires, de conquêtes en Europe, où la nation, le roi en personne avoient acquis tant de gloire, on rendit les Pays-Bas pour sauver l'Inde et l'Amérique, pour recouvrer le Cap-Breton, pour avoir la paix et du pain (2).

Le début de la guerre qui suivit cette paix, fit voir ce qu'on pouvoit et ce qu'on pourra toujours attendre sur mer comme sur terre de la nation françoise, malgré ces vices capitaux invétérés, enracinés dans la marine et l'administration; le premier combat fut gagné. Mahon ne fut point secouru; l'esprit du corps sembloit renaître; la confiance, l'audace éclatoient sur tous les visages. On ne demandoit qu'à combattre pour triompher encore. D'un autre côté, la nation angloise s'abandonnoit à la désolation, à la consternation, au découragement. Elle trembloit

(1) Il n'y a rien d'exagéré dans ce tableau, qui est aussi très-ressemblant au tems présent, les nouveaux arrangemens de la marine n'ayant fait qu'y augmenter le désordre & la confusion.

(2) Pondichéri n'étoit pas pris, parce qu'il avoit été défendu; le Cap-Breton n'avoit pas eu le même bonheur; la disette étoit en partie artificielle, comme il arrive presque toujours; mais elle produisit la nécessité de recevoir de prompts secours par mer. Les anglois qui les arrêtoient, nous les apportèrent, & s'y enrichirent à nos dépens; mais enfin ce furent alors les seuls prétextes plausibles qu'on pût alléguer, pour justifier la négligence & la précipitation des *préliminaires d'Aix-la-Chapelle*. Malheureusement on ne corrigea dans le traité définitif aucun de ces défauts, quoiqu'on eût tout le tems de le faire à loisir : & cette faute capitale ramena la guerre suivante.

déjà pour ses foyers (1). La marine angloise étoit avilie, et le peuple furieux rejettoit sur elle tous les malheurs qu'il se figuroit d'avance.

Il est toujours facile de rejetter sur les chefs, la honte d'un mauvais succès, et toute nation se laisse persuader volontiers qu'elle ne peut pas être vaincue à moins d'être trahie. Il restoit cette ressource au gouvernement : il en profita ; Bing fut immolé : sacrifice injuste et cruel, mais le plus utile qu'ait jamais ordonné l'oracle de la politique.

Mais tandis que le peuple, guéri de la peur par l'atrocité, jouissoit d'avance d'un spectacle dont il suivoit avidement les apprêts, le ministère anglois commençoit à respirer : il voyoit la marche du nôtre ; et en conséquence les armées françoises, cessant de menacer les côtes d'Angleterre, laissoient les nôtres dégarnies, pour aller chercher l'Océan et les anglois aux embouchures de l'Elbe et du Weser. Alors, en prenant le timon des affaires, M. Pitt prononça prophétiquement que l'Angleterre étoit sauvée et la France perdue. La nation applaudit et en accepta l'augure. L'événement l'a justifié ; et ce ministre fortuné, en rappellant sa prophétie après le succès, a dit au parlement ce mot fameux : *Que l'Amérique avoit été conquise en Allemagne.*

Tirons le rideau sur toute la suite des événemens de cette guerre maritime, et plus encore sur la négociation du traité qui l'a terminée. On vit alors trop clairement qu'un seul et même intérêt avoit influé dans la paix comme dans la guerre, et que celui de la France n'y étoit jamais entré qu'en sous-ordre.

On crut sans doute, ou l'on feignit de croire qu'à l'avenir cette couronne pourroit en imposer à l'Angleterre, par les alliances réunies de l'Espagne et de la cour de Vienne. Le ministère d'alors en fit une

(1) On n'entendit qu'alarmes & faux avis de descentes & d'invasions. Une terreur panique enfantoit & grossissoit les objets ; les anglois eux-mêmes l'avouent par cette expression familière, *qu'alors on auroit mis toute l'Angleterre sous un chapeau* ; & en effet, si dans cette crise dix mille hommes y avoient mis pied à terre, ils n'y auroient trouvé aucune résistance.

maxime. Elle lui réussit par l'appui qu'il sut trop peut-être se ménager personnellement de la part de ces deux cours. Il fit servir la première d'instrument à ses vues, à ses intrigues, à ses intérêts particuliers, pour entraîner la France, malgré elle, dans une guerre, toutes les fois que ce ministère ne croiroit plus avoir d'autre ressource pour se maintenir : triste expédient, et pour le moins très-repréhensible!

Qu'en est-il arrivé? l'Angleterre nous en a-t-elle ménagés davantage? et n'a-t-on pas au contraire attiré à la France, à l'Espagne même, de nouveaux désagrémens, par un enchaînement trivial de petites tracasseries, soi-disant politiques? En a-t-on montré plus de vigueur, lorsqu'à la nouvelle d'une flotte russe destinée pour l'Archipel, tout invitoit, tout obligeoit même à lui fermer, de gré ou de force, l'entrée de la Méditerranée (1)?

Pourquoi, dans un temps où l'on étoit en paix avec l'Angleterre, n'auroit-on pu l'engager à concerter avec nous une *convention de neutralité* pour la Méditerranée, afin d'y assurer la liberté du commerce des deux nations, et la tranquillité publique? ou si on l'avoit tenté inutilement, pourquoi ne pas montrer alors une fermeté juste et placée, en déclarant que la France s'opposeroit seule à l'entreprise des russes, dans une partie qui la touchoit de trop près pour pouvoir y souffrir aucun trouble ou innovation? Et si l'Angleterre avoit pris le parti de la Russie, et se fût déterminée à la guerre, ce qui est au moins fort douteux, ce motif de rupture avec elle n'auroit-il pas été plus noble, plus décent que

---

(1) M. le duc de Choiseul a montré à M. de Fuentes, & à quelques autres ministres, un mémoire qu'il avoit lu au conseil, pour prouver la nécessité de couler à fond la flotte russe à son passage dans la Méditerranée, & a dit que tous les autres ministres, même M. le duc de Praslin, avoient été d'un avis opposé. Si cela est, il est bien fâcheux que son avis, ordinairement si prépondérant, ne l'ait pas emporté dans cette occasion, plutôt que dans l'entreprise de Corse, qui d'abord a trouvé tant d'opposition de la part de l'Angleterre; mais il est apparent que cette opposition n'étoit que simulée, & que le ministère anglois, mieux instruit que le nôtre, savoit bien que cette entreprise nous coûteroit beaucoup de millions, & que cette conquête ne nous seroit d'aucune utilité.

celui qu'on s'étoit ménagé depuis dans la chétive affaire du port Egmond? ou vouloit-on attendre que les turcs fussent écrasés, pour les secourir trop tard avec plus de difficulté et de désavantage (1)?

Depuis deux ans au moins, il semble qu'on auroit pu et dû espérer quelqu'amendement dans notre systême, relativement à l'Angleterre. A-t-on vu plus d'habileté, de fermeté, de dignité, de tenue dans notre conduite? c'est ce qu'il n'est peut-être permis d'examiner ni de pénétrer; mais ne peut-on pas en juger du moins par les faits publics et notoires?

On a vû d'abord la France flattée de quelques attentions de la part du ministère anglois (2), bercée de la proposition vague *d'un traité de commerce* (3); ensuite, on l'a cru occupée de la négociation d'une *triple alliance* avec l'Angleterre et l'Espagne, en opposition à la *ligue co-partageante*. Le bruit en a couru même à Londres, où il a excité la plus grande fermentation. Qu'en est-il résulté pour nous? la démarche légère et l'éclat indiscret d'un armement qui n'a pas eu lieu; la nomination d'un général qui n'est point parti; la mortification de se voir arrêtés tout-à-coup par une opposition formelle de la part de l'Angleterre (4); l'humiliation de souffrir, en rade de Toulon, une frégate angloise d'observation pour veiller au désarmement; enfin, d'être réduits à l'alternative, ou de ne pas faire sortir les trois vaisseaux de ligne destinés pour le Ponent, ou de les envoyer

(1) La destruction de la flotte russe auroit relevé le courage & la réputation de notre marine, auroit vraisemblablement changé tout le fort de la guerre entre les Russes & la Porte. Cet événement nous auroit ramené la confiance & assuré de la reconnoissance des turcs; il auroit fait sentir à la cour de Vienne le poids de notre influence & l'utilité de notre alliance; & il est apparent que cela auroit prévenu toute la révolution du nord.

(2) Telle fut l'espèce de satisfaction qu'on nous donna l'année dernière à Londres, des voies de fait exercées contre quelques pêcheurs de morue.

(3) On feroit bien loin d'en désapprouver le projet, s'il pouvoit être réalisé avec la réciprocité & la bonne-foi requises.

(4) C'est ce qui est arrivé au moment de l'ordre donné publiquement d'armer une escadre de 14 vaisseaux à Toulon, & de la nomination aussi publique de M. le comte d'Estaing pour la commander, & de tous les capitaines de vaisseaux à ses ordres. Il n'y a pas de bons françois à qui le cœur n'ait saigné de cet événement.

honteusement armés en flute (1)? Est-ce là tout le fruit de cette union, de cette harmonie si vantée avec l'Angleterre, la suite de ces attentions, de ce déférences, de ces prévenances, de ces petits soins auxquels on vouloit faire croire que la cour de Londres en étoit avec la nôtre? et le dénouement de la pièce n'a-t-il pas enfin démasqué les petits artifices qu'on avoit employés pour soutenir cette illusion? ne doit-elle pas être dissipée?

Mais laissons tomber le voile sacré qui dérobe à des yeux profanes ces redoutables mystères; et avant d'apprécier *la position respective de l'Angleterre à l'égard de la France*, jettons, en passant, un coup-d'oeil sur celle de la cour de Londres avec les autres puissances de l'Europe.

On ne répétera point ici tout ce qui a déjà été dit à ce sujet dans les articles du nord (2), *dans ceux de la Porte et de la Hollande*. Par-tout, nous y verrions encore la terreur du pavillon anglois, ou subjuguer, ou contenir toutes ces puissances. Voyons à présent qu'elle est la position de l'Angleterre, relativement à la cour de Vienne.

Cette puissance n'est pas faite pour lui en imposer : elle n'est point maritime; deux ports en Europe sont tout son avoir (3) : elle ne possède rien dans les autres parties du monde; et toutes les fois qu'il s'élève une guerre de mer et de colonies, il est démontré que la cour de Vienne y est sans intérêt comme sans utilité.

Mais la jalousie naturelle des anglois contre la France, ne leur avoit jamais permis de voir d'un oeil

---

(1) Plusieurs lettres de Toulon ont annoncé ces faits déplorables : s'ils sont vrais, il est apparent que le roi les ignore; car il n'est pas possible qu'il eût permis qu'on reçut aussi servilement l'ordre de l'Angleterre, & qu'on donnât un pareil exemple de honte & de foiblesse à l'Europe.

(2) *De la Suède, du Dannemarck, de la Prusse, de la Russie.*

(3) On ne compte ici que pour un, *Trieste* & *Fiume*, dans le fond du golphe Adriatique, *Ostende* & *Nieuport*, qui, pour être si près de l'Angleterre, ne lui en imposent pas davantage; nous l'avons éprouvé pendant la dernière guerre. De quoi nous a servi le dépôt qu'on nous en fit alors? nous l'avons gardé pour la cour de Vienne; elle en a eu deux ou trois bataillons de plus à faire marcher contre le roi de Prusse.

indifférent les divers rapports que les vieux et nouveaux systêmes ont fait éclore entre cette cour et celle de Vienne.

Ce n'est pas que l'alarme et le ressentiment du peuple de Londres contre l'impératrice-reine, lors de la nouvelle alliance, eût passé jusqu'au ministère, ni même aux gens instruits et éclairés. Cette partie de la nation vit avec joie un embarras, une charge de moins dans ce que le vulgaire appelloit une défection, une trahison de leur ancienne alliée. On se rappella ce qui étoit arrivé dans la guerre précédente, la nécessité où l'Angleterre se seroit trouvée encore dans celle-ci, de défendre les Pays-Bas à forces inégales, d'y consumer ses forces et ses trésors, pour les perdre un peu plus lentement, et de sacrifier enfin à la paix, les conquêtes maritimes, pour en obtenir la restitution.

On sut donc très-bon gré à nos négociations, de l'avoir délivrée d'une alliance qui lui avoit toujours été si onéreuse. Le peuple même revint bientôt de son erreur et de sa terreur. L'expérience et le succès ne tardèrent point à le rassurer sur notre alliance.

Depuis la paix, on le répète, elle n'en a pas imposé davantage à l'Angleterre ; et si cette alliance subsistoit encore avec une égale cordialité, une chaleur, une activité réciproque à s'entr'aider, à se sacrifier l'un pour l'autre, l'orgueil anglois n'en seroit pas plus affecté, ni la nation plus alarmée. Elle compte pour rien toute puissance qui n'est pas maritime, et le mépris accompagne toujours dans l'idiôme anglois, l'épithète d'"*Inland Country*, *pays enfermé dans les terres.*

Soit donc que notre alliance avec la cour de Vienne subsiste, ou plutôt se renoue par les procédés que nous sommes en droit d'en attendre et d'en exiger ; soit que le noeud, déjà si relâché, se trouve enfin rompu par le fait même de cette cour, on peut assurer que l'Angleterre le verra avec une égale indifférence, pourvu que les Pays-Bas ne soient point attaqués. Elle ne se soucie pas plus du reste des états autrichiens que de la grande Tartarie.

L'Angleterre ne tient donc à la cour de Vienne

que par les Pays-Bas. La jalousie nationale ne verroit pas tranquillement qu'ils fussent en proie à la France; mais il faut avouer que la nécessité de les défendre est et sera toujours le plus grand, peut-être le seul embarras que l'Angleterre ait à craindre dans le continent. Aussi doit-on être bien persuadé que pour se l'épargner, elle tenteroit auparavant tous les moyens de conciliation, et que la cour de Vienne ne l'entraîneroit ni facilement, ni promptement, dans une guerre contre la France pour ce seul sujet. On est trop convaincu à Londres que la nation seroit encore obligée d'en faire tous les fraix, sans en tirer aucun avantage; qu'elle seroit même privée, par cette diversion, de ceux qu'elle auroit pu remporter dans une guerre purement maritime, et qu'à la paix il lui en coûteroit encore des sacrifices. Enfin, l'alliance de cette cour est un fardeau dont l'Angleterre a trop senti le poids. Elle l'a secoué, et le voit avec plaisir retomber sur nos épaules. Tant qu'il y restera, elle sera toujours dégagée de ce qu'elle évite le plus : *les connexions continentales*.

Le Portugal, l'Espagne, l'Italie lui présentent d'autres objets beaucoup plus importans, relativement au seul intérêt réel, national, celui de la marine et du commerce.

Nous n'anticiperons point ici sur les détails qu'exige à ce sujet l'article suivant (du Portugal). Nous observerons seulement, qu'au milieu des démêlés continuels entre le commerce anglois et l'administration portugaise, la hauteur et la supériorité de l'Angleterre se font toujours sentir; qu'elle jouit provisionnellement des avantages qu'on lui dispute; que le besoin et la terreur sont, à l'égard du Portugal, les deux grands ressorts de sa prépondérance : si le jeu en est quelquefois embarrassé, ils ne se rompent ni ne se relâchent; et la plus légère condescendance de la part du ministère anglois, leur rend aussi-tôt toute leur action. Dans l'état présent, l'Angleterre n'a donc rien à craindre du Portugal. Dans l'avenir, celui-ci peut toujours être dans le cas d'espérer et de desirer de la part de cette puissance : il est donc réduit à la ménager et même exclusivement.

L'Espagne, plus indépendante et appuyée de notre alliance, ne lui offre pas à beaucoup près une perspective aussi tranquille, aussi riante; mais le caractère du peuple anglois (l'esprit de rapine) lui fait plus desirer que craindre une rupture avec cette couronne, et le ministère est plus occupé à réprimer qu'à exciter dans la nation, l'ardeur du butin qui l'anime sans cesse contre l'Espagne. Les troupes, la marine et les armateurs réclament sans cesse une proie aisée. C'est ainsi qu'ils regardent et les flottes des Indes (1), et les riches côtes de l'Amérique espagnole. Les événemens d'une seule campagne n'ont point démenti cette audace, fondée sur deux siècles de succès (2). Ainsi les forces de l'Espagne, toujours exagérées par l'hyperbole nationale, n'en imposent guère plus aux Anglois que celles du Portugal. C'est la paix qui les enrichit avec l'une, en faisant passer dans leurs mains tout l'or du Brésil. La guerre contre l'autre, les enrichiroit davantage au gré de leur cupidité; elle y feroit tomber tout l'or du Potosi. C'est leur façon de voir, et malheureusement on n'a point de faits à citer pour détruire cette prévention.

De tous les États d'Italie, Gènes et la Toscane sont les plus commerçans, et par conséquent les plus exposés aux insultes de la marine angloise; et si l'on excepte le pape et le roi de Sardaigne, ils sont le moins en état de s'en défendre. Aussi, les plus grands respects des Génois, l'accueil le plus flatteur de la cour Grand-Ducale, sont-ils acquis de droit aux officiers, aux voyageurs de cette nation. Naples la ménage, Rome la craint et la caresse; elle est fêtée à Venise, dominante à Turin. Elle donne la loi partout où il y a des mers et des côtes.

De tous côtés donc, la position respective de l'An-

---

(1) On se sert encore ici d'une dénomination vicieuse, mais consacrée par l'usage; l'Amérique espagnole n'ayant rien de commun avec le fleuve *Indus*, qui a donné son nom à ces riches contrées de l'Asie.

(2) M. Pitt l'avoit bien prévu; il insistoit depuis long-tems pour faire déclarer la guerre à l'Espagne : il disoit familièrement qu'on *n'en mettroit pas plus grand pot au feu, qu'on en feroit bien meilleure chère.*

cela mis en oeuvre avec intelligence, manié avec ordre, développé avec énergie, formeroit un poids, une masse dont l'impulsion bien dirigée renverseroit enfin le colosse de la puissance angloise.

Le parlement, le ministère n'est pas ébloui, comme le peuple, d'un enchaînement de prospérités passagères, de l'étendue immense des colonies, des conquêtes en Amérique, ni de la multiplication des millions sterlings en papier dans la circulation intérieure. L'administration éclairée laisse subsister, dans l'esprit du peuple, la confiance aveugle, la présomption brutale. Elle sait que pour lui, il n'y a point de milieu entre l'ivresse et l'abatement; elle montre en public la plus grande fierté, la sécurité la plus profonde; mais dans le silence du cabinet, elle apprécie à froid la fortune idéale, les ressources factices et les moyens forcés qui soutiennent encore l'édifice de cette puissance. Elle sent la *disproportion*, la *disjonction* des pièces dont il est composé, leur tendance naturelle à l'écroulement, à la dissolution; les mouvemens convulsifs de l'Irlande fatiguée du joug, le danger prochain et inévitable d'une scission entre les colonies et la métropole; l'immensité de la dette nationale; l'écoulement continuel des espèces et des matières d'or et d'argent, pour faire face aux traites étrangères; le péril imminent d'une banqueroute, et cependant la nécessité d'augmenter cette dette par l'impossibilité de créer de nouveaux impôts, et peut-être celle de trouver encore des fonds, si le cas arrivoit d'une nouvelle guerre contre la France, mieux préparée, mieux administrée; » et puis » qu'il faudroit l'avoir tôt ou tard, il vaudroit mieux » la commencer tout-à-l'heure avec avantage, que » de l'attendre avec foiblesse, et la soutenir à forces » inégales. «

C'est ainsi que raisonne le comité secret (1), et il

(1) Ce comité eſt composé de trois miniſtres prépondérans : milord Rocheford dirige les affaires étrangères; Sandwick, la marine, qui ſeule peut donner du poids aux négociations; & milord North, les finances au ſoutien de la marine. On n'a point avec eux les moyens que la France a employés ſi heureuſement ſous Louis XIV, auprès des miniſtres de Charles II. Tout eſt bien changé depuis ce

ne raisonne pas mal. D'après ce principe, il n'est occupé que d'entretenir la marine angloise sur un pied respectable, de tenir la nôtre dans l'inertie, dans l'avilissement, dans un état de dégradation insensible, et, s'il le faut, d'être toujours prêt à en achever la destruction, plutôt que d'en souffrir le rétablissement. Il ne s'agit pas ici de *détruire la France*, mais de prévenir, *d'empêcher que l'Angleterre soit détruite* (1).

D'après cet exposé, il résulte que si l'Angleterre a adopté contre la France le principe des romains à l'égard des carthaginois, elle en a eu encore des motifs bien plus pressans. Rome, il est vrai, avoit vu Annibal à ses portes; et ce souvenir seul suffisoit à tout citoyen pour le faire opiner à la destruction de Carthage. Londres n'a pas encore apperçu de si près une armée françoise; et, au contraire, les anglois ont insulté impunément nos côtes et nos ports; ils en ont détruit un, fait trembler les autres, et conquis à-peu-près toutes nos colonies. Tant de succès, tant de motifs de confiance et d'audace, n'ont pu détruire un sentiment profond de leur foiblesse, aussi-tôt qu'ils

---

tems-là; à présent, il y va de leur tête; ils sont incorruptibles; des traitemens immenses les mettent d'ailleurs à l'abri de la tentation. Charles II étoit corrompu le premier. Georges III n'a peut-être aucun des talens de ce prince, de ses qualités brillantes & séduisantes: mais aussi est-il exempt de ses foiblesses & de ses passions; c'étoient elles qui l'entraînoient à tolérer la corruption dont il donnoit l'exemple. Milord Rocheford est homme de plaisir, mais encore plus homme d'honneur. Milord Sandwick, tout décrié qu'il est du côté des mœurs, a justifié la confiance d'un roi dévot & régulier, & gagné même celle du public, par l'excellente administration qu'il a établie dans la marine. Milord North n'est pas non plus à beaucoup près un anachorète; mais les talens qu'il a développés au Parlement & dans la trésorerie, lui ont fait la plus grande réputation dans un pays où l'on ne demande compte à un homme en place que de sa vie publique, c'est-à dire, de sa besogne. Ces trois ministres sont unis; le roi se repose sur eux, du soin de maintenir son autorité & sa prérogative; & en effet, il est aussi absolu qu'aucun de ses prédécesseurs l'ait été depuis *la révolution*. Ainsi tout promet à ce ministère une durée & une stabilité dont l'Angleterre offre peu d'exemples.

(1) Ce ne sont pas absolument des conjectures; on peut assurer, d'après des notions bien appréciées, que tel est le systême du ministère actuel; & ce systême mérite de sérieuses réflexions de notre part.

seroient attaqués dans leurs propres foyers. La marine françoise, telle seulement qu'on la vit au commencement de la dernière guerre, ne leur paroissoit que trop forte pour appuyer une descente, dont le succès certain auroit décidé du sort de la guerre. L'erreur, l'ivresse, l'esprit de vertige qui sembloient présider alors à nos entreprises, firent manquer le seul moment d'exécuter celle-là; mais l'Angleterre en eut toute la peur, et l'impression en est restée.

C'est donc pour ne pas voir Annibal à ses portes, qu'elle veut et doit nous couper l'unique chemin qui peut nous y conduire; la mer, toujours fermée à toute nation qui, avec des ports et côtes, n'a pas des flottes formidables. En un mot, c'est *la crainte* qui rend aujourd'hui l'Angleterre si haute et si fière, si injuste même à l'égard de la France : mais c'est une crainte réfléchie, calculée, et qui fait saisir au plus foible, tous les avantages que lui laisse la négligence ou l'impéritie du plus fort; qui lui fait bien choisir ses armes, les manier avec adresse, et serrer la mesure, pour ne pas donner à son ennemi le temps de se reconnoître. Ce n'est pas tout : bien-loin de l'attaquer noblement et à découvert, il médite sans cesse quelque guet-à-pens contre cet ennemi trop redoutable, s'il étoit averti et préparé. Il le prend au dépourvu; et sans s'embarrasser des règles de l'honneur, il tombe sur lui plutôt en assassin qu'en brave. Tel a été le cas de l'Angleterre avec la France, au commencement de la dernière guerre (1).

Dans cette position, il seroit difficile d'indiquer des moyens prompts et sûrs pour la France, de se soustraire à l'ascendant qu'elle a laissé prendre sur sa marine à celle d'Angleterre. Il faudroit pour cela, connoître bien à fond l'état réel et non pas idéal des vaisseaux de guerre et navires marchands fran-

(1) Telle a toujours été la méthode de cette nation, qui prétend être généreuse & équitable. L'histoire en offre tant d'exemples, qu'il suffira d'en citer deux : l'attaque de la flotte hollandoise & de Smyrne, en 1672, & celle de la flotte espagnole sur les côtes de Sicile, en 1718. Ces deux actes d'hostilités n'avoient été précédés d'aucune déclaration de guerre, non plus que la prise *du Lys & de l'Alcide*, & celle de 200 navires françois marchands, au commencement de la dernière guerre.

gois en état de servir (1); des chantiers, magasins, vivres, arsenaux, fonderies, corderies, classes de matelots, soldats de marine, troupes et fortifications, des colonies, etc., etc., etc.; celui des fonds qui y sont destinés pour le service courant, et de ceux qu'on pourroit ou voudroit fournir pour l'extraordinaire. Ce sont les élémens de tout calcul, de toute combinaison politique, relativement à l'Angleterre.

On essavera cependant de présenter quelques idées sur la formation d'un nouveau système politique et militaire : ce sera l'objet de la section troisième. Il sera précédé d'un *point-de-vue* sur les nouvelles *combinaisons qui peuvent résulter des différents rapports des puissances de l'Europe entre elles, ainsi qu'avec la France;* et dans ce grand tableau, l'Angleterre, considérée sous ces divers rapports, formera un des grouppes les plus intéressans. Ce sera un coup-d'oeil sur l'*avenir*, qui peut-être nous dédommagera de la sécheresse et de la tristesse que le *présent* a répandues sur cet article. Hâtons-nous de le terminer par quelques réflexions aussi vraies qu'elles doivent être consolantes.

C'est que l'Angleterre elle-même reconnoît et redoute la supériorité réelle de la France, et que celle-ci, pour en avoir manqué l'usage, ne s'est pas interdit la faculté de le reprendre.

Que si trop de mollesse, de foiblesse et d'abaissement d'un côté, ont nourri de l'autre l'orgueil, l'audace et l'arrogance, une conduite sage et mesurée, mais ferme et soutenue, loin d'attirer l'orage, seroit infiniment plus propre à le conjurer (2); et qu enfin, par la formation d'un système politique et militaire, on peut se remettre en état de relever et de

---

(1) Le roi a cet état, tel qu'il étoit en 1763. On craint que ce tableau ne fût plus défavorable aujourd'hui; car il ne faut pas se dissimuler que notre marine & nos colonies n'ont jamais été si déplorablement administrées qu'elles le sont depuis deux ans.

(2) C'est ce qu'il est bien important de ne jamais perdre de vue : une fois persuadé de cette vérité fondamentale, on ne sauroit balancer à adopter un système opposé à celui qu'on suit depuis trop long tems, & qui, s'il dure, finira plutôt qu'on ne croit par amener les plus grands malheurs.

soutenir, sur mer comme sur terre, la dignité de la couronne et sa prééminence.

ARTICLE XI.

Du Portugal.

La révolution de 1640, en établissant la maison de Bragance sur le trône de Portugal, lia nécessairement cette couronne avec la France, qui donna aux autres l'exemple de la reconnoître.

La France étoit alors en guerre contre les deux branches de la maison d'Autriche ; et cet événement sembloit lui assurer pour long-temps une puissante diversion aux forces de l'Espagne : mais les portugais, autrefois si fameux et par leurs victoires sur les castillans, et par leurs conquêtes dans l'Inde, s'étoient abâtardis sous un joug étranger. A l'époque de cette révolution, le Portugal n'étoit pas plus militaire que les Etats du pape.

Dans cet état, l'Espagne se flatta de reconquérir aisément ce royaume, aussi-tôt qu'elle seroit débarrassée de la France : elle continua donc de diriger ses grands efforts contre cette puissance. Elle n'en fit que de bien foibles contre le Portugal ; et pendant vingt ans, *la guerre d'acclamation* (1), tant célébrée dans leur histoire, ne fut au vrai qu'une guerre de milice et de paysans ramassés sous les ordres d'autant de *généraux* que de provinces frontières. Ces pelotons, que des deux parts on appelloit *armées*, faisoient des courses, des pillages, ou se disputoient quelques bicoques prises et reprises.

Après la paix des Pyrénées, cette guerre devint plus sérieuse. L'Espagne, occupée de ce seul objet, y porta toutes ses forces. La France craignit que le Portugal ne succombât ; et en effet ce malheur étoit inévitable, si tantôt la présomption et l'impéritie, tantôt l'indolence et la pusillanimité des généraux espagnols, n'eussent balancé la foiblesse et l'impuissance réelle du Portugal.

(1) *A guerra d'acclamaçao*; c'est ainsi qu'ils appellent cette guerre, parce qu'elle commença aussi-tôt que le duc de Bragance, Jean IV, eut été proclamé roi.

Louis XIV desira de secourir cette couronne, sans contrevenir formellement au traité de paix avec l'Espagne : M. de Turenne se chargea de ce soin. Il proposa au roi le comte de Schomberg (1); et ce général, sous la direction de ce grand homme, alla servir le Portugal avec un corps de troupes et une élite d'officiers, la plûpart étrangers, sans l'aveu de la France, mais soudoyés par elle.

Il ne fallut pas moins que le zèle, la patience et la modération du comte de Schomberg, pour digérer tous les dégoûts et les désagrémens qu'il eut à essuyer, en risquant tous les jours sa vie pour servir et sauver les portugais malgré eux. Les grands et les *fidalgos*, tous, jusqu'aux derniers officiers, se croyoient en droit de commander par préférence à un général étranger. Rien n'égaloit leur vanité et leurs prétentions, que leur ignorance et quelquefois leur lâcheté, quoiqu'on raconte encore de leurs hauts faits de ce temps-là (2). Il surmonta une partie des obstacles, et eut la principale part aux succès du Portugal contre l'Espagne, qui amenèrent la paix en 1667 (3). Encore ne s'y seroit-elle pas faite, si le conseil de Madrid n'y avoit été forcé par la nécessité de secourir les Pays-Bas, attaqués et presque conquis par Louis XIV. Ainsi la maison de Bragance dut réel-

(1) Depuis maréchal de France, retiré ensuite de son service après la révocation de l'édit de Nantes, & passé à celui de Guillaume III, qui le fit duc, & le combla de biens & d'honneurs : il commanda sous ce prince jusqu'à la bataille de la Boyne, où il fut tué. La perte de ce grand général ne fut pas une des moindres que fit alors la France.

(2) Il y a une *académie d'histoire portugaise*, qui n'est qu'une école de mensonges pompeux & d'hyperboles ampoulées; c'est le génie de la nation & de la langue.

(3) A son retour en France, le comte de Schomberg rendit justice aux portugais. Une grande partie sont juifs d'origine, beaucoup le sont encore de religion intérieurement, & il y en avoit alors bien davantage. D'un autre côté, il régnoit, parmi le peuple des *vieux chrétiens*, une folle tradition que dom Sébastien n'étoit pas mort, & qu'il reviendroit se faire reconnoître : (ce jeune roi avoit disparu, environ cent ans auparavant, dans une bataille en Afrique). Louis XIV fit au comte de Schomberg des questions sur le Portugal : *Que voulez-vous*, répondit-il, *que je dise à votre majesté, d'une nation, dont la moitié attend le roi, dom Sébastien, & l'autre le Messie?*

lement à ce monarque la reconnoissance de son titre par l'Espagne, et le rang qu'elle occupe aujourd'hui en Europe.

Dans le cours de cette longue guerre, le Portugal avoit recherché l'appui de toutes les puissances ennemies de l'Espagne. L'Angleterre fut de ce nombre; et Cromwel avoit habilement saisi cette occasion de faire avec le Portugal le traité de commerce le plus avantageux. Le mariage de Charles II avec l'infante, affermit et assura tous ces avantages à l'Angleterre. A peine alors commençoit-on en France *à se douter du commerce*. Le sage Colbert étoit encore occupé à créer *l'industrie* qui en est la base et l'aliment. La France n'étoit pas à portée d'entrer en concurrence.

Ces liens d'intérêt n'auroient peut-être pas dû attacher beaucoup le Portugal à lAngleterre; elle y gagnoit seule. Ce fut cependant la première cause de l'éloignement, dont le Portugal ne tarda point à donner des marques à la France.

Le mariage de dom Pedre II avec la princesse de Neubourg (1), tourna aussi la cour de Lisbonne du côté de la maison d'Autriche; et l'avénement de Philippe V au trône d'Espagne, acheva de livrer également le Portugal aux deux cours unies de Vienne et de Londres.

Cette grande révolution fit trembler les portugais. Ils ne voulurent voir dans le nouveau roi catholique, que l'héritier de Philippe II, prêt à rentrer dans un royaume détaché de la succession, et appuyé pour cela de toute la puissance de Louis XIV. Ils croyoient au fantôme de la monarchie universelle, et leur ignorance ajoutoit encore à leurs frayeurs. Ils s'en rapportoient là-dessus aux libelles absurdes dont la Hollande inondoit l'Europe, et qui leur présentoient les chaînes de la France et de

---

(1) Sœur de l'impératrice Eléonore, épouse de Léopold, de la seconde femme du roi d'Espagne, Charles II, & de plusieurs autres princesses, mariées dans des maisons ennemies de la France. La cour de Vienne, toujours adroite à se prévaloir des liens du sang & de l'affinité, gouvernoit ces princesses, & dictoit par elles ses volontés à ces différentes cours.

l'Espagne, comme inévitables pour toute la chrétienté. La cour de Lisbonne croyoit encore davantage aux insinuations, aux promesses, aux assurances de celles de Vienne et de Londres, qui lui offroient leur appui; mais tout cela n'étoit pas prêt. Elle reconnut dom Philippe V, et entra aussi-tôt dans la grande alliance pour le renverser du trône.

Ce ne fut qu'en 1703 qu'elle osa lever le masque. Cette déclaration avoit été suivie d'un troisième traité de commerce de la même année, avec l'Angleterre: celle-ci y conserva tous ses avantages; elle y en acquit même de nouveaux, et qui achevoient de mettre le Portugal dans sa dépendance. Elle lui fit beaucoup valoir un secours (dont elle n'auroit pas eu besoin si elle n'avoit pas voulu servir d'instrument aux cours alliées) et quelques faveurs pour l'entrée des vins de son crû, à l'exclusion des vins de France.

Depuis cette époque jusqu'à celle de la dernière guerre, le même éloignement pour cette couronne, la même influence de l'Angleterre et de l'Autriche avoient toujours subsisté à la cour de Lisbonne (1).

Celle de Vienne parut alors détachée de celle de Londres; mais la prépondérance de celle-ci n'en fut que mieux établie, elle influa seule sur le Portugal.

Telles étoient les dispositions de la cour de Lisbonne, lorsqu'en 1761, celles de Versailles et de Madrid lui proposèrent de s'unir avec elles contre l'Angleterre. On n'avoit pas apparemment espéré beaucoup de succès de cette proposition, puisqu'on l'accompagna de toutes les démonstrations les plus hostiles, et qu'elle fut suivie d'une autre aussi offensante dans la forme, qu'elle étoit, dans le fond, déplacée et inacceptable. Ce fut que le roi de Portugal remît ses ports, ses places, ses troupes, sa marine, et lui-même à la discrétion des deux couronnes. Cette prétention inouie (2) fut articulée dans une

---

(1) Cette influence s'étoit même étendue sous Ferdinand VI, jusqu'à celle de Madrid, par l'ascendant d'une reine portugaise, fille d'une archiduchesse, & qui avoit conservé de son éducation un penchant décidé pour l'Angleterre.

(2) Celle du roi de Prusse au roi de Pologne, en 1756, seroit peut-être le seul exemple qu'on eût pu trouver dans l'histoire;

espèce de *cartel*, qu'on envoya au roi *très-fidèle*.

Il le fut à son honneur, à sa dignité, à ses devoirs. Il profita du temps que lui donna la lenteur espagnole; il en avoit besoin. Jamais peut être il n'y a eu d'exemple d'un état militaire, tel qu'étoit alors celui du Portugal. Il étoit au même point qu'après la révolution de 1640.

Cinquante années de paix avoient fait disparoître le peu de militaires qui avoient pu se former dans la guerre de succession (1).

Les troupes peu nombreuses, mal payées, mal vêtues, mal armées, plus mal disciplinées, n'étoient qu'un ramas de la lie, de l'écume de la nation : les soldats demandoient l'aumône (2).

---

mais il la fit, étant déjà le maître de la Saxe, & le succès même le plus complet ne l'a pas justifiée : on avoit pour cela fait la guerre au roi de Prusse. Si le ministère d'alors prétendoit l'imiter, il auroit dû se ménager les mêmes avantages de la célérité & de la surprise, frapper avant de menacer, c'est-à-dire, engager l'Espagne à envahir le Portugal; & sans aucune déclaration préalable, la seconder ensuite, & pousser ses mêmes avantages aussi loin qu'ils pouvoient aller : on auroit du moins eu raison dans Lisbonne, comme le roi de Prusse à Dresde. Il seroit à souhaiter qu'on ne pût s'écarter jamais de la plus étroite justice; mais lorsque la nécessité en fait une loi, il n'y a qu'une excuse à n'être pas juste, c'est d'être adroit & heureux. Après cette déclaration, l'invasion n'étoit pas au fond plus légitime qu'auparavant; ou l'Espagne y auroit consenti sans ce préalable, ou elle auroit refusé. Dans le premier cas, il falloit agir; dans le second, il ne falloit pas menacer.

(1) Cette guerre est encore pour les portugais un des sujets favoris de la jactance nationale. On trouve dans leurs histoires, que ce sont eux qui ont fait proclamer l'archiduc dans Madrid, sous le nom de *Carlos Tercero*, qui en ont chassé deux fois le *duc d'Anjou*, qui ont pris les villes, gagné les batailles, enfin qui ont tout fait; il n'y est pas question des anglois, des allemands, mais de beaucoup de *héros* & de grands capitaines portugais d'alors, ignorés & inconnus même dans les gazettes.

(2) On ne le croira pas, il faut l'avoir vu : les soldats de garde au palais saluoient en génu-flexions, à la mode du pays, les étrangers qu'ils voyoient passer pour aller à la cour, & recevoient dans un chapeau les libéralités qu'on vouloit bien leur faire. Dans la ville & aux environs, ils guettoient le passage des voyageurs à leur arrivée, & venoient demander la charité sous des qualifications pieuses. En 1760, un françois étant couché dans l'hôtellerie à *Aldea Gallega*, & se croyant bien enfermé, vit entrer dans sa chambre, par une autre porte, trois cavaliers, le sabre au côté, ayant un brigadier à leur tête, qui lui demandèrent très-poliment de l'argent, *afin de prier Dieu pour les ames de ses pères*. Il ne se fit pas prier; ces messieurs furent très-modestes, & se retirèrent en faisant force complimens & remercimens pour une bagatelle.

Les officiers, après avoir été la plupart valets des généraux et des colonels, les servoient encore à table en uniforme (1). Les fortifications, l'artillerie, les arsenaux, les magasins, la marine même, tout étoit dans l'état le plus délabré. Enfin, il sembloit qu'il auroit fallu le *faire exprès*, pour manquer la conquête du Portugal (2).

On ne s'étendra pas sur les événemens de cette campagne; on n'aura que trop sujet d'en parler encore dans l'article suivant. Voyons seulement ce qui en est résulté pour le Portugal.

On vouloit sans doute de deux choses l'une : ou le conquérir pour en faire un ôtage précieux à l'Angleterre, et dont la restitution, de la part des deux couronnes, auroit entraîné de la sienne celle de ses propres conquêtes; ou attirer en Portugal toutes ses forces par une puissante diversion, et les détourner ainsi du point d'attaque qu'elle avoit pu se proposer dans les possessions des deux couronnes en Europe et en Amérique.

Le premier objet fut manqué; on ne réussit guère mieux dans le second. L'Angleterre, il est vrai, secourut le Portugal : mais elle n'en prit pas moins la Martinique, la Havanne et Belle-Isle; et la paix qu'il fallut conclure, n'en fut que plus désavantageuse, pour avoir fait cette campagne de plus (3).

---

(1) Le comte de la Lippe, témoin pour la première fois de cette infamie, en déclara ſi hautement ſon indignation, que dès-lors l'uſage en fut aboli.

(2) C'eſt bien auſſi la reſſource de l'orgueil eſpagnol. Ce peuple s'eſt mis dans la tête, & le militaire le croit auſſi, ou en fait ſemblant, que la reine-mère étoit d'intelligence avec celle de Portugal, ſa fille chérie, pour faire manquer cette expédition; que M Wal étoit auſſi d'accord avec la reine mère, & qu'en un mot l'Eſpagne a été trahie. Les portugais, de leur côté, prétendent qu'ils ſe ſeroient bien mieux défendus, s'ils n'avoient point eu de ſecours; que les étrangers n'avoient fait que les embarraſſer ou les trahir; que le gouverneur d'Alsmeida avoit vendu la place. Enfin, c'eſt entre ces deux peuples à qui ſera le plus vain & le plus inſenſé.

(3) C'eſt ce qu'il ſeroit aiſé de prouver par le parallèle des conditions exigées par M. Pitt en 176 , & de celles que l'Angleterre nous preſcrivit l'année ſuivante dans les préliminaires de Fontainebleau. On ſait bien que cela fut préſenté alors très-différemment; mais les propoſitions & les traités ſont imprimés, & la carte de l'Amérique eſt ſous les yeux de tout le monde.

En revanche, le Portugal a tout gagné à cette guerre, sans y faire aucune conquête. Il a connu ses forces, ses ressources qu'il ignoroit. Il a développé un esprit militaire, dont on ne le soupçonnoit pas. La haine nationale a fait plus de soldats, peut-être, que l'honneur, la valeur; mais enfin, ils se sont formés sous une discipline étrangère. Persuadés, par cette expérience, qu'ils pouvoient résister aux forces combinées de la France et de l'Espagne, les portugais ont pris une haute opinion d'eux-mêmes : et c'est l'opinion qui fait les hommes. Le ministre qui gouverne ce royaume, a saisi l'occasion de perfectionner par système, un plan qu'il avoit ébauché par nécessité. Il a attiré et fixé un grand nombre d'officiers étrangers, dont l'exemple a formé et formera sans cesse des officiers nationaux. Un pied de troupes réglées de trente mille hommes effectifs, peut aisément être porté jusqu'à quarante mille au premier coup de tambour; et vingt mille hommes de milice ont appris à manier les armes, dont ils s'étoient déjà si bien servis pendant cette guerre, n'étant encore que des paysans indisciplinés (1); des écoles d'artillerie et de génie sont établies et dirigées par des étrangers, qui ne tarderont point à faire des élèves Les fortifications ont été réparées, augmentées; et dans les endroits foibles, on en a tracé de nouvelles. Un général allemand (2) préside en chef à tout ce système; et plusieurs autres, attirés de différens services, en dirigent sous lui toutes les parties. Enfin, la marine même est sortie de l'état d'inertie et de dégradation où depuis longtemps elle étoit tombée; les anglois en sont devenus

---

(1) De l'aveu des François qui ont servi dans cette campagne, ce sont les payſans portugais des provinces *de Beyra*, *de Traos Montes* & d'*Entre-Dours & Minho*, qui ont fait le plus de mal aux Eſpagnols. Ces trois provinces montagneuſes & ſeptentrionales, produiſent une race d'hommes infiniment ſupérieure par le courage & la force du corps à celle des trois provinces méridionales. Le climat plus dur, les travaux de l'agriculture dans un ſol moins fertile, la pauvreté même, tout contribue à leur donner cette ſupériorité ſur les habitans de la capitale & des campagnes voiſines.

(2) Le comte de la Lippe-Buckebourg, devenu feld-maréchal de Portugal, & très bon homme de guerre, quoique fort extraordinaire. Il eſt à obſerver qu'il a beaucoup de prévention contre la France.

les restaurateurs, les précepteurs; et les portugais ne craignent plus comme autrefois d'apprendre quelque chose des hérétiques.

Tel a été l'effet de cette aggression. Elle a réveillé le Portugal de sa léthargie, et l'a forcé à se mettre en état de défense. L'Angleterre y a gagné de son côté tout ce que son allié a acquis de force et d'énergie : par-là, il peut désormais lui être plus utile, et lui deviendra toujours moins à charge.

Ce n'est pas que tous ces nouveaux établissemens soient déjà parvenus au point de la perfection. Le ministre avoit eu, et il aura encore des obstacles à surmonter. L'orgueil, la présomption, l'ignorance nationale qui avoient tant fatigué le comte de Schomberg, ont embarrassé quelquefois le maréchal de la Lippe, et même dégoûté le lord Tirawley qui avoit amené les secours d'Angleterre; mais les circonstances étoient bien différentes; ce n'étoit plus, comme en 1660, une reine régente, un roi mineur, des favoris et des cabales qui divisoient la cour de Lisbonne, des grands qui, pour avoir secoué le joug étranger, n'en étoient que plus indociles à celui de l'autorité royale : c'étoit un pouvoir absolu exercé par un premier ministre, des grands détruits ou abaissés, une noblesse soumise, un peuple policé par l'autorité et contenu par la crainte, les forces mouvantes, toutes réunies et ramassées vers un seul point, les résistances nulles ou foibles, ou divisées, la volonté du maître ferme et décidée, et par conséquent le succès infaillible.

Il a été aussi complet que la multiplicité des objets, leur complication et la rapidité nécessaire des opérations avoient pu le permettre; ce n'est que par dégrés, à force d'expériences, et quelquefois de fautes, qu'on peut atteindre enfin au plus près de la perfection. C'est ce qui a dû arriver dans cette refonte, et l'Etat y a déjà beaucoup gagné dans une branche la plus essentielle du gouvernement, c'est-à-dire, l'administration des finances. Ce nerf de la guerre étoit relâché; il a fallu assurer des fonds pour continuer et achever ce qu'on avoit commencé. Les impôts n'auroient pas suffi, si, dans la forme de leur percep-

tion et de leur rentrée, on n'avoit remédié aux vices capitaux qui y régnoient là comme ailleurs, quoique avec beaucoup moins de rapine et de scandale. Le premier ministre a senti qu'une armée d'employés de plume dévoroit la substance du peuple destinée à payer les troupes, armer, entretenir les flottes, soutenir la grandeur du prince, la splendeur de sa cour, et les opérations de sa politique (1).

L'esprit d'ordre, d'économie et de simplification a prévalu; plus de quinze mille *oydores*, *contadores*, *veedores*, *escrivaos* et autres employés inutiles, ont été supprimés en ce petit royaume ou dans ses vastes colonies (2). Il en est resté trois ou quatre mille, et le service en est beaucoup mieux fait dans toutes ses parties (3).

Le Portugal a donc gagné en tout sens à une invasion qui sembloit devoir l'engloutir; et c'est de ce point que nous partirons pour examiner sa position respective à l'égard des autres puissances de l'Europe.

Il ne s'agit plus ici de celles du nord, ni des autres États intéressés aux grands événemens de la guerre présente : tout cela est absolument étranger, indifférent au Portugal.

Il n'a plus d'autres rapports avec la cour de Vienne, que ceux qu'établissent entre les souverains, les liens du sang et les bienséances; il est sur le même pied avec les cours d'Italie.

Il n'a pas même de correspondance avec la Porte,

---

(1) Cette seule opération du ministère de M. le comte d'Oyras, suffiroit pour le rendre célèbre. Que n'auroit-il pas fait, si des principes de désintéressement, d'humanité & d'amour du bien public, eussent dirigé sa conduite ?

(2) M. le comte d'Oyras, aujourd'hui marquis de *Pombal*, dit souvent en conversation, sur-tout aux étrangers, *que le Portugal est une petite tête qui a un grand corps.* Il a raison : le Brésil seul a 1200 lieues de côtes.

(3) L'esprit fiscal du gouvernement portugais, celui du ministre dur & avide personnellement, son goût décidé pour les monopoles qui lui avoit fait mettre en compagnie exclusive le commerce du Maranham, de Fernambouc, & jusqu'à celui des vins de Porto, laisseroient encore beaucoup de choses à desirer dans son administration financière : on est bien-loin d'en faire ici l'apologie : cela n'empêche pas de rendre justice à son zèle pour retrancher ou corriger une infinité d'abus; & l'on ne peut nier qu'il n'y ait réussi.

et n'entretient guère avec les rois du nord que celles de pure étiquette. La Suède, le Danemarck, et sur-tout la Russie, pourroient l'intéresser davantage par le commerce immense de leurs productions qu'il est obligé d'en tirer pour ses bâtimens, pour ses arsenaux et pour ses chantiers (1) ; mais ce commerce est entre les mains ou des nations qui fournissent et importent directement, ou des anglois ou des hollandois qui le font *par économie.*

La Russie avoit tenté d'en établir un direct et réciproque avec le Portugal. Il y avoit eu pour cela quelques propositions faites en 1760, et une espèce de négociation tout-à-fait rompue én 1767. Les Anglois qui la firent échouer alors, en ont apparemment dégoûté les deux cours ; ou peut-être les égards forcés qu'elles paroissent avoir eux, ont-ils empêché de les renouer.

Ce n'est donc qu'avec deux puissances de l'*ouest*, l'Angleterre et la Hollande, qu'à proprement parler, le Portugal a des liaisons suivies et des rapports directs fondés sur le commerce. Encore la dernière, depuis la paix d'Utrecht, n'y est-elle plus, comme par-tout ailleurs, considérée qu'en sous ordre, et toujours placée en *seconde ligne.* L'Angleterre seule est le grand objet des attentions, des empressemens et des espérances, et quelquefois des craintes et des plaintes de la cour de Lisbonne..

C'est ici qu'il faut apprécier ces mécontentemens, toujours exagérés, qu'on s'est peut-être trop accoutumé à regarder comme des germes de rupture prochaine entre les deux cours (2).

Les traités de commerce entre l'Angleterre et le Portugal, ont été conclus dans des circonstances où la première étoit dans le cas de faire la loi : les

---

(1) On fait monter à 80 millions, les bois, fers & autres matériaux que le port de Lisbonne seul a tirés du nord dans les trois premières années, après le tremblement de terre de 1755, sans tout ce qui concerne les arsenaux & la marine.

(1) On ne sauroit donner trop d'attention aux détails relatifs aux liaisons de l'Angleterre avec le Portugal ; ils sont propres à détruire une foule de préjugés & d'erreurs, dont la plupart des gens, même en place, sont imbus.

deux premiers, pendant la guerre d'acclamation (1), et le dernier en 1703, au commencement de la guerre de la succession (2).

C'est de celui-ci principalement que partent sans cesse les négocians anglois établis à Lisbonne, pour former des prétentions insoutenables. Elles ne tendroient pas moins qu'à faire de la *factorie angloise*, une espèce de république indépendante dans le sein du Portugal; à s'exempter des réglemens de la police et de l'administration fiscale; des droits et des impôts de toute espèce qui ne se trouvent pas littéralement énoncés dans le traité, de la visite des vaisseaux marchands, et des prohibitions d'exporter les espèces ou matières d'or et d'argent; enfin, d'exercer exclusivement aux autres nations, aux portugais mêmes, le monopole du commerce de ce royaume, et des productions de ses colonies.

Les négocians dont est composée cette factorie, ne sont, à proprement parler, que des commissionnaires opulens et chers, qui travaillent pour leurs commettans d'Angleterre. C'est la cité de Londres qui fournit les fonds, et retire les bénéfices, mais fort diminués par l'avidité, et souvent par les fraudes et les faillites *de ces maisons angloises*. Le luxe et le faste qu'elles étalent, la profusion qui y règne en tout genre, la magnificence et la recherche de leurs quintos (3), insultent également à la médiocrité des autres négocians étrangers, à la frugalité portugaise, et plus encore à la détresse de leurs commettans et de leurs créanciers de Londres.

---

(1) Alors les portugais frappoient à toutes les portes pour obtenir des secours, ou au moins quelqu'appui indirect dans une double guerre au-dessus de leurs forces; c'est-à-dire, en Europe contre l'Espagne, & en Amérique contre les hollandois, qui avoient déjà conquis une partie du Bresil, pendant que le Portugal étoit encore sujet de l'Espagne, & qui, loin de la vouloir restituer au nouveau roi dom Juan IV, paroissoient bien décidés à s'emparer du reste.

(2) On a dit plus haut combien cette circonstance fut favorable à l'Angleterre, & comment elle sut en profiter.

(3) Ce sont des maisons de campagne autour de Lisbonne, dont les anglois ont les plus belles, avec les jardins les plus délicieux, où ils donnent sans cesse des bals, des fêtes & toute sorte de divertissemens.

Il arrive de-là qu'on se plaint sans cesse en Angleterre, de la décadence du commerce avec le Portugal : non qu'il soit moins considérable (puisque la masse d'exportation et d'importation augmente, au-lieu de diminuer), mais parce que le produit net en baisse, tous les ans par la hausse des fraix de commission, de *provision* et autres, pendant que le risque s'accroît à proportion de la difficulté de retirer des fonds et la fréquence des banqueroutes.

Quoique ces causes soient connues, il est plus commode pour les membres de la factorie de rejetter tous les inconvéniens qui en résultent sur la dureté, la fiscalité, les vexations, les exactions de l'administration portugaise, et sur sa mauvaise foi dans l'interprétation et l'exécution de différentes clauses des traités de commerce (1).

Ce sont autant de sujets de plaintes, toujours accueillis par les négocians de Londres, parce qu'en procurant à leurs commissionnaires et débiteurs de Lisbonne l'appui du gouvernement d'Angleterre, ils se flattent d'en être plus exactement payés et plus fidèlement servis. Là-dessus, grandes assemblées *des portuguèses merchants* (2); *comités* d'entre eux pour dresser des *pétitions*, mémoires ou remontrances, députations pour les présenter en cérémonie au roi, aux secrétaires d'Etat, aux *commissaires du commerce*. Cela est ensuite imprimé, débité avec un extrait souvent infidèle des pièces et des procédures faites en Portugal; et si le gouvernement n'adopte point avec chaleur les prétentions des négocians, s'il ne se brouille point pour cela avec la cour de Lisbonne, les papiers publics sont aussi-tôt inondés de lettres et de li-

---

(1) On dit ces traités : car quand ces meſſieurs ne trouvent point dans celui de 1703, de quoi favoriſer quelque prétention, ou pallier quelque contravention, ils remontent à celui de Charles II, ou même de Cromwel, pour y chercher quelques prétextes à leurs interprétations frauduleuſes.

(2) C'eſt ainſi qu'on appelle les négocians qui font particuliérement le commerce de ce royaume. En général, chaque maiſon en Angleterre s'attache à une certaine branche de commerce, & forme, avec les autres de la même partie, une eſpèce de corporation, dont les aſſemblées ſe tiennent toujours dans une taverne attitrée.

belles contre le ministère ; quelque écrivain de *l'opposition* prend son texte de-là pour remplir une ou deux de ses feuilles périodiques ; il déclame contre l'ignorance, la négligence des ministres, ou leur foiblesse et leur pusillanimité ; il les accuse de connivence avec le marquis de Pombal (qui n'est pas épargné, non plus que le roi son maître), souvent même d'être vendus aux cours étrangères, et enfin de trahir le commerce et la nation.

Mais le ministère ne s'en émeut pas. On est fait à cela. On va son train, et on laisse crier; quelquefois cependant, on fait répondre à ces libelles par un écrivain *de la cour*, qui les réfute solidement, mais qui a toujours tort aux yeux du peuple. Si l'on juge que les plaintes soient fondées, on écrit au ministre d'Angleterre à Lisbonne : il agit en conséquence. On met l'affaire en négociation; elle traîne, mais en attendant cela contient le ministère portugais.

Il se radoucit; et quand *les griefs* sont fondés, il est bien rare qu'on n'en obtienne point le redressement. Si, au contraire, on est convaincu de la mauvaise foi des plaignans, de leurs contraventions et de leurs chicanes, on les abandonne; ils sont réduits à composer avec le fisc. Le consul d'Angleterre intercède encore pour eux; et quoi qu'ils en disent, on les traite avec indulgence.

On ne cesse pas pour cela de se plaindre : c'est le génie du *commerce anglois*; par-tout il opprime; et par-tout, s'il en faut croire ses déclamations, il est opprimé. *L'esprit de rapine* est, on le répète, le caractère de ce peuple; il le développe ouvertement en tems de guerre, et le déguise en tems de paix sous des prétentions exhorbitantes, dont l'objet est de frauder impunément les droits des souverains, d'obtenir par-tout la préférence sur leurs propres sujets, ou de les associer à ses contraventions; enfin, de faire à main-armée la contrebande dans les quatre parties du monde. Le ministère de Saint-James protège souvent chez l'étranger ces attentats qu'il réprimeroit, qu'il puniroit si sévérement sur les côtes d Angleterre : il sait que ce commerce, écrasé d'impôts au-dedans, ne peut se soutenir au-dehors que pas des moyens forcés;

forcés ; mais plus sensé que les négocians, il n'est pas toujours prêt à rompre avec toutes les cours pour l'intérêt particulier de quelques bourgeois de la cité. Il voit l'objet en grand; il sait que la popularité si difficile à conserver, ne pourroit être acquise qu'aux dépens de la saine politique.

Ces tracasseries ne laissent pas de fomenter entre les deux cours de Londres et de Lisbonne, un esprit de dissention qui éclate souvent par des altercations fort vives. Le ministère portugais porte à regret le joug que l'Angleterre lui a imposé; il fait de tems en tems quelques efforts pour le secouer; mais de tous ces débats, il ne résultera de long-tems une rupture. Le besoin réciproque et l'intérêt commun sont des liens trop forts entre les deux nations. Lorsque ces différends sont portés à un certain point d'effervescence, les deux cours font de leur côté chacune quelques pas pour se rencontrer dans une conciliation; elle est, si l'on veut, momentanée, palliative, et ne peut être regardée que comme une espèce de trève; mais la guerre qui recommence n'est qu'une guerre de plume. Cependant on l'a dit ailleurs (1), l'Angleterre jouit toujours même des droits qu'on lui dispute; l'armée, la flotte, les places, les chantiers, les arsenaux, les écoles militaires du Portugal, tout est commandé ou dirigé par des anglois, écossois, irlandois; tout prend peu-à-peu les moeurs, les usages, les modes d'Angleterre : les courtisans, les ministres eux-mêmes vivent avec le consul, les négocians, dans la liaison, la familiarité la plus intime, dans une société de plaisirs, et des fêtes dont ceux-ci font presque toujours les fraix; et l'orgueil portugais s'est enfin apprivoisé avec l'opulence angloise.

Cet orgueil a de plus un motif bien fort de se concilier avec la hauteur d'une nation exigeante, mais avec laquelle on trouve des ressources. La factorie angloise est toujours en avance au moins de deux millions sterlings avec la cour, la noblesse et les négocians portugais; et le desir de retrouver sans cesse les mêmes facilités, lui sera toujours un garant des

(1) Article précédent de l'Angleterre.

bons offices de ses débiteurs : elle en a dans toutes les branches de l'administration.

Dans cette position, il ne faut pas croire d'après des libelles et des gazettes, ou même d'après quelques démarches d'éclat de la part des deux cours, qu'elles soient si près d'une rupture, et que d'autres nations (la nôtre par exemple) puissent de si-tôt remplacer les anglois dans le commerce du Portugal, ou en partager également le bénéfice avec eux. Pour n'être pas la dupe de ces vaines apparences, il faudroit, il est vrai, connoître à fond l'intérieur du ministère anglois et celui de la cour de Lisbonne; savoir que le premier prévient souvent celle-ci des demandes un peu fortes qu'il est obligé d'accorder à la clameur populaire, et que de son côté, le ministère portugais a soin quelquefois d'adoucir par des insinuations secrètes la rigueur de ses procédures publiques; qu'enfin lorsqu'il paroît écouter les propositions de quelqu'autre cour pour un traité de commerce, ou même aller au-devant de celles qu'on pourroit lui faire, son objet n'est que d'allarmer celle de Londres, et de la rendre ainsi plus souple et plus conciliante sur les différends actuels; ce qui lui a souvent réussi.

On doit également apprécier dans ces discussions la force de l'habitude, la solidité d'une machine toute montée, et la difficulté de la détruire, pour y en substituer une autre qui n'auroit de long-tems les mêmes avantages. Supposons que notre commerce parvînt à obtenir en Portugal les mêmes faveurs que celui des anglois, à le balancer, à le détruire : paiera-t-il tout d'un coup les deux millions sterlings *dus à la factorie*, et sera-t-il en état de faire pour autant d'avances ?

Mais comment lever le premier obstacle, le plus fort, le plus insurmontable, c'est-à-dire, la position respective de l'Angleterre et du Portugal, dont l'un est toujours en état de protéger, et l'autre a sans cesse besoin de protection ? La France, par exemple, voudroit-elle accorder hautement son appui au Portugal contre l'Espagne ? ou le pourroit-elle contre l'Angleterre brouillée avec le Portugal ? Mais ceci nous conduit au terme et à l'objet principal de cet article,

c'est-à-dire, à examiner *quelle est la position respective du Portugal à l'égard de la France*.

Indépendamment du *pacte de famille*, les liens naturels et nécessaires entre la France et l'Espagne, et la situation de celle-ci, relativement au Portugal, nous font une loi de commencer par elle, et d'apprécier premiérement les rapports qui subsistent entre ces deux puissances voisines. Nous partirons pour cela du point fixe de la dernière paix.

La courte guerre qui l'avoit précédée, a produit des effets dont nous avons déjà présenté le tableau : il en est résulté, que la crainte, ce grand ressort de la politique dans tous les Etats foibles, relativement aux plus forts, ne peut plus agir sur la cour de Lisbonne, comme il le faisoit avant cette guerre.

L'Espagne, par son voisinage, par sa supériorité en territoire, en population, par le nombre de ses troupes et la réputation militaire qu'elle avoit conservée dans les deux guerres précédentes, en imposoit naturellement au Portugal engourdi, abâtardi par une longue paix. Il croyoit voir encore en Espagne des armées aguerries et disciplinées, une artillerie formidable, de bons ingénieurs, des généraux habiles et expérimentés, une marine instruite et exercée, des approvisionnemens faciles, abondans et bien distribués : il n'avoit rien de tout cela ; il ne se doutoit pas même qu'il pût l'avoir un jour : il trembloit au moindre mécontentement de la cour de Madrid ; et alors son unique ressource étoit la protection assurée de l'Angleterre.

Mais cette protection ne pouvoit opérer que par mer ; et la longue lisière que fait le Portugal à l'ouest de l'Espagne, étant aussi étroite que mal défendue, sembloit pénétrable, presque dans tous ses points, à une invasion subite. La cour alors n'auroit pas été en sûreté, même dans Lisbonne. Les forts qui défendent le Tage, les places maritimes, tout auroit été pris à revers, et enlevé par les espagnols ; la flotte angloise seroit arrivée trop tard (1).

---

(1) Peut-on imaginer que la France ait déterminé l'Espagne à la guerre contre le Portugal, sans avoir su les moyens de l'attaquer

Cette crainte, assurément très-fondée si l'Espagne eût été ce qu'elle devoit et paroissoit être, tenoit la cour de Lisbonne dans une espèce de sujétion à l'égard de celle de Madrid. Les liens de l'affinité, sous Philippe V et sous Ferdinand VI, firent, du côté de la terre, la sûreté du Portugal. Sous le premier, la reine étoit occupée du bonheur d'une fille chérie, et du desir de lui donner de la considération dans sa cour et dans sa famille : elle entretint soigneusement la bonne intelligence. Sous le second, une infante du Portugal, maîtresse absolue des affaires, fit plier les intérêts de l'Espagne à ceux de sa maison (1). Bien-loin d'avoir quelque chose à craindre de la cour de Madrid pour sa sûreté et sa tranquillité, celle de Lisbonne y eut la plus grande influence.

Ces motifs de sécurité ne subsistoient plus vers la fin de la dernière guerre ; et le Portugal se crut perdu, lorsque le feu s'en étendit jusqu'à ses frontières. L'événement l'a rassuré ; peut-être a-t-il passé depuis à l'extrémité opposée, c'est-à-dire, au mépris d'un ennemi dont il croit avoir reconnu toute la foiblesse (2).

Cette crainte étoit cependant le seul motif qui pût influer dans la conduite du Portugal, relativement à l'Espagne. La haine nationale a rompu ce frein qui la retenoit, et s'est envenimée par le ressentiment d'une aggression injuste, par le souvenir du danger qu'a couru la partie attaquée, et des dommages qu'elle a soufferts dans sa frontière. Il paroît donc plus difficile que jamais de former entre les deux cours, d'autres liaisons que celles d'étiquette et de bienséance. Enfin, le pacte de famille a lié

& de lui donner la loi ? Cet exemple, qui malheureusement n'est pas le seul de projets légèrement conçus, & par conséquent avortés, doit faire sentir la nécessité de ne pas adopter de plan, sans l'avoir bien médité.

(1) Ce fut ce pouvoir absolu qui fit conclure le fameux *échange de la colonie du Saint-Sacrement*, annullé depuis sous Charles III. Cette princesse ne s'occupoit pas moins des intérêts de l'Angleterre ; elle y étoit secondée par un habile ambassadeur : depuis la paix de 1748, ce règne fut *l'âge d'or* des portugais & des anglois en Espagne.

(2) *Le Portugal*, disoit le vieux lord Tirawley, qui connoissoit bien cette nation, & ne la flattoit pas, *n'a plus peur de l'Espagne, parce qu'elle lui a dit son secret.*

aussi nécessairement, aussi étroitement le Portugal avec l'Angleterre contre l'Espagne, que celle-ci avec la France contre les deux autres.

Mais quelle est donc actuellement la position respective du Portugal, à l'égard de la France? Nous venons de le dire en parlant de l'Espagne : cette position est précisément la même, relativement aux deux couronnes alliées, au mépris, à la haine près, dont le premier n'est pas encore notre partage, et ne devroit jamais le devenir.

Le commerce, dira-t-on, est le bien des nations : il le sera toujours; et l'esprit de calcul qui depuis long-temps dirige ou devroit diriger toutes les spéculations de la politique moderne, doit nous retourner du côté du Portugal, et rapprocher enfin de nous cette puissance. Il doit aussi la détacher de l'Angleterre, puisqu'il est prouvé que les traités de commerce qui subsistent entre les deux nations, sont absolument au désavantage de la première.

En résumant ici l'objet de cet article, il faut réfuter, une fois pour toutes, ce raisonnement, fondé beaucoup plus encore sur l'ignorance que sur la flatterie.

Deux motifs seulement peuvent engager un Etat à accorder la préférence, même l'égalité, au commerce d'un autre Etat quelconque; l'intérêt politique, ou l'intérêt mercantille.

Sur le premier, on croit avoir tout dit : on ajoutera seulement que le Portugal, même dans le nouveau dégré d'énergie qu'il a acquis depuis dix ans, n'est pas encore en état de se soutenir seul et par lui-même.

Dans cette situation, et sur-tout dans sa position topographique, enfermé comme il l'est entre l'Espagne et l'Océan, il ne peut desirer et attendre des secours que d'une puissance maritime : il en existe une dont il a l'appui; et l'intérêt qu'elle prend à sa conservation, est fondé sur les avantages du commerce. Pour se rapprocher de la France, il faudroit d'abord qu'il osât lui accorder les mêmes avantages, et par-conséquent en priver l'Angleterre en tout ou en partie. Le voulût-il dans un premier mouvement :

l'oseroit-il après celui de la réflexion? et la France elle-même seroit-elle en état d'en profiter? On connoît la hauteur angloise, et le ton exclusif de cette nation en fait de commerce : elle conserveroit celui du Portugal à main armée, malgré lui-même; et pour l'en exclure ou le partager, il faudroit lui faire la guerre : il faudroit plus, et c'est de quoi nous sommes encore bien loin, il faudroit être sûr d'écraser l'Angleterre.

L'intérêt mercantile n'est pas moins décisif contre nous, en faveur de cette puissance. L'objet de tout commerce est de vendre le plus qu'on peut, pour faire pencher la balance de son côté, ou du moins pour en diminuer *le solde* : (1) pour cela, il faut nécessairement traiter avec la nation qui peut le moins se passer de nos importations, et qui en consomme le plus.

C'est le cas de l'Angleterre avec le Portugal. Elle n'a ni vins, ni sels, ni fruits du midi, et elle en consomme une quantité prodigieuse; cette consommation fait du moins en partie la balance du Portugal avec cette nation. Sans cet avantage et les faveurs particulières dont il jouit pour les deux premiers de ces trois articles, tout l'or du Brésil, ses diamans et ses autres productions seroient insuffisans pour payer la valeur des importations angloises.

Ce ne pourroit jamais être le cas de la France avec le Portugal. Elle a des vins, des sels, des fruits, et de toutes sortes de denrées à revendre; et ses manufactures fourniroient autant pour le moins que celles d'Angleterre. Que lui vendroit le Portugal? rien, ou presque rien. Donc il ne pourroit la payer qu'en espèces ou matières. Donc il ne lui resteroit pas, au bout de vingt ans, un crusado (2), ou bien il feroit banqueroute.

Donc l'intérêt mercantile ne sauroit jamais engager le Portugal à se rapprocher de la France, et à lui accorder, pour son commerce, la préférence ou même l'égalité avec l'Angleterre.

---

(1) *Solde*, c'est-à-dire, la somme qu'une partie redoit à l'autre, & qu'il faut payer en espèces ou lettres-de-change.

(2) Monnoie d'environ 50 sous.

Donc ou on se trompe soi-même, ou on veut nous tromper, quand on parle sans cesse du traité de commerce avec le Portugal, et de renouer, par ce moyen, des liaisons étroites et solides avec cette couronne.

Nous avons déjà démontré que l'intérêt politique l'éloigne de nous encore davantage.

Donc enfin la position du Portugal, à l'égard de la France, est celle d'un Etat qui, pour le présent, ne craint rien de cette puissance, et qui dans l'avenir ne voit rien à en espérer.

Concluons que, dans cette position, on ne peut encore ni jeter des vues, ni former des projets sur le Portugal; que la crainte pourroit un jour lui en imposer, ou le ramener à un certain point; que peut-être, dans un systême mieux combiné, mieux dirigé, un avenir plus heureux en feroit naître quelqu'occasion; mais que cet avenir dépendra sur-tout de la supériorité, ou du moins de l'égalité maritime de la France avec l'Angleterre; et puisqu'il faut le répéter, que ce systême mieux combiné, mieux dirigé, ne peut être que la refonte totale du systême actuel, s'il en existe un, ou, pour mieux dire, la création d'un nouveau systême de puissance militaire et de puissance fédérative.

ARTICLE XII.

De l'Espagne.

Il est des circonstances où le desir le plus sincère de conserver la paix ne suffit point pour se dispenser de faire la guerre, et où on ne peut pas attendre d'être attaqué directement sans prendre des mesures défensives, assez vigoureuses pour faire craindre à ses voisins ou à ses rivaux d'être eux-mêmes prévenus.

C'est dans des circonstances de ce genre, que se trouve une puissance liée, engagée avec une autre par des antécédens, comme les traités, les alliances offensives ou défensives, les liens étroits du sang, l'unité de nom et pour ainsi dire de gloire entre deux souverains, mais plus encore par des relations qu'on

peut appeller physiques, comme la position locale, l'intérêt commun d'une défense réciproque, la certitude d'être accablé à son tour, si l'on laisse écraser son voisin ou son allié, en un mot, la nécessité, cette loi impérieuse de la politique comme de la nature.

Telle est la position de la France à l'égard de l'Espagne, et tous ces différens motifs concourent également à lui faire faire désormais cause commune avec cette puissance.

Il faut donc connoître l'Espagne, et bien apprécier son état actuel, pour pouvoir calculer le dégré d'utilité dont elle pourroit être à la France dans la première guerre, ou du moins pour bien savoir d'avance jusqu'à quel point elle pourroit lui être à charge. Cette dernière connoissance ne seroit pas un motif de l'abandonner dans aucun cas; mais elle serviroit à former, à régler un plan d'opérations éventuelles, et sur-tout à ne point compter pour leur exécution sur des moyens qui n'existeroient pas, ou qui manqueroient au besoin; elle prépareroit d'avance à s'en assurer par soi-même de plus réels, plus efficaces et mieux administrés; enfin, elle empêcheroit ou de s'endormir, ou de s'engager trop légérement sur la foi d'une nation romanesque et peu prévoyante.

Mais pour former un enchaînement d'idées, de faits et de conséquences qui nous conduisent au plus près qu'il sera possible, de cette lumière que nous cherchons, il faut nécessairement remonter à l'origine des engagemens contractés avec l'Espagne, dans les deux dernières guerres.

Elle avoit été entraînée seule dans la première; et la cour de Londres, qui ne la desiroit pas non plus, s'étoit laissée emporter par le torrent de *l'opposition.* Cette cour s'étant enfin déclarée pour celle de Vienne, la France n'eut plus à choisir; et le traité de Worms en 1743, fut le signal de la rupture.

Le combat de Toulon, en 1744, valut à l'amiral espagnol (1) le titre pompeux de *Marquis de la vic-*

---

(1) Dom Pedro Navarro, mort depuis peu d'années, commandant de la marine à Cadix. Deux officiers françois, MM. de l'Age & d'Auteuil firent cette fameuse défense du *Royal-Philippe*; l'ami-

toria. Quelle qu'eût été la conduite du commandant françois et la manoeuvre de son escadre, il en résulta dès-lors entre notre marine et celle d'Espagne, du dégoût, de l'humeur, et même de l'animosité; ces deux corps ne servirent plus ensemble. Les espagnols, fiers et contens d'eux-mêmes, ne voulurent pas compromettre leur gloire; on ne les vit presque plus en mer : les françois se montrèrent encore, et se firent prendre en détail. Après le traité d'Aix-la-Chapelle, tout étoit changé pour la France à la cour de Madrid. Celle-ci saisit le prétexte *qu'on avoit fait la paix sans elle, et qu'on l'avoit forcée d'accéder à des conditions dont elle n'étoit pas satisfaite*; mais au vrai, l'influence de la reine portugaise (1) avoit déjà opéré ce changement.

L'Espagne ne paroissoit donc pas disposée à se lier si-tôt avec nous contre l'Angleterre; mais le marquis *de la Ensenada*, prévit que le moment pouvoit n'en pas être si éloigné : il travailla en conséquence à rétablir la marine, fit venir des constructeurs anglois, des géomètres françois, forma des écoles, fortifia les ports, remplit les chantiers et arsenaux, et créa ou perfectionna tous les autres établissemens relatifs à ce grand objet.

La disgrace de ce ministre ne les fit pas abandonner : on continua de travailler et de construire; e il faut avouer qu'à l'avénement de Charles III, la marine d'Espagne étoit au plus haut point de sa prospérité; les fonds d'ailleurs ne manquoient point : le nouveau roi trouva dans la seule trésorerie de Cadix quinze millions de piastres fortes (2); enfin, tout

---

ral espagnol, blessé d'un éclat de bois au commencement de l'affaire, ne parut plus depuis; ce vaisseau rentra dans Toulon, & il n'y en eut point de pris. Voilà le vrai de cette victoire.

(1) On en a parlé dans l'article précédent, du Portugal.

(2) Pesos gordos à 5 liv. pièce, 75 millions; la plus grande partie en barres & en lingots. M. d'Esquilaci ne les y laissa pas long-tems; il n'en restoit, six mois après, que le tiers ou environ, c'est-à-dire, 5 millions & demi; le surplus avoit été voituré, partie à la monnoie de Séville, & partie, disoit-on, à celle de Ségovie; mais dans le vrai, il en passa beaucoup à Naples & ailleurs, partie de l'aveu du roi, partie de l'ordre secret de la reine, & partie enfin par l'escamotage du ministre, appuyé de mademoiselle de Castro Pignano.

concouroit à rendre croyables les états fastueux que l'Espagne publia de ses forces de mer et de terre.

On ne la crut pourtant pas sur sa parole; et dès la même année 1760, on fut assez bien instruit pour rabattre au moins le tiers de ces calculs (1). Ils étoient moins outrés sur l'état de la marine que sur celui des troupes. Cependant, d'une liste de soixante vaisseaux de ligne *armés*, *équipés*, avec les noms des officiers et le nombre des équipages, la vérité, c'est qu'il en existoit dans les trois départemens une trentaine au plus en état de servir; car on ne compte pas ici les quinze vaisseaux de ligne pris depuis à la Havanne, par les anglois, ni une dixaine d'autres répandus dans les indes espagnoles : avec cette addition, l'Espagne auroit eu réellement cinquante-cinq ou soixante vaisseaux de ligne prêts à mettre en mer ; encore y avoit-il du rabais à faire sur les équipages qu'on supposoit toujours complets, et qui, bien-loin de l'être, n'existoient qu'en idée dans une division pendant qu'ils servoient dans une autre (2).

Mais ces petits moyens étant connus et appréciés, il sembloit qu'on eût renoncé au projet d'engager inutilement l'Espagne dans une seconde guerre. Il ne paroît pas même qu'on s'y fût beaucoup attaché.

---

(1) Et souvent beaucoup davantage; on n'en citera qu'un exemple. La cour avoit fait imprimer qu'il y avoit dans les casernes de Burgos 1,200 recrues; c'étoit dans la ville même un article de foi. Un françois qui connoissoit le pays, & qui parloit la langue, avoit été envoyé en Espagne pour y apprécier bien des choses. Il pénétra dans des espèces de cachots, où ces malheureux étoient renfermés; il les compta tous, & n'en trouva que 170, tous mendians & vagabonds, la plupart estropiés & infirmes.

(2) C'étoit, par exemple, le cas de l'escadre de Cadix en 1760 : elle étoit composée de 12 beaux & bons vaisseaux, auxquels il ne manquoit rien, que la moitié des équipages. Pour remédier à cet inconvénient, ou plutôt pour le déguiser, on avoit annoncé que cette escadre croiseroit pendant six mois sur les côtes de Barbarie. Elle fut partagée en deux divisions, dont l'une ne sortoit qu'après que l'autre étoit rentrée : mais avant de sortir il falloit l'équiper; & pour cela, on y versoit les équipages de l'autre : elle alloit croiser à son tour, pendant que les vaisseaux rentrés restoient en parade *au Puntal*. Moyennant ce petit escamotage, les 12 vaisseaux figurèrent toute la saison pour une escadre complette, & toujours en croisière. Enfin, cet étalage ne laissoit pas d'en imposer de loin: c'étoit tout ce que prétendoit la politique espagnole.

Il n'auroit jamais réussi du vivant de la reine (1). Sa mort en fit concevoir des espérances plus fondées. Des motifs personnels firent mettre plus de chaleur dans la négociation; il en résulta le pacte de famille.

Les circonstances dans lesquelles ce traité fut conclu, et l'éclat qu'on en fit, produisirent d'abord l'effet particulier qu'on en avoit desiré. L'objet personnel étoit rempli; mais l'objet public fut manqué.

L'avis de M. Pitt, de déclarer aussi-tôt la guerre à l'Espagne, fut justifié même après sa démission, par la rupture inévitable entre l'Espagne et l'Angleterre. Mais que produisit-elle pour la France ? Un fardeau de plus dans la guerre, et un surcroît d'embarras dans la négociation : une augmentation dans les troupes, les plus grands préparatifs par mer et par terre, des approvisionnemens immenses, un corps de françois auxiliaires; tout sembloit assurer le succès de l'expédition projetée contre le Portugal ; mais les troupes mal commandées ne soutinrent pas la réputation qu'elles s'étoient acquise dans les deux guerres d'Italie; et l'on a remarqué que depuis le duc d'Albe, tous les généraux espagnols ont été malheureux contre le Portugal. Les préparatifs ne servirent qu'à épuiser les finances. Les magasins mal placés, mal distribués, sans communication et sans débouchés, regorgeoient de provisions, dont la plus grande partie fut gâtée ou volée sous ce prétexte, pendant que l'armée étoit arrêtée à chaque pas par le défaut de subsistances (2). On fit avec grand appareil le siège d'Améyda, place médiocre, quand même les fortifications en auroient été achevées. On se plaignit de la lenteur du premier général (3). On le remplaça par un autre qui n'avança pas davantage (4). A peine

---

(1) *La reine saxone*, selon la coutume des espagnols de désigner les reines par le nom de leur nation; celle-ci avoit à notre égard le péché originel.

(2) On attaqua le *taureau par les cornes*, c'est-à-dire, par la frontière des provinces de *Traos-Montes* & de *Beyra*, pays stérile, montagneux, & rempli de chicanes.

(3) Le marquis de Sauria, âgé de 80 ans, & qui n'avoit d'autre titre pour commander que sa caducité.

(4) M. le comte d'Aranda, qui avoit voyagé & vu les camps du roi de Prusse; ce fut aussi son titre.

vit-on l'ennemi. Il n'étoit pas encore en état de se montrer. Les secours étrangers ne lui arrivoient que peu à-peu. Quelques troupes légères et paysans armés chicanèrent si bien le terrein, qu'à l'époque des préliminaires, on avoit fait en six mois, environ vingt lieues.

Cependant la Havanne étoit prise, et l'orgueil espagnol avoit eu plus de part à cette perte que la valeur angloise. Ceux qui y commandoient, n'avoient voulu ni accepter les offres de M. de Blénac, ni profiter de ses conseils. Ils aimoient mieux perdre la place qu'en devoir le salut à un officier françois (1).

Tandis qu'on la perdoit, les espagnols s'occupoient sur-tout à nous empêcher de céder *la Mobile* (2), parce que cette cession nous auroit coupés de la Floride, et entouré cette province de colonies angloises. Ils ne savoient pas que la Mobile étoit déjà cédée; et c'est, entre beaucoup d'autres un exemple assez singulier des inconséquences de ce temps-là. Ils ne se doutoient pas non plus que la Havanne seroit prise, et que, pour la ravoir, ils seroient trop heureux de céder la Floride même.

La paix vint mettre un terme à tant de malheurs et de fautes. L'alliance de l'Espagne et cette campagne de plus, nous coutèrent, en sus des conditions de M. Pitt, deux des quatre isles neutres (3), la Loui-

---

(1) La Havanne étoit dégarnie : 1500 hommes de troupes, telles qu'elles, ne suffisoient pas pour la défendre ; le seul moyen de la sauver, étoit d'aller au-devant des anglois dans le canal de Bahama, qu'ils passoient la sonde à la main & en défilant, ou de les attendre *au débouquement*. Quinze vaisseaux espagnols & la petite escadre de M. de Blénac, auroient arrêté l'ennemi, ou l'auroient battu dans une position où il ne pouvoit pas se former en ligne, ni tirer aucun avantage de la supériorité de sa manœuvre. Cet avis fut rejetté, & la pusillanimité espagnole retint dans le port ces quinze vaisseaux, pour servir de trophée à l'Angleterre.

(2) Partie de la Louisiane, ainsi appellée de la rivière de ce nom, & qui touchoit à *Pensacola*, dans la Floride espagnole.

(3) Ainsi appellée, parce que le droit en étoit contesté ; car de fait, les françois étoient établis dans toutes les quatre exclusivement. M. Pitt avoit offert l'année précédente de nous en laisser deux en les tirant au sort : il est vrai que Sainte-Lucie nous resta ; mais ce fut en échange de *la Grenade* & *des Grenadilles*, colonies déjà établies, & dont l'Angleterre a tiré le plus grand parti. On sait en revanche à quoi s'est réduit notre établissement de Sainte-Lucie.

sienne entière, et par conséquent notre expulsion totale du continent de l'Amérique (1).

Après cette expérience, on croiroit peut-être que l'Espagne, guérie de ses vieux préjugés, auroit reconnu ses erreurs et ses fautes dans toutes les branches de son administration; qu'elle auroit quitté les sentiers trompeurs de l'habitude, pour entrer enfin dans le droit chemin du raisonnement, du calcul et de l'économie politique, déjà tracé depuis long-temps, et où d'autres nations avoient fait tant de progrès. Point du tout, il n'y a encore rien de réformé dans ce pays-là, que les capes croisées et les chapeaux rabattus (2); et à cela près, les espagnols sont restés

(1) Il est vrai que l'Angleterre voulut bien nous laisser, de la Louisiane, *la nouvelle Orléans*, & la rive droite du Mississipi. Mais que nous en est-il resté? Il a fallu sauver la gloire de l'Espagne & l'honneur de son ministère, en lui abandonnant ce débris de notre naufrage : elle avoit perdu la Floride, nous avions tout perdu nous-mêmes. N'importe : on s'est cru obligé de dédommager par ce sacrifice, la vanité territoriale de cette nation; elle a cent fois plus de terrein en Amérique, qu'elle n'en sauroit ni cultiver, ni défendre. Cependant on a dû, non-seulement lui céder, mais lui livrer de force *la nouvelle Orléans*. Ces fidèles françois ont subi le joug espagnol : tirons le rideau sur cette tragédie; les nouveaux maîtres y ont gagné, à leur ordinaire, un désert de plus.

(2) La paresse, la gueuserie & la malpropreté, plus que le libertinage, & l'air de bonne fortune, avoient, comme on sait, établi en Espagne l'usage d'aller dans les rues *tapados*, c'est-à-dire, la cape croisée jusques sur le bas du visage, le chapeau rabattu en rond, & couvrant le haut, de manière qu'on pouvoit à peine voir les yeux; & les plus *guapos*, c'est-à-dire, les plus élégans à leur manière, étoient les moins reconnoissables : mais si cet accoûtrement cachoit quelquefois un galant mystérieux & discret; si même par goût, les grands seigneurs le préféroient à la parure, il faut avouer que le plus souvent, il servoit à couvrir des guenilles & du linge sale, & voilà tout : car on doit cette justice aux espagnols, malgré la facilité que cet usage auroit pu donner pour des vols, des meurtres & des assassinats, on ne voyoit pas de ces crimes plus fréquemment qu'ailleurs. Il est vrai que le mécontentement du peuple & sa haine pour M. d'Esquilaci, s'exhaloit à l'abri de ce déguisement en propos séditieux : ce ministre craignit que la chose n'allât plus loin; il fit donc défendre d'aller *tapado*. Des soldats furent chargés de faire observer cette défense, & s'en acquittèrent quelquefois durement : la fermentation augmenta; & les mesures qu'on avoit prises pour l'arrêter, hâtèrent l'explosion, qui peut-être même ne seroit jamais arrivée. Le peuple une fois soulevé, & se voyant le plus fort, s'avisa de former des prétentions, & d'exiger des conditions auxquelles il n'avoit pas songé. On connoîtroit bien peu les hommes & les peuples, si l'on s'amusoit à chercher des causes beaucoup plus profondes de la ré-

Quant aux autres branches de l'économie politique, comme l'agriculture, la navigation et le commerce, qui sont les principales sources où la finance peut puiser avec proportion et modération, on ne voit pas que l'Espagne ait fait depuis dix ans beaucoup plus de progrès.

La première est restée toujours au même état, et peut-être lui seroit-il plus difficile d'en sortir qu'on ne le croit communément. Il subsiste, au sujet de ce royaume, un vieux préjugé, que le sol est généralement très-fertile, et que s'il n'est pas beaucoup mieux cultivé, c'est par la faute de ses habitans. On imprime, on lit sans cesse que l'Espagne est une *terre de promission*; que la beauté du ciel, la douceur du climat en rendroient la culture facile et le produit certain : mais que l'indolence des propriétaires, la paresse des cultivateurs, la fainéantise enracinée, innée dans la nation, lui font perdre le fruit de tous ces avantages naturels. On s'est accoutumé à le dire, à le croire. On part de-là comme d'un principe établi et prouvé. Rien pourtant n'est au fond plus faux que cette assertion prise en général. On pourroit au contraire avancer, après avoir parcouru et traversé l'Espagne en tous sens, qu'un tiers au plus de ce pays est cultivé; qu'un autre tiers pourroit à la rigueur l'être avec du temps, des soins, et de grandes dépenses, et que le reste est et sera toujours incultivable.

Cette beauté même du ciel, qui de loin flatte si agréablement l'imagination de ceux qui vivent sous un climat dur, humide et dans un air chargé de vapeurs, est précisément une des causes physiques et insurmontables de la stérilité d'une partie de l'Espagne. Elle y produit le même effet sur un sol aride et pierreux, que dans la Basse-Provence et dans quelques parties du Bas-Languedoc. Les pluies, qui, au défaut des sources, des rivières ou des canaux d'ar-

---

richesses & les ressources de la France & de l'Angleterre; & dans la première guerre, si elle étoit privée deux ou trois ans des retours des Indes, elle tomberoit dans une indigence qui la rendroit bientôt à charge à la première de ces deux nations.

rosement, pourroient seules féconder ces terres ingrates, y manquent réguliérement, ou n'y tombent qu'en orages et en torrens destructifs. Le peu de bonne terre qui pouvoit y rester, est encore entraîné au fond des ravins creusés par la rapidité bisarre de leurs cours. Ils tarissent au bout de vingt-quatre heures; le tuf, dépouillé de sa croûte légère, ne présente plus qu'une surface calcinée et blanchâtre, partagée en plusieurs mammelons, formés par les ravins : c'est ainsi que les environs mêmes de Madrid offrent de loin, à l'oeil fatigué du voyageur, la perspective d'un désert sillonné par la foudre (1).

On trouve, il est vrai, dans les deux Castilles, et dans la partie du royaume de Léon, appellé *Tierra-dos-Campos*, de vastes plaines, et peut-être les meilleurs pays de bled qu'il y eût au monde, si la pluie y tomboit réguliérement chaque année, dans un printemps beaucoup plus chaud que nos étés de France; mais elle manque trop souvent. Alors tout est brûlé; et le laboureur, privé du fruit de ses travaux, se dégoûte de la culture : on ne cultive plus que pour sa subsistance.

Mais dans les plus belles récoltes, et qui surpassent même ses espérances, le cultivateur a mille autres obstacles à surmonter. La demande alors diminue sur les lieux, à proportion que l'abondance augmente. Il faudroit vendre au loin; mais dans l'intérieur des terres, le manque de chemin pour le débouché des denrées, empêche également l'acheteur de venir les chercher, et le vendeur de les porter à des marchés éloignés.

Dans les provinces plus voisines de la mer, le propriétaire est encore plus à plaindre. Il a toujours à soutenir la concurrence des bleds étrangers, dont l'entrée est constamment permise (2). Ces bleds, de

(1) L'Angleterre, les Pays-Bas & les provinces septentrionales de France, dans un climat dont on déplore sans cesse l'humidité, doivent précisément leur fertilité à ce prétendu défaut, ainsi que la belle verdure de leurs bois & de leurs belles prairies.

(2) L'incertitude des récoltes & la difficulté des communications, sont les motifs assez fondés de cette liberté invariable d'importation; mais l'effet n'en est pas moins décourageant pour l'agriculture nationale.

Barbarie, d'Angleterre, ou du Nord, y sont voiturés à peu de fraix dans tous les ports d'Espagne, par les hollandois, suédois, danois, hambourgeois, et surtout par les anglois, qui en font le plus grand *cabotage*. Tel est le misérable état de l'intérieur, qu'on voit à quinze lieues de la mer ; un canton régorger de grains, et ne pouvoir pas s'en défaire pour deux raisons :

1°. Parce que le prix doit en être haut, même dans l'abondance, pour pouvoir payer les charges et impôts, dont une partie se prend sur la chose au moment de la vente, et se prend encore sur les reventes successives (1) ;

2°. Parce que les habitans des villes maritimes, et même les entrepreneurs des vivres de terre et de mer, préfèrent d'acheter de l'étranger des grains tout portés sur la place, et de les payer un peu plus cher qu'à douze ou quinze lieues. Ils gagnent encore à cette cherté apparente (2), parce qu'ils épargnent les fraix de transport; et par la même raison, les vendeurs ne sauroient les livrer, rendus sur la place, au même prix que l'étranger, parce qu'il leur faudroit supporter en-dedans du prix, ces mêmes fraix que la qualité des chemins et des voitures rend nécessairement très-considérables (3).

(1) *Las alcavalas* & *los cientos*, sont ceux qui se perçoivent immédiatement sur la vente de la chose; ils s'étendent à toute sorte de denrées & même d'effets mobiliers Certains articles paient 6, d'autres 10, & jusqu'à 14 pour cent. Les villes, bourgs & leurs districts sont presque tous abonnés pour celui des grains & d'autres denrées de première nécessité. Il faut toujours que chaque individu reprenne le montant de sa quotité sur le prix de sa denrée.

(2) Elle est rarement beaucoup au-dessus des prix de l'intérieur, parce que l'étranger a, par le traité de commerce, beaucoup plus de faveur *que le sujet*. Les droits d'alcabalos, de cientos & autres, sont abonnés, par les traites, *à tant pour cent* sur chaque article, & presque toujours au-dessous de la proportion de l'intérieur. Ainsi les étrangers & sur-tout les anglois, en tems de paix, font la loi *aux marchés*; quelquefois même ils savent perdre quelque chose, pour soutenir la concurrence, & pour conserver leurs chalands, sauf à regagner dans une autre occasion ; ils s'en refont d'ailleurs sur le prix des autres marchandises qu'ils vendent en même tems, ou de celles qu'ils chargent en retour : ressource que n'ont pas les vendeurs nationaux. Enfin, la condition des sujets est en général si peu avantageuse, comparativement avec celle des étrangers, que les gens instruits ne peuvent voir sans quelque surprise l'article du pacte de famille, où il est stipulé que les françois seroient traités comme les propres sujets de S. M. C.

(3) Excepté cinq ou six grandes routes, il n'y a que des che-

Enfin, il faut revenir à l'inspection du local, et l'on trouvera que les provinces même de l'Espagne les plus vantées pour leur fertilité, comme l'Andalousie, Valence, Murcie et Grenade, sont toutes entourées et coupées, comme les autres, de *sierras*, ou chaînes de montagnes pelées, qui font bien le cinquième au moins de la surface du royaume, et que les plaines mêmes y sont arides et maigres, par-tout où on ne peut pas conduire les eaux à volonté, comme dans les huertos (1) de Murcie et de Valence; que celles-ci ne font pas le tiers de ces deux provinces, qu'on ne les trouve souvent qu'à une ou deux lieues les unes des autres, et que tous les espaces intermédiaires sont incultes et incultivables.

Le manque d'eau n'est donc suppléé par cette industrie (2), que dans une très-petite partie de l'Es-

mins de traverse, ou plutôt des sentiers frayés à droite & à gauche dans les plaines, & qui se réunissent aux montées & descentes. Celles-ci sont si fréquentes & si rudes, que le charroi y est impraticable. Les paysans se servent de *jumentos*, bêtes de somme, & voiturent tout à dos de mulets, ou plus souvent de *borricos* : ces animaux sont même tout ce qu'il y a de plus petit & de plus foible dans les deux espèces; les beaux étant trop chers, sur-tout les mules & les mulets, pour de pauvres laboureurs. Il en faut donc un plus grand nombre pour une quantité modique. C'étoit ainsi, en 1760, qu'on transportoit des chanvres d'Andalousie & de Grenade pour les magasins de Carthagène. C'étoient des convois de 150 bêtes de somme, pour un poids que huit ou dix charretées, à quatre chevaux, enlèveroient à l'aise sur nos grands chemins; mais cela paroissoit beaucoup, & faisoit, par cette raison, grand plaisir aux espagnols, excepté aux paysans qui faisoient ce transport par corvées. Quelque peu que puisse coûter la nourriture de ces animaux & de leurs conducteurs, c'est toujours un objet pour trois ou quatre jours de marche, & autant de retour à vuide. C'est pourquoi, dans le même tems, une partie de la Castille-Nouvelle, à 15 ou 20 lieues de Carthagène & d'Alicante, restoit regorgée de grains, pendant que ces ports & toute la côte étoient alimentés par le cabotage des hollandois & autres pavillons neutres.

(1) Ou *jardins*, ainsi appellés de la variété & de l'abondance de leurs productions : ce sont des bassins ou vallons au milieu des montagnes pelées, ou de ces plaines hautes, arides & blanchâtres, dont on a parlé. Les eaux des sources ou des petites rivières prises à une certaine hauteur, sont dérivées dans ces bassins, qui ont rarement plus d'une demi-lieue de diamètre. Les vallons sont encore plus étroits; ce sont, en effet, plutôt des jardins que des campagnes de bled, comme les plaines de la France, des Pays-Bas & de l'Angleterre.

(2) C'est l'ouvrage des maures qui ont autrefois possédé ces provinces. Les conquérans arabes, dont ils descendoient, furent alors les maîtres des nations chrétiennes, pour la géométrie & les autres sciences exactes.

pagne. Par-tout ailleurs, ce mal est sans remède. Les rivières sont encaissées, et ne débordent jamais. Les ruisseaux sont à sec, ou forment des torrens passagers. Mais ceci nous conduit à parler de la navigation de ce royaume.

Il n'y en a point d'intérieure, à proprement parler. Les quatre grands fleuves ne sont navigables qu'à quelques lieues de leur embouchure. Deux, le Tage et le Douro, sont perdus pour l'Espagne ; ils vont en Portugal former les belles rades de Lisbonne et de *Porto*. Le Guadalquivir se comble tous les jours, et porte à peine quelques bateaux jusqu'à Séville. L'Ebre étoit presque impraticable au-dessus de Tortose. On a beaucoup parlé depuis quelques années, des travaux projettés et commencés, dit-on, pour le rendre navigable dans tout son cours, et d'un canal pour communiquer par Bilbao, avec le golphe de Biscaye. Ce plan d'une nouvelle *jonction des deux mers*, est encore bien loin de son exécution.

La navigation extérieure se réduit aux *flottes* et aux autres *embarcations* pour l'Amérique espagnole. En Europe, on voit sur l'Océan peu de bâtimens de cette nation ; et dans la Méditerranée, la guerre perpétuelle contre les régences barbaresques, fait préférer, à l'espagnol même, le pavillon étranger. Il est si gêné jusques dans son cabotage domestique, qu'il le laisse faire presqu'entièrement aux autres nations commerçantes.

Delà, son commerce réunit à-peu-près tous les désavantages possibles ; il est passif et indirect : il paie à l'étranger le fret, la commission et le change même dont il lui fournit la matière (1) ; il lui abandonne le bénéfice, puisque, malgré tous les trésors que l'Espagne verse continuellement en Europe, *la balance* est toujours contre ce royaume.

D'après ce tableau, dont la vérité ne peut être contestée, il résulte :

1°. Que l'agriculture y est fort bas, mais qu'elle ne peut pas s'élever beaucoup au-dessus de son niveau actuel ;

---

(1) C'est-à-dire, les métaux, dont le *papier marchand* n'est que le signe représentatif.

2°. Qu'il n'y a point de navigation intérieure, point de circulation de denrées, ni par conséquent d'espèces;

3°. Que dans son commerce, le particulier, l'*individu* espagnol peut bien être en gain *sur le général*, mais que celui-ci est toujours en perte avec l'étranger.

Nous avons déjà établi que l'Espagne a peu ou point d'industrie. Il est facile de prouver qu'elle ne peut pas en avoir beaucoup davantage.

Soit le climat, les alimens ou l'éducation, les préjugés ou l'habitude, il est constant qu'après l'orgueil, la paresse est le vice le plus dominant de cette nation, et qui paroît le plus incorrigible. On pourroit même dire, que c'est une branche de l'orgueil, puisque le préjugé attache au travail une sorte de honte, en supposant la nécessité de *travailler pour vivre*. Ailleurs, on n'attend pas cette nécessité, on cherche à la prévenir; et lorsqu'on s'en est mis à l'abri, on a quelqu'idée d'aisance et même d'un *luxe relatif; on travaille pour vivre mieux*. L'espagnol ne se doute pas de ces *jouissances*; ou il les méprise. Il travaille tout juste pour vivre; ou s'il a de quoi précisément ne pas mourir de faim, il trouve plus beau de ne rien faire.

Au reste, une preuve certaine qu'il y a quelques causes locales et physiques, toujours subsistantes, de cette paresse et de presque tous les autres défauts reprochés à cette nation, c'est l'exemple journalier des enfans nés en Espagne, même de parens étrangers. S'ils y sont nourris et élevés jusqu'à un certain âge, on leur trouve bientôt le caractère des espagnols naturels, leurs goûts, leurs moeurs et leurs manières; enfin, jusqu'à la haine pour les autres nations, sans excepter celle d'où ils sont sortis (1).

Avec ces dispositions naturelles, on ne doit donc ni espérer ni craindre que l'industrie de cette nation

---

(1) Cet exemple eft encore plus frappant dans les enfans des françois, lorfqu'ils reftent en Efpagne : les parens le remarquent, s'en plaignent ; & ceux qui en ont le moyen, les envoient élever en France.

fasse jamais de grands progrès. Il reste un mot à dire du militaire et de la marine.

On nous disoit, il y a trois ans, que tout, à ces deux égards, étoit bien changé depuis la paix, mais tout en mieux, au point que ni la flotte, ni l'armée n'étoient reconnoissables : les troupes augmentées, complettes, belles, bien tenues et bien exercées, le génie et l'artillerie sur le meilleur pied; la marine instruite, les officiers actifs et vigilans, les équipages nombreux, les vaisseaux marchant bien et manoeuvrant de même; enfin, tout ce qui peut inspirer la confiance aux alliés, et la terreur aux ennemis.

Malheureusement on avoit dit la même chose en 1761 ; et ceux qui le disoient le plus, étoient précisément ceux qui savoient mieux tout le contraire. On sait ce qu'il en résulta.

D'après les mêmes exagérations, la France s'est vue depuis au moment d'être embarquée, malgré elle, avec l'Espagne, dans une nouvelle guerre contre l'Angleterre. Le prétexte en étoit frivole.

Parmi les parades qu'on donna au public pour lui faire oublier la perte de l'Amérique, on avoit fait découvrir, vers le pôle antarctique, une isle déserte et inhabitable. Elle avoit été déjà découverte et nommée par les anglois, les hollandois et les françois, mais également négligée par les trois nations.

Ce chétif établissement fut cédé aux espagnols. Les anglois qui n'y auroient jamais songé, en prirent de la jalousie. Ils vinrent s'y établir. C'étoit une sémence de guerre. Des gens qui croyoient en avoir besoin pour leurs intérêts particuliers, la cultivèrent soigneusement. L'instant venu, on fit envahir par les ordres d'un gouverneur voisin, la baraque appellée *Port-Egmond*, et l'on compta si positivement sur une rupture, que les confidens du complot firent en conséquence leurs spéculations de banque et de commerce (1).

---

(1) Auſſi-tôt après les ordres donnés pour cette invaſion, M. de la Borde alla à Bruxelles; & avec l'apparat d'une ſpéculation ſcientifique, il fit des marchés à l'avance pour avoir toute la cochenille qui ſe trouvoit alors en Europe, & celle qu'on attendoit

Tel fut le vrai motif des relations hyperboliques qu'on faisoit alors des forces de l'Espagne : mais pour y croire, il falloit avoir cette foi aveugle qu'inspire l'esprit de parti, que l'ignorance nourrit, et dont les émissaires soudoyés sont les zélés propagateurs. On ne refond point en sept ans les hommes et les nations.

On ne parlera pas ici du militaire ; on s'en rapporte à des observations faites sur les lieux, dans cet intervalle, par des gens du métier, attentifs, éclairés et infatigables (1). On remarquera seulement, qu'en dernier lieu encore, le gouvernement espagnol a fait tirer au sort pour les milices, et a levé le quatrième sur les jeunes gens en état de porter les armes ; qu'il y a eu pour cela quelques émeutes, entr'autres à Barcelonne, et que cette démarche précipitée achève de manifester le *secret* de l'Espagne, c'est-à-dire, son extrême dépopulation.

Quant à la marine, on ne voit pas que depuis la paix, il y ait eu de nouvelles constructions fort considérables. Les officiers existent ; ce sont les mêmes qu'à l'époque de la dernière paix. Pour les équipages, on ne croira pas non plus qu'ils puissent être beaucoup plus nombreux. On a observé qu'il y en avoit à peine la moitié du complet. Sept ans n'ont pas suffi pour réparer la brèche. Si des enfans d'alors sont devenus des hommes, et si l'on en a fait de nouveaux matelots, beaucoup d'anciens à proportion sont ou morts ou hors de service ; et lors des derniers préparatifs commencés et suspendus, on a vu employer pour les équipages, les mêmes moyens forcés que pour les recrues.

Mais cette discussion nous ramène au sujet que peut-être nous aurions dû traiter le premier, les causes de la dépopulation de l'Espagne.

Ce mal est sans remède, quoi qu'en aient écrit ou

---

par le retour de la flotte. Deux autres négocians, MM. Vanneck de Londres, & Hope d'Amſterdam, furent aſſociés dans l'opération, & par conſéquent dans la confidence.

(1) On ſauroit, au beſoin, où prendre ces mémoires, qui réduiſent, à leur juſte valeur, les exagérations débitées ſur la refonte du militaire en Eſpagne.

rêvé nos voyageurs de cabinet. Le climat (1), le sol, les moeurs plus corrompues, sous le manteau de la gravité et de l'hypocrisie, que sous les étendards du luxe et de la frivolité; une maladie cruelle, universelle, héréditaire, qui attaque les sources de la génération, et dont l'indolence et l'habitude ne laissent pas même desirer la guérison; le nombre prodigieux de célibataires forcés de l'un et l'autre sexe; les possessions immenses des grands et des gens de main-morte, la multiplication énorme des majorats (2), sont autant de causes constantes et permanentes de cette dépopulation (3).

Les moyens d'ailleurs qu'on a pris pour y remédier, ont été mal choisis, mal administrés, et le résultat toujours fort au-dessous des espérances qu'on en avoit conçues.

En dernier lieu, on a fait grand bruit de la colonie établie dans la *Sierra-Morena*. Le vice primitif de cette entreprise, consistoit dans le choix des colons. On étoit allé les chercher en Allemagne, d'où ils ont dû être conduits par terre à grands fraix au

(1) L'Asie offre, il est vrai, des exemples contraires. Les pays placés sous la Zône Torride, tels que le Bengale & les deux presqu'isles de l'Inde, y sont les plus peuplés; mais on sait combien ces pays sont arrosés de grandes rivières & remplis d'étangs ou bassins, pratiqués pour les arrosemens : on sait aussi la vertu généralement attribuée aux eaux du Gange, pour la fécondité des femmes. Enfin, d'après toutes les observations, on peut regarder le concours du chaud & de l'humidité comme une circonstance favorable à la génération; mais l'expérience prouve aussi qu'un sol aride, un air sec & dévorant, sont par-tout des obstacles à la population, aussi bien qu'à la fertilité.

(2) Ou *majorasgos* : ce sont des substitutions ou *fidei-commis* perpétuels, établi d'abord en faveur des grands & des *titulados*, permis ensuite à la petite noblesse, à la robe, à la petite bourgeoisie, & prostitués enfin au peuple. Le plus vil artisan peut faire aujourd'hui un majorat de ses immeubles réels ou même fictifs, en faveur des aînés, filles ou garçons, de sa race future. Cet abus, qui empêche les partages, & réduit les cadets au célibat, fait entrer quelqu'argent dans les coffres du roi, par le produit des droits considérables qu'il faut payer pour obtenir l'érection d'un majorat; mais c'est aux dépens des droits sur les mutations, & sur-tout de la population & de l'agriculture.

(3) On peut répondre à cela, que la plupart de ces causes de dépopulation existent en France; & l'on ne peut nier que l'effet n'en soit très-sensible; mais aussi beaucoup de causes contraires existent en France, & n'existeront jamais en Espagne.

lieu de leur embarquement : élevés dans un climat généralement froid, ils ont été transportés dans la partie de l'Espagne, où peut-être la chaleur est la plus insupportable; la lassitude et l'abattement qu'elle produit sur les espagnols mêmes, se sont fait sentir bien davantage à ces pauvres allemands transplantés, et ils n'en ont pas été quittes pour cela. Les maladies en ont emporté une grande partie, et cela devoit arriver nécessairement.

En fait de colonies, le premier principe est d'éviter autant qu'on peut le contraste trop fort du climat que l'on quitte, à celui où l'on va s'établir : faute de cette précaution, indiquée par la nature et par le sens-commun, on a sacrifié en pure perte des peuplades entières (1) ; les mesures d'ailleurs avoient été si mal prises pour faire trouver à ces *émigrans* des maisons, des meubles et des ustensiles, que l'influence du climat en devint doublement funeste.

Cet établissement a donc coûté beaucoup à l'Espagne, et n'en a guère augmenté la population : cela ne seroit pas arrivé, si, au-lieu de l'Allemagne, on avoit tiré les colons de l'Italie et de la Grèce, et des autres pays chauds, tous situés sur la méditerranée; le transport en auroit été plus prompt, moins coûteux, et le succès certain (2).

Il n'y auroit donc qu'un moyen sûr de remédier à l'inconvénient de la dépopulation pour la guerre et pour la marine.

Ce seroit, pour la première, d'augmenter considérablement le nombre des troupes étrangères, de mettre dans les régimens nationaux, comme on a fait en Portugal, quelques officiers et chefs étrangers; car l'espèce de l'officier est encore plus rare que celle du

(1) Telle fut la transplantation du reste des *acadiens*, à Saint-Domingue, & à la Cayenne, après la perte du Canada.

(2) Si on ose le dire, c'étoit plutôt à l'Espagne à conquérir la Corse, pour en importer chez eux tous les habitans. Ils n'auroient trouvé dans le sol, ni dans le climat, aucune différence. C'étoit-là une richesse réelle, une acquisition utile; & les corses, de leur côté, y auroient gagné à beaucoup d'égard. Il n'auroit même pas été impossible de rendre cette émigration volontaire. S'il avoit fallu y employer la force, ce moyen violent a souvent été pratiqué, & presque toujours avec succès.

soldat, naturellement patient, soumis, et brave, quoique sans chaleur et sans gaîté.

Pour la seconde, il ne suffiroit pas d'attirer sans cesse au service d'Espagne, des matelots de toutes nations, sur-tout de la Méditerranée; il faudroit encore engager à grands fraix les meilleurs officiers étrangers, corsaires et marchands, pour les mêler parmi les espagnols, sur-tout dans les voyages de longs cours; et sans distinction de nation, ni de religion, attirer aussi les commandans les plus habiles.

Tout cela ne seroit pas à beaucoup près impraticable; mais la jalousie nationale contre les étrangers, est encore plus enracinée en Espagne qu'en Portugal : l'autorité, quoiqu'absolue, n'y est pas si concentrée dans les mains d'un seul ministre, et ce partage en embarrasse le développement. Quelque goût que le roi catholique ait montré lui-même pour les étrangers, il trouve sans cesse dans les représentations de son ministère, des obstacles aux innovations utiles qu'il auroit déjà faites à cet égard, s'il avoit toujours suivi son penchant.

Par exemple, il manque de généraux. Il n'est que trop vrai qu'il n'en a pas un seul capable de commander en chef : sans doute ils sont rares partout; mais il s'en trouve : il faudroit donc en tirer d'ailleurs; et c'est à quoi S. M. C. auroit bien moins de répugnance que tout son conseil.

Ajoutons que si elle étoit une fois résolue de prendre à son service un ou deux généraux étrangers, on obéiroit sans réplique, mais avec moins de peine à des allemands, des wallons ou de toute autre nation, qu'à des françois ou des italiens. Ceux-ci sont devenus encore plus odieux depuis M. d'Esquilaci.

Malgré tous ces défauts du gouvernement espagnol, le plus grand spécifique aux maux d'une nation, quand il est bien administré, existe encore actuellement en Espagne : c'est un trésor considérable. Différens moyens, dont on n'a garde d'entamer ici la discussion, ont fait rentrer dans les coffres du roi le double au moins de ce qui en étoit sorti dans l'intervalle de 1759, à 1763; et si ces richesses ne peuvent pas créer, en dépit de la nature, tout ce qui

manque dans le pays et dans la nation, au moral et au physique, elles pourroient du moins servir à faire avec succès les plus grands efforts pour deux ou trois campagnes.

Il n'en faudroit pas davantage avec une conduite aussi bonne qu'elle a été mauvaise, pour rétablir enfin l'équilibre maritime, et réduire l'Angleterre tout au plus à l'égalité avec les *deux couronnes*.

On ne doit donc pas désespérer de l'Espagne, en cas d'une rupture des deux cours avec l'Angleterre; mais cette rupture ne devroit pas être précipitée, mal combinée, et produite par un caprice du moment, ou par quelque intrigue subalterne. Il seroit nécessaire que tout eût été conserté et préparé d'avance. Enfin, comme on suppose que notre ministère n'auroit plus d'intérêt à faire influer sur nous celui de Madrid, le point essentiel seroit qu'au contraire la France influât sur l'Espagne (1).

Tout l'exige : liens du sang; la supériorité réelle du chef de la maison; le danger de l'Espagne, si, toujours obstinée à se conduire d'après des *notions* outrées de sa puissance et de ses ressources, elle nous engageoit avec elle dans un mauvais pas, d'où on ne pourroit plus se tirer; enfin, les avantages qu'elle peut espérer de cette *harmonie préétablie*.

Mais pour engager l'Espagne à se mettre en quelque sorte sous la direction de la France, il faudroit, avant tout, que celle-ci lui donnât l'exemple des mesures et des moyens à prendre pour leur intérêt commun. Le premier pas à faire, c'est de lui inspirer la confiance : car, d'Etat à Etat, comme entre particuliers, celui dont la conduite ne peut pas servir de modèle, ne seroit pas bien reçu à réformer celle d'un autre. C'est donc dans la refonte totale de notre systême politique et militaire, qu'il faut chercher les

(1) Sa majesté n'a sans doute pas oublié que dès l'année 1763, elle avoit donné ordre de faire des reconnoissances de l'Angleterre, & des plans relatifs à la formation d'un concert utile entre la France & l'Espagne, contre cette première puissance. Si cet ouvrage avoit été suivi jusqu'à son exécution, il est très-apparent que la révolution du nord ne seroit pas arrivée, & que les deux couronnes auroient repris la place qui leur est due parmi les puissances de l'Europe.

seuls moyens d'acquérir et de conserver la confiance de l'Espagne.

Le système militaire une fois rétabli sur un pied respectable, encourageroit les amis communs, contiendroit les puissances dont l'amitié et la bonne foi sont devenues si problématiques, à l'égard de l'Espagne comme de la France, et en imposeroit aux ennemis déclarés et perpétuels des deux couronnes.

Le système politique, également ramené à ses vrais principes, nous rendroit tous les avantages de la puissance fédérative. Nos alliances seroient mieux combinées pour notre avantage, et mieux affermies par l'intérêt même de nos alliés. Elles ne seroient ni exclusives, ni oppressives, et par conséquent, n'exciteroient ni alarmes, ni défiances; et l'Espagne liée avec nous par des noeuds indissolubles, participeroit également à tous ces avantages de la puissance fédérative.

Les rapports qui la constituent, seroient absolument les mêmes pour les deux couronnes, et l'Espagne n'auroit pas besoin d'intriguer pour en établir qui lui fussent particuliers : sa position topographique lui en épargne la peine (1). C'est ce qui doit simplifier beaucoup sa politique, et réduit à bien peu de chose ce qui nous reste à dire sur la position respective de l'Espagne, relativement aux autres puissances.

Elle n'a aujourd'hui de rapports directs, à proprement parler, qu'avec l'Italie, l'Angleterre, le Portugal et la France.

Autrefois, la première entroit pour beaucoup dans l'objet de ses vues, de ses projets d'ambition et d'agrandissement. Elle en a rempli une partie en faveur des infants. L'autre, pour en avoir manqué le moment de l'exécution, est devenu impraticable. Il paroit qu'elle y a renoncé; et dans l'état présent des choses, et dans les nouvelles combinaisons qu'amèneroit

---

(1) L'Espagne est toujours à l'abri d'une aggression par terre, excepté par la frontière, ou plutôt lisière du Portugal. Celui-ci ne l'attaquera pas le premier; & par-tout ailleurs elle est environnée des deux mers, & couverte par la France, qui lui fait barrière contre toute l'Europe.

un avenir peut-être trop prochain, elle devra se contenter d'y soutenir, sur le même pied, les deux branches qu'elle y a établies.

On ne répétera point ici ce qu'on a dit de l'Angleterre, relativement à l'Espagne, et dans l'article de la première de ces deux puissances, et dans celui du Portugal, et dans celui-ci même. Le résultat de ces trois articles, donne la position respective de l'Espagne à l'égard de l'Angleterre.

Relativement au Portugal, la même position a été appréciée, en traitant des rapports de cette cour avec l'Espagne. Il ne reste qu'à résumer sur les liaisons subsistantes entre celle-ci et la France.

Ce sont des liaisons naturelles, nécessaires et indissolubles, fondées sur l'intérêt commun et invariable des deux puissances, d'où dépend réciproquement leur sûreté extérieure et maritime, ou sûreté de commerce. Ajoutons que la sûreté intérieure ou territoriale de l'Espagne, et dans ses immenses possessions en Amérique, dépend également de la durée de ses liaisons, et qu'à cet égard elle auroit beaucoup plus à perdre que la France.

Mais cet intérêt, ce besoin commun, devroit être aussi pour l'administration espagnole un motif de traiter le *commerce françois* avec plus de douceur et même d'équité, qu'elle n'en a mis dans toute sa conduite à cet égard depuis deux ou trois ans.

Elle s'est livrée sans réserve à l'esprit jaloux et prohibitif qui la caractérise (1); et son prétexte d'envelopper toutes les nations étrangères dans les réglemens minutieux et inexécutables qui sont sortis de ses bureaux, elle a trop laissé voir qu'elle en vouloit principalement à la France.

C'est l'effet de cette haine populaire et incurable qui circule dans le sang espagnol. Dès que l'administration peut saisir le moindre prétexte plausible,

---

(1) C'est-à-dire, relativement au commerce & à la navigation *des Indes*. Les François en fournissent la plus grande partie des fonds à des prête-noms espagnols, qui, sans ce secours, ne pourroient, ni ne sauroient rien entreprendre. Cependant, c'est l'objet éternel de la jalousie & des plaintes de l'administration.

ou profiter de quelque circonstance favorable (1), elle ne manque pas de surprendre la religion du souverain, pour donner carrière à cette animosité toujours renaissante.

La position respective de l'Espagne, à l'égard de la France, est donc celle d'un État intimement uni avec un autre par les liens les plus étroits du sang, l'unité de nom, et, pour ainsi dire, de gloire entre les deux maisons régnantes, par l'intérêt et le besoin et la sûreté réciproques.

Donc aussi, les vues, les démarches, toutes les opérations politiques et militaires de ces deux cours, doivent toujours être concertées ensemble, en un mot, uniformément dans le plan et dans l'exécution.

Donc, à ces deux conditions, l'Espagne peut devenir réellement utile à la France; celle-ci pourroit en tirer parti, et elle le fera certainement toutes les fois qu'elle établira sur sa propre conduite, la confiance et la déférence de l'Espagne.

Donc enfin, en prescrivant à l'Espagne tout ce qui pourroit lui être avantageux, ce seroit à la France de lui en donner l'exemple, et lui en assurer les moyens, en créant et perfectionnant un nouveau système de puissance militaire et de puissance fédérative.

OBSERVATIONS additionnelles sur l'article XII de l'Espagne.

I. *De la haine nationale.*

Lorsqu'on a parlé plus d'une fois dans cet article de la *haine nationale* contre les françois, on n'a pas prétendu dire que ce sentiment soit commun, sans exception, à toute la nation espagnole.

---

(1) Il s'en est présenté dans ces deux ou trois dernières années, qui n'ont pas pu être apperçues de tout le monde, mais qui n'ont pas échappé aux gens instruits qui connoissoient à cette époque les dispositions de la cour de Madrid. Il falloit savoir le *dessous des cartes*, pour découvrir & apprécier la connexion qu'il y avoit alors entre certaines intrigues dans les deux cours, & les tracasseries que le commerce françois a essuyées, coup sur coup, de la part de l'administration espagnole.

A Madrid, comme à Londres, ce sentiment, ou plutôt ce préjugé d'éducation, réside principalement dans le peuple; et le peuple peut être partagé en deux classes.

Celle des bourgeois, marchands, et autres citadins qui composent, à proprement parler, le peuple d'une ville, à laquelle on ajoute les artisans, ouvriers, manoeuvres et autres ordres inférieurs, qui en sont la populace.

Ensuite, un très-grand nombre d'hommes, de tout rang et de tout état, qui, par incapacité, mauvaise éducation, ou paresse d'esprit, n'ont été à portée ni de s'instruire dans la jeunesse, ni de réfléchir dans un âge mûr, ni de se guérir des erreurs et des préjugés populaires par l'observation et par l'expérience; et qui, comme le peuple, ne pensant guère que d'après autrui, n'ont point, à proprement parler, d'idées qui leur appartiennent, qui louent ou blâment, estiment ou méprisent, aiment ou haïssent toujours *sur parole*; enfin qui sont appellés *peuple*, parce que la sphère de leur esprit est circonscrite à-peu-près dans les mêmes limites.

Dans la première de ces deux classes, le peuple espagnol est véritablement animé d'une haine aveugle et stupide contre les françois, parce que, de père en fils, il y a près de trois cents ans qu'il en entend dire du mal (1).

Mais cette haine est plus forte dans les provinces intérieures ou reculées, que dans la capitale, ou dans les ports de mer, où l'on est accoutumé à voir les françois répandre l'argent et l'abondance (2).

---

(1) On croiroit peut-être que l'avénement d'une maison françoise à la couronne d'Espagne, a dû changer à cet égard les affections du peuple : point du tout : il aima Philippe V, à cause de sa gravité & de son immobilité en public, qui leur retraçoit celle de Philippe IV, son bisaïeul. Ils disoient pour son éloge, qu'il auroit mérité d'être né Castillan. Il est triste de penser que peut-être ce seroit un jour un mérite au roi d'Espagne de ne savoir pas le françois. Ce qui est certain, c'est qu'en 1759, à l'arrivée du roi régnant, les jeunes enfans n'en savoient pas encore un mot; & M. le duc de Béjar, qu'on leur donna pour *ayo*, n'étoit pas fort en état de le leur apprendre.

(2) Le peuple de Madrid leur rendoit cette justice lors *de la révolte*. Quelques françois, que la curiosité avoit attirés dans la foule,

Dans les villes de commerce, et sur-tout à Cadix, ils sont plus aimés et considérés que les négocians espagnols, parce qu'ils vivent mieux et font circuler plus d'argent.

La seconde classe du peuple est nombreuse en Espagne, par l'ignorance universelle des moeurs et des usages des autres nations, et les préjugés grossiers qui y subsistent, même dans les rangs élevés, faute d'avoir lu, réfléchi, voyagé et observé. Ces préjugés règnent sur-tout parmi les ecclésiastiques, les moines, les gens de robe, qu'on appelle *letrados*, et qui partout ailleurs seroient des gens très-illettrés.

Ceux-ci sont répandus dans tous les conseils, *juntas* et autres branches de l'administration. Ce sont presque tous gens de fortune, qui ont été envoyés à pied aux universités, où ils n'ont pu apprendre que les mêmes inepties qu'on y enseigne depuis trois cents ans. Ils y ont presque vieilli dans un long cours d'études, avant de parvenir au sublime dégré de *licenciado ;* et d'emplois en emplois, ils parviennent souvent aux premières places de l'administration, sans aucun mérite que la gravité et les lunettes.

C'est dans cette classe de peuple, que la haine nationale, contre les François, est véritablement dangéreuse, parce que ces hommes sortis de la poussière scholastique, sans éducation, sans usage du monde, et sans aucunes connoissances pratiques, se trouvent tout d'un coup les juges des nations dont ils savoient à peine le nom, et qu'ils haïssent sans savoir pourquoi. Le commerce françois n'a pas de plus grands ennemis, même en Angleterre.

D'ailleurs, tout ce qui n'est point peuple, la cour, la noblesse, et le militaire, ou ne hait point les françois, ou tempère cette haine par l'extérieur de la politesse et des bienséances. Tout françois même qui a l'avantage de parler la langue, qui se fait aux

---

ayant été reconnus, & au moment d'être insultés, il s'éleva un cri général *qu'il falloit les laisser tranquilles, parce que s'ils gagnoient de l'argent en Espagne, ils le dépensoient, & ne l'emportoient pas chez eux, comme les italiens* : en effet, pendant tout le temps que l'émeute dura, aucun françois ne fut insulté.

moeurs,

moeurs, aux usages du pays, qui ne les fronde point, et n'en fait pas sans cesse des comparaisons désavantageuses avec ceux de sa patrie, est sûr d'être accueilli, même recherché de la bonne compagnie, à Madrid et en province. Alors le front se déride, la gravité disparoît : on s'ouvre, on se communique peu-à-peu; il trouve assez souvent des gens instruits qui cherchent à l'être davantage, et qui l'instruisent à leur tour.

II. *De la marine.*

En Espagne, comme en France, la marine est divisée en trois départemens; de Cadix, du Férol, et de Carthagène.

On n'a parlé, dans l'article XII, que de ces trois divisions; et quand on a dit qu'en 1760, il n'y avoit au plus que trente vaisseaux de ligne en état de servir, c'étoit dans ces trois départemens d'Europe; et sans y comprendre les ports de l'Amérique, où la cour fait construire des vaisseaux de guerre, comme à la Havanne, et où elle en a toujours en station, comme à *Carthagène des Indes*.

Dans ces différens ports, il y en avoit bien vingt-cinq en état de mettre en mer, dont quinze furent pris par les Anglois à la Havanne. On y a fait construire depuis avec chaleur, et il est très-vraisemblable que l'Espagne en a aujourd'hui le même nombre, au moins, dans cette partie du monde.

Mais on doit observer que ces vaisseaux de construction américaine sont plus propres à la défense par la solidité de leurs matériaux (1) qu'à l'attaque, et *à donner ou prendre chasse*, parce qu'ils marchent mal et manoeuvrent pésamment. Cela est au point que les meilleurs marins espagnols en font peu de cas, et les regardent plutôt comme un embarras,

---

(1) Ils sont construits de bois d'acajou, de gayac & autres, tous pesans, durs, résineux, compactes; ce qui les rend presqu'impénétrables à l'eau, à la pourriture & même aux boulets de canon, qui n'y font guère que leur trou, sans éclatter ni percer de part en part. En un mot, ce sont des citadelles flottantes : le Royal-Philippe, qui fit cette fameuse défense au combat de Toulon, avoit été construit aux Indes.

que comme un renfort, dans une escadre de vaisseaux d'Europe, parce que pour aller de conserve avec eux, il faut que les autres ralentissent leur marche, ce qui a souvent causé de très-grands inconvéniens (1).

Il se peut donc qu'en comptant les vaisseaux de ligne stationnés, ou construits en Amérique, l'Espagne en ait aujourd'hui une soixantaine, et même qu'en prenant d'avance ses mesures, et répandant l'argent dont elle ne manque pas, elle soit en état de les équiper avec de fortes recrues de matelots de toutes nations; et pour cela, elle trouveroit de grandes facilités dans la Méditerranée.

Mais encore une fois, tous ces arrangemens et ces préparatifs doivent être combinés, calculés d'avance, faits avec précaution, peut-être même avec lenteur, pour éviter l'éclat; et malheureusement les Espagnols, si lents à agir, ne le sont point à célébrer, et même exagérer leurs armemens et leurs moyens. C'est la vieille politique du tems de Philippe II. L'Angleterre, plus redoutable que sous Elisabeth, n'attendroit pas aujourd'hui *la flotte invincible* (2); elle enverroit au-devant d'elle des escadres nombreuses, et toujours plutôt prêtes, qui bloqueroient chacune des trois divisions dans leurs ports, tandis que deux autres escadres iroient attaquer, en Amérique, deux places principales, qui peuvent être regardées comme les deux départemens de la marine espagnole dans cette partie du monde; c'est-à-dire, *la Havanne* et *Carthagène des Indes*. C'est la méthode que les Anglois ont suivie dans les deux dernières guerres contre l'Espagne, et qui, à l'exception du siège de Carthagène, leur a toujours réussi.

---

(1) *Dom Guttière Dehévia*, marquis de *Réal-Transport*, parce qu'il avoit commandé, sous le marquis *de la Victoria*, son beau-père, le vaisseau le *Phénix*, qui transporta le roi régnant de Naples à Barcelone, & qui a été perdu depuis à l'affaire de la Havanne, étoit un biscayen franc & sincère. En montrant l'escadre de Cadix à un françois, en 1760, il fit cette remarque sur le magnifique vaisseau le *Ferme*, construit aux Indes : *qu'il étoit bien nommé ; car il étoit si ferme, qu'il ne pouvoit pas se remuer.*

(2) C'étoit ainsi qu'ils appelloient celle qui devoit envahir l'Angleterre en 1588, & qui périt presque toute entière sur les côtes des trois royaumes.

Ce ne seroit donc qu'insensiblement, et avec les plus grandes précautions, pour éviter l'éclat, que les préparatifs de l'Espagne devroient être faits, toujours de concert avec la France.

Ceci nous conduit à la discussion des motifs les plus apparens d'une rupture éventuelle entre l'Espagne et l'Angleterre : ce sera le sujet de l'observation suivante.

III. *Des démêlés qui peuvent naître entre l'Espagne et l'Angleterre, à l'occas n des établissemens faits par les Anglois, sur les côtes espagnoles du continent de l'Amérique.*

Ces démêlés ont toujours eu un double objet :

1°. Les anciens établissemens des Anglois dans la baie de *Campêche*, pour la coupe des bois de teinture ;

2°. Les nouveaux établissemens de la même nation dans le golfe de *Honduras*, et dans quelques autres parties plus méridionales des côtes espagnoles.

Après avoir joui des premiers pendant long-tems, malgré l'Espagne, les Anglois en obtinrent le droit, ou du moins la tolérance expresse et indéfinie, par le traité de *Bréda*, en 1667 ; et elle leur a été confirmée depuis par tous les traités subséquens. Ils joignent donc, depuis long-tems, le droit à la possession, dans cette partie.

Quant à la seconde, c'est-à-dire, le golfe de Honduras, ils n'ont obtenu ce droit que par le traité de Paris, du 10 février 1763.

Ce n'est donc point sur l'exercice légal de ce droit acquis dans les deux parties, que peuvent s'élever de nouveaux différends entre l'Espagne et l'Angleterre, mais sur l'abus continuel et scandaleux que les anglois font de ce droit, sous le prétexte de la coupe des bois de teinture, pour faire impunément et à main armée la contrebande (1) sur toutes les côtes du golfe de Mexique, des isles adjacentes et de la baie de Honduras.

---

(1) C'est cette contrebande sur les côtes espagnoles, qui est généralement connue sous le nom d'*interlope*.

Ils ont, particulièrement dans cette dernière partie, un prétexte de plus, C'est la *chasse*, et les établissemens qu'elle autorise pour la préparation des cuirs. C'étoient autrefois de simples hangards ou *boucans* (1) amovibles et transportables, à proportion que la chasse ou la coupe des bois étoit épuisée dans chaque canton; et ce ne devroit être rien de plus selon la lettre et l'esprit des traités : mais peu-à-peu, on en fit des établissemens fixes et des magasins remplis et vuidés sans cesse par l'*interlope*.

Les oppositions qu'on trouvoit souvent à cette contrebande, malgré la connivence fréquente des préposés espagnols, fit naître bientôt, même en pleine paix, un état de guerre entre les gardes-côtes et les coupeurs de bois. Ceux-ci jugèrent à propos de se fortifier dans les postes les plus commodes pour exercer la contrebande. Ils y eurent constamment une espèce de garnison, et même du canon. C'étoit assez pour en imposer aux chétives milices créoles et mulâtres des côtes de *Jucatan*, de *Honduras* et de *Nicaragua*.

Tel étoit l'état des choses pendant l'intervalle entre les deux guerres. L'Espagne s'en plaignit longtems inutilement. Elle rompit enfin avec l'Angleterre; et le fruit, pour elle, de cette rupture, fut d'être obligée de céder et de reconnoître aux anglois le même droit dans cette seconde partie que dans la première.

Il est à propos de connoître la situation de ces établissemens, nouvellement concédés par le traité de Paris. On en verra mieux l'importance de cette cession, et le nouveau germe de discussions et d'altercations qui en est résulté entre l'Espagne et l'Angleterre.

On peut réduire à trois, les principaux de ces établissemens fixes dans le golfe de Honduras.

---

(1) Les coupeurs de bois sont aussi *boucaniers*, c'est-à-dire, chasseurs de sangliers & de bœufs sauvages : ces animaux étrangers au climat de l'Amérique, mais importés par les espagnols, depuis deux ou trois siècles, y ont tellement peuplé, qu'ils remplissent aujourd'hui les vastes forêts du Continent & des grandes Isles. C'étoit la subsistance ordinaire des *flibustiers* ; c'est celle des *boucaniers* & coupeurs de bois. Les cuirs sont partie de leur commerce.

Le premier, en partant du nord, est situé vers le soixante-treizième degré de longitude (1) et entre le dix-septième et le dix-huitième de latitude septentrionale, sur la côte, au sud-est, de la péninsule de *Jucatan*, au sud de la baie de l'*Ascension*, et au nord du cap de *Tres-Puntas*; sur le lac, ou *Lagunaa-Azul*, entre les embouchures de la rivière de *Nolukan* ou *Riogrande*, non loin d'une ville espagnole appellée *Salamana de Bacalar* (et le débouquement du lac salé de *Los-Remedios*), au fond d'un petit archipel qui, par ses bas fonds et ses anses fréquentes, favorise les excursions et fournit des retraites sûres.

Le second, est précisément au sud de l'isle *Ruatan*, entre le soixante-neuvième et le soixante-dixième degré de longitude, et vers le seizieme degré de latitude septentrionale; à l'est du petit cap du *Morrochier*, et à l'embouchure de *Rioseco*, ou, selon les anglois, *River-Wallis*.

Le troisième établissement des anglois, et le plus considérable sur la côte de *Honduras*, est situé vers le soixante-sixième degré de longitude et le quinzième degré de latitude septentrionale, entre le cap *Gratias à Dios*, et le faux cap du même nom, dans le *Rincon de Mosquitos*, au fond d'un petit golfe qui forme l'embouchure de la rivière de *Nienesa ou Riotinto*, appellée par les anglois *Blackwater*.

Ce dernier établissement deviendra d'autant plus à craindre, qu'il met les anglois à portée des différens *desaguaderos* ou débouquemens du grand lac de *Nicaragua*. Celui-ci communique avec la mer du sud, par le *Riopartido*; c'est une route que les flibustiers ont bien connue, et que les anglois n'ont point oubliée; aussi cet établissement de *Mosquitos* est-il le plus important pour l'Angleterre, et le plus dangereux pour l'Espagne.

Nous avons déjà parlé du grand commerce d'interlope que les anglois y font avec les provinces de *Honduras*, de *Nicaragua*, de *Costa-Rica* et même de *Véraguas*. Ils en avoient senti toute l'importance; et pendant plus d'un an de rupture avec l'Espagne,

(1) Il eſt entendu une fois pour toutes, que c'eſt la longitude occidentale du méridien de l'iſle de Fer dans les Canaries.

ils y avoient déjà fait de bons retranchemens bien garnis d'artillerie.

Les établissemens dans la baie de Campêche, intéressent moins le commerce de l'Espagne. Les anglois n'y peuvent guère que couper du bois : le pays est pauvre.

Le seul avantage qu'ils en peuvent tirer pour l'interlope, c'est d'y avoir un entrepôt de navires et de marchandises pour la contrebande qu'ils exercent déjà dans le golfe du Mexique, et principalement sur les côtes de l'isle de Cuba, d'où ces marchandises pénètrent par différentes voies, jusques dans la Havanne.

Mais cette contrebande exige une assez grande traversée; et ceux qui la font n'ayant pas d'établissement, ni de prétexte pour en former sur la côte de Cuba, il en résulte beaucoup plus de fraix, de difficultés et de dangers, que dans la partie de *Honduras*, où l'interlope se fait, pour ainsi dire, de plein-pied avec les provinces qu'on vient de nommer.

Il résultera donc de cette nouvelle cession, plusieurs inconvéniens inévitables :

1°. Ce grand commerce d'interlope;

2°. Des nids de corsaires ou même de pirates, qui, en temps de guerre, renouvelleroient sur ces côtes les brigandages et les ravages affreux des anciens flibustiers;

3°. En temps de paix, de nouveaux empiétemens qui naîtront certainement de la facilité locale et de la connivence vénale des préposés espagnols : delà, nouvelles discussions et nouveaux sujets de rupture.

D'après cet exposé topographique, on voit clairement combien l'article seul de la contrebande, et seulement dans cette partie, peut et doit faire naître de nouveaux différends entre l'Espagne et l'Angleterre. Le peuple anglois se plaint déjà de quelques actes de justice exercés par les gardes-côtes sur les contrebandiers, qui, depuis la paix, n'ont point cessé d'infester les côtes de l'Amérique espagnole : car l'interlope ne se borne point aux deux parties que nous venons d'indiquer. Il s'étend aussi sur les côtes méridionales, comme aux *Caraques*, *Santa-Fé*, la nouvelle Grenade, et jusqu'à *Carthagène*, par les

isles de la *Trinité*, la *Margueritte*, et autres qui avoisinent celles de *Tabago* et la *Dominique*, que nous avons cédées à l'Angleterre. Celles-ci avoient, pour l'interlope, le même avantage local que les isles hollandoises de *Curaçao* et *Saint-Eustache* : les anglois ont bien résolu d'en partager le bénéfice; et c'est pour cela qu'à l'envi des hollandois, ils ont établi un port franc à la Dominique, c'est-à-dire, un entrepôt général pour toutes sortes de marchandises qu'on verse delà incessamment, soit à la *Trinité* ou à la *Margueritte*, d'où les espagnols les passent eux-mêmes en terre ferme, soit directement *à la côte*, dans ces différentes provinces de l'Amérique méridionale.

IV. *De l'état actuel des possessions espagnoles en Amérique.*

Ce qu'on vient de dire au sujet de l'interlope, nous conduiroit nécessairement à rechercher et à apprécier l'état au vrai des ports et places de l'Espagne dans le vaste continent de l'Amérique, sur les deux mers du *nord* et du *sud*. D'après le résultat de cette recherche, on pourroit calculer le danger d'une rupture entre cette couronne et l'Angleterre, ainsi que l'avantage et le désavantage réciproque dans la guerre qui s'en suivroit.

Mais on ne peut guère se flatter d'avoir là-dessus des notions exactes ni certaines. Le plus profond secret tient toujours couverte d'un voile sacré cette partie de l'administration espagnole; et ce qui transpire en Europe des événemens de ce pays-là, est ordinairement destitué de certitude, souvent même de vraisemblance. (1)

(1) La navigation & le commerce direct étant interdits à tout étranger, l'intérieur du pays fermé à la curiosité des voyageurs, & les autres nations ne pouvant avoir dans cette partie ni agens, ni consuls, il est tout simple qu'on ignore en Europe tout ce que l'Espagne ne juge pas à propos de communiquer elle-même, & qu'on n'en soit instruit que par les gazettes, c'est-à-dire, mal, peu, ou point du tout : témoin toutes les absurdités qui ont été débitées sérieusement sur la guerre du Paraguay.

Par exemple, les gazettes angloises et autres sont remplies de nouvelles d'une révolte au Chili, de l'invasion des *indiens Araucas*, et des autres événemens fâcheux qui ont nécessité l'Espagne à faire passer au Pérou des convois de troupes, d'artillerie et de munitions : ces faits sont vraisemblablement ou faux ou exagérés ; car il ne paroît point que ces secours, jusqu'à présent, aient été proportionnés à des besoins aussi grands et aussi pressans.

Peut-être même ne seroit-ce qu'un stratagême de la cour de Madrid, pour faire filer quelques renforts en Amérique, sans donner trop d'ombrage à l'Angleterre. Il est bien à souhaiter que cette conjecture se vérifie; mais sur-tout que l'Espagne puisse soutenir ces bruits assez long-temps, pour se mettre ainsi, peu-à-peu, en état de défense.

Ce vaste continent présentera toujours, dans la circonférence immense de ses côtes, trop d'endroits foibles, si l'état en étoit mieux connu. Cette étendue même, en est la cause physique. L'Espagne n'a point assez de troupes ni de vaisseaux pour faire face de tous les côtés, à une nation dont la marine est formidable, et dont la population (quoiqu'exagérée par l'anglomanie) fournira cependant toujours des recrues sur-abondantes, quand il sera question d'un si riche butin.

L'esprit de rapine qui anime le peuple anglois à ces expéditions lointaines et périlleuses (1), est précisément le même des *Cortés*, des *Pizarros*, de ces deux poignées d'aventuriers qui avoient défait et massacré des millions d'hommes et conquis les deux grands empires du Pérou et du Mexique.

L'audace et l'activité des anglois diffèrent peu aujourd'hui de l'orgueil et de l'avarice des premiers conquérans. Ils ne font guère plus de cas des espagnols abâtardis qui habitent ces riches contrées, que les ancêtres de ceux-ci n'en faisoient alors des vils troupeaux qu'ils avoient à combattre.

Cette persuasion sembleroit au premier coup-d'oeil,

---

(1) Le climat seul y combat pour les espagnols, & y détruit plus d'ennemis que le fer ou le feu.

téméraire, insensée, puisqu'il n'y auroit plus aujourd'hui entre les combattans aucune différence dans les armes, qui sont à présent les mêmes des deux côtés (1); mais elle est, en quelque sorte, justifiée par l'expérience de deux siècles. On a vu souvent, dans cet intervalle, des pelotons de flibustiers, la plupart anglois ou françois, parcourir et traverser en tous sens cette vaste étendue de pays, piller, ravager et brûler, ou rançonner les plus riches villes et les plus fortes places; pénétrer par terre de la mer du *nord* dans celle du *sud*, et s'y rembarquer pour aller exercer les mêmes déprédations sur les côtes de celle-ci. Des armées entières de créoles et d'indiens, ou n'osoient se présenter sur leur passage, ou ne se montroient que pour être aussi-tôt dispersées.

C'est donc dans les secours d'Europe que l'Amérique espagnole met toute sa confiance pour la défense de ses foyers; c'est d'eux aussi que les anglois ont éprouvé quelquefois de la résistance, mais pas si vigoureuse qu'on auroit pu et dû l'attendre. Dans les deux dernières guerres, elle n'a été heureuse qu'une seule fois à la défense de *Carthagène.*

Les doutes raisonnés qu'on vient d'exposer sur l'état actuel des possessions espagnoles dans cette partie du monde, n'encouragent point à prononcer la-dessus. On dira seulement qu'il seroit à souhaiter que la cour de Madrid eût dans la nôtre assez de confiance pour lui parler à cœur ouvert : ce seroit l'intérêt commun de toutes deux; et si l'on pouvoit être une fois assuré de sa sincérité à cet égard, on pourroit combiner et calculer de concert avec elle, un plan d'opérations offensives et défensives, au moins par *approximation* : car il ne faut point se flatter que la cour de Madrid puisse nous instruire plus exactement sur cet article qu'elle ne l'est, et ne peut l'être elle-même. On ne sauroit se dissimuler qu'à une si grande distance, elle ne soit trompée la première.

---

(1) On sait que les américains ne connoissoient alors ni les armes à feu, ni même le fer, & que leurs armes étoient des bâtons durcis au feu, & armés de pierres tranchantes ou d'os de poissons, dont ils se servoient au-lieu de haches, de piques & d'épées.

Nous parlerons ailleurs (1) des moyens qu'il ne seroit pas impossible de prendre pour établir cette confiance, et pour engager l'Espagne à nous mettre à portée d'en avoir une mieux fondée aux états qu'elle nous donneroit de ses forces de terre et de mer en Amérique.

Il seroit sans doute difficile de lui faire adopter ce dernier genre de moyens : car, soit orgueil ou défiance, l'administration n'aime point à être éclairée de trop près; mais, on le répète, la mode doit être passée de laisser influer l'Espagne sur la France : le besoin et l'infériorité réelle de puissance, font une loi à la branche cadette de se remettre à sa place. C'est à l'autre à diriger, en lui donnant l'exemple, et à reprendre en quelque sorte son *droit d'aînesse*.

V. *De la fertilité, la population et l'industrie de quelques provinces d'Espagne.*

Ce que nous avons dit (article XII) de la paresse, de l'indolence, et d'une espèce d'apathie qui règne en général dans le peuple espagnol, ainsi que de la stérilité naturelle et insurmontable de ce pays, se trouve pourtant susceptible de quelques exceptions.

Il est constant que les provinces de cette monarchie, les plus voisines de la France, participent aux avantages de son sol et de son climat; et leurs habitans, au naturel actif et laborieux de notre nation.

La Biscaye et la Catalogne en sont deux exemples frappans. Les montagnes de la première, loin d'être arides et pelées, comme les *sierras* à-peu-près du reste de l'Espagne, sont couvertes jusqu'à leur sommet de bois de chauffage, de charpente, et même de construction. Les riches mines qu'elles renferment, y sont exploitées par ce moyen avec facilité ; et les vallons étroits qu'elles forment, dans leurs différentes directions, sont arrosés d'autant de gros ruisseaux, sur lesquels on trouve à chaque pas des forges, moulins et autres *usines*, dont le travail, le produit, vivifie l'industrie, et entretient la circulation. Leurs eaux,

(1) Section troisième.

dérivées d'une certaine hauteur, arrosent et fertilisent, dans les petites plaines, des pâturages couverts de bestiaux; et le bas des montagnes donne, à force de travail, des récoltes assez abondantes. Rien dans ce pays ne ressemble au reste de l'Espagne. (1)

La Catalogne, à-peu-près aussi montagneuse, mais mieux exposée, réunit tous les avantages et toutes les productions des meilleures et plus belles provinces de France. Ses habitans sont, en général, actifs, industrieux, laborieux; et jusqu'au sommet des montagnes, tout est cultivé. Les eaux, plus rares qu'en Biscaye, y sont dirigées avec plus d'art encore pour les arrosemens; et Barcelone offre aux voyageurs le tableau d'une ville de France pleine d'ouvriers et d'artisans dans le mouvement le plus animé. Si tout le reste de l'Espagne ressembloit à ces deux provinces, ce royaume n'auroit rien à desirer ni à envier, relativement à l'industrie et à l'agriculture.

La population y est proportionnée aux avantages qui résultent de ces deux sources de l'aisance publique. L'espèce d'hommes est meilleure à tout que dans les autres provinces, soit pour la mer, soit pour la terre.

Les matelots biscayens sont reconnus sur l'Océan pour d'excellens et intrépides marins. Les ports de ce pays sont bons, les chantiers pleins d'ouvriers et de constructeurs, la navigation florissante et le commerce très-animé. Les catalans ne sont pas moins distingués dans la Méditerranée; ce ne sont véritablement qu'eux et les *mayorquins* qui font la course contre les barbaresques.

Les soldats de ces deux provinces réunissent les qualités communes du soldat espagnol : ils sont sages, sobres, patiens et braves, mais avec plus de feu, d'au-

---

(1) La Biscaye & le Guipuscoa, autrefois habités par les cantabres, nation guerrière & indomptable, n'ont jamais été parfaitement soumis aux romains; les maures n'y ont jamais pénétré, & les juifs en ont toujours été exclus : aussi les biscayens ne sont-ils point *une race mêlée* comme les castillans, les andalous, & tout le reste à-peu-près de la nation espagnole; ils ont conservé la stature, la couleur, la force, & en général la beauté. C'est un peuple tout différent, & qui ne le cède ni aux allemands, ni aux françois.

dace et de gaieté. Les officiers de terre et de mer sont de tout point bien supérieurs aux autres : ils joignent à la valeur la plus déterminée, beaucoup d'activité, de goût pour le métier, avec l'ambition louable de percer et de faire fortune.

ARTICLE XIII.

De l'Italie.

Ce pays, autrefois le berceau des conquérans du monde connu, a bien changé de face depuis la décadence de l'empire romain. Conquis ou ravagé sans cesse par un déluge de barbares, il devint à son tour la proie des nations.

Deux des plus puissantes se le disputèrent long-tems : le sort de la guerre, ou plutôt de l'intrigue et des négociations, décida la question en faveur de l'Espagne. La France y perdit tout; l'Italie resta partagée entre quelques petits souverains, deux ou trois républiques et la monarchie espagnole.

Cette consistance dura environ cent cinquante ans, jusqu'à l'ouverture de la succession d'Espagne.

Les malheurs de la France, dans cette longue guerre, livrerent l'Italie sans défense à la maison d'Autriche. Elle y prit la place de l'Espagne dans ses anciennes possessions, et commença d'y faire valoir les droits de l'empire romain.

Joseph Ier. s'en prévalut, pour confisquer à son profit les états de Mantoue, de la Mirandole et de Carpi (1), pour lever des contributions, et prendre des quartiers d'hyver sur ceux des autres princes, sans respecter le pape, qui fut obligé de plier, par le traité de 1709, sous les volontés absolues du prétendu représentant de Charlemagne.

Ce fut à ce titre que la cour de Vienne continua de mettre en avant les prétentions surannées de l'em-

---

(1) Ces deux derniers furent vendus au duc de Modène, & rentrèrent encore à la nouvelle maison d'Autriche avec la masse des états de la maison d'Est, par l'investiture éventuelle accordée à l'archiduc Ferdinand, & à ses héritiers collatéraux.

pire contre tous les princes et états d'Italie. Après la mort de Joseph Ier, Charles VI avoit adopté son système; mais les liaisons entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, firent naître des obstacles à l'exécution de ses projets. Il y gagna pourtant la suzeraineté de Parme et de Plaisance, qui fut reconnue de ces trois puissances, au préjudice de la cour de Rome.

Les deux guerres de 1733 et 1741, et les deux traités qui les avoient terminées, sembloient avoir posé de nouvelles barrières à l'ambition autrichienne, toujours étayée des droits de l'empire. On n'en avoit plus entendu parler tant que la France avoit conservé dans l'ordre politique son crédit, sa considération, sa prééminence, en un mot, sa place à la tête des grandes puissances.

Mais le nouveau système de 1756, ayant ouvert la porte aux prétentions de toute espèce que la cour de Vienne avoit accumulées, elle ne tarda point à les remettre en avant; la crise d'une guerre en Allemagne, où l'on s'étoit engagé pour elle si gratuitement, nous avoit mis dans le cas d'exiger de cette cour: elle exigea de nous; et on voulut bien s'y prêter.

Par tous les traités (1) qui suivirent celui du 1er. mai de cette année, la France s'engagea à faire valoir ces prétentions chimériques, aux dépens de qui il appartiendroit (même des autres branches de la maison de Bourbon). Ainsi cette grande et première puissance devint peu-à-peu l'instrument des vues et des projets d'une autre, exclusivement aux intérêts de ses alliés, même aux siens propres. Et par une conséquence naturelle et nécessaire, elle a été enfin regardée comme n'ayant plus de mouvement propre, recevant l'impulsion au-lieu de la donner, enfin, comme une puissance secondaire et subordonnée.

Dès-lors elle éprouva en Italie, aussi bien qu'en Allemagne, une rapide dégradation de son crédit, de sa considération et de sa prééminence.

Les circonstances étoient pourtant bien favorables

(1) On vit éclore successivement ceux du 1er. mai 1757 & du 30 décembre 1758; ce dernier enchérit sur les précédens. Voyez article VII, *de la cour de Vienne*, à la fin.

alors pour y conserver et même y augmenter tous ces avantages.

La cour de Rome a toujours craint, depuis Joseph Ier, d'être encore exposée aux mêmes avanies de la part de ses successeurs.

Naples étoit une conquête récente de l'Espagne sur la maison d'Autriche; et cela ne se pardonne point.

Le roi de Sardaigne venoit de lui arracher, par le besoin qu'elle avoit eu de lui, une partie du Milanès; et cela ne se pardonne pas davantage.

Parme et Plaisance, donnés à dom Philippe, sembloient encore à cette cour une usurpation sur elle, parce que ce petit état venoit d'être démembré aussi de ses usurpations précédentes.

Des deux républiques (1), la plus foible venoit d'échapper à ses fers, et elle ne devoit qu'à la France le bonheur d'en avoir été entiérement délivrée.

La plus puissante avoit été le triste témoin de cette oppression. Elle avoit inutilement intercédé en faveur de cette soeur infortunée auprès d'un vainqueur inflexible, qui la menaçoit du même sort à la première occasion.

Que de motifs pour tous ces princes et états, de recourir uniquement à la protection de la France! Celle de l'Espagne avoit été suspecte; elle étoit alors devenue presque nulle. Le traité d'Aranjuez (2) ne s'annonçoit que foiblement; et sans procurer aucune sûreté de plus aux deux infantes qu'elle y avoit établies, il laissoit en proie à l'Autriche tout le reste de l'Italie.

Le roi de Sardaigne, partie contractante dans ce

---

(1) Venise & Gênes : on ne parle pas plus ici de Lucques que de Saint-Marin; on en dira pourtant un mot au sujet de Modène & de la Toscane.

(2) Conclu en 1752, entre les cours de Vienne, de Madrid & de Turin. Il sembloit n'avoir été négocié que pour débarrasser entièrement l'Espagne des affaires d'Italie, sous le prétexte spécieux d'en assurer la tranquillité; mais il ne contenoit rien de plus que le traité d'Aix-la-Chapelle. A l'égard des cours de Vienne & de Turin; l'une avoit le plaisir de traiter avec l'Espagne, sans la France, & l'avantage d'assurer de plus en plus ses possessions sans compromettre ses prétentions; l'autre obtint enfin par ce même traité l'alternative si desirée.

traité, y auroit gagné seul par la garantie de l'Espagne pour ses nouvelles possessions. Mais la prestation de cette garantie auroit dépendu principalement de la liberté du passage par la France ; et celle-ci n'étoit engagée à rien.

La France restoit alors libre d'accorder ou de refuser aux trois parties contractantes et à tous les autres états, son appui contre tout aggresseur, tout infracteur de la paix publique, en Italie aussi bien qu'en Allemagne.

Pour avoir le droit d'accorder, il ne lui falloit point d'autres engagemens, d'autres titres que ceux qu'elle avoit déjà contractés ou acquis par le traité d'Aix-la-Chapelle, par ses alliances toujours subsistantes avec les deux républiques, enfin, par le droit de protection qu'elle a de tout tems été en possession d'exercer en faveur du Saint-Siège.

Donc, dans tous les cas possibles, il pouvoit et devoit alors exister des états d'Italie à l'égard de la France, le recours du plus foible ; de la France à eux, le secours du plus fort ; enfin le concours de l'un et de l'autre. Ce sont ces trois espèces de rapports qui constituent essentiellement la puissance fédérative.

La France avoit de plus la liberté du choix entre la médiation, l'arbitrage et la protection; il lui restoit la faculté d'exercer chacune de ces trois fonctions au gré de ses intérêts, sans négliger sa gloire ni manquer à la justice.

Donc elle étoit alors, relativement à l'Italie, aussi bien qu'à l'empire, au plus haut dégré de sa puissance fédérative.

Donc aussi elle y jouissoit de tous les avantages que donne à un Etat ce genre de puissance, lorsqu'il est soutenu de la puissance militaire. Elle y avoit conservé son crédit, sa considération, sa prééminence. Elle étoit d'autant plus sûre de les y maintenir, qu'en espérant de son secours, on ne craignoit plus rien de son ambition. Le désintéressement, la modération du roi et son amour pour la paix, avoient trop éclaté dans les deux derniers traités, pour que l'Italie eût pu conserver là-dessus le moindre soupçon. Elle célébroit la sagesse et la générosité du

monarque, sans redouter, comme autrefois, la politique du cabinet (1).

Telle étoit alors la situation de la France dans l'ordre politique relativement à l'Italie. Voyons à présent quelle est aujourd'hui la position respective de l'Italie à l'égard de la France.

Mais cette partie de l'Europe étant partagée entre plusieurs dominations différentes, il résulte de ce partage autant de rapports divers de ces dominations entre elles et respectivement à l'égard des autres puissances. Ces rapports doivent être discutés et appréciés séparément. Ce seront les sujets d'autant de sous-divisions qu'il y a d'Etats à parcourir; et en commençant par le midi, on suivra toujours l'ordre topographique (2).

I. *Naples et Sicile.*

Ces deux royaumes, si long-tems disputés entre les deux maisons d'Anjou et d'Arragon, entre les françois et les espagnols, étoient enfin restés à la maison d'Autriche.

Elle les a perdus en 1734, et depuis elle n'a point cessé de les regretter. Son entreprise, en 1744, pour en chasser dom Carlos, ne réussit pas, il est vrai : le traité d'Aix-la-Chapelle lui en ôta l'espoir; mais ceux qu'elle fit depuis avec la France, et les clauses vagues,

(1) *Gran gabinetto di francia!* c'étoit encore il y a 20 ans l'exclamation familière aux italiens, lorſqu'ils apprenoient quelque événement où la France avoit eu part. Cette admiration étoit fort ancienne; elle avoit commencé du tems de Henri IV; (Sully, Villeroi, Jeannin, Doſſat, l'avoient établie) : elle s'étoit toujours ſoutenue depuis, mais non pas ſans être mêlée de crainte: cette nation avoit la même opinion de notre puiſſance que de notre politique; témoin le mot du marquis d'Ornéa, ſous le feu roi de Sardaigne. Ce miniſtre étoit en conférence avec ceux de Vienne & de Londres, à la cour de Turin qui lui parloient ſans ceſſe de *l'équilibre de l'Europe*; il étoit fatigué de ces *lieux communs* de la vieille politique. *C'eſt une chimère*, leur répondit-il, *cet équilibre n'exiſte point, & il ne ſauroit exiſter que dans le cabinet de Verſailles : car, tant que celui-ci ne fera point de fautes, il n'y aura & ne peut jamais y avoir d'équilibre en Europe.*

(2) L'étendue de l'objet nous obligera de le partager en deux numéros : le premier contiendra le ſud & l'eſt de l'Italie, & le ſecond tout le reſte.

ambiguës

ambiguës qu'on y laissa glisser, donnent à cette cour des prétextes de s'immiscer dans les arrangemens éventuels relatifs à la succession de ces deux royaumes. Elle s'étoit flattée de faire passer l'infant dom Philippe au trône de Naples, à l'exclusion des fils du roi régnant, lorsqu il monteroit sur celui d'Espagne; et dans ce cas, la réversion de Parme et de Plaisance lui étoit assurée (1).

La fermeté de dom Carlos à la mort de Ferdinand VI, et l'usage qu'il fit de ses droits naturels en faveur d'un de ses enfans, déconcerta heureusement toutes les mesures de la cour de Vienne; et ceux qui paroissoient lui avoir promis leurs services dans cette occasion, furent obligés de les lui dépromettre.

Il ne resta donc à la Cour de Vienne que l'espoir de dominer un jour, par l'intrigue, dans un royaume que la force n'avoit pu lui soumettre.

Elle a pu et dû s'en flatter, aussi-tôt qu'elle a réussi à donner pour épouse une archiduchesse au nouveau roi des Deux-Siciles.

On n'est pas à portée de juger à quel point l'influence de la reine peut être prépondérante. Mais d'après le génie, le caractère et l'éducation de toute la branche espagnole, on peut du moins prévoir que cette prépondérance doit même augmenter avec le tems, au-lieu de diminuer.

Tel est aussi l'usage heureux et adroit que la cour de Vienne a toujours su faire de ses archiduchesses; et sous l'impératrice régnante, on oseroit ajouter que cette méthode a été encore perfectionnée.

Le roi de Naples n'a pas été élevé dans des principes d'amitié et d'attachement pour la France. Son gouverneur, le prince de *San-Nicandro*, n'avoit eu soin de lui inspirer aucun des sentimens, des goûts et des affections qui auroient été le mieux à leur place, dans un prince cadet de cette première maison de l'Univers (2). Loin d'animer, de connoître la France

(1) Voyez la convention ou traité secret de Versailles, du 30 décembre 1758, article XVI.

(2) Ceci n'est point un trait d'enthousiasme ni de fanatisme. Tout étranger qui aura bien étudié l'histoire, conviendra qu'au-

et les françois, ce jeune monarque, non plus que les infants ses frères, n'en parloit pas même la langue (1).

Ce ne seroit donc que pendant la vie du roi son père, et d'après l'autorité qu'il conserve encore sur la cour de Naples, qu'on pourroit compter sur l'union intime de cette cour avec la nôtre.

Il seroit même très-possible qu'à la naissance d'un prince héritier du trône, la jeune reine, qui n'a encore donné à son époux que des princesses, prît sur lui bien plus d'ascendant, et même assez, dans certains cas, pour lui faire secouer le joug de l'autorité paternelle.

Enfin, en supposant qu'il ne s'écarte jamais à cet égard de ses devoirs, il peut perdre le roi son père, et tout jeune qu'il est ne lui survivre que peu de tems. Si à cette époque il ne laissoit point d'enfans mâles, il n'est pas douteux que l'infante aînée ne devint le partage d'un des princes de Toscane (2); et quelques arrangemens que Charles III eût pu faire de son vivant en faveur de sa ligne masculine, on sauroit élever cette princesse sur le trône, et lui en assurer la possession, ainsi qu'à son époux actuel ou futur.

Alors il seroit aussi très-possible que l'empereur mourût sans enfans, et que le fils du grand duc devînt l'héritier des Etats d'Autriche.

Il réuniroit à lui seul ceux que Charles-Quint avoit possédés en Italie, et augmentés de la Toscane entière.

Que deviendroit alors et la liberté de l'Italie, et celle d'Europe, *et la maison de Bourbon?* On ne pourroit pas se flatter que l'Angleterre voulût bien s'unir et se concerter encore avec elle, pour maintenir ou rétablir en Italie une espèce d'équilibre. Nous l'avons

---

cune autre maison n'a eu tant de rois, n'a régné sur tant de royaumes différens, & ne remonte incontestablement si haut dans les tems les plus reculés; enfin, que les maisons *royales*, aujourd'hui régnantes en Europe, & même en Asie, sont, en cette qualité, toutes très-modernes, relativement à celle de France.

(1) Voyez les *éclaircissemens* & *observations* sur l'article XII de l'Espagne, n°. 1, *de la haine nationale*.

(2) La cour de Vienne prendroit de loin pour cela de bonnes mesures, comme elle a fait pour le mariage de Modène.

déjà dit (1); les motifs qui, sous les deux George premier et second, ont pu décider ces alliances, ne subsisteroient plus ni sous le troisième, ni sous ses successeurs; les *continental connections* n'influeroient plus dans le cabinet de Saint-James. Il ne verroit alors que de deux choses l'une :

Ou la plus belle occasion de mettre aux mains deux maisons dont il craint l'une, et dont l'autre a paru enfin détachée de l'Angleterre ;

Ou une circonstance heureuse, pour bannir à jamais la première de l'Italie, y établir exclusivement une puissance ennemie naturelle de la France; de renfermer ainsi la maison de Bourbon dans les limites de la France et de l'Espagne (2); de vendre cher son secours par mer à celle d'Autriche, et de s'assurer, par ce moyen, une supériorité privative dans les ports d'Italie soumis à la même domination.

Mais supposons que le roi des Deux-Siciles ait bientôt un ou plusieurs enfans mâles (cela est assurément très-possible et très-vraisemblable); voilà donc en Italie une nouvelle branche de la maison de Bourbon, qui peut et doit y devenir puissante et florissante. Reste à savoir si, ayant tiré de la France son origine et son appui, elle lui en sera désormais plus attachée.

On ne peut guère se flatter que Ferdinand IV gouvernera un jour par lui-même. Toujours soumis à une direction, une impulsion quelconque, une nouvelle influence devra succéder à celle qui subsiste encore de la cour de Madrid sur celle de Naples. Quelle sera cette influence? Nous l'avons déjà dit, tout paroît annoncer celle de la reine, et par conséquent de la maison d'Autriche.

Si celle-ci donc jugeoit à-propos de détourner un jour ce monarque des affections et des liaisons qui

---

(1) Article VIII de *l'Angleterre*, & X de *l'Empire*, *sur la maison de Brunswick*.

(2) On ne parle point de la branche établie à Parme. Un détachement de hussards partis de Casal-Maggiore, vis-à-vis de Colorno, peut & pourra toujours passer le Pô la nuit, & enlever de ce château l'infant-duc avec sa cour & sa famille.

auroient subsisté entre sa maison et lui du vivant de Charles III ; si même, par des cirsonstances qu'il ne seroit pas impossible de prévoir, l'Autriche de nouveau s'unissoit avec l'Angleterre, et que le penchant naturel des cours d'Italie pour cette puissance maritime entraînât celle de Naples dans des mesures opposées à celles de la France (1) et de l'Espagne ; que n'auroit-on point à se reprocher ? On auroit manqué aux premiers élémens, aux règles les plus triviales de la politique.

En effet, si dès-à-présent, et de concert avec l'Espagne, on ne prenoit pas des mesures pour affermir entre cette cour, celle de Naples et la nôtre, un système indissoluble de puissance fédérative, il ne seroit plus tems d'y penser, lorsque le besoin, la crise des affaires nous forceroit de nous en occuper.

On ne parlera pas ici des moyens et des ressources que ces deux royaumes bien administrés pourroient fournir ou préparer à cette triple alliance de la maison de Bourbon (2) : ce seroit le sujet d'un mémoire particulier, où il faudroit entrer en détail sur la cour, le ministère, les troupes, la marine, les finances, le commerce, l'industrie, l'agriculture, et en général tous les objets, toutes les branches de l'administration. On dira seulement que ces moyens et ces ressources pourroient devenir très-considérables, et mettre un grand poids dans la balance de l'Italie et de l'Europe.

En effet, aucun pays du monde n'est situé plus

(1) On a vu don Carlos lui-même céder un moment à la terreur qui avoit subjugué son conseil en 1743 ; le capitaine Martin, donner, montre sur table, la loi au monarque dans son palais, dans sa capitale, & l'obliger à rappeller ses troupes de l'armée espagnole en Italie.

Le penchant naturel influeroit désormais encore plus que la crainte dans une pareille démarche, si l'occasion s'en présentoit de nouveau ; ce penchant n'est que trop manifeste à tous ceux qui connoissent & Naples & l'Italie.

(2) On suppose que tous les autres Etats d'Italie, qui ne sont point soumis à la domination autrichienne, accéderoient au moins successivement à cette alliance ; & c'est de quoi on parlera dans la suite de cet ouvrage.

avantageusement pour réunir en abondance presque tous les genres divers de productions du sol, et de bénéfices de l'industrie qui se trouvent partagés entre les autres Etats de l'Europe.

Il n'est pas moins bien placé pour jouir de tous les avantages du commerce d'exportation et d'importation. Entouré de mers et de ports, il semble fait pour dominer sur la Méditerranée.

Sa position topographique lui donne d'ailleurs le plus grand avantage pour influer militairement dans les affaires d'Italie. Isolé de trois côtés, il ne touche au continent que par la frontière de l'Etat ecclésiastique.

S'il est attaqué (ce que pourtant il ne doit jamais attendre), ce ne peut être ni de près, ni subitement; il a toujours le tems de se préparer, n'ayant rien à craindre de ses plus proches voisins, et l'ennemi étant obligé de partir de fort loin, pour traverser leur territoire avant d'arriver jusqu'à lui. Sa frontière est aisée à défendre, de quelque côté que cet ennemi se présente, ou sur le *Trouto* ou sur le *Garigliano*.

S'il attaque, il a devant lui un vaste champ de bataille. Outre l'Etat ecclésiastique, les deux autres les plus voisins (1) ne sont guère mieux armés. Ouverts aux amis et aux ennemis, ils offriroient toujours à une armée Napolitaine, et pour les subsistances et même pour les besoins pécuniaires, ces ressources un peu forcées, et contre lesquelles on réclame peut-être avec justice; mais que la raison d'Etat, les loix de la guerre, la nécessité sur-tout, autorisent du moins, et que le succès justifie.

Les royaumes de Naples et de Sicile forment donc par eux-mêmes l'Etat le plus considérable, le plus important de l'Italie, et le plus fait pour y être prépondérant.

Quant à sa position respective, à l'égard des autres puissances de l'Europe, elle ne peut consister que dans les rapports directs de cette cour avec

---

(1) La Toscane & l'Etat de Venise.

celle de Vienne, par les liaisons étroites et peut-être trop intimes que la nouvelle affinité a établies entre les deux familles, ou dans ceux que les liens du sang et de l'intérêt commun lui rendent essentiels et nécessaires avec la France et l'Espagne. C'est par ces deux puissances qu'elle peut se trouver impliquée, engagée dans les affaires générales de l'Europe ; c'est pour elle aussi que les deux monarques, parens et alliés, doivent veiller sans cesse, non-seulement à sa sûreté, à sa conservation, mais aussi à l'accroissement de ses forces, de ses moyens, et à l'usage que, dans plusieurs cas, elle en pourra et devra faire.

La position de cette nouvelle monarchie, respectivement à la France, est donc et doit être un des objets les plus intéressans des spéculations de celle-ci. C'est la position d'un Etat que tout semble attacher à la France, qui l'est encore, au moins par le lien commun de l'Espagne, mais qui pourroit s'en détacher si ce lien venoit à se rompre ou à se relâcher ; ce qui n'est rien moins qu'impossible.

Donc on ne sauroit s'y prendre trop tôt pour établir et affermir l'union et la communauté d'intérêts entre ces deux puissances et la monarchie napolitaine, toujours aussi de concert avec l'Espagne ; pour l'allier fortement et solidement au nouveau systême de puissance fédérative qu'il est si nécessaire de former, non-seulement en Italie, mais en Europe.

Donc aussi la France doit à la cour de Naples, ainsi qu'à celle de Madrid, l'exemple des mesures sages, fermes et bien combinées, qui peuvent amener et consolider la formation de ce systême.

Donc enfin, c'est de la France même que ces deux puissances doivent apprendre, en l'imitant, à soutenir et vivifier ce systême politique par le concours indispensable d'un bon systême militaire.

Ce moyen seul, mis en usage tout-à-la-fois par les trois couronnes de la maison de Bourbon, pourroit assurer d'avance le succès complet de leurs opérations politiques.

L'État Ecclésiastique.

La considération à la cour de Rome seroit au fond peu importante, si l'usage n'en avoit fait une prérogative essentielle des grandes couronnes (1).

Dès-lors elle fait partie de ce crédit ou réputation si nécessaire à conserver.

Depuis Joseph premier, cette cour a toujours tremblé que la maison d'Autriche n'établît en Italie une trop grande puissance, et ne prétendît y faire revivre, pour son propre compte, les droits surannés de l'*empire* romain.

Cette crainte seroit encore plus fondée sous un empereur qui joindroit du côté paternel les Etats de Toscane à la Lombardie autrichienne; le cas peut arriver, il peut exister tout-à-l'heure.

Ce seroit encore bien pis, si d'un autre côté l'héritier de la maison d'Est (par un mariage et par une investiture) venoit à réclamer la totalité des états autrefois possédés par cette maison, et par conséquent le duché de Ferrare. Ceci est encore très-possible, peut-être même assez prochain; et cet héritier est un archiduc.

Depuis soixante ans, la cour de Rome et les autres princes d'Italie n'avoient eu d'autre ressource, pour s'empêcher de subir le joug, que la protection de la France et de l'Espagne.

La cour de Rome pourroit-elle y compter? Et cette protection seroit-elle, au besoin, prompte, suffisante, efficace dans l'état actuel des choses, c'est-à-dire, après que la France a perdu, relativement à l'Italie, comme à l'Empire, beaucoup de son crédit, de sa considération, de sa prépondérance?

Tout cela se trouvoit fondé sur la sagesse et la solidité de son système ancien de puissance fédérative.

Ce système est détruit; un autre a succédé, qui

---

(1) Quoique l'importance réelle de cette considération ne consiste que dans le crédit à la cour de Rome, relativement au siége & au conseil permanent du chef de l'église, observons qu'ici l'Etat ecclésiastique n'est & ne sera considéré que sous le rapport d'un état séculier & souverain avec d'autres états de la même classe.

avoit placé la France en seconde ligne, qui l'avoit subordonnée aux vues, aux desirs d'une autre puissance : et c'est précisément la seule dont tous les états d'Italie, sur-tout la cour de Rome, redoutent l'ambition et l'oppression.

Un troisième systême vient d'éclore, également destructif des précédens : c'est le *systême co-partageant*. Il ne sembleroit affecter que le Nord et l'Allemagne ; il menace cependant et la cour de Rome, et toute l'Italie.

Le premier étant détruit, le second déjà ébranlé et prêt à s'écrouler de son propre poids, c'est le troisième qui domine en Italie tout comme ailleurs.

Une branche de ce systême, c'est le principe de l'égalité et de la proportion dans les *acquisitions* des trois *co-partageans*.

La Russie et le roi de Prusse peuvent *acquérir* beaucoup dans le Nord et en Allemagne ; rien en Italie.

Pour maintenir donc cette proportion, cette égalité entre les *acquisitions* réciproques, il faudroit chaque fois un *équivalent* à la cour de Vienne. Où le prendroit-elle, sans achever d'envahir la Pologne et l'Empire ? ce seroit en Italie.

Les États du pape, donnés jadis par deux rois de France (1), et long-tems avant que le second fût empereur, sont toujours cependant, au gré des publicistes autrichiens, un démembrement scandaleux de l'empire *Romano-Germanique*.

Joseph II paroît déjà fort impatient d'adopter leur jurisprudence : ce ne seroit à ses yeux qu'une *réunion des biens de l'église ;* genre d'acquisition facile, commode, pacifique, et pour lequel ce prince laisse entrevoir un penchant décidé.

---

(1) Pepin & Charlemagne, des dépouilles du royaume de Lombardie & de l'empire Grec. C'est un fait notoire & prouvé incontestablement par les époques de ces donations, telles quelles, antérieures de beaucoup à celle du couronnement de Charlemagne à Rome, comme empereur d'Occident. Cette cérémonie ne donnoit pas au roi de France un pouce de terrein, ni un droit de plus à tout ce qu'il possédoit déjà ; elle n'eut lieu qu'en 800, & quatorze ans seulement avant la mort de ce conquérant.

S'il croyoit avoir des raisons pour ne pas consommer d'abord cette *opération de finance*, il en feroit du moins l'essai par la réunion du duché de Ferrare aux états de Modène, en faveur de l'archiduc Ferdinand, et par la réclamation de *Commachio* (qui n'est qu'assoupie), contre le Saint-Siège, au profit de l'empire.

La France, politiquement, pourroit-elle permettre toutes ces vexations ? et sa considération à la cour de Rome, en Europe, dans l'Univers entier, n'y seroit-elle pas compromise ? En honneur même, voudroit-elle les souffrir ?

Mais comment l'empêcher dans l'état actuel, et moins encore dans celui qui doit nécessairement résulter du systême co-partageant, si on le laisse subsister ?

La position respective de la cour de Rome, relativement à la France, est donc celle d'un Etat foible, créé depuis mille ans révolus par la piété, la libéralité, la bienfaisance d'un souverain d'un autre Etat puissant et redoutable; constamment protégé par les successeurs de ces grands monarques pendant une longue suite de siècles, et qui a toujours reconnu cette protection comme un droit inséparable et inaliénable de leur couronne.

La position de la France, à l'égard de la même cour, est celle d'une puissance qui a daigné s'honorer des titres et des distinctions que cette protection constante lui a fait donner par le Saint-Siège, au-dessus de toutes les autres monarchies, et qui, par l'usage établi entre les têtes couronnées (1), s'en est à son tour prévalue pour maintenir sa dignité et sa prééminence.

Mais un motif bien plus solide d'intérêt réel, actuel, qui doit sans doute intéresser la France en faveur de cette cour, c'est que les vexations dont elle est menacée, ne peuvent avoir lieu, sans que la paix

---

(1) Cet usage étoit si constant & si invétéré en Europe, que depuis la *réformation*, les rois d'Angleterre ont toujours conservé précieusement le titre de défenseurs de la foi. Il avoit été conféré par Léon X à Henri VIII, pour avoir soutenu des dogmes tout contraires à ceux dont ses successeurs & lui-même ont fait profession depuis cette époque.

de l'Italie, et par contre-coup de l'Europe, n'en soit troublée au point d'engager peut-être la France dans une guerre générale qu'elle doit prévenir.

Donc, l'amour même de la paix et le desir de maintenir la tranquillité publique, exige de la France des mesures nobles, sages, fermes, bien concertées, et sur-tout prises à tems, pour aller au-devant de ce torrent d'usurpations, dont l'Italie même, sur-tout la cour de Rome, se trouve menacée, et par le système ancien et constant de la cour de Vienne, et par celui qu'a fait éclore *la ligue co-partageante*.

Donc aussi, la France ne doit pas attendre que le feu s'allume dans cette partie de l'Europe; elle doit au contraire travailler sans délai, sans relâche, à la formation d'un nouveau systême politique et militaire, dont la solidité puisse en imposer à l'ambition et à l'avidité des infracteurs de la paix. Par ce moyen, seul digne d'elle, cette monarchie, *protectrice née de l'église*, et arbitre naturelle de l'Italie, comme de l'Allemagne, conservera tout-à-la-fois et la paix et sa propre gloire, et commencera dès-lors de recouvrer son crédit, sa considération et sa prééminence.

La république de Venise.

Cet Etat est si nul, relativement à l'Europe et à l'Italie même, depuis deux siècles, que, dans ce long intervalle, on n'a, pour ainsi dire, entendu parler des Vénitiens, que trois ou quatre fois :

La première, lors du démêlé de la république avec la cour de Rome; elle en sortit avec honneur, par la médiation, et plus encore par la protection de Henri IV.

Ensuite elle perdit Candie; et cette perte fut célèbre par la longueur du siège, et par les secours de la chrétienneté, mais sur-tout de la France.

Engagée dans la guerre qui précéda la paix de Carlowitz (en 1699), la république y joua un rôle plus heureux et assez brillant. Le dernier de ses héros y conquit la Morée (1) : elle la retint par le même traité.

(1) Le doge Morosini; à l'imitation des généraux de l'ancienne Rome, il remporta de cette conquête le surnom de Peloponesiaco.

Enfin dans le cours d'une autre guerre contre les Turcs (heureuse pour tous les alliés, excepté pour elle-même), Venise reperdit cette importante conquête, et fut obligée d'y renoncer par le traité de Passarowitz, en 1719.

Depuis cette époque, la république est restée purement passive dans les deux dernières guerres d'Italie (de 1733 et 1741). Ses Etats ont servi de passage et de champ de bataille aux armées françoises, autrichiennes, espagnoles, comme ils l'avoient toujours fait dans les précédentes, depuis deux cents ans.

Elle suit encore actuellement ce système d'inertie dans la guerre de l'Archipel entre la Porte et la Russie. Cela jusqu'à présent ne lui a produit que ce qui arrive toujours aux Etats trop long-tems neutres et craintifs sur ce qui se passe, pour ainsi dire, à leur porte. Elle n'a contenté personne; et des deux parties belligérantes, celle qui reste à portée de cette république, lui fera éprouver tôt ou tard son ressentiment.

Elle ne doit pas espérer plus d'égards de la cour de Vienne, aussi-tôt que celle-ci aura pu remplir en partie ses vastes projets sur l'Italie; elle ne tarderoit point alors à mettre en avant les prétentions de Maximilien premier, *sur l'état de terre ferme.*

Cet État, composé de la dépouille de plusieurs petits tyrans (1), et des empiétemens atroces et frauduleux que la république avoit faits en différens tems sur les Etats voisins, n'étoit rien moins alors que légitimement acquis; mais une prescription de trois siècles de plus, en doit avoir enfin légitimé la possession : sans cela, il n'y en auroit plus aucune d'assurée dans l'Europe entière.

Mais quel droit peut tenir contre une prétention escortée de deux cents mille hommes? Telles sont aujourd'hui celles de la maison d'Autriche. On ne

---

(1) Ce nom en Italie, ainsi qu'autrefois dans la Grèce, n'avoit pas la même signification odieuse & vague qu'il a eue depuis dans des langues modernes; il exprimoit seulement un particulier, qui, étant né dans une république ou ville libre, s'y étoit rendu le maître absolu, soit à titre de souverain, soit en qualité de premier magistrat, comme César dans Rome, & les Médicis à Florence.

peut plus les réfuter qu'avec des argumens de la même force.

La république de Venise touche peut-être de bien près au moment d'éprouver les effets lents, mais sûrs, et toujours funestes d'un systême passif.

Dès-à-présent, elle n'existe plus que sous l'abri ordinaire des Etats foibles, c'est-à-dire, la défiance et la jalousie réciproque des Etats plus puissans dont ils sont entourés. Aucun d'eux, dit-on, ne voudroit permettre qu'un d'entre eux s'en emparât au préjudice de tous les autres.

Mais cette existence, toujours humiliante et précaire, est bien peu de chose pour la superbe république de Venise, cette ancienne rivale des rois, des empereurs, et qui a tenu jadis pendant si long-tems la balance de l'Italie.

Elle pourroit même éprouver qu'il ne seroit plus tems de recourir à cette honteuse ressource des gouvernemens foibles et pusillanimes; elle n'a plus d'autres voisins que le seul qui pourra et voudra l'accabler. C'est lui qui l'entoure et l'enferme de tous les côtés, excepté de la mer et du Pô. Le golfe Adriatique, dont elle affecte encore la souveraineté chimérique, ne lui fourniroit point de défenseurs contre une puissance dont elle s'est laissée circonscrire par terre (1). Le Pô ne l'avoisine qu'à un Etat plus foible encore (2), et non moins exposé aux usurpations du plus fort.

On s'étonne sans doute que cette république si célèbre pour sa sagesse et sa fermeté, se soit laissée réduire insensiblement à un état qui diffère si peu de l'esclavage, et qui en est toujours le préliminaire certain.

Cela est pourtant bien simple et bien naturel au gouvernement de nos républiques modernes. Il est défiant et pusillanime par essence. Qu'on daigne seulement se rappeller ce qui a été dit (article IX),

---

(1) La partie autrichienne de l'Istrie & de Frioul, le comté de Goritz, la Carniole, le Tirol, le Milanès, le Mantouan, font les trois quarts & demi des frontières de Venise; & tout cela appartient à la maison d'Autriche.

(2) *L'Etat ecclésiastique*, dont on vient de parler.

de la Hollande; on verra que celle-ci, après avoir beaucoup plus agi, remué, intrigué, dépensé que Venise, s'est réduite à-peu-près au même point d'asservissement ou de nullité.

Cette défiance et cette pusillanimité républicaine est bien plus enracinée dans le gouvernement de Venise; il craint également et les secours des étrangers et les services de ses sujets, de ses citoyens. Une basse jalousie lui a toujours fait envier la gloire de ses généraux, et redouter jusqu'à leurs succès. Enfin plutôt que de risquer sa précieuse tranquillité et son autorité despotique, de s'abandonner à l'appui de ses amis les plus fidèles et les plus désintéressés (tels que la France l'a toujours été pour la république), ce sénat orgueilleux et tremblant s'est lâchement borné à prêter son territoire.

Qu'en est-il résulté ? c'est que même à présent, plus tard peut-être encore, à la veille d'être attaquée, cette république n'oseroit réclamer les secours des puissances amies, mais éloignées Elles ne pourroient en effet arriver à tems à son aide.

Presque entiérement désarmée et entourée de toutes parts, que pourroit-elle opposer à une armée qui peut-être ne se déclareroit et n'entreroit en action qu'au milieu de son territoire, par lequel cette armée auroit demandé ou pris passage selon la coutume. (1)

L'état de terre-ferme est semé de loin en loin de quelques vieilles bicoques, appellées *châteaux* ou *forteresses* (2), asyles paisibles d'autant de *podestats*, ou *castellans*.

Ceux-ci sont toujours étonnés qu'on puisse arriver par terre jusqu'à leurs remparts (3), et cet inconvé-

---

(1) Elle feroit en même-tems ou jointe ou secondée par les troupes du Milanès, du Mantouan & par celles de Modène; car la maison d'Est a aussi des *arrière-prétentions* sur le *Polésin*, qui jadis a été démembré du duché de Ferrare.

(2) *Castello*, *Rocca di Brescia*, *Bergame*, *Créma*, *&c.*
Ces trois villes & leurs districts (dont la première est vaste & riche), ont autrefois appartenu au Milanès : raison de plus pour s'en emparer sans autre forme de procès.

(3) Ceci n'est pas une plaisanterie; c'est à leur gré un grand défaut dans les fortifications, & qui leur fait mépriser beaucoup

nient les déterminercit bientôt à rendre leurs places. Celles-ci d'ailleurs ne sont plus tenables contre les armées de nos jours. Le premier usage de ces *donjons*, a été de tenir en sujétion les villes de *terre-ferme* qui étoient encore alors indociles et remuantes.

La république de Venise est donc dès-à-présent à la discrétion, à la merci de la cour de Vienne. Elle le sent bien; mais elle se borne à éloigner sa perte, sans prendre aucunes mesures vigoureuses pour la prévenir.

Elle se contente d'avoir toujours à Vienne un ambassadeur qui y joue auprès des ministres le rôle de courtisan; qui flatte, qui cajole, qui rampe, et qui répand l'argent pour être bien instruit (1). Aussi regarde-t-elle les autres ambassades comme de *parade*, et celle-ci comme la seule de politique et d'affaires.

Cette espèce de routine lui a réussi jusqu'à présent, et il ne lui est plus guère permis de prendre un autre parti.

---

ce genre de dépense, quoiqu'ils ayent souvent été dans le cas de l'employer; mais ils ne savent par eux-mêmes en tirer aucun parti. Pour défendre une place, il leur faut toujours un gouverneur étranger, comme à Corfou, en 1715, le maréchal de Schullembourg. Ils se plaignent encore de lui, parce que, disent-ils, ce général a tant fortifié la place, qu'il y faudroit une armée pour la défendre. Enfin les vénitiens n'en savent pas là-dessus plus que les turcs; mais ceux-ci sont plus braves. Aussi les moins ignorans d'entre les vénitiens, ont-ils une grande vénération pour la Hollande, parce qu'ils croyent *qu'elle est toute dans l'eau*, comme Venise. Ils ne comprennent point la barbarie des autres peuples, *qui n'ont pas eu l'esprit* de choisir de pareilles situations. Ceux qui ne sont pas si savans, ont si peu d'idée de tout ce qui n'est pas les Lagunes ou la Brenta, qu'un jeune noble disoit d'amitié à un voyageur hollandois, M. Heerkens, auteur vivant, qui a fait imprimer son voyage d'Italie : *ah! vous êtes à présent bien de nos amis; mais vous ne songerez plus à nous, sitôt que vous serez retourné dans vos montagnes de Hollande.* Beaucoup de gens se sont récriés sur ce trait comme fabuleux & controuvé; mais ces gens n'ont pas été à Venise, ou n'y ont guère vu de vénitiens.

(1) Malgré la parcimonie républicaine, il est constant que les ambassadeurs de Venise à Vienne n'épargnent rien pour fureter par-tout, & découvrir ce qui se passe; aussi ont-ils toujours été avertis les premiers de tous les événemens qui pourroient intéresser cette cour. C'est ainsi qu'en 1735, lorsque M. du Theil fut dépêché secrètement à Vienne, pour traiter de la paix, l'ambassadeur de Venise sut tout, & en instruisit jour par jour ses maîtres, depuis l'arrivée de ce ministre secret jusqu'à son départ; & ce fut par eux que la cour de Turin eut le premier avis de la négociation.

Dans l'état actuel des choses, il n'est pas possible à la république de se mettre par elle-même en état de défense; les efforts pénibles et lents qu'elle tenteroit pour cela, serviroient vraisemblablement de prétexte à l'agression qu'on auroit méditée; elle crieroit en-vain au secours. Si la France, par exemple, vouloit alors lui en donner, la distance qui nous sépare, et les intermédiaires qu'il y auroit à gagner ou à surmonter, ne permettroient de la secourir en effet que par la voie des diversions; avant qu'on eût pu en faire une, l'État seroit conquis, et la république abymée.

Il ne lui reste donc pour se fortifier, que la voie des négociations; mais deux obstacles arrêteront toujours ses premières démarches, l'orgueil et la peur.

Ces deux choses qui devroient être toujours incompatibles, vont trop souvent de compagnie; l'un sert à cacher l'autre, et c'est ici le cas.

Les vénitiens ont une si haute opinion de leur propre sagesse, qu'ils s'imaginent bonnement d'en imposer par leur contenance, et de se faire rechercher de toutes les puissances intéressées aux affaires d'Italie. Ils ne peuvent donc se résoudre à faire les premiers pas, et attendent toujours que ces puissances viennent, comme autrefois, mendier leur alliance; ils attendront long-temps : voilà l'orgueil.

D'un autre côté, ils sentent si bien leur situation, qu'ils tremblent toujours de se compromettre; et dans le cas où quelque puissance voudroit les engager à se mettre en défense et en état de prendre des mesures vigoureuses, en leur promettant de les seconder, ils trembleroient encore de donner de l'ombrage à l'ennemi même dont on voudroit les garantir : voilà la peur.

Pour les guérir de ce dernier défaut (car le premier au fond est assz indifférent, et ne peut produire que du ridicule), il n'existeroit qu'un moyen : ce seroit de se porter sur eux, ou d'avoir si bien pris d'avance toutes ses dimentions pour être sûr d'y arriver à temps, que cette certitude leur inspirât enfin le courage et la confiance.

Résumons sur la position respective de cette république à l'égard de la France.

C'est celle d'un État foible, passif et nul relativement à un autre Etat puissant, ami, ancien allié dont il a toujours épouvé la bienveillance et reçu de bons offices; mais dans cette position, il y a deux inconvéniens fort graves.

L'un, que l'Etat puissant avoit perdu de vue, pendant quelque temps, les principes d'après lesquels il auroit dû veiller, influer sur l'Etat foible, ainsi que sur tout le reste de l'Italie.

L'autre, que la situation locale de chacun de ces deux Etats les tient trop éloignés et trop séparés l'un de l'autre, pour que le plus foible puisse compter avec certitude sur les secours du plus fort.

Concluons seulement, 1°. que la France ne devroit pas refuser son secours à la république de Venise, dans le cas où celle-ci seroit enfin réduite à le réclamer contre toute puissance qui voudroit envahir son territoire, et renverser sa constitution;

2°. Que dans l'état actuel des choses, la France ne pourroit pas accorder ce secours, ou du moins l'effectuer, attendu la distance et les intermédiaires;

3°. Qu'il seroit pour la France plus prudent, plus noble, plus grand, plus conforme au desir de la paix, de n'être dans le cas ni d'accorder ni de refuser ce secours;

4°. Que pour éviter cette alternative, il n'y a qu'un moyen, c'est de la prévenir, en mettant d'avance les choses au point que le cas de la demande ne puisse pas avoir lieu;

5°. Enfin, que pour cela, il faut toujours en revenir à ce qu'on ne peut trop répéter, c'est-à-dire, à la formation d'un nouveau système de puissance fédérative et de puissance militaire.

ARTICLE XIV.

De l'Italie.

X. *La Toscane.*

Ce grand duché jusqu'à présent a été seul exempt des malheurs de la guerre, quoique la succession de

Jean

Jean Gaston (1) eût été le germe des deux dernières en Italie.

Le feu empereur, devenu son héritier par l'échange de la Lorraine, se conduisit fort adroitement pendant la dernière de ces deux guerres. Il obtint la neutralité, et jouit tranquillement de la Toscane ; pendant que son épouse l'impératrice-reine et son frère le prince Charles attaquoient la Lorraine, et réclamoient la possession d'un état dont François Ier. avoit reçu au moins l'équivalent.

Cette conduite auroit pu et dû être, pour les trois couronnes de la maison de Bourbon, un juste motif de ne plus respecter cette neutralité : on auroit évité par-là tous les malheurs de cette guerre en Italie. Il est constant que leur première cause fut pour les espagnols et les napolitains, d'avoir tourné deux ans autour de la Toscane, au-lieu d'y entrer et de s'y établir, à quoi ils n'auroient trouvé aucune difficulté. Lors enfin qu'en 1746, les trois armées se réunirent, qu'on fut maître de Nice et de Villefranche, que Gènes se déclara, et qu'il ne restoit aux Anglois qu'une seule *relâche* sur toutes les côtes de l'Italie, c'est-à-dire, le port de Livourne, c'étoit le moment d'ôter aux alliés cette unique communication avec l'ennemi commun. Ils auroient été privés des secours de toute espèce, sur-tout de vivres, d'armes et de munitions, qu'ils en tiroient sans cesse par cette voie et par la connivence du gouvernement de Toscane. Ils auroient même éprouvé beaucoup plus de difficultés et de retards pour les remises d'argent que leur faisoient aussi, par le même canal, les deux *puissances maritimes*. On pourroit démontrer que ces deux fautes d'*omission* ont entraîné toutes les autres, et décidé, en faveur des alliés, le sort de la guerre d'Italie.

Cette observation ne peut pas être superflue : elle indique du moins de pareilles fautes à éviter pour l'avenir ; et la conséquence nécessaire qui se présente, c'est que dans le cas d'une guerre future en Italie,

(1) Dernier grand-duc de la maison de Médicis.

on ne doit jamais permettre que la Toscane reste neutre.

Jettons à présent un coup-d'oeil sur son état actuel, et voyons de quel poids cet Etat, soumis aujourd'hui à un archiduc, peut et doit être à l'avenir dans le système politique de la maison d'Autriche.

Elle possède en propre le Milanès et le Mantouan; de-là, par l'Etat de Modène, dont elle dispose déjà, et qui lui appartiendra bientôt, elle donne la main à la Toscane (1).

Dès-à-présent donc, depuis le Tesin jusqu'à l'entrée de l'État ecclésiastique, ouvert au premier occupant, cette chaîne de cent lieues de longueur est soumise à la domination autrichienne.

La Toscane en fait une des extrêmités; et cette partie, la plus foible en apparence, en est cependant la plus importante. C'est une espèce d'avant-poste qui menace sans cesse l'Etat ecclésiastique, et qui le serre d'un côté, tandis que le Mantouan et le Modénois le touchent de l'autre.

Ce même avant-poste, le plus voisin du royaume de Naples, ne lui en imposeroit pas moins, en cas de rupture avec la cour de Vienne. Il faut observer que la chaîne, dont nous venons de parler, coupe l'Italie en diagonale, depuis les Alpes jusques par-delà les Appennins, et qu'elle sépare dans sa longueur les Etats de Piémont, de Gênes et de Parme, de ceux de Venise, de Rome, et par conséquent du royaume de Naples.

Trois États d'un côté et trois de l'autre restent donc désormais sans communication entre eux : elle leur est coupée par la domination autrichienne; elle est interdite aussi par terre à la France, et par conséquent à l'Espagne, dans le cas où l'une des deux branches italiennes de la maison de Bourbon seroit obligée de réclamer leur appui.

(1) C'est pour mieux assurer & faciliter cette communication, que les deux cours de Modène & de Florence ont fait percer de concert un grand chemin au travers des montagnes de la *Grafignance*. Une armée peut marcher par-là directement & à travers de la Toscane jusqu'à la frontière de l'Etat ecclésiastique.

La Toscane, il est vrai, présente, au premier coup-d'oeil, toutes les apparences d'un État pacifique, et même désarmé. Son intérêt, dit-on, son système fondamental est de conserver sa tranquillité, de cultiver les arts, d'encourager sans cesse l'agriculture, d'animer l'industrie, et de favoriser le commerce. Ces principes étoient ceux des Médicis. Le feu empereur les avoit adoptés, et le grand-duc régnant semble les avoir pris pour l'unique règle de sa conduite.

Oui sans doute, et c'est celle que la cour de Vienne a dû lui prescrire Cette cour a trop éprouvé combien il étoit utile pour elle que la Toscane fût tranquille et neutre, en apparence, dans toutes les querelles de l'Italie et de l'Europe. Par-là, ce petit État riche et florissant étoit devenu, pour la nouvelle maison d'Autriche, une mine d'or, dans laquelle on sait combien elle a puisé. Quel autre usage auroit-elle pu en faire, qui n'eût compromis toutes les ressources qu'elle en tiroit; et encore à présent, qu'a-t-elle besoin que la Toscane soit un État militaire?

Nous l'avons déjà dit, ce n'est qu'un avant-poste; il n'est point garni, mais il peut toujours l'être à temps, au moyen de la communication nouvellement établie, et qui n'existoit point avant la paix d'Aix-la-Chapelle.

Le projet ne pouvoit pas même en être formé alors. Ce ne fut qu'en 1752, qu'il commença d'éclore (1). A présent qu'il est rempli, on ne doit plus partir des foibles et paisibles *Médicis*, pour apprécier les vues et le système particulier de la nouvelle maison grand-ducale

Ce n'est pas que jusqu'à présent elle ait paru s'écarter de leurs principes pacifiques; mais encore une fois, le système général, l'ensemble des vues et des projets de la cour de Vienne sur l'Italie, n'a pris toute sa consistance que depuis le mariage de l'archiduc Ferdinand avec la princesse de Modène; et

(1) On en parlera lorsqu'il sera question des *Etats de Modène*.

même depuis, elle n'auroit eu aucun motif de faire jouer au grand-duc un rôle différent. On ne doit pas s'attendre qu'elle le mette en fraix de troupes ni de places. Il est à l'abri de toute attaque par terre, tant que l'union subsistera entre les deux cours et les deux familles de Florence et de Naples, et plus encore entre les deux maisons de Bourbon et d'Autriche. Si les choses changeoient, il seroit bientôt plus à redouter que dans le cas de craindre lui-même; et toute la puissance autrichienne en Italie se porteroit à son secours, aussi-tôt qu'il seroit seulement menacé.

Ce ne seroit pas non plus par l'*État des Présides* (1), que la Toscane pourroit être prise au dépourvu. Cette expédition maritime ne seroit pas plus subite qu'une attaque par terre. Les préparatifs militaires, les armemens des vaisseaux de guerre, l'*embargo* d'un grand nombre de vaisseaux de transports, les approvisionnemens considérables qu'exige une telle entreprise, tout cela s'annonce avec trop d'éclat; et plus on est près de l'ennemi, plutôt il en est averti. Si la cour de Naples faisoit mine seulement d'augmenter les garnisons de ces places, ou d'y former des magasins, le grand-duc, on le répète, seroit aussitôt en mesure, et pour se défendre et pour attaquer. Il n'a pas besoin pour cela de rester armé; sa maison l'est pour lui, et si puissamment, qu'elle en impose à l'Italie encore plus qu'à l'Allemagne.

Il pourroit d'ailleurs arriver tout naturellement que l'empereur ne laissât point de postérité, puisque ce prince ne paroît pas encore disposé à se remarier : alors le grand-duc, héritier de tous les Etats autrichiens, ajouteroit vraisemblablement la Toscane à cette masse de puissance (2); alors, il ne seroit

(1) *State degli presidi*, c'est-à-dire, les places *d'Orbitello*, *Piombino*, *Porto-Ercole*, *Monte*, *Filippo & Portolongone* sur la côte de Toscane, & dans l'isle d'Elbe. *Cet état des garnisons* qui avoit appartenu à l'Espagne, & qui fut repris sur les autrichiens en même tems que le royaume de Naples, est resté annexé à cette couronne.

(2) Qui sait en effet s'il penseroit à cet égard comme le feu empereur, & si, à la place de Joseph II, il n'adopteroit pas ses principes? On sait que celui-ci a vu avec regret la Toscane détachée de la *primo-geniture*, & qu'il tient fortement au principe *d'indivisibilité*, établi par la *pragmatique sanction*.

plus question d'un système particulier et personnel au grand-duc, mais du système général de la maison d'Autriche.

Nous avons déjà exposé quel il peut et doit être, à l'égard de l'Italie, et nous n'insisterons pas davantage sur les conséquences qui en découleroient naturellement dans le cas de cette réunion du grand duché à la monarchie autrichienne. Il nous reste à examiner quelle est la position respective de la Toscane à l'égard de la France.

Cela sera court. Elle se réduit et se renferme entiérement dans la position de la cour de Vienne, respectivement à la même couronne.

Les liens de l'affinité, les tendresses du sang, peuvent bien nourrir entre la cour de Florence et celles de Madrid et de Naples, ces amitiés personnelles que le vulgaire est accoutumé à regarder comme autant de noeuds indissolubles et de garans d'une éternelle paix.

Delà, peut-être, on prétendroit inférer que cette position de la cour grand-ducale seroit aussi subordonnée aux dispositions naturelles des deux autres cours, à l'égard de la nôtre, et par conséquent que leur influence y balanceroit celle du cabinet de Vienne.

Mais ces noeuds rompus tous les jours par l'intérêt, même entre les particuliers qui les comptent pour quelque chose; ne sont, aux yeux des cours et des princes ambitieux, que des instrumens qu'ils savent briser, après s'en être servis.

Il ne faut donc pas se flatter que la cour de Vienne fût arrêtée dans ses projets par toutes ces considérations personnelles, ni qu'elles eussent assez de poids sur celle de Toscane, pour la dérober à son influence. La première fera tant qu'on voudra, elle recherchera même et sollicitera des mariages et des alliances; mais cette cour a toujoues su faire servir à ses intérêts les liens du sang, sans en être jamais arrêtée lorsqu'ils peuvent l'embarrasser. (1)

---

(1) On pourroit faire un recueil curieux d'obſervations hiſtoriques ſur les différentes archiducheſſes ou proches parentes que la

On ne seroit pas même en droit de s'en plaindre, si par hasard on avoit compté pour leur durée, sur ces nouvelles affinités. L'usage à cet égard est trop établi, pour qu'on puisse ou doive s'y méprendre.

Donc, quelques soient les liens du sang et de l'affinité entre les familles royales d'Espagne, de Naples et de Florence, et les amitiés personnelles qui en peuvent résulter, la cour grand-ducale n'a et ne peut avoir de vues, de projets d'intérêts, que ceux de la cour impériale; elle ne pourra ni voudra se soustraire à son influence ou à sa direction.

Donc, la position respective de la Toscane considérée comme État d'Italie, relativement à la France, n'est aucunement différente de celle d'un archiduc puîné, mais qui a fait souche, et qui déjà peut être regardé comme chef de la branche aînée de la maison d'Autriche.

Donc, sa position politique, à l'égard de la France, est comprise et renfermée dans celle de la cour de Vienne, relativement à cette couronne. Elle est topographiquement aussi la même avec celles de la Lombardie et les États de cette maison en Italie.

Donc enfin, pour apprécier cette position respective dans tous ses points et dans toutes ses conséquences, il faut remonter à celle déjà définie de la cour de Vienne, respectivement à la France.

Les États de Modène.

Sans remonter plus haut que la dernière guerre d'Italie, nous voyons le duc de Modène attaché aux trois couronnes, joindre à leurs armées ses petites troupes; et par une suite de nos mauvais succès, perdre tout son pays et ses deux citadelles de Modène et de Mirandole.

Il obtint à la paix la restitution de ses États sans aucune indemnité, pour tous les dommages que son pays avoit soufferts. Sa personne, il est vrai, coûta

---

maison d'Autriche a mariées depuis plus de deux cents ans à divers souverains, & du parti avantageux qu'elle a eu l'habileté d'en tirer dans toutes les occasions.

beaucoup à ses amis : c'étoit la seule chose que ses ennemis ne s'étoient pas soucié de prendre et de garder. (1)

On ne recueillit point le seul fruit possible de tant de dépenses, et des sacrifices qu'il avoit fallu faire pour procurer à ce prince la restitution de ses Etats.

Ce fruit auroit été de ménager le duc, de gagner sa confiance par quelque émissaire habile qu'on auroit glissé à sa cour sans aucun titre, et même qui auroit eu l'air de lui appartenir. Cela n'auroit pas donné d'ombrage au gouvernement de Milan, toujours attentif à veiller sur les moindres démarches de cet ennemi réconcilié (2).

---

(1) En 1743, avant le combat de *Campesante*, les alliés, postés sur la Lenza & prêts à entrer dans l'Etat de Modène, pressèrent vivement le duc de se déclarer. Il n'en étoit pas fort pressé, mais on ne lui laissa que l'option. Il avoit des engagemens avec *les trois couronnes*. Il vouloit d'autant moins y manquer, que les *alliés* lui demandoient en dépôt ses deux places, & vouloient désarmer ses troupes. Il résolut donc de se retirer d'abord à Venise, & de laisser aux espagnols, qui s'approchoient du Panaro, le soin de défendre ses Etats. Le baron de Carpène avoit dans l'armée du roi de Sardaigne le département des espions & des correspondances secrettes. Il fut instruit des desseins du duc, & en avertit aussi-tôt le roi, qui délibéroit en ce moment avec son ministre le marquis d'Ormea, sur les tergiversations du duc, & sur le parti qu'il y auroit à prendre. Le baron de Carpène rendit compte de tous les détails, même du déguisement & du chemin détourné que le duc devoit prendre. Les alliés avoient poussé au-delà du Pô, dans le *Ferrarais*, des détachemens qui auroient pu lui couper la retraite, & s'emparer de sa personne. Ce fut l'avis du baron; & le premier mouvement du roi fut de l'adopter : mais le marquis d'Ormea lui représenta, que s'il faisoit le duc prisonnier, il faudroit l'entretenir, lui & toute sa maison (ce qui, disoit-il, coûteroit aussi cher que le plus beau régiment de l'armée); qu'au contraire, si on le laissoit échapper avant d'avoir donné sa réponse aux dernières propositions, cette fuite prouveroit sa mauvaise-foi dans la négociation, & ses engagemens antérieurs avec les ennemis. On feroit en droit de la regarder comme une déclaration de guerre, & de traiter ses Etats en conséquence; & pendant qu'on en tireroit l'impossible, ce seroit aux rois de France & d'Espagne à le *nourrir*. Enfin, s'il joignoit une de leurs armées, sa personne & sa suite ne seroient qu'un embarras de plus. Cet avis prévalut; & le duc se retira fort tranquillement à Venise, d'où il se rendit ensuite à l'armée *combinée*, & resta tout le tems de la guerre à la charge des deux couronnes.

(1) Au-lieu de cela, on fit passer de Parme à Modène une espèce de secrétaire, chargé des affaires du roi. Il y fut observé de près par les autrichiens, & bafoué par le ministre Sabbatini.

L'espèce d'abandon que le duc éprouvoit alors de la part des deux couronnes, ajouta beaucoup au regret et au dégoût qu'il avoit de notre alliance. Il desiroit de l'agrément et de la considération. Il se flatta d'en éprouver davantage de la part de nos ennemis; il voyagea et reçut à Londres, du roi d'Angleterre, toutes les marques d'amitié qu'il pouvoit attendre d'une tête couronnée qui se faisoit honneur d'être de la maison d'Est (1). Il vécut avec George III, dans la société la plus intime.

A son passage en France pour retourner dans ses États, il témoigna un desir très-vif d'éprouver à la cour des agrémens du même genre; soit ignorance, soit négligence ou légéreté, le ministere d'alors ne vit ou ne voulut pas voir à quoi cela pourroit être bon, et le duc partit mécontent.

Cependant, il étoit né une fille au prince héréditaire en 1750; et d'après des conjectures que la suite a confirmées, on prévit dès-lors que la jeune princesse resteroit héritière de Massa-Carrara (2), et des allodiaux de la maison d'Est. Le premier duc de Modène (3) avoit payé cher à la cour de Vienne l'investiture de ce duché. Le dernier en avoit aussi obtenu, à prix d'argent, la dépouille du duc de la Mirandole et du prince de Carpi (4). Cet arrondissement avoit formé un Etat assez considérable, pour attirer l'attention des couronnes intéressées au systême de l'Italie.

---

(1) La maison de Brunswick a en effet une tige commune avec les ducs de Ferrare, & leur branche étoit l'aînée. Celle de Modène a quelques alliances plus recentes avec celle de Hanovre; & quoique bâtarde, elle avoit toujours été fort considérée de la branche allemande.

(2) Du chef de sa mère, qui étoit elle-même souveraine de ce petit Etat.

(3) César d'Est, fils naturel de l'avant-dernier duc de Ferrare: après la mort de son oncle, il prétendit lui succéder; mais il fut obligé d'évacuer le duché de Ferrare, qui fut incaméré par Clément VIII, & ne conserva que Modène & Reggio, fief de l'Empire, au moyen du trésor de ce dernier duc, dont il s'étoit emparé. Cela lui servit à payer son investiture.

(4) Des maisons *Pico* & *Piô*, tous deux engagés dans le parti d'Espagne pendant la guerre de succession, réfugiés, mais fort bien traités au service de la cour de Madrid, où ils sont morts & leurs maisons éteintes.

La France et l'Espagne étoient sans contredit les premières en droit d'y exercer la plus grande influence. Elles venoient de rendre la tranquillité à cette belle partie de l'Europe. Elles y avoient établi deux branches cadettes de leur maison ; et la modération des deux rois, leur amour pour la paix, s'étoit manifesté par les sacrifices qu'ils avoient faits des prétentions les mieux fondées.

Il étoit né aussi un héritier des Etats de Parme et de Plaisance (1), petit-fils de l'un et neveu de l'autre de ces deux puissants monarques. L'étendue de ce petit Etat répondoit peu à la grandeur de sa naissance et aux auspices sous lesquels ses augustes parens avoient passé en Italie.

Une circonstance heureuse et facile à saisir, offroit la plus belle occasion d'étendre et d'assurer, dans la personne du prince nouveau-né, l'établissement de la maison de Bourbon en Lombardie. Le voisinage des Etats de Modène et de Parme, l'intérêt commun des deux familles, et la protection des trois couronnes, qui paroissoit et devoit être assurée, l'âge, enfin des deux enfans, tout sembloit annoncer que le ciel même les avoit formés l'un pour l'autre.

Ces deux Etats réunis en auroient fait un très-considérable ; et bien administré, il auroit été d'un grand poids dans la balance de l'Italie (2).

Rien n'étoit si frappant ; et d'ailleurs il y eut de bons serviteurs, sur les lieux, qui ne manquèrent point de le faire remarquer. On n'en parut point affecté. La cour de Madrid, gouvernée par la reine portugaise (3), s'occupoit peu de ces objets ; et ce fut dans cet esprit d'indifférence qu'elle conclut, en 1752, le traité d'Aranjuez.

---

(1) L'infant-duc aujourd'hui régnant, né en 1751. Il n'y avoit qu'une année de différence entre lui & la princesse de Modène.

(2) On auroit éprouvé quelques difficultés pour l'investiture ; mais les exemples récens de Parme & de Plaisance, & du grand duché de Toscane, prouvoient assez qu'on auroit pu ou forcer l'Empereur à la donner, ou même se passer de cette cérémonie.

(3) Cette princesse, fille d'une archiduchesse, & angloise d'inclination, étoit plutôt contraire à tous les avantages de la maison de Bourbon. Les infants du second lit de Philippe V, avoient de plus, auprès d'elle, le péché originel, comme fils de la reine douairière.

D'un autre côté, le ministère de France parut là-dessus tout de glace; on ne prit aucunes mesures éventuelles (1).

Cependant la cour de Vienne ne s'endormoit pas. Outre qu'elle a toujours été fort alerte sur tous les moyens d'accroître sa puissance, elle avoit en Italie de bons serviteurs, aussi habiles que zélés, et qui veilloient sans cesse pour elle sur tous les objets intéressans.

C'étoit le maréchal Palavicini, gouverneur de la Lombardie autrichienne, et le comte Christiani, chancelier de Milan (2).

Ces deux hommes d'Etat avoient bien senti toute l'importance de la crise politique, qui devoit décider le sort de l'héritière d'Est. Le comte Christiani saisit l'occasion de quelques intérêts à discuter avec la cour de Modène, pour s'y rendre auprès du duc, et flatter d'abord sa vanité par une démarche d'éclat. Le duc ne s'attendoit qu'à la députation d'un commissaire pour travailler avec son ministre : il vit arriver le chancelier de Milan.

Les affaires, comme on peut croire, furent traitées fort à l'amiable. S'il y eut des longueurs, ce fut pour donner au ministre autrichien un prétexte de prolonger son séjour et de venir de tems en tems en faire de nouveaux auprès de son altesse.

Il sut en profiter pour sonder à loisir les disposi-

---

(1) Le duc de Modène indiquoit lui-même l'importance de cette négociation; car il en avoit alors entamé une avec l'Angleterre, pour attirer quelque commerce dans le petit port de Lavenza. C'eût été la moindre utilité de ce port, s'il avoit un jour appartenu à l'infant-duc; par-là ce prince auroit eu enfin un débouché dans la Méditerranée, & les trois couronnes un moyen prompt & sûr de lui porter directement des secours en cas de besoin.

(2) Il ne faut pas dérober aux grands hommes, de quelque parti qu'ils aient été, la louange qui leur est due pour avoir bien servi leurs maîtres, ni a ceux-ci la gloire qu'ils méritent, pour les avoir écoutés, encouragés & récompensés. Les deux ministres qu'on vient de nommer, & l'impératrice leur souveraine, ont bien justifié, chacun de leur côté, ce tribut d'éloges. Heureux les princes qui ont de tels serviteurs! Il s'en trouve, & aucun n'en manque, chacun dans sa proportion; mais il faut les connoître, les employer, & faire rejaillir jusques sur leur postérité l'éclat & la récompense de leurs services : c'est ce que l'impératrice-reine a fait pour le comte Christiani.

tions de ce prince à l'égard de la France et de ses alliés, et lui faire naître sans affectation des vues différentes sur le rôle qu'il croyoit devoir jouer en Italie, et sur les moyens de le rendre brillant.

Le comte Christiani découvrit bientôt que la manie du duc étoit de se faire compter parmi les puissances belligérantes. Il desiroit en conséquence d'avoir beaucoup de troupes sur pied, de fortifier ses places, et de se rendre par-là assez important pour être recherché des couronnes, et faire avec elles des conditions avantageuses.

Le plus grand embarras du duc étoit de vaincre la résistance de ses propres sujets à l'importance belliqueuse qu'il vouloit se donner. Ruinés par la dernière guerre, réduits à la disette et presqu'à la famine dans le meilleur pays du monde, ils avoient encore à fournir des recrues; et de plus, ils étoient soumis à la milice et aux corvées pour les travaux excessifs des fortifications et des chemins que le duc vouloit tout ériger en voies militaires (1). Ce peuple au désespoir avoit été au point d'une révolte générale; et les milices enfermées dans la citadelle de Modène, en avoient donné le signal; mais quelques officiers étrangers, secondés d'un bataillon étranger aussi, ayant dompté les mutins et appaisé l'émeute, le duc fit des exemples de sévérité, qui achevèrent d'aliéner les esprits de ses sujets.

Il n'étoit donc pas fort tranquille, et cherchoit un appui voisin et puissant pour les tenir en bride. Il n'y avoit point à choisir. On lui offrit le seul qui fût à sa portée, c'est-à-dire, celui du gouvernement autrichien en Italie. Son ministre fut aisé à gagner; il partageoit avec le duc la haine publique, et la redoutoit bien plus pour lui-même.

Assuré ainsi des dispositions de ce prince, le

---

(1) Nous avons déjà dit un mot de celui que les cours de Modène & de Florence ont fait ouvrir de concert dans la Grafignance : c'étoit un des projets du duc, & il l'avoit déjà commencé; mais la régence de Toscane ne s'y étoit point prêtée avec la même chaleur que depuis le traité du mariage. Ce chemin pouvoit être alors très-commode pour pénétrer des Etats de Modène dans le grand duché avec une armée ennemie.

comte Christiani se vit en état d'exécuter son projet. Il ne lui manquoit plus que d'instruire sa cour, et d'en être pleinement autorisé dans les propositions qu'il vouloit faire au duc, et qui ne pourroient manquer d'éblouir son ambition Le comte Christiani fit pour cela un voyage à Vienne. Son plan fut saisi, approuvé, applaudi : on lui donna carte blanche; et l'impératrice lui prodigua les distinctions les plus flatteuses.

De retour à Milan, il ne tarda point de se rendre à Modène : il y développa ses propositions et ses conditions; elles consistoient principalement dans le mariage de la princesse Béatrix avec l'archiduc Léopold, la nomination de ce prince pour gouverneur-général de la Lombardie autrichienne, et l'administration de ce gouvernement pour le duc de Modène, jusqu'à la majorité de ce jeune prince.

Le duc, fort ennuyé de sa cour, peu flatté de n'avoir à commander que cinq ou six mille hommes, tant troupes que milices (1), saisit avidement l'occasion d'aller briller à Milan sur un plus grand théâtre, et d'y remplir toute la représentation d'un gouverneur-général; car il n'en a jamais eu le pouvoir (2). Il consentit à tout : le traité fut signé, et le mariage conclu.

Le père ni la mère de la future archiduchesse n'avoient pas été consultés. Ce fut la source de beaucoup d'humeur et de tracasseries domestiques. Le prince héréditaire fut quelque tems prisonnier d'État; mais après tout, il se soumit. Enfin, pour prévenir toute difficulté, si le duc venoit à mourir avant

---

(1) Il a joui quelque tems des attributs d'une puissance pendant la dernière guerre : ses troupes ont eu l'honneur de faire garnison dans les places de la Lombardie autrichienne. Il est vrai que depuis le traité de Versailles, du 1er. mai 1756, la protection du roi, & en conséquence l'inaction forcée du roi de Sardaigne, rendoient ce pays facile à garder; sans cela, on ne l'auroit point confié à l'armée de Modène : mais la cour de Vienne n'a pas laissé d'en tirer un avantage réel; par-là, elle se mit en état de tirer d'Italie jusqu'au dernier homme, & de tout porter en Allemagne, contre le roi de Prusse.

(2) Il a toujours été exercé par l'habile Christiani, tant qu'il a vécu, & depuis par son successeur, M. le comte de Firmian.

le mariage, la cour de Vienne demanda l'extradition de la princesse, et l'obtint.

Le mariage projetté n'ayant pas pu avoir lieu avec l'archiduc Léopold, devenu grand-duc de Toscane, l'archiduc Ferdinand a pris sa place : l'investiture éventuelle de tous les Etats de Modène a été accordée à ce jeune prince et à ses héritiers collatéraux : le mariage est consommé, et tout y annonce déjà la plus heureuse fécondité.

Tel est l'état présent de la nouvelle maison de Modène, et il n'y a aucune apparence que cet état puisse changer. Le duc est avancé en âge ; mais le prince héréditaire, en succédant à ses Etats, seroit aussi forcé de succéder à ses engagemens. Si la princesse son épouse venoit à mourir, il n'en seroit pas plus le maître de se remarier que de rompre le mariage de la princesse sa fille. Il a déjà été une fois prisonnier de son père, il le deviendroit de son gendre. (1)

On peut et doit donc, dès-à-présent, regarder les Etats de Modène comme une nouvelle province de la domination autrichienne ; soit que la ligne masculine de l'archiduc Ferdinand se perpétue, ou vienne à s'éteindre. Cet accroissement ne peut plus en être détaché. La clause insérée dans l'investiture, en faveur des héritiers collatéraux, assure à la maison d'Autriche, dans tous les cas possibles, la possession de ces nouveaux Etats ; et à la branche aînée, sur les deux cadettes, toute l'influence et la prépondérance imaginables.

Ce ne sera peut-être point à cette possession que se borneront les vues de la cour de Vienne.

La petite république de Lucques se trouve malheureusement placée entre les Etats de Modène et de Toscane.

---

(1) On a d'ailleurs eu ſoin de mettre des obſtacles à ce mariage éventuel. Il faudroit en ce cas que le nouveau duc donnât ſur le champ une dot à ſa fille de 500,000 Séquins (de cinq à ſix millions), & c'eſt l'article que le prince héréditaire a eu le plus de peine à ſigner. La ſomme ſeroit impayable ; & ſes Etats, mis en ſéqueſtre, en répondroient à l'archiduc. Le duché de Maſſa-Carrara paſſeroit alors de droit à l'archiducheſſe, & ce droit ſeul ſeroit le prétexte de beaucoup de répétitions à la charge du duc ſon père.

Cette situation lui étoit autrefois fort avantageuse. Entourée de deux princes, qui, par comparaison avec son exiguité, étoient pour elle deux grands monarques, elle existoit encore sous l'abri des droits de l'empire, dont elle reconnoissoit la suzeraineté, à titre de protection.

Tout est changé depuis l'établissement de ces deux branches qui l'entourent. Elle avoit toujours eu des différends de limites et de juridiction avec les anciens souverains, et même de petites guerres avec les ducs de Modène, pour la Grafignance, dont elle possède aussi une partie. A présent, de tous côtés, c'est à elle à plier, et à se soumettre. L'empereur et l'empire, dont elle reconnoissoit et invoquoit la protection, ne la lui accorderoient plus contre des archiducs; heureuse, si elle peut échapper au joug de l'un ou de l'autre, ou à l'esprit de partage (1)!

Voilà donc et le coup-d'oeil actuel des Etats de Modène, et la perspective qu'ils présentent pour l'avenir. D'après ce tableau, il ne reste plus qu'à examiner quelle est la position respective de ces Etats à l'égard de la France.

Pour ne pas tomber ici dans des répétitions qui deviendroient fastidieuses, appliquons au duc régnant, au prince son fils, et à l'archiduc, héritier-désigné, la même conclusion que nous avons tirée ci-dessus au sujet du grand-duc son frère.

C'est que leur position présente et future, topogra-

(1) La ville de Lucques & son territoire vaudroient bien la peine de les réunir au grand duché de Toscane, comme l'ont été successivement les petites républiques de Pise, de Sienne, de Pistoya. A Lucques, l'Etat est pauvre, mais le pays très-beau & bon; & l'esprit de commerce, naturel à toutes les républiques modernes, a fait faire aux nobles lucquois d'assez grandes fortunes. Ce pays, une fois travaillé en finance comme la Toscane, rendroit beaucoup plus à un souverain absolu, qu'à un petit gouvernement républicain & désarmé, qui n'ose pas mettre d'impôts. Les particuliers riches & vains se laisseroient facilement attirer à la cour du grand-duc, pour y figurer comme les autres nobles des défuntes républiques. D'un autre côté, la partie montagneuse de ce petit Etat, avoisine ceux de Modène; elle conviendroit à l'archiduc, surtout la Grafignance lucquoise, pour établir plus directement la communication avec la Toscane. Ainsi chacun pourroit trouver son compte à ce partage.

phique et politique, relativement à la France, est aussi comprise et renfermée nécessairement dans la position respective de la cour de Vienne, relativement à la même couronne.

Nous n'ajouterons à cela qu'une triste réflexion; c'est que la France peut et doit regarder cette position comme son propre ouvrage. Elle l'avoit commencé par sa négligence et son indifférence sur un objet si intéressant. Elle y a mis la dernière main, par ses négociations avec la cour de Vienne, nommément par le traité du 30 décembre 1758 (article 20), et par sa complaisance à tenir plus encore qu'elle n'avoit promis. (1)

Parme et Plaisance.

Les deux derniers sujets qu'on vient de traiter, nous laissent peu à dire sur celui-ci.

Il se trouve si nécessairement lié avec ces deux antécédens, qu'on n'a pu se dispenser d'en parler d'avance, relativement aux Etats de Toscane et de Modène.

Ces nouveaux rapports ne prouvent que trop, et la foiblesse, et la situation précaire des Etats de Parme et Plaisance, enclavés presque dans les Etats, présens ou futurs, de la maison impériale. Dominés sur-tout par la Lombardie autrichienne, ils n'existent plus qu'à la discrétion et sous le bon plaisir de la cour de Vienne.

Cette position doit assurément faire regretter à la France les neuf millions qu'il lui en a coûté pour solder une prétention du roi de Sardaigne sur le Plaisantin; prétention dérivée d'une faute grossière des négociateurs d'Aix-la-Chapelle, ou du ministère qui dirigeoit la négociation. (2)

---

(1) C'est-à-dire, en faisant ou laissant étendre l'investiture éventuelle aux héritiers collatéraux de l'archiduc.

(2) Ces neuf millions ont été payés immédiatement après la dernière paix; & la stipulation de ce paiement a fait en quelque sorte partie du traité, quoique la prétention du roi de Sardaigne n'eût rien de commun avec aucune des puissances belligérantes. On peut & doit encore ignorer & les vrais motifs de cet engagement précipité, & ceux des intrigues antérieures qui avoient pu amener les choses à ce point de précision.

Qu'on ajoute à cela le sang et les trésors qu'a coûtés la dernière guerre d'Italie, on ne pourra que redoubler de regrets sur le prix énorme d'une si chétive acquisition.

Elle seroit aujourd'hui moins assurée que jamais, sans les liens du sang et de l'affinité avec la maison d'Autriche. Peut-être vaudront-ils à l'infant-duc la conservation de l'état médiocre dont il jouit.

On croit avoir déjà établi un principe; mais il faut ici le rappeller : c'est que, dans *l'ordre politique*, ainsi que dans *l'ordre social, l'infériorité entraîne toujours la dépendance*. La chimère d'un Etat foible qui resteroit indépendant vis-à-vis des plus forts, est démentie et par l'histoire et par l'expérience. S'il n'est pas conquis, il est subjugué; et cette vérité est encore mieux démontrée, lorsqu'un de ces États puissans entoure presque l'Etat foible; lorsqu'il ne reste à celui-ci aucune communication directe avec les seuls qui soient intéressés à défendre son indépendance.

C'est malheureusement le cas de l'Etat dont il s'agit. Les pensions *des deux couronnes* pour suppléer à la modicité de ses revenus, ne peuvent plus avoir d'autre objet que de donner plus de représentation et d'éclat à un vassal (1) de la cour de Vienne.

Heureusement l'intérêt tendre que l'impératrice-reine prend à toute sa famille, garantit à l'archiduchesse, épouse de ce prince, une vie douce et tranquille, tant que le ciel lui conservera cette bonne mère; et l'infant-duc partagera cette tranquillité. Après la mort de l'impératrice, le joug pourroit bien n'être plus si léger à porter; mais en attendant, il semble que la cour de Vienne ait pris, à l'égard de celle de Parme, une méthode assez adroite

(1) Cette expression n'est pas outrée; & Joseph II n'en admet point d'autre, relativement aux princes d'Italie. La France elle-même avoit reconnu, par la quadruple alliance, la suzeraineté de l'Empire sur les duchés de Parme & Plaisance. Cette clause n'a jamais été abrogée par aucun traité subséquent. Les droits de l'Empire sur l'Italie, c'est-à-dire, ceux de l'empereur, dont ce prince est déjà si jaloux, lui fourniront un jour le prétexte de demander l'hommage à l'infant-duc, & de le forcer, comme tous les autres feudataires, à prendre son investiture.

pour

pour se la concilier aussi par les liens de l'attachement et de la reconnoissance.

On n'examinera pas ici les motifs qui ont déterminé les démonstrations rigoureuses des cours de Versailles et de Madrid, à l'égard de celle de Parme, auxquelles la première vraisemblablement ne s'est laissée entraîner que par déférence pour la seconde.

La cour de Vienne s'est conduite bien différemment : elle n'a paru se prêter qu'à regret aux démarches qu'elle n'a pu refuser ; et, à proprement parler, la disgrace du *jeune couple* s'est bornée, de ce côté-là, à ne plus recevoir de lettres de l'impératrice, au moins pupliquement : comme elle ne donnoit rien, elle n'a eu rien à retrancher ; et par cela même sa conduite, dans cette occasion, a paru douce et modérée. La *nature a ses droits*, et l'heureux accouchement de l'archiduchesse infante, a fourni à la cour de Vienne un motif légitime de rendre à celle de Parme toute la *plénitude de ses bonnes graces*.

Cet événement produira sans doute le même effet auprès des *deux couronnes*. Il en résultera pour cette cour un état désormais plus aisé, plus tranquille, mais jamais aucune importance dans les affaires d'Italie. Partons de-là, pour apprécier sa position relativement à la France.

C'est celle d'un État qui tient à deux grandes puissances, et sur-tout à la France par les liens du sang, de l'affinité, du besoin, et qui doit y rester attaché par ceux de la reconnoissance. Mais cet État foible, subordonné, entouré par d'autres puissances, est sans communication avec les deux grandes monarchies dont il devroit attendre des secours. Il a du moins leur protection auprès du voisin redoutable qui pourroit l'engloutir.

C'est donc réellement des dispositions de ce puissant voisin que son sort peut et doit dépendre. De-là nécessairement, l'influence de la cour de Vienne sera toujours prépondérante à celle de Parme. Celle-ci ne dépendra plus, à certains égards, de la nôtre, qu'autant que les deux maisons de Bourbon et d'Autriche vivront au moins politiquement ensemble.

S'il arrivoit entre elles une rupture, la cour de

Parme seroit toujours entraînée par le torrent de la puissance autrichienne, ainsi que celle de Modène; et si le théâtre de la guerre étoit un jour transporté en Italie, la *raison d'Etat* et les loix de la guerre fourniroient à la cour de Vienne un prétexte plus plausible pour s'emparer d'avance du pays, des places, des troupes; incorporer celles-ci dans ses armées, faire garder en sequestre les forteresses ducales, enfin tourner à son profit tous les moyens, et de tout genre, que ce pays pourroit fournir.

Donc la cour de Parme, à charge en tems de paix à celle de France, seroit, en tems de guerre, nulle au moins pour cette couronne; et si l'Italie en étoit le théâtre, ce petit Etat deviendroit pour elle l'équivalent d'un ennemi de plus.

La république de Gênes.

La dernière guerre d'Italie a produit un grand changement dans le système et les affections de cette république.

Depuis le châtiment qu'elle avoit éprouvé de la part de Louis XIV (1), elle n'avoit point cessé de haïr et craindre la France.

Le traité de Worms, en 1743, fut l'époque de cette révolution.

La cour de Vienne avoit vendu autrefois Final à la république; le prix en étoit payé : jamais acquisition n'avoit paru plus légitime, ni plus solide.

La nécessité, cette loi si dure de la politique, fit taire la justice. Le roi de Sardaigne vouloit avoir Final; il mettoit ce prix à son alliance : l'héritière de Charles VI lui céda, par ce traité, ce qui ne lui appartenoit plus, et que son père avoit vendu.

Cette même nécessité jetta la république dans les bras de la France et de l'Espagne, pour conserver ce qu'elle avoit acquis des dépouilles de celle-ci.

On sait combien cette démarche lui coûta cher : livré aux Autrichiens, aux Piémontois, l'Etat de Gênes souffrit tous les malheurs de la guerre; et sa

(1) Le bombardement de Gênes, en 1684.

capitale, quoique délivrée, voyoit encore de ses remparts l'ennemi obstiné à reprendre sa proie.

Les victoires du roi en Flandres, et la conquête des Pays-Bas, firent la balance de nos malheurs et de nos fautes en Italie.

Le traité d'Aix-la-Chapelle remit à cet égard toutes choses dans leur premier état. Gênes fut sauvée; et le roi de Sardaigne, pour r'avoir la Savoie et le comté de Nice, fut trop heureux sans doute de renoncer à Final.

Depuis cette paix, la bonne harmonie a toujours subsisté entre la France et la république. Peut-être celle-ci croyoit-elle d'abord avoir fait à l'autre un sacrifice, en lui abandonnant ses droits sur la Corse: mais ce gouvernement économe et calculateur a dû sentir depuis que la France lui avoit rendu à grands fraix un service réel, en le débarrassant d'un prétendu royaume.

Exempte désormais des dépenses sans fin qu'elle faisoit pour garder quelques places, plutôt que pour reconquérir une isle perdue sans ressource, la république est d'autant plus en situation de conserver son territoire dans le continent, et de mettre ses côtes en état de défense.

Ce seroit désormais son unique soin, si elle n'avoit plus rien à craindre du côté de la terre. Il sembloit d'abord que le traité d'Aix-la-Chapelle eût posté entre ses Etats et la Lombardie autrichienne une barrière qui en feroit désormais la sûreté.

Mais, d'un côté, le voisinage du roi de Sardaigne ne lui présente qu'un ennemi mal réconcilié, qui menace de près *la rivière du Ponent*.

De l'autre côté, les Etats de Parme et de Modène, l'un ouvert et l'autre livré à la maison d'Autriche, offrent toujours à celle-ci un libre passage pour pénétrer dans *la rivière du Levant*.

C'est de ce côté, dira-t-on peut-être, que le danger paroît le plus éloigné. Mais si l'on fait attention aux principes constans de la cour de Vienne *sur la suzeraineté de l'empire en Italie*; si l'on suit de près la marche du conseil aulique dans l'affaire de *San-Remo*, et si l'on étudie un peu les dis-

positions que l'empereur a laissé voir, on n'aura pas de peine à rapprocher l'objet des craintes de la république.

Elles sont d'autant plus fondées, que si le principe étoit une fois admis à l'égard de *San-Remo*, l'application auroit lieu de suite à la plus grande partie de l'Etat de Gènes. Presque toutes les villes et ports situés sur les deux rivières, ont autrefois, comme *San-Remo*, relevé immédiatement de l'empire; et *Savone* même, dont la possession est si importante à la république, pourroit à son tour réclamer *l'immédiateté*, par conséquent la liberté et tous les droits de ville *impériale*.

Si Gènes acquiescoit une fois à ces prétentions surannées, elle seroit bientôt réduite presque à son enceinte; si elle y résistoit, les troupes autrichiennes entreroient, par l'Etat de Parme, sur son territoire, et y exerceroient toutes les rigueurs d'une *armée d'exécution*.

La situation de la république reste donc toujours dangereuse et précaire, tant qu'elle ne sera pas à portée d'être puissamment et promptement secourue par les deux couronnes qui s'intéressent à-peu-près seules à sa conservation.

La proximité de la France pourroit bien rassurer cet Etat foible et menacé, s'il avoit avec elle une communication par terre : mais l'espace qui les sépare (1), tout petit qu'il paroît, n'est point du tout aisé à franchir; et à moins d'un traité avec le roi de Sardaigne, on ne pourroit porter du secours que par mer à la république. Malheureusement on n'est pas toujours prêt. Une invasion subite par terre pourroit avoir un plein succès, avant que le convoi du secours eût mis à la voile.

L'Espagne se trouve, à l'égard de Gènes, dans le même cas, et à une plus grande distance. Ainsi, des deux côtés, le mal peut devenir pressant, le remède

(1) Le comté de Nice, où l'on trouve pour première difficulté le passage *du Var*, ensuite les retranchemens de Montalban, les places de Nice & de Villefranche : ces obstacles ont coûté quelquefois, pour les surmonter, une campagne entière.

tardif, et la guerre qui s'ensuivroit, commencer pour la république et pour ses alliés avec beaucoup de désavantage.

La France, cependant, ni l'Espagne même, ne sauroit se dispenser de soutenir cette république, et de la garantir d'une chûte inévitable, si elle n'étoit point secourue. La gloire, l'honneur, l'intérêt commun de la maison de Bourbon, ne permettroit pas de l'abandonner à celle d'Autriche : le système de *réunion à l'empire romain* fourniroit de nouveaux prétextes pour étendre les prétentions de proche en proche; et de l'Italie réunie, il n'y auroit qu'un pas jusqu'à des provinces de France, qui ont été aussi de *l'empire*.

Le système co-partageant auroit aussi de quoi se développer aux dépens de la république, si la cour de Vienne le faisoit adopter à celle de Turin ; il en avoit déjà été question pendant la dernière guerre.

Depuis Charles-Emmanuël premier, la maison de Savoie avoit toujours eu pour objet de pénétrer par la rivière du Ponent, jusqu'à la Méditerranée, de s'y emparer d'un bon port, et de former de-là une chaîne de possessions maritimes qui rejoindroient le comté de Nice. Les guerres qui suivirent avoient fait abandonner ce projet pour d'autres plus heureux, et d'un agrandissement plus solide du côté de la terre.

La première occasion de revenir à ce projet, ne s'étoit présentée qu'en 1746, après la soumission de Gènes.

Il s'étendoit plus loin que celui de Charles-Emmanuël premier ; aussi les circonstances étoient-elles plus favorables. Il s'agissoit d'anéantir la république, et de partager son territoire entre l'impératrice et le roi de Sardaigne, moyennant quelques échanges et restitutions.

Le soulévement de Gènes, en 1747, limita ce projet trop vaste. Le roi de Sardaigne avoit borné depuis ses prétentions et ses espérances à garder *Savone* qu'il venoit de prendre, et *Final* qu'on lui avoit cédé. La paix le réduisit à son ancienne et unique possession *sur la rivière du Ponent*, c'est-à-dire, le petit port et le territoire d'Oneille.

Si l'esprit de partage venoit donc à gagner aussi la cour de Turin, il ne seroit pas impossible que ce projet abandonné fût remis sur le tapis; alors, après avoir démemoré la Pologne et disposé de *l'Allemagne*, le systême co-partageant s'étendroit sans obstacle jusqu'au territoire de Gênes. En effet, si les affaires générales ne changeoient point de face en fort peu de tems, rien ne sembleroit pouvoir arrêter ce torrent d'usurpation; et le nouveau roi de Sardaigne ne verroit plus d'autre moyen, pour n'en être pas entraîné lui-même, que de partager avec le plus fort la dépouille du plus foible.

Tels sont les dangers éloignés ou prochains, mais réels, et peut-être inévitables, auxquels la république est encore exposée, avec la protection isolée de la France.

Il résulte de ce tableau, la position respective de cette république à l'égard de la France. Elle en espère du secours, si elle étoit attaquée : elle l'obtiendroit vraisemblablement; mais l'attaque seroit prompte et le secours tardif; du moins peut-on le craindre, en partant de l'état actuel.

Elle doit donc regarder la France comme son appui; mais pour pouvoir s'y reposer avec confiance et certitude, il lui reste deux choses à desirer, et ce ne sont pas des choses impossibles :

1°. Que la France soit touchée aussi de ce qu'on appelle une crainte salutaire, et que la perspective d'un péril, peut-être très-prochain, la frappe assez pour lui inspirer la résolution de le prévenir.

Ce péril est celui de se trouver enfin engagée malgré elle dans une guerre nécessaire. Tel seroit le cas où la république attaquée auroit besoin de son secours. L'unique moyen de s'en garantir, c'est d'en imposer à tout aggresseur par la formation d'un bon systême militaire.

2°. Que par un autre effet de cette crainte salutaire, la France prît d'avance, dans ses négociations, des mesures bien calculées, pour n'avoir pas tout-à-la-fois à combattre plus d'un ennemi ou aggresseur de la république, et pour lui assurer même de nouveaux défenseurs.

Mais pour arriver à un point quelconque, il faut partir d'un autre; et pour y arriver le premier, il faut partir à tems : ce doit être au moins le commencement d'un bon système politique.

La cour de Turin.

Aussi-tôt qu'un Etat cesse d'en craindre un autre, la haine, l'animosité s'appaisent peu-à-peu; les personnalités s'éteignent à mesure que les personnes disparoissent, et la génération suivante ne produit plus que des amis.

C'est ce que l'Europe a vu arriver entre les deux maisons de France et de Savoie. Les hauteurs de la France, la dureté et la violence d'un ministre prépondérant (1), avoient de part et d'autre poussé les deux souverains aux dernières extrémités; le plus foible eut enfin la gloire de triompher du plus fort. Après avoir joué trente ans de suite, *le tout pour le tout*, il réussit, bien plus par la négociation que par les armes, à rejetter les françois au-delà des Alpes, et à reprendre pour toujours les clefs de l'Italie (2). Victor-Amédée ne craignit plus la France, mais il étoit trop tard pour commencer à l'aimer.

Ce fut donc sous Charles-Emmanuël III, que les liens de l'amitié s'unirent à ceux du sang, pour cimenter entre les deux rois de France et de Sardaigne une amitié personnelle, fondée de part et d'autre sur l'estime et sur la confiance : l'alliance qu'elle avoit produite seroit restée indissoluble, si des événemens qu'on n'auroit pu ni dû prévoir n'avoient pas jeté entre les deux ministères des semences de refroidissemens.

Les préliminaires de Vienne en 1735, arrêtoient le

---

(1) Le marquis de Louvois toujours occupé à faire craindre son maître : il n'y réussissoit que trop bien. On a donné depuis dans l'extrêmité opposée ; mais tous les extrêmes sont vicieux, & ce dernier seroit le pire.

(2) Le cardinal de Richelieu s'en étoit saisi par l'acquisition de Pignerol & des vallées adjacentes : après avoir long-tems combattu en-vain, le traité du mariage, en 1696, valut à Victor-Amédée cette restitution ; & par le traité d'Utrecht, il obtint la cession de toutes les autres vallées, cols & gorges que la France possédoit encore de l'autre côté des Alpes.

roi de Sardaigne au milieu de la plus belle carrière. Il poussoit au-delà des Alpes les autrichiens chassés de toute l'Italie. Mantoue, la seule place qui leur étoit restée, alloit tomber d'elle-même. Ces succès sans doute étoient dûs principalement à la force et à la valeur des armées françoises, ainsi qu'aux talens de leurs généraux; mais Charles-Emmanuël y avoit trop contribué de ses troupes, de ses conseils, sur-tout de sa personne, pour n'avoir pas dû se flatter d'en recueillir des fruits proportionnés à ses efforts (1).

La France eut la Lorraine; l'Espagne, Naples et la Sicile : le roi de Sardaigne avoit lieu de croire qu'on mettroit au moins quelqu'égalité dans son traitement; il resta fixé au point où l'avoit mis la *négociation secrette* de Vienne. Ce prince n'eut donc, pour sa part d'une si riche dépouille, que le Tortonès et le Novarès. (2)

Ce fut en-vain qu'il témoigna son mécontentement : on n'eut aucun égard à ses représentations; on lui fixa un terme pour accepter ou refuser. Il fallut céder; et dans les discussions qu'il eut avec la cour de Vienne, la France ne montra que de la partialité contre son allié, en faveur de l'ennemi qu'ils venoient de combattre et de terrasser ensemble.

On peut juger par-là des dispositions où la cour de Turin se trouvoit en 1741, après la mort de Charles VI.

De nouveaux sujets de crainte et de défiance vinrent encore l'allarmer. L'Espagne réclamoit toute la succession autrichienne en Italie. Elizabeth Farnèze ajoutoit aux droits du roi son époux, ses prétentions toujours renaissantes du chef de sa maison et de celle de Médicis : des infants ses fils, un seul étoit déjà établi à Naples; deux autres arrivoient sur la scène; et l'on ne doutoit pas que le Milanès pour

---

(1) Le plus grand de tous, dans sa position, avoit été sans doute d'ouvrir le passage des Alpes à des armées françoises, & de les introduire en Italie pour y donner la loi : c'étoit s'exposer à subir ensuite celle du plus fort.

(2) Il faut l'avouer; ces deux petites provinces n'indemnisoient par le roi de Sardaigne des dépenses énormes qu'il avoit faites dans cette guerre : il resta à la paix endetté de trente-cinq millions.

le moins, ne fût destiné à don Philippe. Tout sembloit l'annoncer, et déjà cette reine ambitieuse avoit laissé entrevoir le projet de rétablir en sa faveur *le royaume de Lombardie.*

Cependant la France négocioit déjà pour engager le roi de Sardaigne dans une triple alliance avec les maisons de Bourbon et de Bavière. L'expérience du passé n'étoit pas propre à le rassurer; il se rappelloit tout ce qu'il en avoit coûté à Victor-Amédée pour se donner enfin une position sûre et indépendante entre les deux maisons de Bourbon et d'Autriche; il étoit menacé de perdre en un moment le fruit de tant de dangers, de sang et de travaux. L'infant, une fois établi dans le Milanès, auroit pu tôt ou tard en réclamer les démembremens; ou s'il en eût laissé jouir Charles-Emmanuël, cette possession, celle même de ses anciens Etats, seroit toujours restée précaire et à la merci des Bourbons, dont elles seroient entourées en de-çà et au-delà des Alpes. Dans cette position, de quoi lui auroient servi tous les avantages qu'on pourroit lui offrir? Aucun n'auroit pu balancer ni sa sûreté, ni son indépendance, ni la situation respectable où il se trouvoit déjà entre les deux maisons rivales : elle le mettroit toujours dans le cas d'en être également recherché. (1)

On ne suivra pas ici le fil des intrigues et des négociations qui amenèrent enfin *le traité de Worms. Le chevalier Osorio* le conclut d'après des principes qui devroient à jamais servir de base à toutes les négociations de ce genre. (2)

---

(1) C'étoit les repréfentations que lui faifoit fans ceffe le marquis d'Ormea : ce grand miniftre avoit confervé peut-être plus de reffentiment que le roi fon maître, de la conduite de la France lors des préliminaires de Vienne. Tel eft l'effet du zèle qui anime un bon ferviteur; & on ne peut pas l'être, fi l'on ne met point naturellement plus de chaleur & d'application à tout ce qui concerne la grandeur de l'Etat & la gloire du fouverain, qu'à des intérêts perfonnels & de petites intrigues.

(2) Il s'agiffoit de la ceffion au roi de Sardaigne de plufieurs provinces & diftricts dans le Milanès. Les miniftres autrichiens fe débattoient fur les limites. Le chevalier Oforio en traça de bien claires entre les deux dominations : c'étoit le Pô & le Tefin. Cela s'appelle voir & travailler en grand. Si ces principes avoient été connus des plénipotentiaires d'Utrecht, ou du moins adoptés depuis par les

Engagé dès-lors sans retour dans la cause de *Marie-Thérèse*, il se vit au commencement de 1746, à deux doigts de sa ruine; mais si dans cette crise il parut se prêter à une négociation secrette, ce fut pour amuser, pour endormir l'ennemi victorieux et prêt à l'écraser : le réveil fut la prise d'Asti, et le torrent de revers qui fondit tout d'un coup sur *l'armée combinée*.

Charles-Emmanuël eut le bonheur d'en délivrer ses Etats d'Italie, et de porter à son tour le feu de la guerre dans celui de Gènes; mais il ne partagea que foiblement avec les autrichiens la gloire assez vaine *d'entrer en Provence*. Depuis Charles-Quint jusqu'à Victor-Amédée, cette expédition, plusieurs fois tentée, avoit toujours été malheureuse. Il ne l'approuvoit point, et il en avoit prédit le succès.

La paix que le roi donna à l'Europe, fut très-avantageuse pour le roi de Sardaigne. Outre la restitution des Etats de Savoie et du comté de Nice, il resta en possession de la partie du Milanès qui lui avoit été cédée par le traité de Worms. Cette acquisition, ajoutée aux deux précédentes (1), soumit à sa domination la moitié de ce beau pays, arrondit ses Etats, et ne leur donna pour limites que les Alpes, l'Appennin, le lac Mayeur, et deux grands fleuves.

Le chevalier Osorio, cet habile ministre, avoit encore un grand service à lui rendre; c'étoit de glisser dans son *accession* quelque clause propre à fa-

---

commiſſaires du Canada, nous n'aurions pas perdu l'Amérique pour une queſtion de limites. On ne ſauroit trop admirer le bonheur & le diſcernement de Charles-Emmanuël. Avec peu de moyens & beaucoup d'économie, ce prince a été mieux ſervi que les plus grands monarques.

(1) De *l'Alexandrin* & du *Vigevenaſque*, par le traité de 1703; de Tortone & Novarès, par celui de 1738; & de tout ce qui reſtoit du Milanès en deça du Pô & du Teſin, par le traité de Worms en 1743; & le Plaiſantin juſqu'à la *Mera*. C'étoit ainſi que, ſuivant toujours ſon ſyſtême de ſimplification en fait de limites, le chevalier Oſorio avoit fait rédiger l'article du traité de Worms, par lequel la ville de Plaiſance & la plus grande partie de ſon territoire étoit cédée au roi de Sardaigne. Ce dernier article du traité n'ayant pas eu lieu (car le tout fut donné à l'infant don Philippe), le roi de Sardaigne ſut ſe réſerver du moins la réverſion dans certains cas, qui furent ſpécifiés & admis par le traité d'Aix la Chapelle.

voriser de nouvelles prétentions sur Plaisance. Cette ville et son territoire entrèrent dans le partage de l'infant don Philippe. L'impératrice-reine, en accédant au traité pour la cession de Parme, avoit fait insérer quelques clauses de réversion à son profit. (1)

Le chevalier Osorio ne les trouva point suffisantes pour remplir son objet. En accédant de son côté pour le Plaisantin, il y en ajouta une dont le cas devoit nécessairement arriver dans quelques années : c'étoit l'avénement du roi des deux Siciles à la couronne d'Espagne. (2)

La clause fut admise : ainsi quelques mots subtilement glissés dans cette accession, ont fait revivre, en tems et lieu, une prétention qu'apparemment on avoit cru éteinte.

Le cas arrivé (de la mort de Ferdinand VI et de l'avénement de Charles III) la cour de Turin ne manqua pas de faire sa réclamation. Elle étoit fondée en rigueur et même en droit, puisque la clause avoit été ratifiée. Le roi se chargea seul de satisfaire à cette prétention; elle fut liquidée à neuf millions pour la valeur du territoire réclamé à l'époque de la paix : dans le moment le plus critique, par l'épuisement des finances, sa majesté voulut bien faire payer comptant cette somme au roi de Sardaigne.

Un procédé si grand, si noble, ajoutoit encore à tous les liens d'union et d'intimité que l'estime et l'amitié avoient renoués entre les deux monarques depuis la dernière guerre d'Italie. Deux mariages encore en ont serré les noeuds; et l'oncle de Louis XV est mort son meilleur ami.

Tout promet, tout annonce, sous le nouveau roi

---

(1) La cour de Vienne s'en est prévalue depuis pour établir, par le traité du 30 décembre 758, des prétentions chimériques. Il falloit pour les admettre n'avoir pas lu celui d'Aix la-Chapelle.

(2) On voit bien pourquoi le plénipotentiaire sicilien du roi de Sardaigne avoit tenté de faire passer cette addition; mais on est encore à deviner par quelle raison le plénipotentiaire italien du roi de France l'avoit laissé passer, & enfin par quel motif le ministre françois des affaires étrangères avoit pu (s'il en fut instruit avant la signature) approuver ou tolérer cette *inadvertance* si répréhensible. On ne comprend pas mieux comment il fut assez bon pour en faire expédier la ratification.

de Sardaigne, des liaisons encore plus étroites entre les deux cours; jamais la circonstance ne fut si favorable pour les former et les établir sur la seule base solide de ces engagemens politiques, c'est-à-dire, sur l'intérêt commun et réciproque. Mais, avant de cherchèr et de discuter les divers rapports, directs ou indirects, qui en doivent résulter entre les deux puissances, il faut apprécier les principes d'après lesquels on peut les calculer d'avance. Commençons *par le système de la maison de Savoie.*

Quoique l'origine de cette maison se perde dans l'antiquité la plus reculée, et que depuis sept cents ans elle règne sur le pays dont elle porte le nom, ses commencemens ont été obscurs, ses progrès lents, et sa grandeur n'a commencé à se développer que dans le quatorzième siècle. Les marquisats d'Ivrée et de Suze ne lui avoient donné qu'une entrée en Italie; elle n'y fut solidement établie qu'après avoir enfin posé dans le Piémont les fondemens de sa puissance.

A peine avoit-elle achevé cet ouvrage long et pénible, qu'une des grandes crises qui ont ébranlé l'Europe entière, vint presque renverser le nouvel édifice.

La guerre s'alluma entre Charles-Quint et François premier. L'Italie en devint bientôt le plus grand théâtre. Le passage par le Piémont, ouvert jusqu'alors aux armées françoises, commença de leur être disputé. Le duc de Savoie auroit bien voulu rester toujours neutre : cela ne lui fut plus permis; il fallut opter. Sa situation étoit embarrassante : Charles premier se trouva à-la-fois proche parent (1) des deux monarques; et malheureusement ses Etats offroient pour eux de tous côtés des points de rencontre.

L'événement le décida, et il en fut la dupe. Les mauvais succès de François premier en Italie, aigrirent ce prince, et lui donnèrent, sur la conduite du duc, des soupçons que celui-ci justifia en se déclarant *pour le plus fort.* La chance tourna : François

---

(1) Beaufrère de Charles-Quint, & oncle de François Ier.

premier ne recouvra point le Milanès; mais il s'empara de la Savoie, conquit le Piémont, et le garda.

Ce pays, devenu le théâtre de la guerre, fut ravagé trente ans de suite par les François et les Espagnols jusqu'à la paix de *Câteau-Cambresis* : alors Henri II restitua au duc de Savoie ses Etats, et lui donna sa soeur.

C'est à cette époque que commence une suite de princes, telle que l'histoire n'en offre point de père en fils, tous ambitieux, mais courageux, adroits, habiles, et qui ont toujours suivi pied-à-pied le système d'agrandissement, qui semble avoir caractérisé, dès son origine, la maison de Savoie; et c'est ici que ce système commence à se développer en grand.

Mais avant de s'agrandir, il falloit d'abord s'affranchir. La France s'étoit réservé en Piémont des *places de sûreté* pour lui répondre de la conduite du duc Emmanuël-Philibert (1); elle les avoit encore à l'avénement de Henri III. Ce monarque, à son retour de Pologne, passa par Turin. Il y fut sensible à l'accueil du duc et aux tendres caresses de la duchesse sa tante; elle obtint de lui la restitution des places de sûreté.

Il restoit à la France le marquisat de Saluces, beau et bon pays, qui, par ses enclaves, ses dépendances et ses places fortes, s'étendoit presque depuis le Dauphiné jusqu'aux portes de Turin. (2)

Charles-Emmanuël premier saisit les circonstances heureuses de *la ligue* et de la confusion qui régnoit

---

(1) Ce prince avoit gagné la bataille de Saint-Quentin, fait prisonnier le connétable, pénétré en France, & porté la terreur jusques dans Paris. La paix qui lui rendit ses Etats, fut la suite de cette victoire.

(2) Charles-Emmanuël III regardoit ce voisinage comme un joug insupportable; son ame grande & haute, son génie illimité souffroit déjà trop d'avoir en Italie des voisins puissans, mais plus éloignés; c'étoit les Espagnols. Gendre de Philippe II, il les en haïssoit davantage; & du chef de sa femme, petite fille des Valois, il se flattoit de faire un jour revivre les prétentions de cette maison sur le Milanès. (C'étoient les mêmes dont le feu roi de Sardaigne se prévalut en 1741, pour établir par un manifeste ses droits sur ce duché.) Mais le moment n'en étoit pas encore venu; le duc se rejetta sur la France aux abois, & déchirée par les guerres de religion.

dans le gouvernement de France : il s'empara du marquisat. Sa politique adroite le mit en état de conserver ce qu'il avoit usurpé. La valeur, la puissance, la fermeté, l'habileté de Henri IV échouèrent contre les talens du duc pour la négociation. Il séduisit enfin la cour, les ministres, le roi lui-même, et conclut en 1600 *le traité de Lyon*. Le marquisat lui fut cédé; et la France reçut en échange la Bresse, le Bugey, le Valroney et le pays de Gex. Ces provinces dès-lors donnoient beaucoup plus de revenu que le marquisat de Saluces; mais elles étoient en-deça des monts, et n'ajoutoient rien de réel à la puissance françoise.

Au contraire le marquisat lui tenoit une porte ouverte en Italie; et par cette acquisition, le duc en mit, pour ainsi dire, *la clef dans sa poche* : cela fit dire *que le roi avoit traité en marchand, et le duc en roi.*

Ce succès politique ne fut pas secondé dans la suite par des succès militaires. Charles-Emmanuel échoua dans les entreprises sans nombre que son génie ardent et vaste lui suggéroit sans cesse. Il osa tour-à-tour se mesurer seul avec les deux puissances de France et d'Espagne; il changea souvent de parti, et malgré ses défaites, il y gagna souvent quelque chose (1). Enfin *il perdit la partie* contre le cardinal de Richelieu. Il mourut avec la douleur d'avoir vu prendre *Pignerol*. Victor-Amédée premier céda cette place à la France; mais il s'unit avec elle contre l'Espagne pour se dédommager d'un autre côté.

Ses talens, son courage n'étoient pas inférieurs aux grandes qualités de son père. Une fin prématurée vint l'arrêter dans sa carrière. Deux de ses fils encore enfans se succédèrent sous une régente, fille de Henri IV. Toujours liguée avec la France, elle soutint et continua la guerre contre l'Espagne, jusqu'à la paix des Pyrénées. Les intérêts de sa maison n'y furent pas ménagés avec beaucoup de zèle par le cardinal de Mazarin, mais elle ne laissa pas d'en tirer aussi quelques avantages.

(1) Entre-autres une partie du Montferrat, dont la maison de Savoie a depuis obtenu le reste pendant *la guerre de Succession*.

Cette paix dura, du moins en Italie, pendant tout le règne de Charles-Emmanuel II. Elle ne lui permit point de développer ses talens militaires, et cette valeur héréditaire que le sang des Bourbons avoit encore exaltée dans celui de Savoie; mais il déploya dans ce règne si court toutes les vertus et les qualités royales, aimables et sociales.

C'étoit à Victor-Amédée II à courir toute sa vie l'épineuse carrière de la guerre et de la politique, à fermer les Alpes à la France, depuis le lac de Genève jusqu'à la Méditerranée; à réaliser le titre royal (1) dont sa maison n'avoit que les honneurs; à élever rapidement l'édifice de grandeur et de puissance commencé par ses ancêtres, et auquel son fils a su mettre le comble.

Nous avons jusqu'à présent suivi pied-à-pied le système de la maison de Savoie; il en résulte que depuis 200 ans, la cour de Turin a eu constamment pour base de sa politique deux maximes fondamentales :

1°. D'acquérir et de conserver la possession exclusive de tous les passages des Alpes dans cette longue chaîne qui borde la Provence et le Dauphiné; de fortifier ces passages de manière à pouvoir les défendre avec peu de monde contre des armées entières; d'assurer par-là son indépendance; de se faire également rechercher de la France et des puissances d'Italie, soit pour en ouvrir, soit pour en fermer le chemin, afin d'établir et de maintenir, par ce moyen, son crédit, sa considération, et son influence dans les affaires de l'Europe;

2°. De faire servir cet avantage local à tenir la balance entre les deux maisons de Bourbon et d'Autriche; de se liguer tour-à-tour avec l'une et l'autre, selon qu'elle y trouveroit plus ou moins de moyens de facilité et de sûreté pour son agrandissement. Par cette dernière raison, c'est-à-dire, de la sûreté, elle a toujours voulu et dû empêcher qu'aucune bran-

(1) Celui de roi de Chypre, que portoient les ducs de Savoie; ce qui leur fit donner avant tous les autres souverains du second ordre, ce titre d'altesse royale.

che de la maison de Bourbon ne s'établisse en Italie trop puissamment, ni trop près de ses Etats. (1) Pour l'éviter, elle a cru devoir plutôt défendre ceux de la maison d'Autriche, sauf à lui vendre cher son secours, comme elle a fait dans la dernière guerre d'Italie.

Voilà le système de la cour de Turin : il est fondé, comme on le voit, sur *sa position topographique*. Examinons à présent cette position, relativement à la France.

Il faut l'avouer, le roi de Sardaigne est de tous nos voisins le plus avantageusement situé pour nous attaquer, comme pour se défendre. Tous ceux qui connoissent les Alpes et les directions de leurs *cols ou gorges*, conviennent de cette vérité.

Cependant le succès d'une agression de sa part ne répondroit pas au début. „ Rien de si facile que „ d'entrer en France; rien de si difficile que d'y „ subsister. Engagé trop avant, rien de plus impos„ sible que d'en sortir, " disoit le roi Victor-Amédée. Ce sont des vérités historiques, géographiques, de presque géométriques, mille fois démontrées.

Ce qui n'est pas moins vrai, c'est qu'un roi de Sardaigne ne sauroit jamais avoir plus l'envie que les moyens d'attaquer seul la France. S'il cherchoit pour cela des alliés puissans, aucun ne seroit à portée de lui fournir des troupes que la cour de Vienne, mais jamais assez pour prendre des quartiers d'hiver en France.

L'expérience du passé avoit préservé le feu roi de Sardaigne de cette tentation. On l'a déjà dit : ce prince n'approuvoit point du tout la dernière expédition des alliés en Provence. Son fils, son élève, est trop sage pour risquer ainsi son armée, peut-être ses Etats, sur la foi d'un secours autrichien.

Il ne compteroit pas davantage sur les subsides autrefois si abondans de l'Angleterre et de la Hollande.

(1) On compte ici pour rien l'établissement de don Philippe: cependant il donnoit de l'ombrage à la cour de Turin; elle eut de la peine à y consentir.

La

La première paroît absolument dégagée de toutes les connexions continentales, et l'état de ses finances ne lui permet plus de les prodiguer.

L'impuissance de la seconde, ou son économie laisseroient à peine espérer des subsides de sa part à quelques princes voisins qui lui vendroient leurs troupes.

Enfin, si le roi de Sardaigne avoit à son tour des vues de conquête et d'aggrandissement, ce ne seroit assurément pas du côté de la France.

Celui de l'Italie lui offre un champ trop vaste et trop beau; il est ouvert à son ambition: trois places seulement sont restées à la Lombardie autrichieme, Mantoue, Pizzigithone, et le château de Milan. Toutes les autres forteresses étoient tombées dans le partage des deux derniers rois de Sardaigne. Ils les ont toutes augmentées et perfectionnées, et la frontière du Piémont présente aujourd'hui aux autrichiens une chaîne formidable. Telle est la position topographique de la cour de Turin.

Ajoutons-y les avantages et les moyens que le nouveau roi de Sardaigne recueille en montant sur le trône, de l'économie et de la bonne administration de son prédécesseur. Un Etat libéré, un crédit établi par des remboursemens des dettes précédentes, ouvert chez l'étranger, sur-tout en Suisse et à Genève; un trésor qui n'est pas immense, mais proportionné aux besoins extraordinaires qui pourroient survenir; un revenu courant et liquide d'environ 25 millions; vingt-deux mille hommes de troupes réglées, qui peuvent aisément et promptement être augmentées d'un tiers; douze bataillons nationaux (1), faisant six mille hommes en tout, mais qui peuvent être doublés au premier coup de tambour par autant de surnuméraires: voilà le tableau riant et brillant que présente aujourd'hui la puissance piémontoise.

Du systême donc de la cour de Turin, de sa position topographique, de ses moyens, de ses res-

(1) Espèces de milices provinciales enrégimentées, aussi belles pour le moins que tout le reste, qui avoient acquis dans la dernière guerre autant de réputation que nos grénadiers royaux.



sources, dérivent nécessairement ses rapports avec la France. Ils se présentent ici d'eux-mêmes ; il suffit de les indiquer.

Le premier de ces rapports est celui qui doit résulter des derniers antécédens entre la France et la cour de Turin.

On l'a déjà dit : l'amitié, l'estime, tous les biens personnels n'avoient rien perdu de leur force entre les deux monarques ; mais la confiance politique ne pouvoit pas encore être bien établie entre les deux Etats.

Elle avoit à peine commencé de renaître après la dernière guerre, qu'un événement imprévu, et qui n'avoit pas dû paroître vraisemblable, sema la défiance, la crainte, les soupçons dans tous les Etats d'Italie, et sur-tout à la cour de Turin.

Ce fut l'alliance de 1756, avec celle de Vienne. Le roi de Sardaigne ne pouvoit pas se dissimuler que cette cour étoit intérieurement animée contre lui des mêmes sentimens qui l'excitoient alors contre le roi de Prusse. Ces deux monarques étoient tous deux dans le même cas : ils avoient démembré la succession de Charles VI. Charles-Emmanuël l'avoit entamée d'avance par les armes en 1733. Il avoit achevé dix ans après par la négociation ; mais enfin la moitié du Milanès lui étoit restée, comme la Silésie au roi de Prusse : cela ne se pardonne point.

Charles-Emmanuël voyoit, il est vrai, le torrent se porter vers l'Allemagne ; et, de quelque tems, il ne pouvoit craindre de le voir retomber sur ses Etats. Mais un prince éclairé, prudent, qui spécule et combine, compte pour rien une sûreté présente et précaire ; c'est sur l'avenir qu'il faut le rassurer.

Cela auroit été difficile. Tout sembloit annoncer la ruine prochaine et inévitable du roi de Prusse : le même esprit de réunion auroit porté l'Autriche triomphante à recouvrer aussi tous les démembremens de ses Etats en Italie.

Elle auroit aussi-tôt fait en Lombardie, contre ce prince, des préparatifs aussi menaçans qu'elle en avoit fait en Bohême contre le roi de Prusse, et porté en Italie ses armes victorieuses. Peut-être alors Charles-

Emmanuël auroit-il été forcé, comme Frédéric, de prévenir une attaque certaine ; de frapper les premiers coups, et de se faire en avant un champ de bataille pour éloigner d'autant l'ennemi, pour vivre à ses dépens dans le meilleur pays du monde, pour se donner les positions les plus avantageuses, avant que l'ennemi fût arrivé en force ; enfin pour se ménager une retraite lente et sûre, lorsqu'il seroit réduit à la défensive. Cette manoeuvre, nécessitée par *la raison de guerre*, auroit eu l'air de ce qu'on appelle *les premières hostilités*. Alors aussi la cour de Vienne n'auroit pas manqué de crier à l'agression, de réclamer, contre l'agresseur, le *casus fœderis*, et de sommer hautement la France de lui fournir les secours stipulés. Quelle auroit été la situation du roi de Sardaigne? et ne seroit-on pas en droit de conjecturer que la ruine du roi de Prusse auroit été suivie de la sienne?

On répondroit peut-être que cela ne seroit point arrivé : » que si la cour de Vienne, après avoir écrasé » le roi de Prusse, avoit été tentée d'attaquer le roi » de Sardaigne, la France l'auroit empêché, soit par » son intercession, sa médiation, soit par une dé- » claration en forme ; et que même elle en avoit » d'avance donné et fait donner par cette cour à » celle de Turin des assurances suffisantes. « Mais en admettant cette supposition, n'étoit-ce pas assez pour aliéner de nous la maison de Savoie, que de lui avoir lié les mains par une alliance qui renfermeroit désormais son ambition dans les limites du traité d'Aix-la-Chapelle ; d'avoir aussi arrêté tout court les nouveaux projets d'aggrandissement qu'elle avoit pu former pour le cas éventuel d'une nouvelle rupture entre les deux maisons de France et d'Autriche ; de nous être liés si étroitement avec celle-ci, que dans les affaires d'Italie sur-tout, nous nous étions engagés à favoriser toutes ses prétentions (1). Notre condescendance, notre déférence, notre partialité pour elle, n'étoit-elle pas déclarée? et tant que ce

(1) Voyez les deux traités du 1er. mai 1757, & du 30 décembre 1758.

système auroit duré, que pourroit attendre de nous la cour de Turin, qui fût contraire aux vues, aux projets de celle de Vienne ?

Qu'a-t-on fait depuis pour rassurer la première ? et ses inquiétudes sur l'avenir n'ont-elles pas dû augmenter, quand elle a vu la France réduite à l'inaction, et devenue purement passive sous cette ombre d'alliance, tandis que la cour de Vienne se liguoit avec la Russie et le roi de Prusse, et qu'en livrant les turcs à l'une de ces deux puissances, elle partageoit avec toutes deux les dépouilles de la Pologne ?

Quelle confiance politique auroit pu prendre en nous la cour de Turin, jusqu'à la mort de Charles-Emmanuël ; et quel dégré de plus, tout ce qui est arrivé depuis, pourroit-il lui en inspirer ? Mais aussi de quelle importance, de quelle nécessité ne seroit-il pas, et pour elle et pour nous, de former ensemble des liaisons qui rétabliroient mutuellement cette confiance sur la base solide de l'intérêt *commun et réciproque* ?

Jamais, on le répète, les circonstances n'ont été si favorables, pour assurer par ce moyen la tranquillité de l'Italie, et pour y reprendre cet ascendant, cette influence que donnent toujours à un grand Etat, sur plusieurs petits, un voisinage paisible, une médiation impartiale, une protection désintéressée.

C'est sur-tout de concert avec le concours du nouveau roi de Sardaigne, que la France peut et doit y réussir ; son intérêt propre l'exige. L'esprit de réunion, et le système co-partageant, ont répandu par-tout une égale terreur ; et les Etats d'Italie ne peuvent pas en être exempts. Ce prince voit de près les moyens employés par la cour de Vienne, pour s'ouvrir un chemin plus court du Tirol dans le Milanès par la Valteline.

Si le prétexte du commerce et de la circulation séduit assez les grisons, pour les faire consentir à cette innovation, bientôt ils sentiront eux-mêmes qu'une porte une fois ouverte ne peut plus être refermée *quand on veut*, et que le *transitus innocuus* devient tôt ou tard très-nuisible ; bientôt la Valteline

ne seroit plus *qu'un pays d'étape*, par où les armées autrichiennes viendroient en Italie déboucher directement de la tête *du lac de Côme* par le *fort de Fuentes*. Delà s'ouvrent deux grandes routes par où l'on peut se rejetter à volonté sur l'Etat de Piémont, comme le plus proche, ou sur celui de Venise, comme le plus dégarni : on auroit de plus évité le grand détour qu'il faut faire encore pour entrer par ce dernier pays en Italie.

Dans cette conjoncture, quel motif pourroit donc rassurer le roi de Sardaigne et la France même, sur une tentative réitérée par la maison d'Autriche au bout de cent-cinquante ans, et contre laquelle toute l'Italie, l'europe entière se souleva dès-lors ? On implora la protection de la France : elle négocia, *vacilla* et *mollit*, parce qu'elle n'avoit point encore un systême; que les divisions intestines, les intrigues de cour, la foiblesse et l'ignorance des ministres d'alors donnoient à toutes les démarches de la cour de France une *teinte* de pusillanimité.

Richelieu parut; et l'affaire de la Valteline fut la première qu'il eût à traiter : il ferma du moins pour un siècle et demi ce passage à la maison d'Autriche.

On ne peut pas nous objecter » que les circons» tances étoient différentes; que les tems sont chan» gés, et qu'aujourd'hui la France n'a plus les mê» mes raisons pour s'allarmer de ce projet. « La réponse est bien simple : le Tirol et le Milanais appartiennent encore à la maison d'Autriche; mais s'il y a une différence, c'est à l'avantage de notre observation. Cette maison étoit divisée en deux branches; l'une pouvoit secourir l'autre par ce nouveau chemin : c'est ce qu'on vouloit empêcher. Aujourd'hui une seule peut tout envahir avec bien plus de facilité. Seroit-ce là ce qu'on voudroit permettre ?

Ce ne peut pas du moins être l'intention du roi de Sardaigne; et c'est d'après cet exposé du systême de sa maison, de sa position topographique et politique actuelle, qu'on peut déduire les rapports de la cour de Turin avec celle de Versailles.

Reste seulement à dire un mot de ce qu'on peut conjecturer sur les dispositions personnelles de ce

prince à l'égard de la France. On croit assez généralement qu'elles ne peuvent pas être encore des plus favorables; et voici sur quoi l'on se fonde.

Il est trop vrai que les premières impressions, reçues dès l'enfance, et répétées dans la jeunesse, peuvent beaucoup influer sur les affections des princes parvenus à un âge mûr; et que celles-ci doivent plus ou moins influer sur tout le reste de la vie.

Ces affections, il faut l'avouer, n'ont pas été tournées dans l'esprit du duc de Savoie, aujourd'hui roi de Sardaigne, du côté de la France. Trop jeune encore lorsqu'elle étoit liguée, en 1733, avec le roi son père, s'il a pu deux ans après comprendre et retenir quelques réflexions politiques, elles n'étoient plus à l'avantage de cette couronne. Les préliminaires de Vienne avoient aliéné la cour de Turin; et dans son adolescence jusqu'à la dernière guerre d'Italie, il a été nourri dans des principes beaucoup plus favorables à l'Angleterre. Parfaitement bien élevé, il n'a eu auprès de lui que des hommes du plus grand mérite : mais chacun a ses affections; et les deux chefs de son éducation (1) penchoient pour l'Angleterre.

La guerre survint en 1743. Cette guerre étoit défensive pour la cour de Turin et la France. Il eut au moins l'air *de l'agression*. Le duc de Savoie fit ses premières armes sous le roi son père; et la passion qu'il montra dès-lors pour la guerre, eut pour premier objet de repousser une invasion, et de sauver les États sur lesquels il étoit destiné à régner. D'autres circonstances ont depuis contribué à nour-

---

(1) Le marquis de Solar de Bréglio, son gouverneur, depuis grand écuyer, & le marquis de Fleury, son instituteur, ensuite chevalier d'honneur de la duchesse, aujourd'hui reine. C'étoit dans ce dernier un préjugé d'habitude. Il avoit été élevé, pour ainsi-dire, à Londres, où son père avoit été long-tems ambassadeur; & quoiqu'il n'eût point adopté *les mœurs angloises*, il n'avoit pu se défendre d'un goût décidé pour cette nation. Ceci nous rappelle une observation singulière : c'est que les étrangers (ministres & voyageurs) qui ont passé beaucoup de tems à Paris, & qui s'y sont fort amusés, en partent rarement contens, & conservent peu d'inclination pour la France. Ceux qui ont fait de longs séjours à Londres, où ils ne sauroient nier qu'ils ne se soient souvent ennuyés, restent presque toujours enthousiastes de l'Angleterre.

rir le goût qu'il avoit déjà pour la nation angloise (1).

On ne doit cependant tirer delà aucune conséquence pour l'avenir. L'ascendant de cette nation et la cour de Turin étoient, pour ainsi dire, achetés par les subsides abondans qu'elle en avoit reçus, et qu'elle en espéroit encore. Nous l'avons déjà dit, cette espérance est désormais évanouie; les connexions continentales sont abandonnées, et l'idée même de les renouer n'entrera plus dans la tête d'aucun ministre anglois. Elle a été proscrite d'avance par le voeu national. A peine le gouvernement britannique mettroit-il encore quelque degré de chaleur dans les affaires qui pourroient intéresser directement les Etats d'Hanovre. Tout ce que le roi de Sardaigne peut et paroît en espérer, c'est le concours de cette puissance maritime aux mesures qu'il prend pour l'amélioration et pour le commerce de son port de Nice.

Peut-être à cet égard pourroit-il encore compter sur la protection de l'Angleterre. La rivalité nationale et le motif du gain suffiroient pour intéresser un peuple *mercantile*, à s'ouvrir et à se conserver un débouché de plus, sur-tout aussi près de la France. C'est autant de gagné pour l'Angleterre, autant de perdu pour nos ports de Provence, pour notre

---

(1) Le roi Victor-Amédée avoit fondé à Turin une *académie royale* d'instructions & d'exercices : il y avoit mis pour gouverneur un homme de qualité. Cet usage a été suivi, & l'objet du fondateur a été rempli; c'étoit moins d'y élever sa jeune noblesse, peu riche en général, que d'y attirer des princes, des grands seigneurs étrangers, & sur-tout des anglois opulens. Les distinctions & les agrémens à la cour, accordés aux élèves de cette académie, avoient flatté la vanité de ces derniers : sans aucune difficulté sur le rang ou la naissance, ils étoient & sont encore présentés de droit par le ministre national, de-là mis à l'académie; & en cette qualité, ils ont toujours partagé ces mêmes agrémens & distinctions avec les princes & les plus grands seigneurs étrangers : on y voyoit les fils des marchands de Londres, danser au bal paré de la cour avec les princesses royales. Turin étoit donc devenu un séminaire d'anglois courtisans; & ceux mêmes qui n'étoient pas nés pour jouer ce rôle, en soutenoient par leur dépense l'éclat & la représentation. Les académistes & les voyageurs de cette nation avoient l'honneur de faire leurs exercices avec les ducs de Savoie & de Chablais, & de les accompagner à la chasse & dans leurs promenades à cheval; enfin, ils vivoient avec eux dans une sorte de familiarité, qui n'étoit pas permise à la noblesse piémontoise.

navigation et pour nos fabriques de draps et de toiles. Voilà donc à-peu-près le but et le terme de l'intérêt réel et solide que prendroit désormais la cour de Londres à celle de Turin. L'objet n'en est pas assez important pour déterminer la première à faire des efforts pécuniaires à l'appui de la seconde. Elle ne prendroit même le parti de celle-ci par un armement maritime, que dans le cas de quelques difficultés entre les deux cours de Versailles et de Turin, au sujet de ce commerce de Nice. Alors, peut-être, si le cabinet de Saint-James cherchoit quelque prétextes de tracasser la France, celui-là pourroit servir, au besoin, tout comme un autre; mais ce seroit toujours à titre de *protection* ou de médiation armée, et non d'alliance offensive ou défensive, *ni de traité de subsides.*

C'est à ce titre seul que les liaisons de la cour de Turin avec celle de Londres, ont été long-temps aussi fructueuses pour l'une qu'onéreuses pour l'autre; et sans ce motif d'intérêt, l'influence et la prépondérance de l'Angleterre à la cour de Turin, ne tiendront plus qu'à bien peu de chose.

Ces liaisons autrefois si étroites, ne subsistent donc plus par l'unique bien qui les avoit rendu indissolubles presque depuis un siècle. C'étoit le besoin, l'espoir même, la certitude d'un puissant secours pécuniaire dans les guerres longues, fréquentes et animées qu'il avoit à soutenir contre la France, de concert avec une multitude d'ennemis également ligués contre cette couronne. Ce cas ne doit et ne peut plus arriver : donc l'alliance de l'Angleterre est désormais à-peu-près nulle à l'égard de la cour de Turin.

En partant de cette assertion aisée à démontrer, on peut et doit se flatter aussi que les préjugés de l'éducation et les penchans de la jeunesse n'influeroient pas long-tems sur l'âge mûr et la conduite politique du nouveau roi de Sardaigne. Ce monarque est sage et habile. De nouveaux liens plus forts doivent tourner ses inclinations du côté de la seule puissance dont il aura toujours, s'il veut, *beaucoup à espérer, et rien du tout à craindre.*

C'est dans ce nouveau point-de-vue qu'il faut dé-

sormais envisager sa position, relativement à la maison de Bourbon; et ce seroit aussi la mesure des rapports respectifs du chef et de toutes les branches de cette auguste maison avec celle de Savoie. Réduisons-nous donc à un simple résumé de la position réciproque de la France et de la puissance piémontoise dans l'ordre politique actuel. Il en résulte :

1°. Que le systême ancien et constant de la maison de Savoie, a été un systême d'aggrandissement;

2°. Qu'il n'y a aucune raison de penser qu'elle ait volontairement abandonné ce systême naturel, primitif et fondamental;

3°. Que si elle a paru depuis quelque tems y renoncer ou s'en écarter, cette inertie apparente a été l'effet d'une situation forcée, aussi gênante que nouvelle pour la cour de Turin;

4°. Que le nouveau systême de la cour de France, depuis 1756, a produit cette gêne et cette inertie apparente;

5°. Que la cour de Turin peut se flatter encore de voir un jour changer cette situation, par quelque révolution préméditée, ou peut-être dans le nouveau systême;

6°. Que le deuxième principe constant de la cour de Turin, est de se maintenir sur-tout dans l'état de sûreté et d'indépendance qui résulte de sa position topographique;

7°. Qu'elle tient à ce principe local, plus encore qu'à son systême d'aggrandissement, de sorte qu'elle n'accepteroit jamais aucune offre de nouvelles possessions, quelqu'avantageuse qu'elle parût au premier coup-d'oeil, si de l'acceptation il pouvoit résulter la moindre altération à cette sûreté, cette indépendance si précieuse;

8°. Que pour l'engager sans retour dans les intérêts de la France, il faut cependant que cette cour y trouve aussi les siens; ce qui est le seul noeud indissoluble de toute alliance, et que de plus, cet intérêt d'ambition puisse se concilier avec la sûreté et l'indépendance locale;

9°. Que, pour y parvenir, le premier pas à faire est de rétablir la confiance intime entre les deux cours; sentiment qui n'a pu ni dû subsister bien réellement.

depuis la paix de 1758; moins encore depuis notre traité de 1756, et des années suivantes;

10°. Que cette confiance réciproque ne doit pas être fondée seulement sur les liens du sang, sur l'estime et l'amitié mutuelles des deux souverains, mais aussi sur la vigueur et la stabilité de leurs mesures politiques, et sur les moyens assurés de les soutenir de part et d'autre, jusqu'à la pleine et entière exécution de leurs engagemens respectifs. Cette certitude dépendra toujours du systême motivé, calculé, constant, que chacune des deux cours auroit adopté.

De tout cela, il résulte encore pour la France, à l'égard de la cour de Turin, autant et plus que de tout autre État d'Italie, la nécessité indispensable et qui peut devenir pressante, de former incessamment un nouveau systême politique et militaire.

Récapitulation générale de l'article XIII.

Nous avons retracé, 1°. la position de la France à la paix de 1748, et le haut rang qu'elle tenoit dans l'ordre politique, relativement à l'Italie comme à l'Empire;

2°. Les titres et les droits qu'elle avoit conservés jusqu'alors à la protection, à la défense même des libertés et possessions respectives de tous les princes et États d'Italie;

3°. Les puissans motifs pour chacun d'eux, de rechercher, de conserver cette protection imposante;

4°. Le haut degré de considération dont, en conséquence de tous ces avantages, la France jouissoit alors en Italie; considération qui faisoit partie de sa grandeur et de sa prééminence;

5°. Les facilités qui en résultoient pour elle d'élever au plus haut point dans cette partie de l'Europe, sa *puissance* fédérative;

6°. L'enchaînement inconcevable des mesures fausses, foibles ou inconsidérées, d'engagemens précipités, onéreux, et en un mot de toutes les disparates politiques qui ont fait perdre à la France en Italie, comme dans le reste de l'Europe, son rang à la tête des grandes puissances;

7°. Nous avons présenté l'Italie comme un composé de différens Etats, coupés et séparés les uns des autres par une ligne d'environ cent lieues de pays, possédés, gourvernés, ou subjugués par une puissance étrangère. D'après cette interposition locale et continue d'une domination puissamment armée, nous avons prouvé le danger qui en résulte pour chacun des autres Etats séparés, d'être engloutis ou subjugués à leur tour par cette puissance prépondérante. Nous avons démontré que leur liberté, leur indépendance, leur existence même seroient au moins précaires, s'ils n'étoient constamment et puissamment protégés par quelqu'autre grande puissance;

8°. La France étant la seule des puissances de cet ordre à portée de défendre l'Italie, contre la seule aussi à portée de l'opprimer, on a discuté la position actuelle de chacun des Etats d'Italie, relativement à la France, et respectivement celle de la France à leur égard, dans le nouveau systême de l'Europe;

9°. Ce nouveau systême étant résulté en partie de l'altération ou plutôt du renversement arrivé dans l'ancien systême de France, nous avons exposé les inconvéniens et les difficultés qui l'arrêteroient aujourd'hui dans l'exercice de cette protection et de cet arbitrage, qui lui appartenoient autrefois à l'égard de l'Italie comme de l'Empire. Nous avons prouvé aussi qu'en honneur, et même en saine politique, il pourroit arriver des cas où cependant la France ne sauroit se dispenser de faire revivre cette protection et cet arbitrage; ce qui l'entraîneroit dans une guerre forcée, et par conséquent désavantageuse;

10°. Ces inconvéniens et ces difficultés devant nécessairement subsister et même augmenter successivement, tant que le systême actuel de l'Europe, et surtout celui de la France, restera établi, ou plutôt chancelant, sur le même pied; nous avons, d'après chaque article particulier, conclu à la refonte de ce systême.

Résumons donc, et disons encore, redisons toujours : que *l'amour même de la paix* exige de la France, pour son honneur, sa gloire et sa tranquil-

lité, de voir et de prévenir de loin tout ce qui pourroit l'entraîner dans une guerre nécessitée;

Que ce cas *de la nécessité* peut et doit arriver par la réclamation d'un Etat d'Italie, allié ou protégé de la France, qui seroit opprimé ou menacé par la puissance dominante;

Qu'il ne seroit alors ni glorieux, ni prudent, de l'abandonner à une invasion, parce que la première qui auroit réussi seroit suivie de plusieurs autres, et que, de proche en proche, la France se trouveroit bientôt décréditée et investie par cet enchaînement d'usurpations qu'elle auroit honteusement souffertes;

Que le seul moyen de les prévenir ou d'en arrêter le cours, seroit, pour cette couronne, de travailler à rétablir, relativement à l'Italie comme à l'Empire, *sa puissance fédérative*;

Que cette puissance ne pouvant être fondée que sur le recours du plus foible, le secours du plus fort, le concours de tous les deux, elle doit avoir pour base la confiance de l'un, la fermeté de l'autre, mais sur-tout la combinaison et la certitude des moyens de communication et de la liberté des secours;

Que ces moyens et cette liberté dépendent 1°. des *intermédiaires*; 2°. des engagemens antérieurs, favorables ou contraires à la prestation de ses secours;

Que dans l'état présent de notre système, on n'est rien moins qu'assuré des intermédiaires, dont le principal peut et doit être bien disposé à certains égards, mais ne peut être encore *engagé*, tant que la France conservera de son côté des engagemens exclusifs et diamétralement opposés;

Que la liberté des secours est également gênée, restreinte, et à-peu-près annullée par ces mêmes engagemens, puisqu'ils seroient contradictoires avec cette liberté: pour être réelle, nous l'avons prouvé ailleurs, elle doit être indéfinie;

Que sans cette double certitude des moyens de communication et de la liberté des secours, l'État opprimé ou menacé, et la puissance protectrice, craindroient également, l'un de faire une réclamation inutile, et l'autre de tenter une entreprise difficile ou même dangereuse;

Que de ces craintes réciproques, suit nécessairement la défiance, ou du moins le découragement d'un côté et le discrédit de l'autre;

Que de cette situation respective de l'Etat menacé et de la puissance protectrice, il doit résulter pour la puissance menaçante le plus grand encouragement à opprimer l'une et à se jouer impunément de l'autre;

Que de cet encouragement, doit naître l'exécution successive de tous les projets ambitieux et destructifs de la puissance menaçante, et par conséquent, le danger inévitable pour la puissance protectrice, d'être nécessitée à des mesures tardives, fautives et insuffisantes, c'est-à-dire, à tous les inconvéniens d'une guerre forcée.

Donc, relativement à l'Italie, comme à l'Empire, *l'amour même de la paix*, ainsi que l'honneur, la prudence, la gloire, tout fait une loi à la France de changer, ou du moins de modifier très-différemment son systême politique.

Mais, dira-t-on, » toute modification détruiroit ce » systême, puisqu'il est absolu, exclusif et contra» dictoire à tout autre engagement que celui de res» ter *purement passif* dans le bouleversement déjà » commencé du systême de l'Europe «

C'est ce qu'on se réserve de discuter dans la troisième section. On observera seulement ici que la refonte ou la formation d'un systême politique, qui ne seroit pas purement passif, ne sauroit s'accomplir, ou du moins subsister, sans l'appui du nouveau systême militaire.

ARTICLE XV.

De la Suisse ou Corps Helvétique.

C'est uniquement pour rentrer en France, en achevant le tour de l'Europe, que nous nous arrêterons un moment sur cette république fédérative.

La Suisse a joué jadis un grand rôle dans les affaires d'Italie, lorsque la cour de Rome y représentoit elle-même. L'influence de cette cour, tombée en même-tems que sa puissance temporelle, fut presque anéantie en Suisse à l'époque de la réformation;

ce qu'elle en a conservé dans les cantons catholiques, est soigneusement surveillé et sans cesse combattu par la vigilance et la supériorité des cantons protestans.

Le Corps Helvétique cessa dès-lors d'être pour la France un allié très-important ou un ennemi redoutable. Bornée avec lui aux engagemens du traité de 1512, elle s'accoutuma à ne considérer la Suisse que comme un dépôt de recrues, dont les deux partis, dans les guerres de religion, tiroient, en payant, des ressources promptes et assurées.

La paix rendue à l'Etat, au-dedans et au-dehors sous Henri IV, ne fit pas négliger ce dépôt étranger, mais voisin, et d'autant plus précieux, qu'en épargnant par ce moyen la population nationale, ces troupes mercénaires soulageroient l'agriculture et les arts utiles.

Ce grand roi, occupé d'ailleurs de l'abaissement d'une maison alors ennemie, et sur-tout du projet de rendre la liberté à l'Italie et à l'Allemagne, ne pouvoit pas se dispenser de ménager une nation guerrière, placée entre la France et ces deux parties de l'Europe.

Tel fut le motif de la grande alliance jurée solemnellement par ce monarque en 1602, avec les députés de tout le Corps Helvétique, et de la même cérémonie renouvellée par Louis XIV, en 1660. Delà aussi le soin qu'avoit pris la France dans les traités de Westphalie, d'assurer à cette république le même avantage qu'à celle des Provinces-Unies; c'est-à-dire, de faire enfin reconnoître le Corps Helvétique par la maison d'Autriche, pour un Etat libre, souverain et indépendant.

Mais bientôt le système noble et généreux de Henri IV, et les apparences même de ce désintéressement conservées encore sous Louis XIII, relativement à l'empire, firent place à des vues ouvertement ambitieuses et despotiques.

Les hauteurs, les prétentions surannées ou même fabuleuses et inouies de la France après la paix de Nimègue, les vexations, les usurpations manifestes de cette couronne, répandirent l'allarme dans le Corps Germanique. Il ne vit plus dans le roi très-chrétien,

l'arbitre de ses différends, le garant de sa constitution, le protecteur de sa liberté. Il ne l'envisagea que comme un voisin formidable et trop ambitieux (1).

La Suisse trembla pour l'Empire et pour elle-même (2). Le voisinage pouvoit faire rejaillir sur ses possessions quelques étincelles de l'embrâsement. La révocation de l'édit de Nantes, et l'odieuse persécution qui s'ensuivit, aliénèrent de la France les cantons protestans, sans inspirer aux catholiques plus de confiance et de sécurité. Dès-lors ce dépôt de recrues, réservé précédemment à la France, qui en avoit eu presque l'usage exclusif, devint commun à ses ennemis. L'Angleterre, la Hollande, la cour de Turin y puisèrent abondamment; et celle de Vienne, sans prendre des Suisses à sa solde, se prévalut de leurs services dans les armées des alliés. Par-là, elle put diminuer son contingent, et se servit de ses propres troupes pour des objets de préférence.

Telle étoit la guerre d'Italie, dont tous les avantages devoient être uniquement pour son propre compte.

Devenus dès-lors amis *de tout le monde*, les Suisses ne le furent plus de personne, et peut-être moins de la France que d'aucune autre puissance. Ils le prouvèrent assez par le jugement rendu au sujet de la succession de Neufchâtel. La guerre civile de 1712, et l'alliance particulière renouvellée en 1715, entre cette couronne et les cantons catholiques, avoit un peu resserré les liens de l'amitié entre eux et la France; mais aussi les mêmes circonstances avoient achevé de les rompre entre elles et les cantons protestans.

Les efforts qu'on a faits depuis pour ramener un

---

(1) Rien ne ressemble plus aux prétentions formées pour les chambres de réunion de Metz & de Brissac sur tant d'États de l'Empire, que les réclamations du roi de Prusse & de l'impératrice-reine, sur l'extention imaginaire de l'ancienne Poméranie, & sur les royaumes de Ludomérie & de Hallicie ou Gallicie.

(2) La Suisse avoit fait autrefois partie de l'Empire, & s'étoit trouvée fort entremêlée par les bizarreries du droit féodal, avec l'Alsace & le Brisgaw, où étoit établi l'un des foyers de réunion. En suivant les mêmes principes, adoptés depuis par d'autres puissances, on auroit pu faire dépendre du seul *comté de Ferette*, une grande partie des possessions Helvétiques.

peu ces derniers, n'ont pas été absolument sans succès; mais leur conduite dans la médiation de Genève, et le dénouement de cette scène politique, si peu convenable à la dignité et à la prépondérance naturelle du principal médiateur, ont trop montré le peu de fond qu'il y auroit désormais à faire sur les démonstrations de Berne et de Zurich.

L'affaire de Versoix, née du mauvais succès de cette médiation, les tracasseries dont notre ministère a été soupçonné dans les derniers troubles de Neufchâtel, l'espèce de punition (à notre préjudice) infligée aux cantons voisins, en les privant des sels de France, les arrangemens et refontes arbitraires faites dans la constitution du militaire suisse au service de France, mais sur-tout les démêlés encore subsistans au sujet des privilèges, exemptions et franchises des suisses établis dans le royaume; tout ce concours de circonstances et d'opérations fâcheuses n'a servi qu'à nourrir et augmenter de part et d'autre la défiance et le réfroidissement.

Les voies des rigueur employées contre Genève n'ont point réussi. L'établissement de Versoix reste abandonné (1); les sels du Tirol ont pris la place de ceux de France, et ce débouché de notre superflu paroît désormais fermé pour toujours. Le roi de Prusse a pris et montré dans cette dernière affaire de Neufchâtel, un ascendant qui peut-être auroit été à desirer pour nous dans les tems d'union avec la cour de Berlin, mais qui, depuis l'époque de 1756, n'a pu s'accroître en Suisse qu'au détriment de notre influence. Les arrangemens militaires n'ont satisfait personne, que quelques individus comblés de bienfaits dans notre service, tandis que collectivement chaque canton a été mécontent. Si quelques-uns ont accédé avec répugnance et de mauvaise grace, d'autres, et les plus foibles, tel que celui de Schwitz, ont osé tenir tête à un roi de France.

(1) Il l'étoit du moins à-peu-près vers la fin de 1771, faute de cent mille écus fournis à propos; il en a coûté deux ou trois cents mille en pure perte, & une grande consommation d'hommes par les travaux & les maladies.

Enfin

Enfin les démêlés au sujet des exemptions, traités, tantôt avec noblesse et indifférence, tantôt avec une hauteur dirigée par l'esprit fiscal, sont restés dans le même état, à l'aigreur près qui s'y est mêlée de part et d'autre. Tout enfin paroît s'être réuni pour éloigner de plus en plus le renouvellement de la grande alliance.

Dans ce point-de-vue peu riant, il nous reste à examiner quelle est la position respective du corps Helvétique à l'égard de la France. Pour en bien juger, il faudroit d'abord apprécier les dispositions et les intérêts des cantons catholiques d'un côté et des protestans de l'autre.

La guerre civile de 1712, et le traité qui la termina au grand désavantage des cantons catholiques, a semé entre eux et les protestans, un germe de haîne et d'animosité plus fécond en discordes que ne pourroit l'être désormais la différence de religion. Un demi-siècle écoulé depuis, n'a point adouci ce souvenir amer. Les premiers seroient disposés sans doute à s'unir étroitement avec la France, et à suivre ses directions dans les affaires nationales, s'ils pouvoient se flatter d'en obtenir une protection efficace et des secours réels pour leur aider à recouvrer ce qu'ils ont perdu; mais ce seroit acheter trop cher la dépendance du plus foible, que de s'exposer à faire pour lui la guerre au plus fort, et à risquer des troupes, et dépenser de l'argent, sans avoir aucune possibilité de bénéfice; enfin à rompre les liens du corps Helvétique, et dissoudre sa constitution en pure perte.

Cet espoir n'est donc pas permis aux cantons catholiques; et sur tous les autres points contestés entre la France et cette république, les intérêts sont à-peu-près communs entre les deux partis. On ne peut donc pas non plus se flatter de les diviser, en accordant à l'un ce qu'on refuseroit à l'autre; il seroit plus prudent et plus avantageux de les gagner tous ensemble.

Mais combien de difficultés ne présente point ce double projet! Berne et Zurich, sur tout le premier, trop fier de sa puissance, ne se prêteroit jamais à

l'unique moyen de rétablir l'équilibre, et par conséquent l'union, la confiance et la concorde ; ce seroit de restituer leurs conquêtes. La division sur ce seul point subsistera toujours intérieurement, mais sans aucun effet dont nous puissions tirer quelqu'avantage. Au contraire, sur tous les points d'intérêt commun, et principalement sur les exemptions, on verra toujours régner dans les diettes la plus parfaite unanimité.

Ajoutons à ces considérations, l'attachement inaltérable des cantons protestans pour les puissances maritimes, et l'influence du roi de Prusse sur ceux de Berne et de Zurich (1) : mais recherchons-en les motifs.

Outre les liens formés jadis par la religion, et que la politique conserve autant que l'habitude, les cantons protestans sont attachés à la Hollande par les avantages d'un service lucratif à l'Angleterre, par l'intérêt que celui de Berne sur-tout est obligé de prendre à la conservation et à la prospérité de cette puissance. Des fonds immenses de l'État et des particuliers sont embarqués sur le vaisseau politique de la Grande-Bretagne, et son naufrage entraîneroit dans la Suisse protestante, celui des fortunes publiques et privées (2). Pour le roi de Prusse, on ne lui a rien prêté; mais on voit en lui un voisin, un allié puissant, et qui peut être utile, sans devenir jamais dangereux. Protégé par les cantons dans son petit Etat de Neufchâtel, soulagé par-là de toute dépense et de toute inquiétude, il leur a fait envisager en grand la réciprocité de cette protection ; et le rang qu'il tient en-

(1) Sur-tout dans le premier, par son général Lentulus. Ce général est une espèce de favori à la cour de Potsdam; gouverneur de Neufchâtel, après avoir été plénipotentiaire en Suisse, pour la négociation au sujet des derniers troubles de cette principauté, toujours accrédité de la part du roi de Prusse auprès des cantons, & en même tems sénateur à Berne, où il a par lui-même la plus grande influence dans le gouvernement.

(2) Le voyageur Burnet comptoit en 1714, au-delà d'un million & demi sterling, placé par la régence de Berne dans les fonds publics d'Angleterre. Depuis cette époque, le gouvernement, dont ses dépenses ordinaires sont fort inférieures à ses revenus, n'a point cessé d'accumuler & de placer toujours en Angleterre. Les particuliers ont en général suivi l'exemple de l'Etat. Qu'on juge par-là, combien, depuis soixante ans, la masse de ces capitaux doit avoir grossi. On comprendra l'attachement & même le fanatisme des Bernois pour la nation Britannique.

tre les puissances, son influence dans le système politique, son poids dans la balance de l'Europe, tout, jusqu'à son alliance avec la cour de Vienne, a dû inspirer et fortifier de jour en jour cette confiance. Les cantons protestans au moins en ont le garant le plus sûr : *c'est l'intérêt d'un prince éclairé;* il ne peut en avoir aucun à leur nuire, mais beaucoup à les protéger.

A l'égard des cantons catholiques, on n'a que trop vu combien, depuis quelques années, l'influence de la cour de Vienne s'y est accrue aux dépens de la nôtre. Il seroit inutile de rechercher ici les causes, et de retracer toutes les nuances de cette dégradation successive. Nous en avons déjà indiqué les unes en général; il seroit aussi minutieux que désagréable de s'appésantir sur les autres.

Nous ne parlerons point ici de l'Espagne; elle avoit autrefois le plus grand intérêt à cultiver les Suisses, et ceux-là à la ménager. Elle possédoit le Milanès et dominoit en Italie : aujourd'hui le seul lien entre ces deux Etats, consiste dans les avantages que les cantons catholiques trouvent à vendre au roi d'Espagne des troupes dont il ne peut se passer. Naples est respectivement dans le même cas pour ses régimens suisses.

Mais jettons, avant de finir, un coup-d'oeil rapide sur quelques membres accessoires du corps Helvétique.

La république des Grisons possède encore *la Valteline.* La situation de ce petit pays entre le Tirol et le Milanès, en a fait depuis 200 ans un objet d'attention pour toutes les puissances intéressées au sort de l'Italie. Nous avons traité dans l'article de cette partie de l'Europe (1), les nouveaux sujets d'inquiétude qu'auroit pu donner le projet repris en dernier lieu d'un chemin de communication par la Valteline, depuis les gorges du Tirol jusqu'au lac de Côme. Nous nous bornerons à observer que, de la facilité des Grisons à y consentir, on pourroit inférer aussi la prépondérance du parti autrichien dans cette république. Comme en ce cas la cour de Vienne devroit

---

(1) Article XIII de l'Italie, n°. 2. de la cour de Turin.

cet avantage à notre alliance, on doit espérer que nous le partagerons toujours avec elle ; ce qui sera un dédommagement, foible à la vérité, de l'ancienne considération dont la France jouissoit exclusivement dans cette république.

Une autre petite république (le Valais) et qui fait également partie du corps helvétique, paroît aussi se détacher insensiblement de la France. Elle avoit adopté, ainsi que les Grisons, l'usage des sels du Tirol, que la cour de Vienne s'étoit empressée de leur offrir, lors des dernières tracasseries entre eux et notre ministère (1).

Ce petit pays forme aussi, par les deux passages du Sempion et du mont Saint-Bernard, une ligne de communication et une espèce de contiguité entre le roi de Sardaigne et les cantons catholiques, tandis que la Savoie le rend le plus proche voisin de ceux de Berne et de Zurich. Ceux-ci depuis long-tems ont oublié, ainsi que Genève, les anciens sujets de guerre avec la maison de Savoie, qui, de son côté, a perdu de bonne grace jusqu'au souvenir de ses pertes et de ses prétentions. Il en est résulté la meilleure intelligence et la plus parfaite harmonie entre la cour de Turin et les deux cantons protecteurs de Genève, ainsi qu'avec cette petite république elle-même.

Le feu roi de Sardaigne en a éprouvé constamment les effets avantageux ; il en a obtenu, troupes, argent et crédit, quand il en a eu besoin, et même après les réformes et les réductions d'intérêts qu'il a faites. Il a conservé ce crédit au point de pouvoir trouver encore, quand il voudra, 35 ou 40 millions dans la Suisse protestante. Il les a dûs, les a payés ; et, à cet égard, personne ne se plaint que d'avoir été remboursé. Le traitement des troupes helvétiques dans le service piémontois, est presque aussi avantageux qu'en Hollande. La vie plus agréable, et beaucoup moins

(1) Nous ignorons si cette branche de commerce a été rétablie en tout ou en partie, & même si l'on y a seulement pensé. Peut-être aussi après l'avantage qu'on avoit laissé prendre là-dessus à l'administration autrichienne, toute démarche de notre part auroit-elle été tardive & infructueuse.

dispendieuse, le climat plus doux, le voisinage plus commode pour les officiers et pour les recrues; enfin tout concourt à rendre ce service le plus flatteur pour la jeunesse du pays : elle s'y jette à l'envi.

On peut donc regarder aussi la cour de Turin comme une des puissances intéressées à ménager les suisses, à cultiver leur amitié, à les protéger au besoin; et réciproquement le corps Helvétique, comme attaché à cette cour par des liens d'autant plus étroits qu'il n'en a rien à craindre, qu'il se trouve bien de son amitié, et qu'il en espère encore davantage.

A l'égard de la cour de Vienne, les suisses ne semblent avoir aucun de ces motifs d'attachement et de confiance. Il est arrivé cependant depuis quelques années, par je ne sais quelle fatalité, tout le contraire de ce qui devoit, disoit-on, résulter de nos mesures politiques.

S'il faut en croire leurs auteurs, » la France en » devoit recueillir, outre la certitude d'une sûreté et » d'une tranquillité inébranlable, un surcroît de » crédit, de considération dans le système de l'Eu- » rope. »

Nous laissons à juger si elle a conservé par-tout ce qu'elle en avoit auparavant. Il est trop vrai qu'elle paroît en avoir perdu en Suisse, autant que la cour de Vienne a su s'en acquérir. L'union intime de celle-ci avec les deux autres puissances copartageantes, sur-tout avec le roi de Prusse, a moins effrayé les suisses par la possibilité du danger, qu'elle ne les a rassurés par l'intérêt que ce dernier a certainement de les en garantir. Ainsi cette nation, remplie d'ailleurs d'une opinion, peut-être exagérée, de ses propres forces et des avantages de sa position locale, n'a pas seulement soupçonné qu'elle dût jamais prendre le plus léger intérêt aux affaires du nord et de l'est de l'Europe. Elle a vu d'un oeil indifférent la spoliation d'une autre république qui n'avoit avec elle rien de commun que le nom.

Peut-être ne verroit-elle pas de même les effets du système co-partageant se rapprocher de son territoire, s'il s'étendoit un jour jusqu'au midi de l'Allemagne;

mais alors même il seroit difficile, peut-être impossible aux plus grandes puissances de donner à la Suisse aucune impulsion. Il ne faut lui supposer qu'une *force d'inertie*; et c'est cette force inébranlable, selon son opinion, qui lui paroîtra toujours le plus sûr garant de sa liberté et de l'intégrité de son territoire.

Le même titre cependant qu'avoit la république de Pologne à la possession du comté de Zips et des duchés de Zator et Oswiegin, est précisément celui des cantons pour la propriété des quatre bailliages d'Italie. Ils sont démembrés du Milanès depuis 250 ans, pour tenir lieu aux suisses des sommes à eux dues par les ducs Maximilien et François Sforce; et si le chemin par la Valteline étoit une fois ouvert aux armées autrichiennes, les propriétaires ou engagistes de ces quatre bailliages n'auroient plus avec eux aucune communication. Sans places, sans troupes, et sans aucun espoir de secours, ils seroient enfin réunis au Milanès.

L'offre du remboursement pourroit être faite sans risques; on seroit bien sûr qu'elle ne seroit point acceptée, et l'on ne se mettroit pas plus avec la Suisse qu'avec la Pologne, dans le cas d'éprouver un second refus.

A l'égard des petits Etats, fiefs et seigneuries qui formoient l'ancien patrimoine de la maison de Hapsbourg, même le comté de ce nom, qui n'est plus qu'un bailliage de Suisse, les titres de possession sont encore plus équivoques, ou, pour mieux dire, il n'y en a point d'autres que la possession même, et la prescription de quatre ou de cinq cents ans. Mais qu'est-ce que cela pour des publicistes de ce siecle? Les royaumes de Ludomerie et de Gallicie, au moins inconnus depuis autant de tems, ont bien reparu sur le parchemin. Il falloit, il est vrai, les chercher sur le globe : on les a trouvés dans la partie de la Pologne qui convenoit le mieux à la cour de Vienne; et vingt traités renouvellés jusqu'en 1736, n'ont pas pu éteindre une prétention qui n'avoit jamais été formée. Cette cour ne seroit pas aussi embarrassée à placer les siennes sur les possessions des cantons : les noms, ni les lieux n'ont jamais été perdus de vues; on peut bien disputer du droit, mais non pas de l'existence.

Peut-être à cet égard les cantons se croyent-ils hors de danger par des raisons assez plausibles : l'une, que ces possessions exiguës ne sont pas d'assez grande importance pour engager la cour de Vienne à une aggression qui pourroit ou devroit la compromettre avec toutes les puissances alliées ou protectrices du corps Helvétique ; l'autre, qu'étant située au centre de la Suisse, entourée de montagnes et de gorges aisées à défendre, il faudroit, pour s'en emparer, avoir battu la nation entière, et faire la conquête de tout le pays ; entreprise où les avantages du succès seroient trop disproportionnés aux risques et aux dépenses de la tentative ; la troisième, c'est que l'union intime subsistera ou se rompra entre les cours de Vienne et de Berlin. Dans le premier cas, la considération d'un allié, tel que le roi de Prusse, garantira seul la Suisse : dans le second, sa puissance toujours en équilibre avec celle de la cour rivale, la tiendra du moins en respect, et l'empêchera de rien entreprendre.

La crainte donc, ce grand mobile de la politique (et qui, lorsqu'elle est raisonnée, lui fait prendre souvent la marche la plus audacieuse) ne sauroit agir assez efficacement sur le corps Helvétique, pour le tirer de son inertie. Il voit de tout côté autour de lui, des amis et des protecteurs, dont la plûpart ont un besoin réciproque de ses secours et de ses moyens. Le seul qu'il pourroit craindre, pourroit avoir gagné sa confiance, et beaucoup influer dans ses délibérations directement ou indirectement. Cette république n'a plus aucun démêlé subsistant avec aucun d'eux qu'avec la France seule ; et malheureusement le sujet à-peu-près de tous ces différends, *est l'intérêt pécuniaire.*

Ce gouvernement est peu susceptible d'orgueil, d'ambition et de gloire. Sans desir ou du moins sans espoir de conquêtes, sans éclat, sans activité au-dehors, sans inquiétude au-dedans, il ne forme de prétentions, de projets, il ne rend de services que pour *de l'argent.* Cela est passé en proverbe ; et c'est en effet l'unique but, le grand objet de sa politique.

Concluons que la position du corps Helvétique,

relativement à la France, est celle d'un Etat très-inférieur, mais formé par une nation belliqueuse, défendu par la nature, garanti par l'intérêt commun de toutes les puissances voisines à empêcher qu'il ne soit opprimé, et auquel par conséquent la France ne sauroit en imposer beaucoup par la crainte;

Que les différends toujours subsistans entre la France et lui, le mettent constamment en opposition avec elle seule du côté de l'intérêt;

Que les liens primitifs de l'amitié, de la confiance, du besoin réciproque, sont beaucoup relâchés, et que s'ils ne sont point encore tout-à-fait brisés, c'est uniquement parce que ce même intérêt qui divise les deux Etats, ne leur a pas permis de les rompre;

Que de notre part, le desir, peut-être trop marqué, de parvenir enfin au renouvellement de la *grande alliance*, et du côté des Suisses, les avantages considérables pour l'Etat et pour les particuliers qu'ils trouvent dans notre service, nous tiennent réciproquement dans la position de deux plaideurs, qui, au fond, s'aiment peu, qui espèrent tous deux de gagner l'un sur l'autre par une transaction, mais qui vivent honnêtement ensemble;

Que, par la combinaison de ces différentes circonstances, avec la facilité qui accompagne depuis vingt ans notre politique, la France a éprouvé en Suisse, comme ailleurs, une dégradation sensible de son influence, de son crédit et de sa considération, tandis que d'autres puissances y en ont acquis à proportion de ce qu'elle en a perdu;

Qu'enfin, pour changer cette position en remettant la France à sa place vis-à-vis la Suisse, c'est-à-dire, au premier et au plus haut rang des puissances alliées et protectrices du corps Helvétique, il seroit absolument indispensable ou de former un nouveau système politique et militaire, ou de modifier ce qu'il en existe actuellement, d'après des principes mieux calculés, plus réfléchis, et par une conduite plus ferme, plus imposante, dont le résultat fût de diriger l'influence de nos alliés dans le corps Helvétique, au-lieu de céder ou de se laisser subordonner à une impulsion étrangère quelconque.

MÉMOIRES DE PLUSIEURS MINISTRES.

MÉMOIRE DE M. DE VERGENNES, SUR LA PORTE OTTOMANE,

Composé au retour de son ambassade à Constantinople.

LA politique des turcs étant déjà fort affoiblie par les disgraces qui signalèrent la fin du règne de Mahomet IV (1), l'incapacité de ses successeurs les plus immédiats (2), les pertes que l'empire essuya dans les guerres qui précédèrent la paix de Carlowitz et de Passarowitz, enfin les révoltes qui firent tomber successivement du trône des princes dignes de l'occuper (3), ne la rendirent que plus languissante. Loin de se relever de sa léthargie, elle reçut, sous le règne de sultan Mahmouth, un déchet plus notable, dont les traces profondes s'effacent difficilement.

(1) La levée du siège de Vienne en 1683, & les malheurs subséquens & rapides opérèrent sa déposition.

(2) Sultan Ahmet & sultan Soliman, frères de Mahomet IV, princes foibles & incapables.

(3) Sultan Mustapha II, père des sultans Mahmouth & Osman, déposé en 1703.

Sultan Ahmet son frère & son successeur, déposé en 1730. Il est père de Mustapha III, actuellement régnant.

Ce prince, doué des qualités suffisantes pour faire un règne glorieux dans un Etat réglé et soumis, appellé à l'empire par l'effervescence d'une sédition populaire, dirigea tous les efforts de son génie à prévenir les attentats de son peuple, qu'il redoutoit d'autant plus, qu'il lui étoit redevable de son élévation. Toutes ses vues se concentrèrent dans l'intérêt de sa sûreté personnelle; l'emploi des moyens les plus violens ne lui coûta rien pour l'affermir. L'âge augmentant sa défiance, et le malheur qu'il eut d'être privé de postérité, aigrissant ses inquiétudes, il versa des torrens de sang pour assurer la tranquillité intérieure de Constantinople, qui fit, dans les dernières périodes de sa vie, l'objet capital, peut-être même l'unique de sa prévoyance et de ses soins. Ce n'est pas exagérer de dire que ce prince avoit, en quelque manière, circonscrit les bornes de son empire dans l'enceinte de sa capitale.

C'est sous le règne de sultan Mahmouth (1), que la Russie, au mépris du traité de Pruth, alors en vigueur, osa écarter à main armée du trône de la Pologne, un prince que les voeux unanimes de la nation y avoient rappellé. La Porte Ottomane fit dans cette occasion quelques déclarations fortes et menaçantes; elles furent même accompagnées de quelques démonstrations : mais comme celles-ci ne furent suivies d'aucun effet plus réel, elles ne servirent qu'à constater la foiblesse du gouvernement Ottoman.

La Russie, enhardie par le succès de sa témérité, ne tarda pas à porter des coups plus directs aux turcs. L'invasion de la Crimée et le siège d'Asoph, furent le prélude de la guerre qu'elle leur déclara, et dans laquelle elle entraîna la maison d'Autriche. On ne récapitulera pas ici les événemens d'une guerre qu'il n'avoit pas tenu à sultan Mahmouth d'éviter. Comme il n'y étoit entré que malgré lui, il ne profita des succès assez distingués qu'il y eut, que pour en sortir promptement. Il dut à la médiation de la France, une paix assez honorable,

---

(1) Sultan Mahmouth monte sur le trône en 1730. Il est mort en 1754.

quant à l'acquisition qu'il fit de Belgrade (année 1739); mais fatale par rapport à la révocation de tous les traités antérieurs qui existoient entre la Porte et la Russie.

La guerre qui s'alluma en Allemagne, peu après la signature des traités de Belgrade, ne rendit la politique de sultan Mahmouth, ni plus élevée, ni plus ambitieuse. Son parti étoit pris : il vouloit conserver la paix au-dehors, pour être plus assuré de celle du dedans : il vit donc passivement les puissances prétendantes à la succession de la maison d'Autriche, en disputer les dépouilles. Si, réveillé par différentes insinuations, il se détermina à offrir sa médiation, le refus qui en fut fait n'intéressa pas assez sa gloire pour provoquer son ressentiment. Ce fut même à la suite de cette crise, que, ne voulant point laisser lieu à des défiances à la cour de Vienne, il consentit de convertir avec la nouvelle maison d'Autriche (1747), dans une paix perpétuelle, la trève de trente ans qu'il avoit stipulée avec l'ancienne.

La paix rétablie en Allemagne, la Russie, dont l'ambition ne repose jamais, commença alors ses établissemens de l'un et de l'autre côté du Boristhène, et notamment celui qui est connu sous le nom de Nouvelle-Servie. Quoique ces établissemens, considérés relativement à leur emplacement, ne fussent pas formellement contraires à la lettre du dernier traité de paix, cependant ils ne devoient pas paroître moins offensifs aux ottomans. Les vastes déserts qui servent de frontières dans cette partie aux deux empires, font une barrière suffisante pour leur sûreté respective. La Russie ne pouvoit donc espérer d'y élever des forts, ni d'y former des lieux de dépôt, sans annoncer le dessein, non-seulement de resserrer les tartares dans leurs communications, mais encore de se mettre en mesure d'attaquer avec avantage le territoire ottoman, et de s'ouvrir la route à se procurer un établissement solide sur la mer Noire.

Toute allarmante que fût cette vue, il se passa bien du temps avant que le divan se laissât convaincre de l'intérêt qu'il avoit à y mettre des obstacles. Enfin, réveillé par les cris des tartares, comme par les re-

présentations de ses amis, il exigea de la Russie qu'elle discontinueroit ses travaux : celle-ci le promit (en 1754); mais suivant les notions que l'on a été à portée d'avoir, elle ne les a jamais suspendus entièrement; elle s'est seulement contentée de les pousser avec moins de vigueur.

Un mal non moins réel et plus durable encore, que sultan Mahmouth a fait à son empire, est qu'il a banni cette simplicité de moeurs et l'esprit de frugalité qui distinguoient anciennement sa nation. Ce prince, né avec le goût de la volupté, de la magnificence et du luxe, ne distingua essentiellement que ceux qui savoient servir ses passions favorites. Bientôt chacun se fit une étude particulière d'y réussir : c'étoit la voie la plus sûre pour s'ouvrir l'accès aux honneurs, aux emplois et aux graces. Le goût du prince gagnant de proche en proche, chacun s'épuisa à l'envi pour gratifier celui du monarque, et pour satisfaire le sien propre. Les richesses que chacun épargnoit auparavant pour servir l'Etat dans ses besoins, furent consommées en superfluités; le luxe enfantant de nouveaux besoins, l'avidité s'accrut; tout moyen parut légitime pour les satisfaire : les turcs, jadis économes, peut-être même avares, mais riches, s'épuisèrent en prodigalités; appauvris, ils sont devenus extorsionnaires et tyrans.

Sultan Osman, qui succéda (1) à sultan Mahmouth, son frère, n'étoit pas capable de réparer les brèches que l'administration précédente avoit faites à la constitution de l'Etat et à l'esprit national. Parvenu au trône à l'âge de cinquante-trois ans, il étoit encore dans les brassières de l'enfance. En sortant de sa retraite, il voyoit, pour la première fois, des êtres différens de ceux qui avoient été commis à sa garde; tout étoit nouveau pour lui et l'amusoit. Son règne, qui heureusement fut très-court, ne fut, à le bien prendre, qu'un tissu de légéretés, d'inconséquences et d'absurdités. Dans l'espace de moins de trois ans qu'il occupa le trône, on vit plus de ministres ins-

---

(1) Osman parolt au trône en décembre 1754, & mourut en octobre 1757.

tallés et destitués, qu'on n'en voit communément dans le cours du plus long règne. Ceux-ci, plus occupés de résister au choc des cabales que de soigner les intérêts de l'empire, laissoient flotter les rênes du gouvernement au gré du hasard.

Sultan Mustapha, actuellement régnant, qui succéda en 1757 à sultan Osman, n'arriva pas au trône aussi dépourvu de connoissances et de lumières que son prédécessuer. Il avoit été témoin des disgraces de sultan Ahmet, son père, dans un âge où la raison est assez formée pour se faire des idées vraies : il avoit reçu des instructions de ce prince, qui étoit vraiment digne d'un meilleur sort ; et quoique par l'ordre de la naissance il dût se considérer comme très-éloigné du trône, son caractère mélancolique, qui le portoit à la vie spéculative, lui avoit donné la facilité de fortifier ses connoissances par l'étude et par la réflexion. Il ne lui manquoit que la connoissance des hommes, et l'expérience des affaires : deux choses que le tems seul peut donner, et dont la première est très-difficile à acquérir pour un souverain mahométan, qu'on n'approche en quelque manière que pour l'adorer.

Ce prince eut le bonheur de rencontrer à son avénement à l'empire, un grand visir sage et instruit; et, ce qui fait son éloge, il l'a gardé jusqu'à ce que la mort l'en ait privé, quoique l'ascendant que ce ministre avoit pris sur lui, et qu'il prétendoit conserver, lui fût par fois sensible et à charge.

Aidé d'un coopérateur aussi intelligent, sultan Mustapha débuta par des réformes très-sages et très-utiles : il a retranché beaucoup de dépenses superflues, et a diminué celles qui étoient susceptibles de l'être. Il a rappellé l'ordre dans les finances ; il les a même augmentées considérablement, en extirpant des abus qui fouloient le trésor public, sans que le sujet en reçût aucun soulagement. Des réglemens qui tendent à limiter la cupidité, excitent le mécontentement et le murmure de ceux qui sont intéressés à la favoriser. L'administration de ce prince a éprouvé beaucoup de critique et de censure : on l'a taxé personnellement de lésine et d'avarice sordide ; les apparences

sembloient désigner en effet que ce reproche n'étoit pas tout-à-fait injuste : mais le sultan, qui ne pouvoit ignorer les bruits qu'on semoit, n'en a tenu aucun compte. Selon lui, l'argent devoit être réservé pour la guerre ; et si jamais elle devenoit nécessaire, on connoîtroit s'il étoit avare. L'événement actuel justifie en effet que ce prince, en s'exprimant ainsi, ne disoit rien que ce qu'il pensoit.

Si sultan Mustapha a pu, par lui-même, faire des réformes utiles, il n'a pu atteindre à toutes celles qu'il se proposoit. Ne connoissant d'autres amusemens et d'autres plaisirs que de veiller à la conduite de ses affaires, il n'a rien négligé pour rappeller, par le précepte et par l'exemple, cette ancienne frugalité qui faisoit la force de son empire. Il s'est occupé d'éteindre cette soif de l'or, qu'un luxe désordonné a allumée, et qui a corrompu tous les ordres de l'Etat ; enfin, de donner à son administration cette vigueur mâle qui peut seule lui assurer au-dehors le dégré de considération et d'influence auquel la puissance ottomane est en droit de prétendre.

De puissans obstacles s'y sont constamment opposés, et triompheroient vraisemblablement encore de l'inclination que ce prince a souvent montrée pour la guerre, si des circonstances qu'on ne pouvoit guère prévoir, n'avoient forcé la révolution qui vient de s'opérer dans le système ottoman. Ceci demande explication : mais comme cette matière se trouve étroitement liée avec les négociations dont le chevalier de Vergennes a été chargé à Constantinople, il se réserve de la traiter suivant l'ordre des tems et des choses.

Le roi voyant dans les empiétemens successifs que la Russie se permettoit sur la Suède et sur la Pologne, dont elle usurpoit l'indépendance et les droits, ce que l'Europe avoit à craindre de l'ambition de cette puissance orgueilleuse, sa majesté jugea devoir lui opposer une digue qui pût la resserrer et la contenir (1). Les turcs sont les seuls, qui, par leur situa-

(1) Correspondance secrette de sa majesté avec le comte Desalleurs.

sion, peuvent là former avec succès. Engagés par des intérêts plus directs que ceux de la France à prévenir que cette puissance, déjà trop vaste, n'acquière de nouvelles forces par l'assujettissement des nations qui l'avoisinent à l'occident, sa majesté jugea devoir leur communiquer sa prévoyance et ses vues; elle ne leur proposoit rien qui pût leur être à charge et par conséquent les effrayer; il ne s'agissoit que d'établir un concert éventuel pour les cas ultérieurs qui pourroient se présenter relativement à la Pologne.

Ce fut dans les dernières années du règne de sultan Mahmouth, que le feu comte Desalleurs fut chargé de faire cette ouverture au ministère ottoman. On ne peut donner assez d'éloges à la sagesse avec laquelle cet ambassadeur conduisit cette négociation; mais il avoit les circonstances contre lui. Le système du grand-seigneur étoit fixé; il vouloit son repos, et ne vouloit pas s'affecter des objets d'une prévoyance éloignée. L'incurie dominante triompha de la sagacité du négociateur : son zèle et son habileté ne purent obtenir, après bien des mouvemens, que des espérances vagues et des expectatives illimitées, lesquelles, à le bien prendre, étoient des réponses absolument déclinatoires.

Cet ambassadeur étant mort, il plut au roi de jetter les yeux sur le chevalier de Vergennes, pour lui confier la gestion de ses affaires à Constantinople. Sa majesté lui fit confirmer les instructions qui avoient été données à son prédécesseur; elle le chargea de mettre dans l'exécution de ses ordres la plus grande activité. La circonstance étoit pressante. La France se voyoit à la veille d'une guerre maritime avec l'Angleterre : on s'attendoit bien que celle-ci voudroit l'étendre sur le continent, et pour cet effet qu'elle chercheroit à attirer les russes en Allemagne, soit pour tenir le roi de Prusse en échec, soit pour l'attaquer, si, fidèle à ses engagemens avec la France, il attaquoit lui-même l'électorat d'Hanovre. Le grand objet alors étoit donc d'engager les turcs, par le motif de la conservation de l'intégrité des droits du territoire de la Pologne, à interdire aux russes le passage par ce royaume. Jamais la circonstance

ne pouvoit être moins heureuse. Sultan Osman régnoit : la foiblesse et les vices de son gouvernement étoient si à découvert, que son propre ministère ne les dissimuloit pas. Vainement le chevalier de Vergennes agit-il par des offices directs et par des pratiques secrètes; employa-t-il la ressource du raisonnement, et ce qui est quelquefois plus efficace, celle des présens et des promesses : il ne put rien avancer; la léthargie étoit incurable. D'ailleurs, les révolutions ministérielles qui se succédoient coup sur coup, le remettoient sans cesse au point d'où il étoit parti. Quoique son zèle et sa constance ne se démentissent point, ses progrès n'en furent ni plus réels, ni plus satisfaisans.

C'est dans cet état des choses qu'une révolution des moins attendues changea la face des affaires et des connexions dans la chrétienneté. Le roi d'Angleterre, comme il avoit été prévu, voulant pourvoir à la sûreté de ses Etats d'Allemagne, resserra, par un traité d'alliances et de subsides, les liens qui l'unissoient déjà à la Russie. Cette puissance lui garantissant ses possessions allemandes, s'obligeoit à lui fournir un corps nombreux de troupes pour sa défense.

Le roi de Prusse, intimidé par cette nouvelle convention, appréhendant de voir la Prusse inondée par un essain de troupes russes (et vraisemblablement aussi que la cour de Vienne ne choisit cette conjoncture que pour revendiquer la Silésie), se replia sur l'Angleterre, et convint avec sa majesté britannique d'un traité d'alliance et de garantie mutuelle.

Cette double défection de l'Angleterre et de la Prusse, qui manquoient chacune de leur côté à leurs alliés respectifs, produisit un changement aussi subit que total dans le système de l'Europe : la France et la cour de Vienne, dont l'état habituel étoit de s'observer avec défiance, s'unirent aussi-tôt; un traité de neutralité, d'amitié et d'alliance scella le lien de leur union : la cour de Pétersbourg, étroitement attachée pour lors à celle de Vienne, ne crut pas devoir s'en séparer; les engagemens qu'elle venoit de prendre avec l'Angleterre, cessèrent de lui paroître utiles

utiles; elle accéda à la liaison que la France et la maison d'Autriche venoient de former entre elles.

Cet événement n'avoit rien que de très-naturel pour des yeux instruits et éclairés : mais les turcs ne le sont pas. Accoutumés depuis plus de deux siècles à considérer l'amitié de la France, principalement en raison de son opposition constante, et qu'ils supposoient invincible, aux intérêts de la maison d'Autriche, ils n'apprirent qu'avec la plus grande surprise que deux cours qu'ils réputoient inconciliables, venoient de s'unir par les liens les plus étroits de l'amitié et de l'alliance. Mais leur surprise ne tarda pas à dégénérer dans un sentiment plus chagrin et plus aigre, lorsque le traité leur ayant été communiqué, ils observèrent que la France n'avoit pas jugé devoir les excepter des cas où elle seroit obligée d'administrer des secours à son nouvel allié.

Ce fut très-inutilement qu'on leur opposa les raisons les plus solides pour leur faire comprendre que la France n'avoit pu faire autrement que ce qu'elle avoit fait; il n'y avoit pas lieu de craindre qu'elle se séparât de cette amitié, et qu'elle pût jamais se prêter à des mesures offensives et hostiles contre l'empire ottoman : l'impression étoit faite; il n'y avoit que le rétablissement de l'exception omise, qui pût l'effacer. Celle-ci étoit apparemment impossible, puis qu'elle n'a pas été suppléée et qu'elle ne l'est pas encore (1).

Toute défavorable que fût cette impression, l'effet en auroit été peu sensible, si le règne de sultan Osman avoit été plus long, ou si la guerre qui s'alluma en Allemagne, peu après la conclusion de l'alliance de Versailles, avoit été moins traversée par des événemens fâcheux. En Turquie, comme en beaucoup d'autres endroits, les succès influent sur l'opinion et sur la considération.

(1) La guerre des turcs contre la Russie suspend leur prévention. La conduite du vicomte de Vergennes a contribué à l'affoiblir; les suretés qu'il s'est mis sur la voie de faire procurer à la Porte, de la part de la cour de Vienne, sont un servic réel dont on a paru tenir compte. Toutefois il seroit de la plus haute importance, pour l'avenir, de faire rétablir cette exception.

Sultan Mustapha, en montant sur le trône, adopta les préventions que les liaisons de la cour de France avec la cour de Vienne avoient répandues. Son visir ne négligea rien pour les aigrir. Ce premier ministre ne pardonnoit pas à la cour de Vienne la surprise qu'elle avoit faite à l'empire ottoman, lorsque, sous prétexte de contribuer par sa médiation à rétablir la paix entre la Porte et la Russie, elle avoit retiré furtivement son ambassadeur, envahi le territoire ottoman, et s'étoit emparée de Nissa (1737). Sa rancune, à cet égard, étoit si forte, qu'elle s'étendoit à tout ce qui avoit des liaisons avec cette même cour. C'est du moins le seul prétexte plausible auquel on croit pouvoir rapporter l'aliénation qu'il montra constamment pendant tout son long ministère, pour les intérêts de la France. Il ne tint pas à lui de la faire partager à son maître. Dans l'intention de décrier cette puissance, il falloit qu'il la lui eût dépeinte sous des couleurs bien sombres, puisque le sultan, se défiant apparemment des exagérations de son ministre, jugea à propos de s'adresser au sieur de Vergennes, par le moyen d'une personne tierce, pour savoir quelles étoient la nature et l'essence des engagemens de la France avec la maison d'Autriche, et s'il étoit possible que la première pût jamais être entraînée par l'autre dans une rupture ouverte avec son empire. Les éclaircissemens préliminaires que le sieur de Vergennes donna à sa hautesse, et ceux plus affirmatifs qu'il eut ordre ensuite de communiquer à la Porte, parurent satisfaire ce prince; et ils auroient vraisemblablement détruit toutes les préventions, si l'ambassadeur avoit pu condescendre à la demande de la Porte, qui en exigeoit la déclaration par écrit.

Quoique les circonstances dont on a l'honneur de rendre compte rendissent la position du sieur de Vergennes délicate et critique, cependant il ne perdit de vue, dans aucun tems, les objets qui étoient confiés à son zèle. Il ne pouvoit plus, comme dans les commencemens de sa résidence, diriger l'attention des turcs vers les projets des cours de Vienne et de Pétersbourg. Il devoit, au contraire, prévenir qu'il n'arrivât rien qui barrât les efforts qu'elles faisoient pour

le soutien d'une cause qui étoit devenue commune à la France; mais en soignant cette partie de sa mission, il n'abandonna pas le fil des affaires de Pologne, et il n'en arriva, dans ces entrefaites, aucune entre la république et la Porte, dont il n'eût la direction, ou dans laquelle il ne s'assurât une influence principale. (Correspondance secrette de sa majesté avec le sieur de Vergennes).

Il ne fut pas possible d'empêcher que la Porte, éblouie par les succès étonnans que le roi de Prusse obtenoit sur les efforts combinés des deux impératrices, ne le considérât comme un ami intéressant, et ne se l'attachât par un traité d'amitié et de commerce. Ce n'étoit pas tout ce que ce prince recherchoit : il vouloit être l'allié des turcs, et les intéresser à sa défense. Dans les derniers tems de la guerre, les conjonctures étoient séduisantes : la Hongrie étoit dégarnie de troupes ; la maison d'Autriche paroissoit épuisée ; la Russie l'abandonnoit ; d'auxiliaire, elle étoit ennemie ; les étendards suisses flottoient dans le camp prussien ; le grand visir Raguil Méhemet, pacha, étoit avide de gloire ; il voyoit l'occasion d'en acquérir à bon marché ; il ne vouloit pas la laisser échapper ; le coup étoit prêt à partir, lorsque la mine fut éventée : elle resta sans effet. Il étoit de l'intérêt de la France que les turcs n'embarrassassent pas le rétablissement de la tranquillité publique par une diversion dont les suites auroient pu être funestes à la maison d'Autriche : ils ne le firent point (1).

L'Europe commençoit à peine à goûter les prémices de la paix, lorsque la mort d'Auguste III, roi de Pologne, ouvrit une nouvelle scène, dont le dénouement peut être encore aussi éloigné qu'il paroît incertain. La Russie, alliée du roi de Prusse, crut,

---

(1) Cet événement qui n'a, pour ainsi dire, pas été remarqué, n'est pas le moins intéressant de l'ambassade du sieur de Vergennes. Un mémoire dans lequel, à la faveur des ordres secrets de sa majesté, il exposa les suites funestes pour la Pologne, du parti que la Porte étoit sur le point de prendre, ramena le grand seigneur, & avec lui les chefs de la loi & plusieurs membres du divan, à des combinaisons plus équitables que celles que le grand visir avoit fait adopter.

à l'aide de cette coopération, pouvoir disposer du trône de ce royaume : la lassitude de toutes les grandes puissances de l'Europe lui faisoit une sûreté qu'elles ne formeroient pas des obstacles insurmontables à son dessein; elle n'avoit à en craindre que de la part des turcs : elle sut, avec le secours de ses artifices ordinaires, les faire accéder à ses vues. Ceux-ci, indifférens pour la maison de Saxe qui s'étoit peu souciée de rechercher et de cultiver leur amitié, donnèrent dans le piège que la Russie leur tendit, en les invitant à se déclarer pour un roi piaste. Ils crurent qu'un pareil choix qui honoreroit la nation polonoise, sans déroger à sa liberté, feroit tout-à-la-fois la convenance de la Pologne et celle de ses voisins; mais ils ne comprirent pas assez tôt que le but de la Czarine étoit bien moins de laisser un choix libre aux polonois, que de le fixer sur celui d'entre eux qu'elle s'étoit proposé d'élever.

Lorsqu'ensuite ils connurent distinctement où tendoient les manèges et les mesures de cette princesse, ils tentèrent de s'y opposer : ils donnèrent pour cet effet l'exclusion à Stanislas-Auguste; mais ils s'y prirent si mal-adroitement, que cette démarche ne servit qu'à accélérer l'élection de celui qu'ils vouloient éloigner du trône.

La Porte, peu sensible à ce que sa gloire et sa dignité exigeoient d'elle, ne se ressentit pas, comme elle le devoit, du peu d'égards que la Russie lui avoit témoigné dans cette occasion. Fascinée de nouveau par des assurances captieuses et par les promesses frauduleuses que cette puissance lui fit, et dont le détail n'a jamais été bien connu, elle consentit à ce qu'elle continuât, avec un nombre de troupes limité, l'ouvrage de la prétendue réformation qu'elle s'étoit permis d'établir en Pologne. La Porte se bornant à différer la reconnoissance de l'élection au trône du candidat qu'elle en avoit exclu, vit sans inquiétude et sans jalousie la Russie détruire la mesure que les polonois avoient commencé à prendre pour l'amélioration de leur gouvernement, et replonger la république dans le chaos de l'anarchie et de la confusion. On pourroit même dire, sans craindre de trop s'avancer, que

les ministres du divan applaudissoient aux motifs de prévoyance qui dirigeoient la conduite de la cour de Pétersbourg. Aussi prévenus qu'ils le sont que les puissances chrétiennes ne peuvent pas leur vouloir plus de bien qu'ils ne leur en veulent eux-mêmes, ils appréhenderoient, si la Pologne pouvoit regagner de la force et de la consistance, que ses efforts et ses vues ne se portassent contre l'empire Ottoman, comme si la république pouvoit méconnoître que le seul, le véritable ennemi contre lequel elle doit se prémunir et s'armer, est la puissance qui en veut à sa liberté et à son indépendance souveraine.

La Porte, indifférente et passive sur l'usurpation que la Russie faisoit des droits constitutionnels de la Pologne, le fut moins sur l'invasion qu'on craignoit de son territoire. Réveillée par les conseils et les exhortations de la France, elle comprit que la Russie, sous la couleur d'une démarcation de limites avec la Pologne, visoit à un démembrement de territoire, lequel, par son étendue et par son emplacement, seroit incommode et nuisible aux intérêts de l'empire Ottoman. La Porte s'en expliqua de manière à faire sentir qu'elle ne souffriroit pas paisiblement un accaparement quelconque. La négociation entamée sur le fait des limites, quoique assez avancée, se rallentit tout-à-coup : on ignore si elle a été reprise depuis; mais elle ne paroît pas avoir fait aucun progrès considérable.

Tel étoit l'état des choses à la fin de la diète ordinaire de l'année 1766. La Russie avoit lieu de s'applaudir de la docilité qu'elle y avoit rencontrée; tout s'étoit passé au gré de sa volonté : l'article seul des dissidens et des grecs désunis dans le rétablissement de leurs prétendus anciens droits, avoit éprouvé de la résistance. Cette opposition irrita l'orgueil de la Russie : elle croyoit avoir droit à l'obéissance passive des polonois; elle résolut de les y contraindre: assurée que les dissidens, dont tout l'espoir reposoit dans sa protection, ne se refuseroient à aucune de ses vues, elle songea à les réunir dans un corps de confédération qu'elle feroit mouvoir à son gré. Cette trame fut ourdie dans le plus grand secret : cepen-

dant celui-ci fut pénétré : la Porte en fut informée à l'avance, on lui fit connoitre le désordre extrême qu'un projet aussi révoltant ne pouvoit manquer de produire; qu'une guerre civile et religieuse en seroit la suite; que l'embrâsement formé, les frontières ottomanes pourroient n'être pas épargnées : qu'on étoit à tems de le prévenir; mais que pour y obvier, il n'y en avoit point à perdre, et qu'il falloit presser la cour de Pétersbourg de rappeller, sans plus de délai, les troupes qu'elle avoit en Pologne. La Porte voyoit le mal, et elle en craignoit les suites; mais concentrée dans le goût du repos, elle répugnoit au remède qu'on lui indiquoit, parce que ne pouvant être assurée que la Russie se prêteroit à retirer ses troupes sur la réquisition qu'elle en feroit, elle ne vouloit pas se compromettre, et former l'engagement qu'elle étoit determinée d'éviter. La Porte, incertaine du parti qu'elle avoit à prendre, et n'en prenant aucun, la Russie eut les mains libres pour entreprendre tout ce qu'elle voulut : les dissidens se confédérèrent, et reçurent de cette puissance l'assurance d'une protection victorieuse.

Le zèle religieux que la Russie affichoit pour leur cause, quoique réalisé par les effets, n'étoit cependant qu'un voile, dont son ambition se couvroit pour atteindre à un but et plus flatteur et intéressant. La réunion des dissidens, sous l'étendard de sa protection, lui assuroit un parti nombreux ; mais elle vouloit dominer sur le corps entier de la république. Des garanties non avouées ou faussement interprétées, avoient jusques-là servi de fondement à son régime et à son despotisme. Ce titre étoit trop caduc, il ne pouvoit même se soutenir; elle s'occupa de s'en procurer un plus réel et plus durable.

Le mécontentement de la nation polonoise contre son roi, étoit général : la Russie connut le parti qu'elle pouvoit en tirer; elle affecta de le partager : elle annonça que son intention étoit de faire redresser tous les griefs quelconques; et gagnant, par cet artifice, la confiance des mécontens, elle les conduisit par degré à former la dernière confédération générale, laquelle, par l'enchaînement des événemens, est de-

venue la cause essentielle de leur ruine et de l'asservissement de leur patrie.

L'objet de ce mémoire n'étant pas de tracer l'histoire des troubles et des malheurs de la Pologne, on se borne à crayonner les traits les plus saillans, ceux qui ont le rapport le plus immédiat avec les affaires que le sieur de Vergennes a été chargé de soigner. Ainsi on passe rapidement sur les moyens illégaux que la Russie mit en oeuvre pour faire requérir sa garantie, et sur les violences de toute espèce, et sur les actes de tyrannie dont elle ne rougit pas de se souiller pour en obtenir la concession.

Le tableau a été mis réguliérement et fidélement sous les yeux de la Porte. S'il n'a pas fait toute l'impression à laquelle il auroit été naturel de s'attendre, ce n'est pas qu'on ait jamais négligé de le rendre frappant et énergique; mais l'aveuglement étoit volontaire, il falloit des ressorts plus puissans que ceux du raisonnement pour en triompher.

Il n'est pas tout-à-fait surprenant que les turcs, distinguant mal les rapports politiques des rapports religieux, n'ayent pas saisi l'intérêt qu'il leur compétoit de prendre à la question des dissidens. Dans leurs principes, un latin ou un grec, un catholique ou un protestant, sont des êtres également séparés d'eux; et ils ne concevoient pas qu'une différence sur quelques articles de croyance, dût priver des citoyens libres des droits de leur naissance et de la société. Pour tout dire, la cause des dissidens leur paroissoit plus juste que celle de leurs adversaires. Mais ce qui a dû paroître inconcevable, est le flegme, en quelque sorte stupide, avec lequel les turcs ont vu la Russie rechercher, poursuivre et fait décerner une garantie, dont l'objet réel étoit de mettre le roi de Pologne dans la dépendance la plus absolue; et sans la soumettre tout-à-fait à la condition d'une province Russe, la lier cependant si étroitement, qu'elle ne pût avoir de mouvement et d'action que par l'impulsion de la puissance garante.

Les lumières n'ont pas manqué aux turcs pour s'éclairer sur les conséquences d'un accaparement aussi monstrueux. Que n'a-t-on pas fait pour leur faire

sentir que la Russie, manutentrice des libertés et des droits de la Pologne qu'elle ravissoit, chargée d'assurer la tranquillité intérieure d'un Etat où l'union et la concorde sont impossibles, et qu'elle se garderoit bien d'y rétablir, se créoit des prétextes intarissables pour s'y perpétuer armée, pour en usurper l'empire souverain, et qu'elle ne pouvoit avoir d'autre but que de s'y mettre en situation et en mesure, après s'être assurée de sa nouvelle conquête, de fondre sur l'empire Ottoman, et de lui porter les coups les plus sensibles et les plus funestes. Ces réflexions, quoique vraies, effleuroient à peine l'attention des ministres du divan : à les entendre, peu importoit que la Russie se fît décerner un droit qu'elle exerçoit de fait depuis plus d'un demi-siècle, sans qu'il en fût résulté aucun inconvénient bien notable; après tout, qu'il suffiroit que la Russie ne se mît pas en devoir de conquérir physiquement la Pologne; que la Porte sauroit toujours bien restraindre son influence, lorsqu'il lui conviendroit de l'entreprendre.

Ces sophismes et bien d'autres, que la pusillanimité, peut-être même la corruption, enfantoit, ne sont jamais démeurés sans réponse; ils ont été soigneusement éclaircis et réfutés. Mais quelque convaincantes que fussent les répliques, ce ne fut pas sans peine que la Porte, pressée par nos vives remontrances, et jugeant par la tournure que prenoient les affaires dans la diète extraordinaire, assemblée en 1767, que tout y succédoit au gré de la Russie, se détermina à requérir cette puissance de borner à ce dernier acte de sa tyrannie ses entreprises et ses usurpations; et, pour cet effet, de retirer, d'abord après la clôture de la diète, toutes les troupes qu'elle tenoit en Pologne.

Il y a lieu de croire que la Porte, en faisant cette demande, déféroit plus à une impulsion étrangère qu'à un sentiment profondément senti de son intérêt, puisqu'après en avoir obtenu la promesse, elle n'a fait que de foibles efforts pour en procurer l'accomplissement. Loin que la confédération de Bar, qui éclata dans ces entrefaites, rendît les offices et les démarches du divan plus actifs pour presser l'évacuation demandée, elle lui parut, au contraire, un mo-

tif suffisant pour autoriser la Russie à différer l'exécution de ses promesses, à se maintenir armée en Pologne, et à y continuer ses rigueurs et ses violences. Ni l'arrogance des russes qui osoient faire flotter audacieusement leurs étendards sur les bords du Niester, ni l'intégrité des frontières ottomanes, violée et outragée en plus d'une occasion, n'avoient pu échauffer la tiédeur de la Porte et provoquer son ressentiment. Si, par fois, elle en laissoit appercevoir quelque légère nuance, l'ombre d'une satisfaction l'appaisoit et la calmoit aussi-tôt ; elle voyoit avec douleur les flots d'un sang qu'elle jugeoit innocent, couler à sa vue : son humanité en étoit révoltée ; elle auroit pu empêcher ce tissu d'horreurs, elle ne vouloit qu'en détourner la vue. C'étoit inutilement que les motifs les plus sacrés réclamoient à l'envi son appui et sa protection pour une cause qui, à le bien prendre, étoit celle de l'empire Ottoman ; ses administrateurs ne prétendoient que se dispenser d'y prendre part, et éloigner d'eux l'objet qui, en excitant leurs inquiétudes, leur reprochoit leur mollesse et leur incurie. Ils demandèrent à la Russie qu'elle éloignât ses troupes du Niester, et désormais qu'elles ne pussent s'avancer qu'à une certaine distance de leurs frontières. Cette demande n'avoit rien qui gênât la Russie : la confédération de Bar étoit dispersée, les chefs et les membres étoient réfugiés en Moldavie ; les troupes mêmes qui avoient été employées en Podolie, devenoient nécessaires pour réduire la confédération de Cracovie ; la Porte n'exigeant de la Russie que ce qu'il étoit de son intérêt de prévenir, celle-ci sortoit au meilleur marché d'un pas glissant et critique. Il est assez apparent qu'elle en auroit été quitte pour cette légère condescendance, si l'orgueil, qui semble faire le caractère dominant de tous les individus russes, n'avoit pas produit un incident dans lequel un instant a changé la face du systême ottoman. C'est de l'affaire de Batta, dans la petite Tartarie, dont il est question. Les détails en sont connus. Les russes ont tenté de s'en disculper et de la rejetter sur les paysans révoltés de l'Ukraine ; mais il est avéré qu'elle

a été l'ouvrage des cosaques Zaporowiens. Cette justification, toute insubsistante qu'elle fût, auroit pu trouver cependant des défenseurs et du crédit, si elle avoit pu prévenir l'effroi qui s'empara des esprits. La peur fit, dans cette occasion, ce que la dignité, la justice et la convenance n'avoient pu opérer.

Les ministres ottomans, considérant l'invasion de Batta comme une agression préméditée, et croyant déjà voir les russes dans le centre de la Moldavie, sentirent à quoi les exposoient leur coupable négligence et l'endurcissement volontaire avec lequel ils s'étoient constamment refusés à toutes les exhortations amicales et à toutes les remontrances les plus solides qui leur avoient été faites. Leur frayeur ne connoissant point d'arrêt, on vit éclorre avec la rapidité la plus surprénante une foule immense de dispositions et de préparatifs militaires qui caractérisent bien éminemment les ressources innombrables de l'empire Ottoman, et ce qu'il seroit en état de faire, s'il étoit administré par des personnes habiles et vertueuses. Les ministres ottomans ne bornèrent pas leur vigilance à pourvoir à la sûreté de celles de leurs frontières qu'ils supposoient menacées ; mais voulant savoir précisément à quoi s'en tenir avec la Russie, le résident de cette puissance fut appellé chez le reys-effendi, lequel, à la suite de différentes explications, lui déclara expressément que la paix ne subsisteroit qu'autant que la cour de Pétersbourg retireroit, sans plus de délai, toutes les troupes généralement quelconques qu'elle avoit introduites en Pologne.

Cette sommation fut faite d'un ton et d'un style qui n'annonçoit pas que la Porte fût disposée à s'en relâcher ; et les préparatifs militaires qu'elle n'a pas discontinués depuis, indiquoient assez qu'elle vouloit être satisfaite. Toutefois la Russie n'en a tenu compte. Elle ne vouloit faire sortir ses troupes de la Pologne qu'autant que toutes les affaires, pour lesquelles elle les y avoit fait entrer, seroient terminées et arrangées ; ce qui revient à dire autant que la république seroit entièrement asservie. Une offre aussi captieuse qui ne fixoit ni terme ni bornes aux entreprises et aux usurpations de la Russie, ne pouvant être inter-

prêtée autrement que comme un refus formel d'acquiescer à la demande de la Porte, celle-ci s'est enfin déterminée au seul parti qui lui restoit à prendre, et qui pouvoit sauver sa gloire comme ses intérêts. Le résident de Russie, mandé chez le grand visir, ayant ratifié verbalement le contenu de la réponse qu'il avoit donnée précédemment par écrit, et détruit jusqu'à la moindre espérance de quelque modification satisfaisante, il fut arrêté et conduit, par ordre du grand-seigneur, au château des sept-tours, où il est détenu et gardé en prisonnier d'Etat, avec toutes les personnes employées dans son ministère.

Cette démarche a été le prélude de la déclaration de guerre que sa hautesse a résolu de faire aux russes; et peu de jours après la détention du sieur Obrescoff, elle a été notifiée à tous les ordres de l'Etat dans un grand divan convoqué à cet effet au sérail. Depuis, on redouble de vigueur et d'activité, soit pour pourvoir à la sûreté des frontières pendant l'hiver, soit pour se mettre en état d'ouvrir la campagne prochaine avec éclat et avec succès. Ceux-ci ne paroîtroient pas équivoques, si l'abondance et la force des moyens suffisoient pour les déterminer. Les turcs ont immensement de tout ce qui est nécessaire pour la guerre et pour la faire long-tems : hommes, argent, artillerie, munitions, subsistances, tout cela abonde; mais ils manquent essentiellement de chefs et d'officiers qui ayent les connoissances et l'expérience militaire. Cependant si la constance ne les abandonne pas, il est vraisemblable qu'en essuyant même des défaites, ils réussiront à réduire l'orgueil de la Russie; laquelle déjà fort épuisée, soit par les dépenses de la derniere guerre en Prusse et en Silésie, soit par celles dans lesquelles ses intrigues en Pologne l'ont constituée, ne doit pas être dans une situation assez prospère pour fournir long-tems aux fraix d'une guerre aussi onéreuse que celle où elle se trouve engagée contre l'empire Ottoman.

Tel est en abrégé l'exposé ingénu de la négociation principale, et même la seule qui a dû fixer l'attention et les soins du sieur de Vergennes, et l'état véritable dans lequel il laisse les affaires, en

se démettant de cette ambassade. Il est bien éloigné de s'attribuer la moindre part du mérite de l'heureuse révolution qui vient d'éclorre; elle est l'ouvrage des circonstances, et la gloire en est due à la divine providence, qui seule a le droit de les produire. C'est elle qui suscite le vengeur qui va enfin opposer une digue aux cruautés et aux atrocités dont la Russie s'est souillée. Puisse cette même providence donner à ce vengeur son glaive et son armure pour humilier cette puissance orgueilleuse, et la renfermer dans les bornes de la modération et de la justice! Celle que le sieur de Vergennes ose implorer de la clémence de sa majesté et de son conseil, et qu'il se flatte de mériter, est que dans aucun tems son zèle n'a été réfroidi par les obstacles. Il connoissoit la difficulté de l'entreprise, lorsque M. le duc de Choiseul le chargea de la tenter. Sa réponse particulière à ce ministre, du 26 mai 1766, en est la preuve. Mais toute insurmontable qu'elle parût alors, quelque peu d'espérance qu'il y eût de l'applanir, le sieur de Vergennes n'en a pas travaillé moins assiduement pour faire germer, éclore et fortifier les dispositions qui ont enfin éclaté. La carrière étoit ouverte à son émulation : il l'a suivie avec ardeur et constance, sans s'en laisser détourner par les dégoûts qu'il n'y a que trop souvent rencontrés. Arrivé au terme qui intéressoit la prévoyance de sa majesté et celle de son conseil, il est consolant pour le sieur de Vergennes de devoir transmettre le soin des affaires à un successeur dont les talens, les lumières et le bon emploi qu'il en sait faire, ont déjà décidé la réputation. Il reste à souhaiter que le bonheur couronnant son habileté, il réussisse à s'assurer dans la direction des opérations de la guerre et de celles de la paix, une influence assez directe pour la rendre utile aux vues ultérieures de notre auguste monarque. Cette acquisition est d'autant plus nécessaire à rechercher, que les turcs paroissant vouloir établir le théâtre de la guerre en Pologne, il est à craindre, en prémier lieu, que le remède qu'ils vont porter aux polonois, ne soit tout aussi cruel que le remède dont ils entreprennent de les relever. L'indiscipline

des armées ottomanes et les ravages qu'elles font, même dans leur propre pays, sont connus. Que n'en auront d'une part à souffrir les provinces polonoises où elles pénétreront? En second lieu, les turcs n'entreprenant cette guerre qu'à contre-coeur, et parce qu'il n'a pas été dans leur choix de s'en dispenser, il pourra bien arriver, sur-tout si leurs armes ne sont pas heureuses, qu'ils saisiront, pour en sortir, les premières ouvertures qu'on leur présentera, sans trop se mettre en peine de faire réintégrer les polonois dans leurs droits et leurs libertés, et de leur en assurer la paisible jouissance. Qui sait même si le démembrement de la Pologne ne pourroit pas faire le sceau de la réconciliation entre les deux parties belligérantes? On doit s'attendre d'ailleurs que l'Angleterre, toujours zélée pour les intérêts de la Russie, ne négligera rien pour préparer les voies à un accommodement, et pour se donner le mérite et la gloire de l'avoir procuré.

Toutes incertaines que puissent paroître les vues qu'on prend la liberté de proposer, elles semblent cependant devoir intéresser la prévoyance et l'attention du négociateur, et faire l'objet principal de ses soins.

Il doit paroître étrange que la Porte, si intéressée à maintenir la Pologne dans son état de liberté et d'indépendance, et à prévenir qu'aucune puissance ne puisse y usurper une influence aussi prédominante pour disposer des volontés et des ressources de la république, ait été si lente à s'éclairer sur un intérêt aussi précieux et à le soigner. Mais, indépendamment de la foiblesse, et peut-être de la corruption, qu'on peut à juste titre reprocher à quelques-uns des ministres du divan, qui, dans cette période de tems, ont tenu les rênes du gouvernement, on doit encore considérer que les combinaisons des turcs sont très-éloignées de celles des puissances chrétiennes. Le système d'équilibre qui tient l'Europe dans une vigilance, et peut-être dans une agitation continuelle, qui fait qu'on ne peut tirer un coup de fusil, dans une de ses extrémités, sans qu'il retentisse aussi-tôt à l'autre; ce système est étranger aux turcs, lesquels, con-

centrés en eux-mêmes et dans la vaste étendue de leur empire, croyent avoir dans leur puissance des motifs suffisans pour être indifférens à tout ce que nous désignons par intérêt relatifs, persuadés qu'ils auront toujours dans leurs ressources propres et intérieures, les moyens nécessaires pour faire échouer les projets de ceux qui voudroient les attaquer dans leurs intérêts directs. Cette façon de penser et de sentir est consacrée par leur loi religieuse, qui, en leur interdisant une participation trop directe dans les affaires des chrétiens, leur fait un précepte de ne pouvoir faire la guerre à une puissance avec laquelle ils sont en paix, lorsqu'elle ne contrevient pas directement et formellement aux traités. Plus d'une fois on a envisagé comme des défaites vaines et frivoles, les obstacles que les turcs empruntent de leur loi, parce que, prévenu que le grand-seigneur est un souverain despotique, dont la volonté arbitraire tient lieu de la loi, on se persuade volontiers qu'il n'a qu'à vouloir la guerre pour la faire. Ce despotisme absolu du grand-seigneur est une erreur ancienne, que la constitution ottomane n'avoue point. Le pouvoir de ce prince est grand sans doute : il donne et il ôte les emplois à son gré; il dispose des fortunes particulières; les trésors que son sérail renferme, sont à lui; les arsenaux, les magasins, tout est à ses ordres; ses peuples le révèrent comme l'ombre de la divinité sur la terre, et lui obéissent à ce titre; en tout où la loi n'est pas expresse, sa volonté y supplée : mais cette volonté n'est pas si indépendante, qu'elle ne doive avoir l'aveu des ordres de l'État, entre lesquels celui de l'uléma est le plus nécessaire, parce que, gardien et interprête de la loi, c'est lui qui légitime ou qui réprouve les résolutions et les entreprises. Il peut paroître étonnant que les empereurs ottomans aient laissé prendre un aussi grand ascendant à un corps qui limite et resserre leur autorité; mais l'étonnement cesse lorsqu'on considère que l'empire devant sa naissance, son accroissement et sa conservation à la religion, celle-ci a dû et doit encore faire le pivot principal sur lequel porte la machine du gouvernement. Ce n'est pas cependant que le grand-seigneur, s'il le

vouloit absolument, ne pût faire la guerre sans le consentement de l'uléma, pourvu qu'il fût assuré du concours des milices qu'on désigne sous le nom d'odjack. Maître des trésors et des magasins, rien ne feroit obstacle à ce que sa volonté eût son effet; mais si la guerre étoit malheureuse, le ressort de l'enthousiasme et du fanatisme, dont l'uléma seul dispose, lui manquant, la couronne du martyre promise et assurée à tous ceux qui perdent la vie dans une guerre déclarée sainte, n'étant plus la récompense de ceux qui succomberoient dans celle-là, l'ardeur que ce prince auroit su inspirer à sa milice et à son peuple, se convertiroit bien vite en indignation et en fureur; et dans ce cas, nul doute que la perte de son trône ne fût le fruit de la témérité de son entreprise.

Si le gouvernement en général trouve, dans la loi mahométane, des raisons et des prétextes pour se déterminer difficilement à la guerre, ceux qui sont préposés à l'administration, trouvent dans leur situation et dans leur convenance, des motifs bien puissans pour la craindre et pour l'éviter. La constitution ottomane, semblable à une marâtre, ne peut former des citoyens zélés et patriotiques. Plus un ministre se rend recommandable par des services éclatans et illustres, plus il se trouve en butte aux traits de l'envie et aux coups de la disgrace. Le bien qu'il fait ne lui est pas ordinairement compté, et le plus souvent on le rend responsable du mal qu'il ne peut empêcher.

Si un grand-visir est heureux à la tête des armées, la crainte que l'affection des ministres ne le rende trop puissant et trop ambitieux, fait un grief: sa propre réputation tourne contre lui, et la perte de sa place en est la conséquence. Est-il malheureux dans ses entreprises, essuie-t-il des revers; il lui en coûte ordinairement la tête. Que la disgrace le prévienne ou qu'une mort naturelle le dérobe au choc des cabales et au soupçon de son maître; le souvenir de son mérite et de ses services s'ensevelit avec lui; ses richesses deviennent la dépouille du prince; sa famille est replongée dans la médiocrité dont il l'avoit tirée, et le mérite trop éclatant du père est volontiers

un motif suffisant pour fermer l'accès des honneurs et de la fortune aux enfans, parce qu'il est dans l'ordre de la politique ottomane de ne pas souffrir qu'il s'élève des familles riches et puissantes, lesquelles, se perpétuant, pourroient donner de l'ombrage et de l'inquiétude. Les gens de loi sont les seuls qui, par leur état, sont affranchis de cette tyrannie. Leur fortune et leur vie ne sont point à la disposition du prince, qui ne peut les punir que par l'exil, à moins cependant que leurs excès ou leurs crimes n'engagent leur ordre à les dégrader et à les expulser; auquel cas ils tombent dans la main du prince. Ces exemples sont très-rares, quoique rien ne sembleroit devoir être plus commun ; mais chacun est dans le cas d'user d'indulgence envers son confrère, parce qu'il en est peu qui n'en aient besoin pour eux-mêmes. Il est inconcevable jusqu'à quel point l'impunité a porté la corruption et la rapacité dans cet ordre.

Ce qui a été dit plus haut, relativement à la situation d'un grand-visir, peut s'adapter à celle de tous les ministres inférieurs, et de tout ce qui tient généralement aux emplois civils et politiques. Ceux-ci n'étant, pour ainsi dire, que de passage dans les emplois, songent bien moins à procurer l'avantage de l'empire que le leur propre; leur principale vue est de s'enrichir, soit pour satisfaire leur cupidité et leur luxe, soit pour acquérir des amis puissans qui aident à leur avancement. En paix, les produits de leurs offices sont grands et les dépenses médiocres : c'est le contraire en tems de guerre. D'ailleurs, la richesse de tout ce qui est connu sous le nom de régial, et qui comprend tout ce qui n'est point uléma ou odjack, consiste dans des bénéfices militaires qui exigent une prestation de services et de secours dans les cas de guerre. Les douceurs d'une longue paix ont tellement amolli les feudataires, que ceux ci, dérogeant à l'esprit de l'institution primitive de ces fiefs, ont prodigué à des dépenses agréables ou frivoles un argent qu'ils devoient réserver pour le tems où l'emploi en deviendroit nécessaire. Leur revenu ne suffisant point à leur luxe, ils se sont constitués dans des dettes, et se trouvent fort embarrassés présentement

sentement que dénués d'argent et de crédit, ils manquent de ressources pour se mettre eux-mêmes en équipages, pour se présenter en campagne avec le nombre de gens requis par la condition de leurs fiefs, et par-là exposés à en être dépouillés. Aussi le nombre est-il grand de ceux qui sont mécontens de la guerre qui vient de s'allumer ; et à l'exception des milices qui la considèrent comme une route d'avancement, et de la populace qui espère y trouver les moyens de s'arracher à la misère et à l'indigence, il est peu de gens d'un autre état qui ne voyent avec déplaisir la nécessité dans laquelle l'empire s'est trouvé, de recourir à ce moyen extrême. Le trait étant lancé et ne pouvant vraisemblablement plus retourner que teint du sang de l'ennemi, il peut être aussi inutile que difficile de savoir au vrai ce que les ministres actuels pensent relativement à la guerre qu'ils vont faire : mais comme un compte rendu ne peut être censé complet s'il n'y est fait mention de ceux qui ont le principal maniement des affaires, le sieur de Vergennes ne croit pas pouvoir se dispenser de ce devoir d'obéissance et d'exactitude, quelque délicate que soit la tâche de donner une idée juste des personnes avec lesquelles on ne peut contracter aucune liaison et aucune habitude personnelle.

Nids-changi (1), Mehemet Emin, pacha, qui remplit la place de grand-visir, est, sans contredit, un homme de beaucoup de génie; et il n'en falloit pas un médiocre pour s'élever aussi rapidement qu'il l'a fait au poste éminent où il vient de parvenir. Fils d'un marchand circassien, il en a suivi l'état dans sa première jeunesse, et il paroissoit s'y destiner entièrement, lorsque des circonstances heureuses lui ouvrirent l'entrée dans le bureau du mecktoupgi-effendi (2), qui est le secrétaire intime du grand-visir, et l'engagèrent à quitter le négoce pour les affaires. Sa sagacité naturelle le distinguant bientôt, de commis qu'il

(1) Le nids-changi est comme le garde-du-sceau. Sa fonction est de faire mettre, en tête des ordres impériaux, le paraphe ou le chiffre du grand-seigneur, qu'on nomme en turc *tenre*.

(2) Le mecktoupgi, dans cette qualité, est le ministre du divan.

étoit du mecktoupgi, il fut fait mecktoupgi lui-même, et dans cette qualité, ministre de la Porte. Il remplissoit cet emploi, lorsque la mort d'Auguste III fit vaquer le trône de Pologne. Le reys-effendi, alors en place, accablé par l'âge et par les infirmités, ne pouvoit suffire aux affaires : le mecktoupgi fut chargé de l'aider; et il sut se rendre si utile dans cette coopération, que la mort ayant enlevé le reys-effendi (1), il fut pourvu de cette charge, qu'il ne garda que peu de mois, attendu que le grand-seigneur, qui avoit connu son mérite, voulut se l'attacher plus immédiatement : pour cet effet, il le créa, en 1765, pacha à trois queues, et lui conféra le titre de nids-changi. Depuis, ce prince qui n'a cessé de le consulter, l'a honoré de son alliance, en le fiançant à la sultane sa fille aînée ; et il est vraisemblable qu'il auroit moins tardé de l'élever à la place de grand-visir, si son âge, peu avancé, n'y avoit fait obstacle. On ne lui donne pas plus de quarante-six ans. Dans le court espace que ce pacha a été employé dans le ministère politique, c'est lui qui fut l'auteur de l'exclusion donnée à Stanislas-Auguste, et de certaines conditions qu'on exigea de la Russie, dont la connoissance n'a jamais été rendue publique. Si l'on ne peut refuser à ce visir de grands talens et d'heureuses qualités, une connoissance-pratique des affaires de la Porte, une élocution noble et facile, on ne doit pas dissimuler aussi qu'il a de grands défauts, et bien dangereux pour une personne qui est à la tête d'une grande administration. Souverainement prévenu de lui-même et de la supériorité de son mérite, la moindre contradiction, l'ombre de la résistance le choque et l'irrite; et dans son impétuosité il ne met point de bornes à son ressentiment Le sieur de Vergennes n'a jamais eu à s'en plaindre : il n'a eu, au contraire, qu'à se louer de ses bons procédés, tandis qu'il étoit dans le ministère, et depuis qu'il en étoit sorti. Ce premier ministre paroît encore dans les mêmes dispositions à son égard : mais l'amitié des turcs n'est pas toujours un gage de leur efficacité.

(1) Le reys-effendi est le grand-chancelier de l'empire, & le ministre des affaires étrangères.

Umar-Effendi, qui remplit la place de kyaya-bey (1), est aussi froid et tranquille que le grand-visir est vif et impétueux. Il a l'esprit souple, délié et singulièrement soupçonneux et rusé. Depuis près de quatre ans qu'il est dans le ministère, il a acquis l'expérience des affaires. Dans le principe, il étoit un des partisans les plus zélés des principes pacifiques : mais lorsqu'il s'est apperçu que le grand-seigneur, irrité des outrages qu'il avoit reçus des russes, songeoit sérieusement à s'en ressentir, il n'a pas balancé à renoncer à sa première opinion, et à se rendre le plus ardent coopérateur des vues de guerre. C'est ainsi qu'il a réussi à échapper à l'orage qui a renversé l'ancien ministère, et à se soutenir, et à se conserver dans son poste, où il s'est procuré une influence d'autant plus principale, qu'il a eu le secret de faire tomber la charge de reys-effendi, sur un sujet, lequel manquant de la capacité nécessaire pour la remplir, a un besoin continuel du kyaya-bey pour couvrir son incapacité et son insuffisance.

Les trois ministres, dont on vient de tracer une esquisse, sont les seuls sur lesquels repose toute l'administration des affaires politiques, qu'ils ne peuvent cependant déterminer et finir sans les avoir consultées avec le Muphti et avec les chefs de la loi. Celui qui a présidé au changement de scène qui vient d'éclater, mais qui n'en a pas été l'auteur, n'existe plus. Vieillard plus qu'octogénaire, il suivoit bien moins son propre mouvement qu'il ne le prenoit du corps auquel il présidoit, et celui-ci le recevoit de Peri-Zadé-Osman-Mollah, le plus ancien des cadi-leskers, et dans cette qualité le chef de l'uléma : c'est celui qui a été en dernier lieu déclaré muphti. Ce nouveau pontife, qui sort d'une des plus anciennes familles de son corps, qui compte plusieurs muphtis parmi ses aïeux, jouit du plus grand crédit dans l'uléma, et de la plus haute réputation dans le public. Son éloquence, à laquelle rien ne résiste, le rend l'arbitre des conseils; et son génie hardi et élevé ne s'effraye point de la grandeur des entreprises. Rien ne lui paroît disproportionné à la puissance ottomane.

(1) Le kyaya-bey est le lieutenant du grand-visir.

Il ne fut jamais bien disposé pour les russes. Ses principes à cet égard, qui étoient connus, rendoient les ministres de la Porte très-attentifs à l'écarter et à limiter son influence. L'affaire de Batta lui a fait perdre la place qui lui convenoit; et l'on peut le regarder, à juste titre, comme l'auteur de la révolution du systême ottoman, et des vigoureuses résolutions qui en sont la conséquence.

Signé DE VERGENNES.

Transcrit sur une copie signée de Vergennes.

Mémoire de M. de Vergennes, au commencement du règne de Louis XVI, 1774.

Le mépris absolu des principes de justice et de décence qui caractérisent la conduite et les entreprises de quelques puissances contemporaines, doit être un sujet pressant de réflexions sérieuses, et même de mesures de prévoyance pour ceux des Etats qui, se dirigeant par des maximes plus saines, ne placent pas sur la même ligne le juste et l'injuste.

La postérité aura peine à croire ce que l'Europe indignée voit avec étonnement : trois puissances d'intérêts divers et opposés, s'unir entre elles; et, par un abus criant de la raison du plus fort, dépouiller de ses plus riches domaines un État innocent, contre lequel on n'a d'autre titre que celui de sa foiblesse et de l'impuissance où il est de résister à la cupidité de ceux qui l'envahissent.

Si la force est un droit, si la convenance est un titre, quelle sera désormais la sûreté des Etats? Si une possession immémoriale, si des traités solemnels qui ont fixé les limites respectives, ne peuvent plus servir de frein à l'ambition, comment se garantir contre la surprise et l'invasion? Si le brigandage politique se perpétue, la paix ne sera bientôt plus qu'une carrière ouverte à l'infidélité et à la trahison.

Il y a moins d'un siècle qu'on a vu l'europe se liguer et inonder la terre de sang, pour venger l'ac-

csperement de quelques villages. L'Autriche, la Russie et la Prusse s'unissent pour démembrer un grand royaume, et se partager ses provinces : le reste de l'Europe le voit, se tait, et le tolère. L'Angleterre, jadis si zélée et si ardente pour maintenir l'équilibre de la balance du pouvoir, semble même ne pas remarquer une combinaison si propre à l'allarmer; le cri de son intérêt le plus chéri ne peut pas même la réveiller : elle voit son commerce avec la Pologne soumis au monopole du roi de Prusse, et elle n'ose pas réclamer.

Dans cette défection générale de vrais principes, quel parti pourroit prendre la France? Celui de se déclarer le vengeur des outrages faits aux droits sacrés de la justice et de la propriété, seroit le plus magnanime et le plus adapté à sa dignité : mais sa situation intérieure ne doit pas lui conseiller, et ne peut pas lui permettre d'entrer dans un aussi grand engagement; le moment est passé où une déclaration ferme et vigoureuse auroit pu assurer l'intégrité des possessions de la Pologne. Une guerre longue et même heureuse ne changeroit vraisemblablement plus le nouvel ordre de choses qu'on a laissé établir.

Le roi de Prusse ne se doutoit pas moins de la guerre, que la cour de Vienne; mais plus adroit que ce ministre autrichien, il a profité de la pusillanimité de celui-ci pour l'associer au pacte honteux de démembrer et d'anéantir, en quelque sorte, un Etat utile et jamais nuisible à la maison d'Autriche, pour se procurer à lui-même un accroissement de puissance, qui sera désormais très-inquiétant pour cette même maison, s'il ne lui devient pas funeste.

Cette opposition d'intérêts, entre deux puissances à-peu-près égales, semble rendre moins inquiétans pour la France les empiétemens qu'elles se sont permis et qu'elles pourront encore se permettre. Leurs vues d'aggrandissement se bornant au nord et à l'orient de leurs Etats respectifs, nuls motifs imminens d'inquiétude et de crainte pour la France. Elle peut encore ajouter à ses motifs de sécurité, que dans le besoin elle pourra toujours compter sur l'une des deux pour les balancer l'une par l'autre.

Voilà sans doute ce qu'une politique passive peut avancer de plus plausible pour se justifier à elle-même son inaction. Mais ce raisonnement, qui emprunte toute sa force de la division supposée habituelle de ces puissances, se trouve en contradiction avec l'histoire de tous les faits les plus récens.

Pendant le cours de près de deux siècles, les grandes puissances ont dirigé toutes leurs vues, et consacré jusqu'à l'épuisement tous leurs moyens, pour empêcher qu'aucune d'elles ne pût devenir prépondérante. Une nouvelle combinaison prend la place de ce système d'équilibre général. Trois puissances s'efforcent d'en établir un particulier; elles le constituent dans l'égalité de leurs usurpations. C'est ainsi qu'elles font pencher éminemment de leur côté la balance du pouvoir. Rien ne dépose encore que leur cupidité soit pleinement satisfaite, et par conséquent que leur monstrueuse union soit prête à se dissoudre, ou ne puisse se ranimer.

Le roi de Prusse est aussi savant dans l'art de semer l'illusion et le prestige, que l'empereur est disposé à se laisser fasciner toutes les fois qu'on peut intéresser son amour-propre ou flatter son avidité. L'impératrice-reine qui pense avec plus d'équité et de modération, s'opposera tant qu'elle osera à cette propension; mais elle peut manquer lorsqu'on s'y attendra le moins. Cette princesse porte en elle le germe d'une maladie redoutable : qui peut répondre, si elle venoit à manquer, que l'empereur son fils, dont le génie n'est pas moins romanesque que son caractère est ambitieux, ne voudroit pas réaliser les prétentions surannées de sa couronne et celles de sa maison sur l'Italie, et peut-être revendiquer le patrimoine de ses pères? Vainement se flatteroit-on que le roi de Prusse y feroit obstacle. Que pourroit-il desirer de plus avantageux que de voir la cour de Vienne engager ses forces et les miner dans une entreprise de longue haleine, dont le succès lui paroîtroit au moins incertain? Politique artificieux, il encourageroit plutôt une circonstance qui pourroit lui procurer à lui-même des conquêtes moins difficiles et tout aussi utiles. Ce prince satis-

tait pourroit revenir à la France ; mais ce seroit tard ; et seulement lorsque la voyant prête à succomber, il auroit raison de craindre que la puissance autrichienne, fortifiée par de grandes acquisitions, ne vînt à retomber sur lui avec tout le poids de sa masse.

Une considération non moins importante, qu'il ne faut pas se dissimuler, est que le jour que la cour de Vienne se séparera de la France, elle aura pour alliée l'Angleterre. L'une et l'autre se tiennent en mesure de se relier, au moment où un intérêt quelconque les y conviera. L'Angleterre réunie à la maison d'Autriche, et partageant ses projets et ses vues, la France ne pourra plus avoir de guerre qui ne soit sur mer comme sur terre.

On peut objecter sur cette prévoyance, qu'elle porte d'une part sur des objets au moins fort éloignés, et de l'autre, que le roi de Prusse étant par sa situation l'ennemi véritablement naturel de la maison d'Autriche, on ne doit pas supposer que celle-ci puisse, de gaieté de coeur, vouloir rompre une alliance dont tout l'avantage est véritablement pour elle. Cette réflexion est exactement vraie; mais est-il donc sans exemple de voir des erreurs de calcul et de jugement ? Ce qui se passe n'en est-il pas un monument également authentique et affligeant ? D'ailleurs, si nous voulons nous attacher à nos alliés et nous en assurer, leur confiance et leur fidélité tiendront toujours à l'utilité qu'ils pourront se promettre de notre alliance, ou à la crainte de notre ressentiment s'ils venoient à nous manquer, et par conséquent à l'idée plus ou moins avantageuse qu'ils auront de notre situation intérieure. La crainte et l'espérance furent et seront toujours les deux grands ressorts de l'ordre politique comme de l'ordre moral.

Au reste, quelqu'éloignés que puissent paroître les objets de prévoyance dont on s'occupe ici, on ne doit pas se dissimuler que des causes indépendantes du pouvoir humain peuvent les rendre prochains. Il a déjà été remarqué que l'impératrice-reine peut manquer au moment où on s'y attendra le moins. Avons-nous plus de sûreté que l'ouverture à la suc-

cession de Bergh et de Julliers et à celle de Bavière, ne devancera pas le cours ordinaire de la nature? Ce sont-là des événemens dont on n'envisage la possibilité qu'avec peine, parce qu'il est difficile de se dissimuler qu'ils peuvent être un sujet de guerre. Combien d'autres peuvent survenir, auxquels la prévoyance ne sauroit encore atteindre? Les puissances du second et du troisième ordre sont sans appui, et exposées à se voir englouties par les puissances aujourd'hui prédominantes, lorsqu'il leur conviendra de se les partager. L'Allemagne peut être sans inquiétude et le nord sans allarme? Dira-t-on que la France pourra se dispenser de prendre part aux troubles qui pourront s'élever? Mais si elle s'isole; si elle renonce à ses anciennes maximes; si, sans égard pour ses obligations les plus sacrées, les traités les plus solemnels, et notamment celui de Westphalie, elle se montre indifférente au sort de ses alliés et des princes dont elle a garanti l'existence, elle devra nécessairement rester sans alliés. Inutile à tout le monde, abandonnée de tout le monde, cette manière d'être ne peut être le garant d'une tranquillité solide et permanente.

Si, après avoir couru le continent, nous tournons nos regards du côté de la mer, y trouvons-nous de plus grands motifs de sécurité? Nous voyons à côté de nous une nation inquiète et avide, plus jalouse de la prospérité de ses voisins que de son propre bonheur; puissamment armée, et prête à frapper au moment où il lui conviendra de menacer. Ne nous y trompons pas : quelque parade que les ministres britanniques fassent de leurs inclinations pacifiques, nous ne pouvons compter sur cette disposition qu'autant que leurs embarras domestiques se prolongeront. Ceux-ci peuvent cesser; ils peuvent même croître au point de déterminer le gouvernement à diriger l'inquiétude des esprits contre des objets extérieurs. Il n'est pas sans exemple que le cri de la guerre contre la France, a été le signal du ralliement des partis qui divisoient l'Angleterre. Ajoutons que nous pouvons nous trouver engagés dans une guerre de mer contre le voeu de la cour de Londres, de même que

contre le nôtre. Nous avons un traité avec l'Espagne, qui doit nous rendre commune toute guerre, soit qu'elle soit offensive ou défensive. A combien d'occasions de guerre les vastes possessions d'outre-mer de l'Espagne, ne l'exposent-elles pas plus que la France? L'engagement est sans doute très-onéreux; mais, tout onéreux qu'il paroît, peut-être cependant est-il plus avantageux à la France qu'à l'Espagne. Le commerce utile que l'Angleterre fait avec cette dernière, où elle trouve avec le débouché de ses manufactures, une source de travail et de richesses, la rend moins avide à lui ravir des propriétés qu'elle ne fertilise que pour les autres; tandis que n'ayant rien à gagner avec la France par l'exploitation d'un commerce légitime, elle ne voit qu'avec une jalouse cupidité, l'essor prodigieux de nos plantations en Amérique et de notre industrie en Europe. Si quelque chose la retient et lui en impose, c'est la représentation de la France et de l'Espagne réunies; c'est la certitude que le premier coup de canon qu'elle tirera contre l'une ou contre l'autre, sera répondu par toutes les deux.

Si la représentation de ce pacte nous est utile, ce qui ne semble pas devoir être mis en question, il importe donc de pouvoir en remplir les obligations. Que ce soit le défaut de volonté ou l'impuissance des moyens qui en intercepte l'exécution, celle-ci manquant, l'acte devient nul par le fait.

A Dieu ne plaise que ce soit jamais le sort du pacte de famille! La France seroit la première qui en ressentiroit le funeste contre-coup; mais s'il lui importe d'être fidelle et exacte aux conditions de cette alliance, il n'est pas moins essentiel de la maintenir avec égalité, en-sorte qu'un des alliés ne se mette pas dans la possession abusive d'exiger tout de l'autre, sans se croire tenu de compter avec lui. La considération et l'influence de toute puissance, se mesurent et se règlent sur l'opinion sentie que l'on a de ses forces intrinsèques. C'est donc à établir cette opinion dans le sens le plus avantageux, que la prévoyance doit s'attacher. On respecte toute nation qu'on voit en mesure d'une résistance vigoureuse, et qui, n'abu-

sant pas de la supériorité de ses forces, ne veut que ce qui est juste, ce qui peut être utile à tout le monde, la paix et la tranquillité générale.

Ici, la politique s'arrête. Contente d'indiquer le but auquel il est instant de tendre, elle ne se permet pas de fixer exclusivement le choix des routes pour y arriver; mais une vérité qu'elle ne peut se dispenser de recommander, quoique triviale, est que plus une paix a duré, moins il y a d'apparence qu'elle durera. La paix subsiste depuis douze ans: c'est un grand préjugé contre sa stabilité ultérieure. Ce n'est donc pas excéder les bornes d'une prévoyance légitime, d'insister sur la nécessité de se tenir prêt à tout événement. D'ailleurs, on n'est jamais plus assuré de la paix, que lorsqu'on est en situation de ne pas craindre la guerre. L'opinion est, dit-on, la reine du monde. Le gouvernement qui sait l'établir à son avantage, double, avec l'idée de ses forces réelles, la considération et le respect qui furent et seront toujours le salaire d'une administration bien dirigée, et le garant le plus certain de sa tranquillité.

Extrait d'un mémoire de M. Turgot, intitulé : *Réflexions rédigées à l'occasion du mémoire remis par M. le comte de Vergennes* (1), *sur la manière dont la France et l'Espagne doivent envisager les suites de la querelle entre la Grande-Bretagne et ses colonies* (*avril 1776*).

L'Auteur fait lui-même, à la fin de ce long mémoire, un résumé exact de ses idées; le voici :

I. » En parcourant avec M. le comte de Vergennes les différentes manières dont on peut supposer que se termine la querelle de l'Angleterre avec ses colonies;

Il m'a paru que l'événement le plus désirable pour

(1) Cette pièce ne s'est pas trouvée dans ce dépôt.

l'intérêt des deux couronnes, seroit que l'Angleterre surmontât la résistance de ses colonies, et les forçât à se soumettre à son joug, parce que si les colonies n'étoient subjuguées que par la ruine de toutes leurs ressources, l'Angleterre perdoit les avantages qu'elle en a tirés jusqu'ici, soit pendant la paix, pendant l'accroissement de son commerce, soit pendant la guerre, par l'usage qu'elle pouvoit faire de leurs forces. Si, au contraire, les colonies vaincues conservent leurs richesses et leur population, elles conserveront le courage et le desir de l'indépendance, et forceront l'Angleterre d'employer une partie de ses forces à les empêcher de se soulever de nouveau.

La supposition de la séparation absolue des colonies et de la métropole, me paroît infiniment probable. Il en résultera, lorsque l'indépendance des colonies sera entière et reconnue par les anglois mêmes, une révolution totale dans les rapports de politique et de commerce entre l'Europe et l'Amérique, *et je crois fermement que toutes les métropoles seront forcées d'abandonner tout empire sur leurs colonies*, de leur laisser une entière liberté de commerce avec toutes les nations, de se contenter de partager avec les autres cette liberté, et de conserver avec leurs colonies les liens de l'amitié et de la fraternité.

Si c'est un mal, je crois qu'il n'existe aucun moyen de l'empêcher; que le seul parti à prendre sera de se soumettre à la nécessité absolue et de s'en consoler.

J'ai développé quelques motifs de consolation, tirés d'une *appréciation de l'avantage des colonies pour les métropoles, un peu plus basse que celle qu'on adopte communément*. (Voir ci-après cette appréciation).

J'ai aussi observé que, dans ce cas, il y auroit un très-grand danger pour les puissances qui s'obstineroient à résister au cours des événemens; qu'après s'être ruinées par des efforts au-dessus de leurs moyens, elles verroient leurs colonies leur échapper également, et devenir leurs ennemies au-lieu de rester leurs alliées.

J'ai appuyé en particulier sur l'importance dont il est que l'Espagne fixe à présent ses réflexions sur la possibilité de cet événement, et se familiarise d'a-

vance avec l'idée d'un changement total de système dans l'administration de son commerce et dans ses rapports avec ses colonies.

Une réconciliation, sur-tout, et une réconciliation prompte, entre l'Angleterre et l'Amérique, me paroît le seul cas où les deux couronnes soient menacées d'un danger prochain.

II. Dans l'examen de ce danger, j'ai observé qu'il étoit double ; qu'il pouvoit venir de l'Angleterre ou de l'Espagne.

Du côté de l'Angleterre, M. le comte de Vergennes me paroît persuadé que le ministère actuel n'a aucunes vues hostiles. Je le pense comme lui.

Je pense même qu'un nouveau ministère ne commenceroit la guerre qu'après avoir consommé l'ouvrage de la pacification de l'Amérique.

Je crois pouvoir en conclure que nous ne serons point inquiétés dans le courant de cette année.

J'ai rappellé les saisons différentes où nos matelots et ceux de l'Angleterre sont tour-à-tour exposés à être enlevés par la puissance rivale.

J'ai observé que cette marche régulière et annuelle déterminoit les époques que l'Angleterre choisit pour commencer les hostilités, et qu'elle nous fournissoit des moyens de découvrir ses vues par les précautions qu'elle prend alors.

Par rapport à l'Espagne, j'ai dit qu'on pouvoit craindre de sa part une confiance trop grande en ses forces, l'antipathie contre la puissance angloise, le juste ressentiment que conserve le roi catholique des procédés de cette puissance à son égard, et les obstacles que ces dispositions mettroient à la conciliation, s'il survenoit quelque dispute ou quelque voie de fait entre des commandans espagnols et anglois.

J'ai dit enfin qu'il étoit également important de n'être pas surpris par l'Angleterre, et de n'être pas entraînés par l'ardeur qu'on peut supposer à l'Espagne ; et j'ai insisté sur la nécessité de faire naître et de maintenir entre nos deux cours une confiance sans réserve.

III. Sur l'objet des mesures à prendre par les deux couronnes, pour prévenir le danger qui peut les me-

nacer, ma façon de penser est exactement la même que celle de M. le comte de Vergennes, sur la nécessité de rejetter tout plan d'aggression de notre part.

D'abord, par les raisons morales, si conformes à la façon de penser connue des deux monarques.

En second lieu, à cause de l'état où le roi a trouvé ses finances et ses forces de terre et de mer, du besoin qu'il a de tems pour régénérer toutes ces branches de sa puissance et du danger d'éterniser notre foiblesse, en faisant de nos forces un usage prématuré.

En troisième lieu, par la raison décisive qu'une guerre offensive de notre part reconcilieroit la métropole avec les colonies, en donnant au ministère un prétexte de céder, et aux colons un motif de se prêter à ses propositions, pour se donner le tems de consolider et de mûrir leur projet et de multiplier leurs moyens.

J'ai discuté ensuite l'idée qu'on pourroit avoir d'envoyer sans vues hostiles des troupes de terre et des escadres dans nos colonies, pour les mettre en défense et les mettre à l'abri de l'envahissement.

Je me suis attaché à prouver que ce plan devoit être rejetté comme ruineux, insuffisant et dangereux.

Comme ruineux, parce que la dépense qu'il entraîneroit et qu'il faudroit continuer aussi long-tems que dureroient nos craintes, étant ajoutée au déficit actuel de la finance, en rendroit le rétablissement impossible; parce qu'elle deviendroit peut-être plus embarrassante pour ce département, que le projet même de la guerre : la nécessité autorisant, en tems de guerre, l'usage de moyens extraordinaires, qui, en tems de paix, deviendroient odieux, et porteroient le dernier coup à la confiance publique.

Comme insuffisant, parce que l'Angleterre n'entreprendroit pas d'attaquer les deux couronnes en Amérique, sans y envoyer des forces supérieures aux nôtres, et que cette puissance ayant en Amérique au moins trente mille hommes, qu'elle peut, dans la supposition, porter sur tel point d'attaque qu'elle voudra choisir, il est impossible que des forces, même beaucoup plus nombreuses que celles que nous pou-

vons envoyer, étant partagées entre tous les points menacés, soient, dans aucun, en état de résister à une armée aussi nombreuse.

Comme dangereux, parce qu'il forceroit le ministère anglois à envoyer de son côté en Amérique des escadres au moins équivalentes, et à se préparer à la guerre dans tous les points de la puissance britannique; parce que cette apparence de guerre auroit vraisemblablement le même effet que la guerre elle-même, d'amener les deux partis à la réconciliation, et de provoquer le danger que nous voulons éviter; enfin, parce que l'exécution de ce plan augmenteroit la confiance de l'Espagne, et nous exposeroit à être entraînés malgré nous dans la guerre.

J'ai conclu qu'il falloit se borner à des précautions moins chères et moins approchantes de l'état d'hostilité.

Ces précautions se réduisent à ceci :

1°. Observer attentivement tout ce qui peut nous avertir des approches du danger;

Observer aux attérages de nos isles et aux entrées du golphe du Mexique. C'est l'objet des croisières dont parle la lettre de M. le marquis de Grimaldi, et des ordres qui seront donnés en conformité aux bâtimens que nous avons dans ces parages.

Se procurer des informations fréquentes de ce qui se passe sur le banc de Terre-Neuve.

Observer, en Angleterre, l'état de ses troupes, de ses armemens, la situation du crédit public, celle du ministère.

Chercher à connoître ce qui se passe dans les colonies angloises, en évitant cependant tout ce qui pourroit faire penser que nous y ayons aucun agent direct et caractérisé.

2°. Faciliter aux colons les moyens de se procurer, par la voie du commerce, les munitions et même l'argent dont ils ont besoin, mais sans sortir de la neutralité et sans leur donner de secours directs.

3°. Rétablir sans éclat nos forces maritimes; remplir nos magasins, réparer nos vaisseaux, nous mettre en état d'armer promptement, lorsqu'il en sera besoin, une escadre à Toulon, et successivement une

à Brest, pendant que l'Espagne en armeroit une au Ferrol.

4°. Dans le cas où nous aurions des motifs fondés de craindre un danger plus imminent, armer effectivement des escadres, mais sans les faire sortir.

5°. Dans le cas où tout se disposeroit à une guerre prochaine, rassembler des troupes nombreuses sur les côtes de l'Océan, et tout disposer pour une expédition en Angleterre, afin d'obliger cette puissance à recueillir ses forces, profiter du moment pour envoyer des troupes et des vaisseaux, soit dans nos colonies, si on le jugeoit nécessaire, soit dans l'Inde où nous nous serions procuré d'avance des moyens, soit en pratiquant des liaisons avec les naturels du pays, soit en perfectionnant l'établissement de nos isles de France et de Bourbon.

Comme une partie de ces précautions même entraîneroit encore des dépenses assez considérables, je crois essentiel de ne rien précipiter, sur-tout relativement aux deux dernières, si ce n'est lorsque nous aurions lieu de croire, par la conduite de l'Angleterre, que cette puissance songe véritablement à nous attaquer.

Je ne puis terminer ce mémoire sans faire une observation que je crois très-importante sur la manière dont nous devons nous concerter avec la cour d'Espagne. Nul doute que les intérêts étant communs, la confiance ne doive être entière et les mesures prises de concert.

Mais il n'y a que trop lieu de craindre que l'Angleterre n'ait, dans les bureaux des ministres d'Espagne, des intelligences qui lui donnent avis de beaucoup de secrets importans.

Je crois savoir que ce projet hostile, concerté, si je ne me trompe en 1766, entre les deux ministères, en conséquence duquel M. de Bucarelli avoit eu des ordres de chasser les Anglois des isles Falkand, projet qu'on avoit même oublié en Espagne, étoit connu du ministère Anglois. C'est un danger contre lequel il falloit être en garde dans les communications qu'on doit faire à l'Espagne. Certainement la communication de tout ce qui, annonçant la ferme résolution

de deux rois de maintenir la paix, indique l'usage des moyens propres à menacer l'Angleterre directement, ne peut nuire, même quand le ministère Britannique en auroit connoissance.

Mais tout ce qui tendroit à des entreprises sur Minorque ou sur Gibraltar, à des mesures combinées pour porter des forces dans les Indes, ne peut être confié, sans danger, qu'au roi d'Espagne et à M. de Grimaldi, pour lui seul.

PASSAGE tiré du même mémoire; (*l'auteur y rabaisse le produit des Colonies à sucre*).

„ On calcule le produit de nos colonies à sucre par centaine de millions, et l'on a raison si l'on compte la somme totale de leurs productions évaluées en argent. Mais cette valeur appartient en entier aux colons, et non pas à la France; et c'est le profit réel de la France qu'il faut connoître. Il n'y a que trois manières de calculer le profit que fait une nation avec ses colonies.

D'abord par rapport au commerce de la nation en général.

La production et la consommation sont les deux termes de tous les échanges du commerce. Le producteur vend, le consommateur achète. Dans le commerce de la France avec les colonies, elle achète de celles-ci le sucre, le café, le coton, l'indigo dont elle a besoin; elle vend à ses colonies les farines, les vins, les étoffes, les ouvrages manufacturés qu'elle produit ou qu'elle façonne. L'intérêt de la nation, dans ce commerce, est, d'un côté, de vendre, le plus avantageusement qu'il est possible, les produits de son sol et les ouvrages de son industrie; de l'autre, d'acheter, au meilleur marché possible, les objets de ses jouissances.

Je dis au meilleur marché possible, car quant à l'agrément d'avoir en abondance les différentes denrées que produisent les isles de l'Amérique, il est notoire que ces denrées sont tout aussi communes dans les Etats qui ne possèdent point de colonies, que dans les autres.

Pour

Pour juger donc précisément de l'avantage qu'a la France à posséder des colonies dont elle s'est réservé le commerce exclusif, il faut savoir si les denrées du crû, les bleds, les vins, les étoffes s'y vendent à plus haut prix ; si les cafés, les sucres, les indigos, les cotons, s'y achètent à meilleur marché que dans les pays de l'Europe qui ne possèdent point de colonies, tels que les Pays-Bas ou la Suisse. Comme cette différence n'existe pas dans le fait ; comme le cultivateur et le manufacturier flamand ou suisse vendent tout aussi bien leurs denrées ; comme ils se procurent les denrées de l'Amérique à un taux aussi avantageux, on peut en conclure que les producteurs et les consommateurs étrangers profitent des colonies, autant que ceux de la nation qui croit les posséder exclusivement.

La politique moderne a souvent envisagé le commerce des nations sous un autre point-de-vue ; elle s'est beaucoup occupée des profits de la classe particulière des citoyens qui font ce qu'on appelle le commerce, c'est-à-dire, qui s'entremettent entre les producteurs et les consommateurs, pour acheter des uns ce qu'ils revendent aux autres avec un profit qui représente le salaire de leurs peines, les frais de garde et de transport, et l'intérêt des avances qu'ils sont obligés de faire pour acheter aujourd'hui ce qu'ils revendront dans un tems éloigné et incertain.

Dans cette classe de commerçans, on a sur-tout distingué ceux qui commercent par mer avec les étrangers, parce que leurs gains, paroissant faits aux dépens des étrangers, ont paru être en entier un profit pour la nation.

Les armemens pour les colonies et la vente des retours qu'on rapporte aux étrangers, est une des parties les plus actives et les plus brillantes du commerce de nos ports, et une des sources de la fortune de nos commerçans.

Pour évaluer ce qui en revient à la nation, il faut considérer qu'une partie du retour des isles se consomme dans la nation, qu'une autre partie est vendue aux nations étrangères.

Les nations étrangères viennent ordinairement ache-

ter ces denrées dans nos ports; ainsi nos armateurs ne gagnent rien sur les fraix de transport dans les différentes parties de l'Europe ; et ce que nous gagnons sur les nations étrangères, se réduit d'abord au remboursement de la valeur que nous avons payée aux colons de leurs denrées; en second lieu, au paiement des fraix du transport de cette denrée des isles dans nos ports, de la solde et de l'entretien des matelots, du salaire des ouvriers-constructeurs, des intérêts et profits que l'armateur retire des capitaux qu'il emploie dans ses armemens.

Quant à la partie des marchandises américaines, consommée dans la nation, c'est de la nation même que le négociant reçoit tout ce qu'il gagne sur les fraix de transport et sur l'emploi de ses capitaux : ainsi il n'en résulte pour la nation aucun accroissement de richesses. Il est vrai que si la nation n'avoit point de colonies, ou si le commerce de ces colonies étoit ouvert à tous les étrangers, ces étrangers auroient pu gagner une partie des fraix de transport que la nation paie aujourd'hui à ses négocians, et que ce qu'elle eût payé est une richesse qu'elle épargne, si elle ne la gagne pas.

Mais si les marchands nationaux font, en vertu de leur privilège exclusif, payer ce service plus cher à la nation qu'elle ne l'eût payé aux étrangers, il faut retrancher de l'épargne de la nation ce gain excessif de ses négocians, puisqu'il n'eût pas été payé aux étrangers.

Il faut retrancher également ce qui eût été gagné par les nationaux, qui, en se faisant payer moins cher qu'ils ne le font aujourd'hui, auroient pu cependant faire avec avantage le commerce de nos colonies en concurrence avec les étrangers.

Le salaire du commerce national ne peut donc consister 1°. que dans le prix de transport, depuis les isles jusqu'à nos ports, des marchandises d'Amérique que les étrangers viennent acheter de nous; 2°. que dans l'épargne de ce que la nation eût payé aux armateurs étrangers pour le transport des marchandises de nos colonies, qu'elle consomme, si les armateurs étrangers avoient pu faire librement ce commerce en concurrence avec nos négocians.

Mais il ne faut pas croire que ces deux objets réunis soient en pur gain. Il faut en déduire tout ce qui en revient aux étrangers et sur-tout aux hollandois, pour le prix des assurances et pour l'intérêt des capitaux qu'une partie des armateurs françois sont obligés d'emprunter d'eux ; car il est notoire qu'une partie du commerce de Bordeaux se fait sur des fonds appartenans à des négocians hollandois.

Il résulte de ce détail, que l'avantage de la nation, dans le commerce exclusif des colonies, se réduit à une partie du profit que font les négocians de nos ports sur les fraix de transport des marchandises des isles en France; que ce gain de nos négocians est un objet très-modique, et qu'on se tromperoit beaucoup en estimant les avantages de ce commerce par la valeur des productions et des exportations de nos isles.

Il reste un troisième calcul à faire; c'est celui des avantages que retire de la possession de ses colonies, la France considérée comme Etat politique. Il reste à examiner et à évaluer les moyens de puissance qui peuvent en résulter pour elle.

Ces moyens de puissance sont de deux espèces; la force militaire, et l'argent.

Lorsqu'une puissance ennemie a des possessions éloignées, où l'on peut avoir intérêt soit de l'attaquer, soit de la menacer, pour tenir en échec une partie de ses forces, il peut être avantageux d'avoir soi-même des possessions dans le voisinage des siennes, où l'on eût, comme en réserve, des forces, qui, sans être à charge à la métropole, se trouvent prêtes au besoin et dispensent d'en faire passer d'Europe avec des fraix immenses.

Tel auroit dû être pour nous le fruit de la possession du Canada; et quoique notre gouvernement n'en ait pas tiré autant d'avantage qu'il l'auroit pû, tant qu'il est resté en notre possession, il avoit occupé pendant la dernière guerre toutes les forces que la Grande-Bretagne et ses colonies ont, après sa prise, employées sans obstacle à prendre nos isles du vent et la Havane.

Tel seroit pour nous, en cas de guerre dans l'Inde, l'avantage de posséder les isles de France et de Bour-

bon, si ces deux colonies avoient acquis le dégré de force et de consistance dont je les crois susceptibles.

Tel a été sur-tout l'avantage inappréciable des colonies de l'Amérique septentrionale pour l'Angleterre, tant qu'elles lui sont restées unies. Il est superflu de s'étendre sur une chose aussi connue.

On sait assez que nos colonies à sucre sont bien loin d'être pour nous un moyen d'attaque. Nous aurions au contraire beaucoup de peine à les défendre contre les invasions de la puissance angloise.

Quant aux ressources des finances, il est notoire que l'imposition qu'on lève dans nos colonies, ne suffit pas, à beaucoup près, aux dépenses de sûreté et d'administration qu'elles entraînent.

Restent les droits que le souverain met sur la consommation des denrées des colonies dans la métropole; mais ces droits, payés par le consommateur national sur les sucres, sur les cafés, etc. pourroient l'être également si ces denrées nous étoient apportées par les étrangers, soit de nos propres colonies, soit des leurs.

Le revenu que le gouvernement tire des colonies, est donc une ressource nulle pour l'Etat considéré comme puissance politique; et si on compte ce qu'il en coûte chaque année pour la défense et l'administration des colonies, même pendant la paix, si l'on y ajoute l'énormité des dépenses qu'elles ont occasionnées pendant nos guerres, quelquefois sans pouvoir les conserver, et les sacrifices qu'il a fallu faire à la paix pour n'en recouvrer qu'une partie, on sera bien tenté de douter s'il n'eût pas été plus avantageux pour nous de les abandonner à leurs propres forces avec une entière indépendance, même sans attendre le moment où les événemens nous forceront de prendre ce parti, comme je l'ai insinué plus haut.

Il n'y a pas bien long-tems que cette manière de voir eût été traitée comme un paradoxe insoutenable et fait pour être rejetté avec indignation. On pourra en être moins révolté maintenant, et peut-être n'est-il pas sans utilité de se préparer d'avance des consolations pour des événemens auxquels on peut s'attendre.

Sage et heureuse sera la nation, qui, la première, saura plier sa politique aux circonstances nouvelles, qui consentira à ne voir dans ses colonies que des provinces alliées et non plus sujettes de la métropole. Sage et heureuse sera la nation qui, la première, sera convaincue que toute la politique, en fait de commerce, consiste à employer toutes ses terres de la manière la plus avantageuse pour les propriétaires des terres, tous ses bras de la manière la plus utile à l'individu qui travaille, c'est-à-dire, de la manière dont chacun, guidé par son intérêt, les employera, si on le laisse faire; que tout le reste n'est qu'illusion et vanité. Lorsque la séparation totale de l'Amérique aura forcé tout le monde de reconnoître cette vérité, et corrigé les nations européennes de la jalousie du commerce, il existera parmi les hommes une grande cause de guerre de moins; et il est bien difficile de ne pas désirer un événement qui doit faire ce bien au genre humain.

Il n'est pas vraisemblable que les anglois soient les premiers à quitter des préjugés qu'ils ont longtems regardés comme la source de leur grandeur. En ce cas, *il n'est pas possible de douter que leur obstination n'entraîne l'union de leurs colonies à sucre avec celles du continent septentrional.*

Dans la position de nos colonies, qui d'un côté nous coûtent énormement à entretenir et à défendre, auxquelles en même-tems nous sommes dans l'impossibilité absolue de fournir tous les objets de leurs besoins, puisque nous avons été forcés d'y admettre, sous certaines restrictions, les vaisseaux des autres nations, nous pourrons prendre avec moins de peine le parti qu'indiqueront les circonstances. Nous y gagnerons plusieurs millions d'économie; et si, en ouvrant les ports de nos colonies aux vaisseaux étrangers comme aux nôtres, nous acquérons en même-tems la liberté entière du commerce et de la navigation avec tout le continent septentrional, nous serons amplement dédommagés par cette liberté, du sacrifice que nous ferons de l'exclusif de nos isles. «

Autre passage tiré du même mémoire signé, auquel on peut reconnoître la disposition des anglois de nous faire la guerre.

» On sait qu'il y a une saison que l'Angleterre a le plus grand intérêt de choisir, lorsqu'elle a des projets hostiles contre les deux couronnes. Cette saison inquiétante est l'intervalle du commencement d'avril à la fin d'octobre, tems où l'élite de nos matelots, occupés à la pêche, et tous nos vaisseaux occupés au commerce d'Amérique, offrent une proie facile à l'Angleterre, et lui donnent un moyen assuré d'énerver nos forces maritimes, avant même que la guerre soit commencée. Nous en avons fait la funeste expérience en 1755.

A cette époque en succède une seconde, où l'élite des matelots pêcheurs de la Grande-Bretagne reste à son tour en proie aux marines réunies de France et d'Espagne; c'est le tems où les pêcheurs anglois vont vendre leurs cargaisons dans les ports du Portugal, d'Espagne et d'Italie. Cette époque dure depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de janvier. Pendant ce tems, l'Angleterre ne peut se livrer à des projets de guerre, sans prendre, pour prévenir ce danger, des précautions qui décéleroient ses vues. On peut croire encore que si dans l'intervalle du mois de janvier au mois d'avril, l'Angleterre se proposoit de surprendre nos colonies, elle différeroit assez l'exécution de son dessein, pour que nous n'en fussions avertis qu'après le départ de nos vaisseaux-pêcheurs pour Terre-Neuve.

Cette marche régulière et annuelle fournit des moyens de prévoir d'avance les vues du ministère britannique, soit par le nombre et la force des bâtimens de guerre qu'il envoie au ban de Terre-Neuve, soit par la route que prennent les pêcheurs anglois après la pêche. «

Autre passage du même mémoire : situation des finances à cette époque.

» Le roi connoît la situation de ses finances. Il

sait que malgré les économies et les améliorations déjà faites depuis le commencement de son règne, il y a entre la recette et la dépense une différence de vingt millions, dont la dépense excède. A la vérité, dans la dépense, sont compris les remboursemens assignés, mais auxquels le roi ne peut manquer sans altérer la foi publique et le crédit. Il n'y a que trois moyens de remplir ce déficit : une augmentation d'impôts, une banqueroute plus ou moins forte, plus ou moins déguisée, et une économie considérable, soit dans les dépenses, soit dans les frais de perception.

La bonté du roi, sa justice, le soin de sa gloire, lui ont fait, dès le premier moment, rejetter le moyen de la banqueroute en tout tems, et celui d'une augmentation d'impôts pendant la paix. La voie de l'économie est possible; il ne faut pour cela qu'une volonté ferme. La première économie doit être celle des dépenses, parce qu'elle seule peut fonder la confiance du public, et parce que la confiance du public est nécessaire pour trouver à gagner dans la partie des finances, en remboursant des engagemens trop onéreux, ce qui ne se peut faire qu'en empruntant à des deniers plus avantageux.

En même-tems que le roi a trouvé ses finances obérées et en désordre, il a trouvé son militaire et sa marine dans un état de foiblesse qu'on auroit eu peine à imaginer. Pour les rétablir, et rendre à la France le degré de force et de considération qu'elle doit avoir, il faut que le roi dépense, lorsque l'état de ses finances lui prescrit d'épargner.

Notre état néanmoins n'est pas tellement désespéré, que s'il falloit absolument soutenir une guerre, on ne trouvât des ressources, sur-tout si c'étoit avec une probabilité de succès qui pussent en abréger la durée. Mais au moins faut-il avouer qu'on doit l'éviter comme le plus grand des malheurs, puisqu'elle rendroit impossible, pour bien long-tems, et peut-être pour toujours, une réforme absolument nécessaire à la prospérité de l'Etat et au soulagement des peuples. En faisant un usage prématuré de nos forces, nous risquerions d'éterniser notre foiblesse. «

Mémoire de M. de Vergennes, à Louis XVI. (*mars* 1784.)

Sire, votre majesté n'a pas encore accompli la dixième année de son règne, et déjà quatre fois l'Europe a dû à sa prévoyance ou à ses efforts le rétablissement ou la conservation de la paix.

Votre majesté, provoquée par les injustices et les violences des anglois, s'occupoit sérieusement des moyens d'en imposer à l'ambition et à l'orgueil de cette nation entreprenante, et à obvier à ce que la révolution qui avoit éclaté dans l'Amérique septentrionale, ne tournât pas au préjudice de la France; déjà même une négociation avec les Etats-Unis étoit entamée dans cette vue, lorsque la mort prématurée de l'électeur de Bavière, le dernier mâle de sa branche, fit éclore une circonstance qui pouvoit, par ses conséquences, embrâser l'Allemagne et déconcerter les projets et les vues de votre majesté.

La maison d'Autriche, toujours active à profiter des moindres occasions pour s'aggrandir, crut cet événement favorable à son ambition. Je ne retracerai pas ici avec détail la futilité des motifs sur lesquels elle fonda l'invasion de la plus grande partie de la Bavière, après avoir arraché à la foiblesse de l'électeur Palatin une reconnoissance de prétentions qui ne pourroient pas même soutenir l'examen; l'opposition armée du roi de Prusse; la guerre qui s'ensuivit, et enfin la paix rétablie à Teschen, par la médiation de votre majesté. Si l'impératrice de Russie y intervint dans la même qualité, ce fut bien plus pour applaudir à la direction de votre majesté, que pour en partager le travail.

La conduite de votre majesté, dans cette épineuse conjecture, exigeoit d'autant plus de délicatesse, qu'elle avoit plus d'un intérêt et même des intérêts opposés à soigner. Votre majesté ne vouloit pas rompre son alliance avec la maison d'Autriche; elle étoit même importante à conserver dans la position où votre majesté se trouvoit vis-à-vis de l'Angleterre, avec laquelle elle venoit d'entrer en guerre. L'intérêt de sa

couronne, celui de la paix de Westphalie, dont votre majesté est garante, réclamoient contre l'aggrandissement que la maison d'Autriche tentoit de se procurer. La sagesse de votre majesté triompha de la difficulté ; la paix de l'Allemagne fut rétablie ; l'Autriche dut à votre majesté une acquisition de convenance qui suivoit sa dignité ; le roi de Prusse, des arrangemens qui écartoient le sujet d'une nouvelle guerre ; enfin la succession de Bavière fut assurée presque intégralement à la maison Palatine.

Tandis que votre majesté se partageoit entre cette pacification et le soin qu'exigeoit indubitablement la poursuite de la guerre que l'Angleterre avoit déclarée, un autre incendie menaçoit l'orient de l'Europe. La paix de Kainardgy, si fatale aux turcs, éprouvoit dans son exécution des difficultés qui faisoient appréhender les suites les plus sérieuses. Votre majesté devoit à l'ancienne amitié de sa couronne pour les turcs, de veiller à la conservation d'un empire qui fut jadis utile à la France, et dont la prospérité ne lui a été dans aucun tems fâcheuse. Votre majesté, circonscrite par ses propres circonstances, ne pouvoit signaler son intérêt pour cet empire, qu'en conjurant l'orage qui sembloit le menacer, et en le préservant d'une guerre dont l'événement n'auroit pu être que funeste à sa conservation.

Le but auquel il étoit important d'arriver, étoit facile à démêler ; les moyens d'y atteindre, excessivement difficiles. Rien ne les avoit préparés. La défiance la plus caractérisée permettroit à peine quelques rapports de correspondance entre la France et la Russie. Celle-là avoit contre elle le reproche d'avoir instigué la guerre malheureuse que les turcs avoient déclarée à la Russie. Le souvenir en étoit encore bien récent ; et quoique, par événement, elle eût été aussi favorable à celle-ci qu'elle se flattoit qu'elle lui seroit fatale, l'intention avoit été pénétrée, et le grief subsistoit.

Les obstacles ne découragèrent point votre majesté. Rassurée par la pureté de son motif, votre majesté n'hésita pas à offrir ses bons offices à la Porte et à la Russie. Il ne seroit pas aisé de rendre

l'étonnement qu'une offre aussi magnanime causa à Péter-bourg. Cette cour, trop mémorative des tems antérieurs, avoit peine à se persuader que la France pût lui tendre une main bienfaisante. Cependant, pénétrée de la justice que l'Europe commençoit à rendre au caractère personnel de votre majesté, elle céda à son invitation ; et bientôt une convention explicative de la paix de Kainardgy fit cesser les griefs respectifs des turcs et des russes, et établit, du moins en apparence, la paix dans cette partie.

Les prétendus politiques ont blâmé ces soins pacificateurs de votre majesté ; ils ont cherché à accréditer l'opinion que la France auroit pu trouver un grand avantage dans la continuation des deux guerres qu'elle s'empressoit d'éteindre. L'événement a montré l'erreur de cette opinion. En effet, qu'auroit pu gagner la France à voir l'empereur aux prises avec le roi de Prusse, et la Russie avec la Porte Ottomane? Ces puissances, dira-t-on, se seroient épuisées l'une par l'autre ; mais si, ce qui est assez ordinaire, les unes avoient prévalu sur les autres de manière à compromettre leur sûreté, la France en auroit-elle été un témoin passif ? Et si, sensible à la voix de son intérêt, qui ne doit pas permettre de trop grands déplacemens dans les pouvoirs de l'Europe, elle eût voulu tendre la main aux puissances opprimées, comment s'occuper efficacement de cette prévoyance, sans rallentir les efforts qu'exigeoit la poursuite de la guerre contre l'Angleterre ?

Les guerres compliquées ne sont ni moins dangereuses ni moins funestes aux corps politiques, que les maladies compliquées le sont au corps humain. La guerre qui a fini en 1763, en est une preuve démonstrative, que je supplie votre majesté de ne jamais perdre de vue.

La France, placée en quelque sorte au centre de l'Europe, forte par la contiguité et l'ensemble de ses provinces, par la richesse et la population de son sol; environnée de forteresses qui couvrent ses frontières, et de voisins qui, pris isolément, sont hors d'état de les attaquer : la France, dis-je, n'a besoin ni d'aggrandissement ni de conquêtes. Toutes ses vues

et toute son influence doivent donc être dirigées au maintien de l'ordre public, et à prévenir que les différens pouvoirs qui composent l'équilibre de l'Europe, ne soient point détruits. C'est en ne vous écartant point, sire, de ce systême, que votre majesté a dissipé les préventions dont l'Europe n'avoit été que trop long-tems imbue contre l'ambition de la France; qu'elle a rappellé à elle les hollandois, qui, depuis plus d'un siècle, la régardoient comme leur ennemie naturelle, et qu'elle a disposé toutes les nations à la voir, sans inquiétude, réprimer l'orgueil de l'Angleterre, et travailler à son abaissement.

Je ne retracerai pas ici l'histoire d'une guerre dont les événemens variés n'ont pas toujours secondé les desseins de votre majesté; malgré des fautes et des revers de notre côté, les anglois ont été les premiers à sentir la lassitude et l'épuisement. Désabusés de l'espoir chimérique de rappeller sous leurs loix, par la force des armes, les provinces américaines que leur prépotence avoit forcé à s'en séparer, ils n'ont pas rougi de faire les premières avances pour la paix, et d'offrir à votre majesté, pour première condition de cette paix, l'indépendance qui avoit été le motif ou le prétexte de la guerre qu'ils lui avoient déclarée.

L'indépendance de l'Amérique septentrionale assurée, la guerre devenoit sans objet pour la France comme pour l'Angleterre, et l'on n'auroit pu vouloir la prolonger de notre part, sans démasquer une ambition bien opposée à l'esprit de modération de votre majesté et à son intérêt, et sans démentir l'assurance sur laquelle reposoit la confiance de l'Europe.

La conduite de votre majesté dans la négociation, a répondu à la magnanimité de ses principes. Plus occupée de l'avantage de ses alliés que des siens propres, elle a porté toute son attention à les faire prévaloir. Enfin, une paix honorable et utile a été la récompense de ses soins. Elle a effacé la tache de celle de 1763.

Ce qui rendoit cette paix aussi nécessaire qu'elle doit être à jamais précieuse à tous les amis de la tranquillité et de l'ordre public, c'est que pendant le

cours de la guerre purement maritime qu'on terminoit, les cours de Vienne et de Pétersbourg, qui depuis vingt ans vivoient dans une opposition ouverte, s'étoient rapidement rapprochées l'une de l'autre; et malgré les déclarations rassurantes qu'elles prodiguoient pour donner le change sur le motif et le but de ce renouvellement subit d'intelligence, tout annonçoit une communauté d'intérêt bien propre à exciter des inquiétudes et des allarmes.

Déjà le bruit se répandoit, et il étoit fortifié par des commencemens de préparatifs de guerre, que l'empire Ottoman seroit le premier objet des efforts de cette nouvelle coalition. La foiblesse incroyable de cet empire rendoit ce projet aussi plausible, que l'exécution en auroit été vraisemblablement facile. La paix, signée dans ces entrefaites entre la France et l'Angleterre, parut le suspendre. On prévit que votre majesté pourroit y faire opposition; on chercha à lui donner le change.

L'empereur, sans se découvrir sur les engagemens qui l'enchaînoient à la Russie, invita votre majesté à se joindre à lui pour faire agréer à la Porte certains articles que la Russie en exigeoit péremptoirement à titre de satisfaction.

Votre majesté ayant pris en considération les articles, et n'y ayant rien remarqué qui ne fût conforme à l'esprit comme aux stipulations du traité de Kainardgy, elle se prêta à la requisition de l'empereur: des instructions et des ordres furent envoyés en conséquence à M. le comte de Saint-Priest; et bientôt les ministres ottomans, sensibles à la justice et à la sagesse des conseils de votre majesté, souscrivirent les articles qui devoient opérer la pleine et entière satisfaction de la Russie. Leur condescendance, qui sembloit devoir faire le gage de la durée de la paix, devint, au contraire, par une duplicité dont heureusement les exemples sont rares, le signal de l'usurpation la plus révoltante.

La Russie, sous prétexte de réprimer l'humeur inquiète des tartares, et de compenser les dépenses que leurs mouvemens trop répétés lui occasionnoient, forma le projet de s'emparer des pays qu'ils occu-

poient. L'empereur se chargea de vous l'annoncer. Le projet eut sans doute dû révolter ce prince, si le prestige ne l'avoit pas aveuglé; et il eût été naturel qu'il eût invité votre majesté à s'unir à lui pour en contrarier l'exécution : mais quoique, par des insinuations indirectes, ce prince parût vouloir engager votre majesté à y mettre opposition, on pouvoit d'autant moins se flatter qu'il voulût la partager, que l'empereur ne dissimuloit pas que les engagemens qu'il avoit contractés avec la Russie, et dont il faisoit le premier aveu, non-seulement ne lui permettoient pas de s'opposer à son dessein, mais le mettoient même dans l'obligation de lui prêter assistance, si elle étoit troublée dans son usurpation. Ce prince, tout en déplorant l'accroissement de la puissance russe, donnoit à entendre assez clairement que ne pouvant ou ne voulant l'empêcher, il ne pouvoit s'en rédimer qu'en se compensant de son côté aux dépens des turcs ; et il sembloit vouloir s'autoriser ou de l'aveu ou du silence de votre majesté, pour se nantir de son côté des provinces de Valachie et de Moldavie. Le piège étoit adroitement tendu ; mais votre majesté le démêla ; et sa réponse, quoique conçue avec modération et avec amitié, ne donnoit pas jour à l'empereur d'abuser de sa complaisance ou de son indifférence, pour se livrer paisiblement aux projets que son ambition nourrissoit. On le sentit à Vienne ; et l'on se flatta apparemment qu'en mettant sa majesté dans la nécessité de répondre cathégoriquement, son attachement connu pour les liens de l'alliance et de la parenté, procureroit des explications plus conformes aux vues que l'on se proposoit.

Si telle étoit l'espérance de la cour de Vienne, elle ne tarda pas à être désabusée. C'est précisément parce que votre majesté tient solidement aux liens de toute espèce qui l'unissent à l'empereur, qu'elle crut devoir l'éclairer sur ce qui pourroit les relâcher, les affoiblir, et même les rompre.

L'occupation des pays tartares par la Russie, pèse éminemment sur la Turquie ; mais elle n'est d'aucun préjudice pour la France. Il n'en seroit pas de même, si l'empereur accaparoit à discrétion les provinces

turques d'Europe, qu'il jugeroit de sa convenance. L'accroissement de puissance qu'elles lui donneroient, péseroit d'une manière très-nuisible sur celle de la France, qu'elle n'attaqueroit pas moins dans ses intérêts relatifs. C'est ce que votre majesté a voulu qui fût expliqué à l'empereur, de la manière la moins sujette à équivoque. Elle a voulu qu'on lui rappellât le principe fondamental de l'alliance, qui a autant pour objet la conservation de la propriété publique, que celle des couronnes contractantes.

Ces représentations, quoique justes et fondées, étoient trop diamétralement contraires à la façon de penser de la cour de Vienne, pour n'avoir pas excité son mécontentement. Elle ne l'a pas dissimulé; mais jugeant bien que votre majesté ne s'étoit expliquée aussi affirmativement qu'elle l'avoit fait, que d'après une résolution bien prononcée, cette cour s'est récriée contre l'imputation d'avoir songé à s'emparer d'aucune partie des États des turcs. Delà sans doute le désintéressement dont l'empereur a fait preuve en dernier lieu, et qui a principalement contribué à prévenir la guerre dans l'orient, en confirmant à la Russie la possession des pays qu'elle a envahis sur les tartares.

Si la fermeté du langage de votre majesté, ce qui est probable, a décidé le désintéressement de l'empereur, cette pacification peut être regardée comme l'ouvrage de votre majesté; mais contente d'opérer le plus grand bien, elle est peu jalouse de la gloire extérieure d'y avoir contribué. D'ailleurs, la perte, et plus encore l'injustice de la perte que les turcs éprouvent, ne peut que faire déplorer le sacrifice auquel ils ont dû se soumettre; mais quelque énorme qu'il paroisse, il est bien moins grave et moins funeste que ne l'auroit été celui qu'auroit entraîné une guerre dans laquelle la Porte Ottomane, luttant contre les deux cours impériales, auroit infailliblement succombé. Il est encore à espérer que celle-là, avertie par les malheurs qu'elle vient d'éprouver, avisera aux mesures les plus propres à se soustraire à de nouvelles humiliations.

L'affaire qui vient d'être terminée, donne lieu à

des réflexions qui semblent mériter l'attention de votre majesté, et devoir exciter toute sa prévoyance. Du caractère dont on connoît l'empereur, qui ne tient pas moins à l'argent qu'à l'envie de s'aggrandir, il est impossible de se dissimuler que ce n'est que par l'appât de grandes vues présentes ou à venir, que ce prince a pu être déterminé aux dépenses énormes que sa démonstration armée contre les turcs a dû lui occasionner.

Si l'on admet comme une vérité ce que la cour de Vienne cherche à persuader, que l'empereur, dans ses démonstrations, n'a eu pour objet que la satisfaction plénière de son allié, sans former le desir du plus léger équivalent, il y a lieu de croire que sa récompense ne devant être qu'éventuelle, le moment de la recueillir n'étoit pas encore arrivé. Il ne seroit pas raisonnable d'imaginer que ce prince, en contractant des engagemens véritablement onéreux avec la Russie, n'auroit exigé aucune réciprocité, et qu'il n'en auroit prétendu d'autre salaire que d'enlever au roi de Prusse un allié sur lequel il faisoit reposer sa sûreté, et la stérile satisfaction d'exciter et d'aigrir son inquiétude.

Si l'Empereur doit un jour recueillir une satisfaction plus réelle, elle semble ne pouvoir porter que sur le roi de Sardaigne. Joseph II est trop éclairé pour ne pas sentir qu'après avoir assis les russes en Crimée, les appeller sur les bords du Danube, et plus avant dans les provinces turques européennes, ce seroit, en les approchant, lui rendre caduque cette même alliance qu'il a achetée si chérement et qu'il se montre si jaloux de conserver.

En consultant les probabilités les plus raisonnables, c'est donc contre le roi de Prusse, ou contre le roi de Sardaigne, ou contre quelqu'autre Etat d'Italie, que doit se diriger le concert des deux cours impériales. Ce qui donne lieu à cette dernière prévoyance, est le voyage que l'empereur a fait en dernier lieu à Naples. Les intrigues pratiquées à l'avance pour séparer et même pour mettre le roi des Deux-Siciles en opposition avec les intérêts de sa maison; les mouvemens que l'empereur, aidé de l'ascendant de la

reine sa soeur, et de la lâcheté d'un certain ministre, s'est donnés, quoique sans succès, pour entraîner ce prince dans ses projets; l'espoir que l'on conserve de l'y amener; les avis que l'on nous fait revenir que l'Italie est menacée d'une grande crise : ces différens faits rapprochés, quoiqu'ils ne forment pas un corps de preuves irrécusables, présentent cependant des indices qui peuvent éveiller la vigilance et demander la plus sérieuse attention.

La position du roi de Prusse n'en exige pas moins, et peut-être même une bien plus sérieuse : car, il n'est que trop probable que la maison d'Autriche n'a pas encore pardonné et ne pardonnera dans aucun tems à celle de Brandebourg, la conquête de la Silésie; et ce ne sera point exagérer la prévoyance, de regarder comme chose certaine, que la vue favorite de l'empereur est, en réunissant à ses Etats cette importante province, d'affoiblir la puissance qui lui est la plus suspecte et la plus incommode. Ce sont la jalousie et la gêne qu'elle causoit à la maison d'Autriche, qui ont suspendu la rivalité héréditaire de cette maison contre celle de France, et qui ont été le principe de l'alliance qui subsiste aujourd'hui entr'elles. Il résulte de ce que j'ai l'honneur d'exposer, que plus votre majesté attache de prix au maintien de son alliance avec la cour de Vienne, plus son intérêt essentiel la conviera à veiller soigneusement à ce que la puissance prussienne ne soit pas entamée et diminuée. Cette conséquence peut paroître paradoxe à des esprits peu exercés aux combinaisons politiques; mais elle n'aura pas ce caractère aux yeux de votre majesté, accoutumée à saisir et à approfondir le principe et les rapports des choses les plus abstraites. C'est la crainte du roi de Prusse, qui a donné à la France la cour de Vienne pour alliée. Laissons disparoître cette crainte; et bientôt cette cour reviendra à l'ancien systême qu'elle n'a abandonné que par la conviction d'une plus grande utilité. L'expérience a prouvé à la maison d'Autriche, que l'alliance de l'Angleterre, quoique avantageuse à certains égards, ne pouvoit pas faire la sûreté de ses Etats héréditaires, s'ils étoient attaqués. De ce moment, elle a dirigé ses vues à se lier

lier avec la France, comme la seule puissance en état de lui garantir l'intégrité de ces mêmes Etats héréditaires. Le roi de Prusse, au mépris de ses engagemens avec la France, en ayant contracté de défensifs avec la cour de Londres, celle de Vienne saisit très-habilement le moment du ressentiment pour se lier avec nous. Delà l'alliance de 1756 : comme elle est purement défensive, elle ne présente rien qui blesse les intérêts de votre majesté; car elle n'en a pas moins un réel à conserver l'intégrité de la puissance autrichienne, qu'à maintenir celle du roi de Prusse, telle que l'une et l'autre existoient à l'époque de la paix d'Aix-la-Chapelle; mais l'intérêt de sa propre conservation n'étant pas le seul que la maison d'Autriche puisse se proposer, votre majesté ne sauroit se tenir trop en garde contre tout ce qui pourroit l'engager au-delà. Où en seroit la France aujourd'hui, si les efforts monstrueux auxquels elle s'étoit livrée pendant la guerre qui a fini en 1763, avoient eu l'effet qu'on s'en promettoit infailliblement ? Le roi de Prusse écrasé, sa puissance anéantie, la France se trouvoit réduite à l'humiliante alternative, ou de n'avoir point d'alliés dans l'Empire, ou de subir la loi que son allié précaire auroit voulu lui imposer.

Pour me résumer, c'est à la crainte, inspirée par le roi de Prusse, que la France a dû son alliance avec la cour de Vienne. Ce n'est donc qu'en conservant la puissance qui est l'objet de sa crainte, que la France peut espérer de perpétuer cette même alliance. Si, contre toute attente, l'empereur venoit à l'enfreindre et à la rompre, la perte que feroit la France ne seroit pas irréparable, puisqu'elle trouveroit dans le roi de Prusse un allié qui ne demande qu'à revenir à elle; et dans la puissance prussienne, les moyens de contenir celle d'Autriche, et de faire avorter les desseins qu'elle pourroit former contre la France. La situation seroit toute autre, si, la puissance prussienne resserrée dans ses anciennes limites qui la classoient à peine parmi les puissances du troisième ordre, la France se trouvoit seule en opposition avec la maison d'Autriche. Il ne faut pas se faire illusion : sa puissance est sur tout un autre pied qu'il y a quarante

ans. L'énergie que lui communique l'empereur, seroit infiniment dangereuse, si elle n'étoit pas comprimée dans l'intérieur de l'Allemagne.

On ne craindra pas de le dire : s'il falloit opter entre la conservation des branches de la maison de Bourbon en Italie, et celle de la puissance prussienne en Allemagne, il n'y auroit pas à hésiter entre l'abandon des premières et le maintien de l'autre, quoique le royaume de Naples, dans les mains de l'empereur, lui donneroit des avantages de plus d'un genre; mais celles-là ne pèsent pas dans la balance de l'Europe : elles n'y ont qu'un poids négatif; et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, leur établissement ne peut guère être considéré relativement à nous, que comme un objet de luxe politique. Il n'en est pas de même de la Prusse : sa puissance consolidée, sur-tout depuis l'acquisition de la Prusse occidentale, lui donne un poids considérable dans la balance intérieure de l'Empire, et par suite dans celle de l'Europe.

En recommandant la puissance prussienne, je ne prétends pas faire l'apologie du prince qui l'administre : je connois ses inconvéniens et ses défauts; mais il ne s'agit pas ici de la personne : l'homme finira; la puissance restera, et c'est celle-là qui doit être considérée et maintenue.

Je m'expliquerois mal, sire, et contre ma conviction, si, en plaidant la cause de la conservation de la puissance prussienne, je donnois lieu d'inférer que je cherche à affoiblir et à relâcher les liens de votre majesté avec l'empereur, et à sapper les fondemens de son alliance avec lui. Rien assurément ne sauroit être plus éloigné de ma pensée; et je crois avoir fait en plus d'une occasion mes preuves, que loin d'être contraire à l'alliance, j'en desire sincèrement la durée, pourvu que, fidelle aux principes qui en constituent l'essence, la maison d'Autriche n'entreprenne rien qui, en altérant ses bases, blesseroit l'intérêt de la France, et dérogeroit au caractère de justice qui est propre à votre majesté.

Peut-être, sire, me suis-je trop étendu; mais j'ose me flatter que votre majesté me pardonnera ma prolixité, si elle daigne en considérer les motifs. Le dé-

but de votre règne est si glorieux ; l'opinion que vous avez imprimée à l'Europe est si grande, si respectable, que vous en serez le modérateur et l'arbître, si, fidèle aux principes et aux sentimens qui vous ont guidé jusqu'à présent dans la carrière épineuse du trône, vous dirigez, sire, vos conseils et vos résolutions avec autant de discernement et de prudence que vous l'avez fait. Vos succès ne seront pas équivoques, sire, tant que la vérité, la justice et la fermeté seront la règle de votre conduite; ces vertus sont naturelles à votre majesté, et leur exercice journalier ne peut que fortifier la confiance qui est le prix de l'opinion qu'elle a méritée. Tout lui annonce donc une continuation de règne aussi glorieuse que l'est son début; mais ce ne seroit pas assez de l'exemple, s'il n'étoit fortifié par des moyens imposans.

De toutes les passions humaines, l'ambition est sans contredit la plus active, celle qui se comprime le plus difficilement. L'impuissance de se satisfaire peut seule la rendre passive. Cette impuissance existera lorsque votre majesté, à l'aide d'une sage et vigoureuse administration, se montrera aussi en état de repousser les atteintes que l'on voudroit porter à la sûreté et à la tranquillité publique, qu'elle est peu disposée à se les permettre à elle-même.

La force est le gage le plus sûr du respect, surtout lorsque cette force n'est déployée qu'avec sagesse et employée avec justice. La force d'un grand roi, celle d'un roi de France, consiste dans le bon ordre de ses finances, dans une armée bien constituée, toujours prête au besoin à entrer en action; enfin, dans une marine bien organisée et bien tenue. Je ne dois me permettre aucune réflexion sur l'état de ces diverses parties, dont je ne suis pas à portée d'avoir une connoissance exacte; votre majesté qui voit la force des armées des principales puissances de l'Europe, jugera dans sa sagesse du pied convenable auquel son armée doit être portée, et de tout ce qu'il importe de faire pour la rendre susceptible de célérité dans le mouvement et d'utilité dans l'action : mais ce que je ne puis trop représenter à votre majesté, et que je la supplie très-humblement de ne pas

perdre de vue en aucun tems, est l'entretien de sa marine sur un pied respectable. C'est la seule sûreté réelle que votre majesté puisse avoir de la durée de la paix avec l'Angleterre. Cette nation fière et hautaine ne se console pas de l'avoir achetée par des sacrifices : elle ne perdra pas l'occasion de s'en relever, lorsqu'elle croira pouvoir le tenter avec succès ; quoique courbée sous le poids d'une dette énorme qui l'écrase, et déchirée par des factions qui se disputent l'autorité, elle ne perd pas de vue le soin du rétablissement de sa marine ; elle y applique les fonds les plus abondans ; le travail de ses chantiers et de ses arsenaux se suit avec une activité qui diffère peu de celle du tems de guerre; et bientôt, à la faveur des nouvelles constructions qu'elle fait faire dans tous ces chantiers, sa flotte sera plus nombreuse et plus forte qu'elle ne l'étoit au moment de la paix.

Quand on réfléchit bien que les puissances de l'Allemagne entretiennent des armées qui excèdent la juste proportion de leurs facultés, et quand on voit les efforts de l'Angleterre pour se recréer immédiatement une marine prépondérante, il est bien difficile de se flatter d'une longue paix, et même de ne pas regarder celle qui existe comme absolument précaire, si la puissance, à qui seule il appartient de donner le ton, ne se trouve pas en mesure de se faire respecter. Placée au centre de l'Europe, elle semble destinée à calmer les flots de l'ambition. Ne perdez pas de vue, sire, cette superbe prérogative. Quel plus glorieux usage votre majesté pourroit-elle faire de sa puissance, que d'en rapporter toute l'énergie à faire régner la justice et la concorde en Europe?

Mon attachement respectueux pour la personne sacrée de votre majesté, mon amour pour sa gloire, et mon zèle toujours actif pour son service, sont les titres à la faveur desquels j'ose espérer qu'elle daignera excuser la liberté que je prends de mettre à ses pieds ces très-humbles représentations.

Je suis avec le plus profond respect,

SIRE, De votre majesté,

Le très humble, très-obéissant & très-fidèle serviteur & sujet *Signé* DE VERGENNES.

A Versailles, le 29 mars 1784.

Transcrit sur l'original de la main de M. de Vergennes.

Observation de M. de Vergennes, sur le coup de canon tiré sur l'Escaut (14 novembre 1784).

Après la déclaration aussi publique que tranchante de l'empereur à la république des Provinces-Unies, touchant l'ouverture de l'Escaut, il n'est pas possible d'espérer que ce prince dissimule l'opposition violente qui vient d'être faite à l'introduction de son pavillon sur ce fleuve. Il y a plutôt lieu de s'attendre que, considérant cette résistance comme une insulte caractérisée et comme une déclaration de guerre, ainsi qu'il l'a annoncé, sa majesté impériale comptant sur l'excessive supériorité de ses moyens, peut-être sur ses liens avec la France, mais plus encore sur l'extrême foiblesse des hollandois, ne tardera pas à leur faire éprouver tout le poids de son ressentiment. Ce n'est pas le cas de discuter la justice de la cause qui provoque l'orage. Le roi, sans intérêt par rapport à l'ouverture de l'Escaut, pourroit voir cette question agitée entre Bruxelles et la Haye, sans y prendre part, si elle ne présageoit pas des suites allarmantes, non-seulement pour la tranquillité de la république, mais encore pour celle de l'Europe.

La question importante à examiner et à décider, est si la France peut et doit voir impassiblement la république des Provinces-Unies livrée à la discrétion de l'empereur, et exposée à tous les malheurs qu'une guerre aussi inégale doit nécessairement entraîner.

Quand la république tiendroit encore au systême d'opposition qu'elle a si persévéramment suivi pendant plus d'un siècle contre la France; l'intérêt de celle-ci, sa dignité même ne lui permettroit pas de la voir froidement menacée de son entière subversion. Si dans l'hypothèse dont il vient d'être fait mention, cet intérêt doit paroître pressant, quelle ne doit pas être sa force, aujourd'hui que la république, désabusée de ses longues erreurs, cherche à se rapprocher de la France, et à s'unir intimement à elle? Les choses dans cet état, s'il est reconnu que l'intérêt de la France la porte à ne pas abandonner les Provinces-Unies dans leur détresse, la question n'est plus si on

doit les secourir, mais de quelle manière le roi peut leur être secourable.

On manqueroit vraisemblablement le but, si, se livrant à une précipitation toujours dangereuse, on annonçoit dès-à-présent une volonté déclarée à faire de la cause des hollandois la nôtre. Ce seroit fortifier dans ceux-ci un systême de résistance, auquel ils ne sont déjà que trop naturellement enclins; peut-être nous exposer nous-mêmes à nous trouver bientôt partie principale dans une guerre où rien ne nous fait encore une obligation d'être auxiliaires. Enfin, en rompant brusquement nos liens avec l'empereur, serions-nous assurés d'en former d'équivalens avec le roi de Prusse? et n'y auroit-il pas lieu de craindre que ce prince, éclairé sur le besoin que nous aurions de lui, ne s'en prévalût pour nous imposer des conditions auxquelles nous ne pourrions souscrire sans dommage pour nos intérêts?

Si ces considérations ne sont pas dénuées de vérité, rien ne presse pour le moment, et la marche la plus simple semble la meilleure à suivre. Le roi ayant acquiescé à la réquisition que les parties contendantes lui ont faite d'intervenir, par ses bons offices, pour les concilier, sa majesté peut sans inconvéniens continuer ce rôle pacificateur, en prenant néanmoins les mesures les plus convenables pour donner de la force et du poids à ses insinuations et à ses représentations. Si la guerre s'allume dans les Pays-Bas, l'empereur devant y appeller de plus grandes forces que celles qu'il y entretient dans les tems ordinaires, la prévoyance exige que le roi y tienne une armée prête à maintenir l'intégrité de sa frontière. Cette démonstration imposante, quoique sans un but offensif déterminé, feroit probablement impression sur l'empereur, et le disposeroit à se montrer plus flexible aux conseils que sa majesté pourroit lui donner (1).

---

(1) Peut-être feroit-ce le cas où le roi pourroit ouvrir une correspondance directe avec l'empereur, pour le disposer à la modération & à la paix. Des conseils donnés dans le sein de la confiance fraternelle, révolteroient sans doute moins l'amour-propre de ce prince, que des offices ministériels qui présentent presque toujours un ton de décision désagréable.

Si, contre toute attente, ce qu'à Dieu ne plaise, sa majesté impériale, insensible à toutes les représentations qui pourroient lui être faites, ne pouvoit être satisfaite qu'au prix de l'oppression et de la ruine de la république, ce seroit le cas où le roi, n'écoutant plus que la voix de sa justice et de son intérêt, sans égard pour le système de ménagement qu'il auroit épuisé, seroit fondé à prendre des mesures coërcitives pour arrêter le torrent de l'ambition de son beau-frère.

Ce parti, quoique devenu nécessaire, ne devroit pas cependant être pris légérement, et avant d'avoir soigneusement approfondi les moyens extérieurs et intérieurs de le soutenir.

Dans la nécessité de nous séparer de l'alliance de la cour de Vienne, il faudroit lier une partie assez forte pour que l'empereur dût se souvenir longuement de son erreur et de sa faute. Le roi de Prusse seroit le premier auquel il conviendroit de s'adresser. Ce prince qui desire par-dessus tout de voir la France rentrer dans son ancien systême, ne se rendroit pas difficile sans doute pour revenir à elle. Mais jusqu'où pourroit-on compter sur sa stabilité et sur sa persévérance dans ses engagemens? C'est ce dont on se rendra d'autant plus difficilement caution, que des variations antérieures n'ont que trop appris à la France que ses engagemens ne sont rien moins qu'inviolables. La guerre ayant lieu, on peut prévoir que ce prince, qui auroit à soutenir la masse principale des forces de la maison d'Autriche et de celles de la Russie, exigera au moins que la France tienne une armée sur le Bas-Rhin, pour l'assurer contre la réunion des électeurs d'Hannovre, Cologne et Palatin. Peut-être demandera-t-il aussi un subside équivalent à celui que l'Angleterre lui donnoit, et qui étoit de 500,000 l. sterlings. Très-certainement enfin, le roi de Prusse nous pressera de nous assurer de l'électeur de Saxe; et nous ne pouvons pas espérer de l'acquérir sans un secours proportionné à l'usage que l'on voudra faire de ses forces.

La guerre supposée inévitable, il seroit encore indispensable d'y faire concourir la cour de Turin.

Il y a apparence que l'on n'éprouveroit pas de grandes difficultés à l'y associer. Le démembrement du Milanès, la conquête même de ce duché, fut toujours et est encore l'objet de ses voeux et de son ambition. Mais cette perspective ne suffiroit pas pour lui donner du mouvement ; dérangée dans ses finances ; il lui faudroit des secours pécuniaires assez abondans.

Le système qu'on présente ne sauroit se former sans le concours de l'Espagne, et ce ne seroit pas chose aisée de l'y amener. Le ministère actuel semble attacher assez peu d'intérêt aux branches de la maison d'Espagne établies en Italie. Ce foible intérêt doit être encore réfroidi par la mauvaise conduite de la cour de Naples. D'une autre part, si l'âge avancé du roi catholique lui fait craindre la guerre, le désordre de ses finances doit encore plus l'en dégoûter. Ainsi, dans la supposition que l'Espagne pourroit être entraînée dans la guerre, et à faire passer des troupes en Italie, ce qui est problématique, il ne faut pas se promettre qu'elle fût d'aucun secours pour les dépenses accessoires qui péseroient uniquement sur la France.

On pourroit encore compter dans le nombre des puissances qu'il seroit possible d'armer contre la cour de Vienne ou contre la Russie son alliée, la Suède et la Turquie ; mais l'une est si disetteuse, l'autre si foible et si lâche, qu'il n'est guère possible de faire un fond assuré sur une diversion de leur part, quelle que soit leur bonne volonté.

Ce ne seroit pas assez de rapprocher les moyens extérieurs sur lesquels on pourroit compter dans le cas de la guerre, si l'on n'est assuré des moyens intérieurs qui doivent leur donner le mouvement et l'action. Suivant l'esquisse qui vient d'être présentée, et que l'on ne croit pas exagérée, le roi auroit trois armées sur pied, une dans les Pays-Bas, une sur le Bas-Rhin, et la troisième en Italie, abstraction faite des forces que sa majesté devroit à tout événement avoir sur le Haut-Rhin et sur la Moselle. Les trois armées prises ensemble ne pourroient pas être au-dessous de cent quarante mille hommes : savoir ; 60 mille dans les Pays-Bas, 40 mille sur le Bas-Rhin, et au-

tant en Italie. Cet objet de dépense, aussi restraint qu'il est, joint aux subsides dont il seroit difficile de s'affranchir, forme toutefois un apperçu considérable qui devroit recevoir encore un prodigieux accroissement si la guerre venoit à s'étendre sur la mer. Quoique tout invite l'Angleterre à la conservation de la paix, et que la querelle élevée entre l'empereur et les états-généraux soit étrangère à ses intérêts, cependant il pourroit être imprudent de compter sur son indifférence et son inaction absolue. La jalousie de la nation angloise contre la France, est si active, qu'elle croit servir ses intérêts en précipitant sa ruine pour nuire à sa rivale. Une vérité qui n'est pas contestée, est que la France, toute puissante qu'elle est, ne peut pas soutenir avec égalité une double guerre de terre et de mer. Il est donc de la plus haute importance de ne pas s'embarquer précipitamment; de mûrement réfléchir la résolution qu'il s'agira de prendre, et de n'en prendre aucune, sans avoir balancé, avec la plus scrupuleuse exactitude, les moyens de la soutenir. C'est principalement au ministère des finances à établir cette balance, en comparant la masse des dépenses avec celles des ressources. Il pourroit tomber dans une erreur bien dangereuse, s'il calculoit la durée de la guerre sur une échelle de deux ou trois années. Le roi devant la commencer avec des alliés qui se seront fait promettre des avantages, ils se montreront d'autant plus difficiles à mettre bas les armes, lorsqu'il s'agira de la paix, que peu sensibles au poids d'une guerre qui ne pésera que légérement sur eux; ce ne sera qu'avec bien de la peine et du tems qu'on les aménera à renoncer à une partie des avantages dont on aura flatté leur ambition.

Les observations qui viennent d'être exposées, paroîtront sans doute timides; mais on s'est si souvent engagé dans la guerre sans avoir calculé le poids des dépenses à porter, et la possibilité de la durée, que l'épuisement des moyens a presque toujours dicté des paix peu honorables.

Si c'est une erreur de paroître quelquefois négliger des intérêts de quelque considération, c'en est une bien plus capitale encore d'entreprendre au-delà

de ses forces, et de finir par mettre à découvert l'épuisement de ses moyens et son impuissance. Ce que dans le premier cas une puissance perd en opinion, elle le regagne bientôt par la réalité des forces qu'elle conserve. Il n'en est pas, à beaucoup près, de même dans le second cas, où l'opinion de la puissance réelle s'ensevelit avec la considération. La guerre qui a fini en 1763, en est une excellente leçon, qu'on ne peut trop souvent se rappeller. En mettant ces doutes, et les réflexions qu'ils font naître, sous les yeux de sa majesté, on n'a pas la présomption de vouloir anticiper sur sa prévoyance. Si on cherche à l'éclairer, c'est pour que dans sa sagesse elle veuille bien tracer la marche qu'il lui conviendra qu'on suive dans cette occurrence véritablement épineuse et délicate.

Considération sur Maëstricht.

Maëstricht est la seule place qui reste à la république hors de ses frontières, capable de retarder l'ennemi, et de lui faire perdre une campagne entière, s'il y met le siège avant d'attaquer ces frontières mêmes. C'est aussi le parti le plus prudent à prendre, et celui que, par conséquent, il est à supposer que prendroit celui sur-tout qui voudroit attaquer la république par une guerre régulière du côté du Brabant, tant pour priver la république des avantages que cette place lui procure, et des secours auxiliaires, subsidiaires, recrues, etc., d'Allemagne ou de France, qui ne peuvent plus lui venir que par cette seule voie, que pour se garantir lui-même des désavantages qu'il en auroit à craindre, et pour s'assurer l'utilité qu'il en tireroit pour ses opérations. Car, s'il n'avoit pas Maëstricht pour le transport de son artillerie et d'autres choses lourdes et pésantes, il ne pourroit le faire que par terre, avec des longueurs, difficultés, et fraix énormes en fortes escortes, etc., pour couvrir ses convois ; il seroit incommodé continuellement dans son flanc, par la garnison de Maëstricht; sa retraite, en cas d'échec, seroit difficile et précaire ; et au contraire il seroit facile, en ce cas, à l'armée de la république, d'établir, par Maëstricht, le théâtre de la guerre en pays ennemi.

La possession de Maëstricht rendroit l'ennemi absolument maître, non-seulement de la Meuse, mais de tout le pays de Liège.

En 1672, l'armée françoise ne laissa Maëstricht de côté, pour envahir la république, que parce qu'on se proposoit, non une guerre régulière, selon l'avis de Condé, mais une irrégulière, qui, selon Turenne, quoique contre les règles, feroit parvenir au but par un coup de main, par surprise et terreur.

La foiblesse de la république, le mauvais état de ses défenses, le nombre et la force de l'armée françoise, le brusque commencement de la guerre et la fortune des armes françoises, firent réussir ce dessein téméraire, que la moindre opposition pouvoit faire échouer (1).

Mais en 1673, quoiqu'il n'y eût qu'une foible garnison à Maëstricht, ils virent cependant la nécessité de faire rebrousser l'armée, et d'en faire le siège, par lequel ils auroient réguliérement dû commencer.

Dans la dernière guerre, après s'être emparé de la Flandre hollandoise, de Berg-op-zoom et de l'Escaut, ils ne laissèrent pas de retourner sur Maëstricht, et de l'assiéger ; ce qu'ils n'eussent assurément pas fait s'ils n'avoient conçu que cette place étoit nécessaire à leurs vûes.

Cette leçon de deux guerres doit donc avoir ouvert les yeux à tout ennemi quelconque, pour ne pas laisser de côté Maëstricht une troisième fois.

» La prise de Maëstricht, dit l'auteur françois » des *Réflexions sur Maëstricht, ou mémoire instructif sur les campagnes de* 1747 *et* 1748, sera toujours » pour nous l'époque de la paix, parce que, du moment que nous nous sommes emparés de cette place, » la Hollande ne peut plus soutenir la guerre. Nous » ne laisserons jamais derrière nous une place de » cette importance. «

Bref! Maëstricht est, à tous égards, la place d'armes, le vrai point d'appui d'où la République peut être défendue ou attaquée avec le plus de succès.

---

(1) Ils pénétrèrent jusqu'au cœur de la république; mais....

La campagne de 1674, lorsque les françois en étoient les maîtres, prouve le second de ces cas.

Le siège de la place bien fortifiée, garnisonnée, pourvue et défendue, pourroit, sauf des coups de malheurs, occuper une armée ennemie pendant toute une campagne, et lui coûter sa meilleure artillerie, la fleur de ses troupes, et des sommes plus considérables qu'à l'Etat, ses fortifications et sa défense.

La garnison doit être de douze à quinze mille hommes, dont un huitième de cavalerie, deux cents mineurs; et outre l'artillerie qu'il y avoit en 1777, encore quatre-vingt pièces : savoir; quarante de vingt-quatre et quarante de douze livres de balle, avec vingt-cinq ou trente mortiers et obus, et le monde requis pour les servir.

Tout ce qu'on vient de voir est extrait d'un excellent mémoire de M. le général Dumoulin. Du reste, si Maëstricht est de la dernière importance pour la république et ses alliés, en cas de guerre, elle ne l'est pas moins en tems de paix pour son commerce avec l'Allemagne : la seule inspection de la carte, suffit pour démontrer à l'oeil l'une et l'autre thèse.

Il suit de tout ce qu'on vient de voir, que si cette place étoit d'une telle importance à l'alliance dans laquelle on avoit sû entraîner ci-devant et retenir trop long-tems la République contre la France, elle est encore plus indispensable à celle qui doit plus naturellement avoir lieu entre elle et la France. Car, d'un côté, si elle perdoit Maëstricht, toute communication quelconque lui seroit coupée avec la France; et réciproquement, celle même de la correspondance, tant par exprès que par la poste, seroit précaire et sujette au contrôle autrichien; et, par conséquent, le traité projetté d'alliance défensive deviendroit illusoire et inutile; et de l'autre, l'acquisition de Maëstricht ajouteroit à la balance et du commerce et du pouvoir de la maison d'Autriche, contre la France même, et la mettroit en état de pouvoir agir offensivement lorsqu'elle seroit en guerre avec cette dernière puissance, ce qui n'est guère son cas à présent.

Quant à la république, coupée et isolée de la

France, environnée au sud et à l'est par la puissance autrichienne, à l'orient par les flottes angloises, russes et danoises, si on ne la subjuguoit, on la forceroit du moins à rentrer dans l'ancienne combinaison de l'empire Allemand, de l'Angleterre, de la Russie, etc. contre la France.

La république fait donc actuellement ses derniers efforts pour conserver cette place. L'élite de ses troupes y est en garnison; artillerie, munitions de guerre et provisions de bouche n'y manquent plus. Mais ces efforts même laissent le pays d'Utrecht, d'Over-Issel et de Gueldres exposés à l'invasion des troupes autrichiennes qui continuent d'avancer. Le seul moyen, mais infaillible, de parer le coup, étoit, selon toutes les regles de la guerre, de désarmer toutes les forces autrichiennes actuellement dans les Pays-Bas, ce qui étoit facile, etc.; de se replier ensuite par Maëstricht, Bois-le-Duc et vers l'endroit où l'ennemi avance présentement, afin de le repousser, ce qui étoit également facile. Mais la déférence de la république pour la France, et sa confiance en elle, l'ont tenue dans l'inaction quant à la première de ces opérations, et l'exposent, actuellement que les troupes impériales approchent toujours, non-seulement à l'invasion redoutée, mais, ce qui est encore pis, à des commotions fomentées par des mal-intentionnés du peuple des provinces exposées et allarmées; commotions qui peuvent devenir horribles, et produire une nouvelle révolution dont l'histoire fournit le triste exemple dans la dernière partie du siècle passé.

Mes découvertes, par le prince Louis de Rohan ; pièce secrète qui accompagnoit sa dépêche intitulée : *Tableau abrégé de mes principales négociations à la cour de Vienne, depuis le mois de janvier 1772, jusqu'au mois de juillet 1774.* Du 4 juillet 1774.

Je dois avouer que j'ai eu d'abord la plus forte répugnance pour me servir de ces moyens utiles, mais dangereux, qui compromettent la vie des hommes. Le desir du roi, les instances de ses ministres m'ayant fait croire que l'intérêt de l'Etat devoit l'emporter sur mes appréhensions et mes répugnances, je fis de premières tentatives, dont le succès fut d'abord heureux. J'eus communication de pièces secrètes qui nous éclairoient sur les liaisons particulières et très- intimes de l'empereur avec le roi de Prusse, et sur les motifs qui avoient décidé, aux entrevues de Neiss et de Neustadt, cette union de sentimens et d'intérêts, dont on voyoit déjà les pernicieux effets en Pologne, et qui en devoient faire appréhender d'autres plus funestes encore à la liberté de l'Empire et à la tranquillité générale. L'homme qui me servoit, travailloit à la chancellerie d'Etat. Soit crainte excessive qui lui montra tout le danger de sa trahison, soit remords, soit tout autre motif, il se noya dans le Danube, après avoir laissé sur son bureau un papier où il étoit écrit de sa main : *j'étois indigne de vivre.* Cette nouvelle n'encouragea pas mon premier essai. J'en donnai avis à la cour; et je crus alors devoir d'autant plus suspendre mes recherches en ce genre, que dans le même-tems on arrêta et on chassa ensuite de Vienne un particulier isolé, qui, par ses relations et son manège, me faisoit passer toutes les anecdotes de la vie privée de leurs majestés impériales, et de l'intérieur de leur cour. Cependant je sentis qu'il devenoit important et nécessaire de pénétrer les projets de l'empereur. Toutes les apparences annonçoient une rupture avec la Porte. Je trouvai le moyen d'avoir

dans la chancellerie de guerre un homme à mes gages. Il me faisoit passer tous les *rescripts* et tous les ordres envoyés en Croatie et à l'armée impériale qui bordoit les frontières de l'Esclavonie, du Bannat de Temeswar et de la Transylvanie. Ces *ordres* et ces *rescripts*, et mieux encore quelques lettres interceptées de la correspondance de l'empereur avec le maréchal de Lascy, faisoient présumer une crise prochaine. J'envoyai toutes ces pièces à M. le duc d'Aiguillon, et je redoublai de zèle pour décider la neutralité.

Une découverte en attire une autre. Je m'apperceyois sensiblement que le ministère autrichien avoit connoissance, non-seulement de ma correspondance ordinaire avec M. le duc d'Aiguillon, mais même des détails intéressans et secrets que portoient mes couriers. J'en eus bientôt la certitude, par l'interception de quelques lettres de la correspondance particulière entre le prince de Kaunitz et M. le comte de Mercy. J'appris par-là que l'ambassadeur impérial avoit à sa dévotion un vieux *argus*, qui lui donnoit avis de l'arrivée des couriers, de la sensation que les dépêches, apportées par eux, avoient faite dans les bureaux et dans l'intérieur du ministre; et de plus, un *ami* zélé, qui, par son rang, sa naissance, et ses liaisons à la cour, étoit à portée de donner des renseignemens vrais et intéressans sur les opérations de notre ministère. C'est par cet *ami*, que M. de Mercy apprenoit et mandoit ici des particularités et des phrases entières de mes dépêches à M. le duc d'Aiguillon. Je me hâtai de marquer mes inquiétudes, et d'envoyer les pièces justificatives de cette importante découverte. Le roi en fut personnellement frappé. Tous les ministres eurent ordre de lui donner séparément par écrit leur avis, et sur qui ils faisoient tomber leurs soupçons. Comme mes relations subséquentes parloient de ces objets, et que j'envoyois en même-tems copie des lettres interceptées de la correspondance du prince de Kaunitz avec le prince de Lobkowitz à Pétersbourg, lettres intéressantes qui nous révéloient le secret de la politique de Vienne, et de sa manière d'être avec Pétersbourg, M. de Mercy écrivit ici que j'avois

sûrement pénétré dans le cabinet; que j'envoyois à ma cour des pièces qui en étoient extraites; qu'il falloit se hâter de parer à cet inconvénient si majeur, etc. J'eus communication de ces mêmes avis : je les fis passer à notre ministre, et je le prévenois qu'en conséquence le prince de Kaunitz avoit fait changer ses clefs, et que le seul M. Kohaut, son secrétaire intime, étoit actuellement dépositaire de ces mêmes minutes secrètes. Je trouvai cependant encore les moyens d'en faire extraire quelques-unes; mais des précautions excessives, une vigilance redoublée, l'indiscrétion d'un de mes agens, et de petits altercats entre eux, ont fait tarir cette source. J'ai donné des renseignemens précis et détaillés sur l'*argus* et sur l'*ami*. Cette découverte intrigua beaucoup M. le duc d'Aiguillon; son attention en devint plus active, ses mesures en conséquence parurent le tranquilliser.

Une découverte d'une toute autre conséquence encore, est la preuve certaine que j'ai fournie, le 10 janvier de cette année, que la cour de Vienne étoit parvenue à déchiffrer non-seulement toutes les lettres de ma correspondance avec la cour, Constantinople, Pétersbourg, Stockolm, Dantzick, etc. mais même qu'elle s'étoit procuré l'interception, et qu'elle avoit le déchiffrement de toutes les relations qu'il y avoit entre M. le duc d'Aiguillon et les ministres du roi dans toutes les cours du nord et du levant. Pour ne laisser aucun doute sur un objet de cette nature, j'envoyai *in extenso* et par extrait, copie des lettres même de notre ministère à Berlin, à Munich, à Dresde, à Stockolm, à Pétersbourg, à Constantinople, et des réponses qui y étoient faites. J'avertis que les entrepôts de cette interception étoient à Liège, à Bruxelles, à Francfort, et à Ratisbonne : que la forme et la construction de nos chiffres de 1200, ne tenoient que peu de tems contre l'habileté des déchiffreurs autrichiens; j'indiquai leur marche, leur procédé, et comment, en conséquence, on devoit dorénavant construire les tables des chiffres pour être à l'abri d'une pareille inquisition. Je puise tous les jours dans cette source mystérieuse, des connoissances très-utiles. De mon cabinet je lis toutes les corres-

pondance

pendances dont je viens de parler; j'apprends les secrets que nos ministres croyent devoir me taire dans les lettres qu'ils m'écrivent; c'est-là que j'ai appris, d'après le déchiffrement de Vienne, que M. de Saint-Priest a l'interception de sa correspondance angloise à Constantinople, et que je puis en juger par ce qu'il en mande à la cour; c'est-là que j'ai connu et révélé au roi, dans une lettre secrète, remise à sa majesté par le prince de Soubise, que M. le comte de Broglie avoit, par l'autorisation même de sa majesté, continué pendant son exil une correspondance secrète et particulière avec M. Durand à Pétersbourg, et avec d'autres ministres. A cette lettre au roi, étoient joints des extraits de ces lettres cachées, et le chiffre dont on se servoit. Je sus que ces sortes de correspondances furtives devenoient pour la cour de Vienne une preuve que M. le duc d'Aiguillon n'avoit pas toute la confiance du roi, et c'est ce qui entretenoit encore l'éloignement que l'on avoit ici pour la personne de ce ministre.

Depuis ces connoissances, heureusement acquises et communiquées avec empressement à notre ministère, je n'ai cessé d'insister sur la nécessité d'un changement de chiffres : j'en ai reçu un en dictionnaire pour la cour; mais je me trouve toujours sans moyens sûrs pour les avis secrets que j'avois à transmettre à Constantinople, Stockolm et Pétersbourg.

Une découverte récente, et dont je n'ai pas encore instruit la cour, est la méthode mise en usage par la maison d'Autriche pour donner plus de consistance et de durée à ses plans politiques, et pour tirer un plus grand parti des notions qu'elle reçoit par les interceptions. Cette méthode très-secrète et ignorée, m'a paru mériter l'attention du roi.

Toutes les dépêches du prince de Kaunitz, toutes celles des ministres impériaux en cours étrangères, toutes celles des cours et ministres étrangers qui sont interceptées, passent par ce qu'on appelle ici le *cabinet*. C'est-là que sont établis les bureaux des déchiffreurs. Le baron de Pichler en est le directeur; il traite directement avec l'impératrice, et ne rend compte qu'à elle. Ce directeur remet toujours à cette

princesse *cinq copies* de chacune des *dépêches*, soit *impériales*, soit interceptées. De ces cinq copies, l'impératrice en donne une à l'empereur, en envoie une à Florence, au grand-duc de Toscane, comme successeur éventuel de la monarchie autrichienne, si l'empereur n'a point d'enfans ; une à Bruxelles au prince de Starhemberg, comme désigné pour remplacer le prince de Kaunitz, et une au comte de Rosemberg, comme homme de confiance, dont on croit les conseils utiles. La copie réservée pour le dépôt, est communiquée au prince de Kaunitz, lorsque j'eus une interruption; ces cinq copies sont transcrites à mi-marge; chacun les renvoie ensuite directement à l'impératrice avec des observations; et c'est de ces observations combinées et discutées, que se forment les projets et les résolutions. Une autre anecdote singulière et très-vraie, c'est que l'impératrice fait quelquefois ajouter ou retrancher dans les dépêches interceptées. Elle emploie ce stratagême, et se sert ainsi des prétendues notions données par les cours ou ministres étrangers, lorsqu'elle veut faire parvenir à l'empereur des conseils ou des avis dont elle ne voudroit pas être reconnue l'auteur. Il est encore certain qu'on ne communique pas au prince de Kaunitz les observations et souvent les critiques que MM. de Starhemberg et de Rosemberg font de ses opérations.

Ma dernière découverte me paroît la plus importante par ses effets et les circonstances actuelles; elle est annoncée dans ma seconde lettre particulière, suite du n°. 177, du 10 janvier 1774, et elle est pour l'ordinaire l'occasion des fréquens couriers qui ont été expédiés par moi depuis cette époque. C'est l'interception *in extenso*, de la correspondance particulière du roi de Prusse avec son ministre à Vienne. Nous avons par ce canal des notions vraies et très-intéressantes sur la politique des deux cours actuellement amies, sur leurs desseins cachés, sur les nuances de leurs liaisons avec la cour de Pétersbourg, et sur le langage et les manoeuvres d'un monarque, qui, par son ambition connue, et son mépris des loix qui lient les souverains et les Etats, doit nécessairement in-

quiéter les puissances dont toute l'occupation est d'assurer l'équilibre et la tranquillité. On a pu connoître tout le poids de cette interception, par l'envoi successif de l'enchaînement de ces dépêches prussiennes, qui forment déjà une suite volumineuse. Mes ressorts secrets ont encore opéré un effet plus étendu. Cette interception n'est pas toujours bornée à la correspondance entre Postdam et Vienne. Pour pénétrer de mieux en mieux l'esprit qui dirige la politique de Postdam, j'ai encore trouvé les moyens de me procurer, lorsqu'il y a possibilité, des lettres entières et plus souvent des extraits fidèles de tout ce qui se traite entre le roi de Prusse et son ministre à Constantinople. C'est par-là que nous avons su les négociations isolées de ce monarque, pour accélérer la paix sans l'intervention de la cour de Vienne, et pour s'attacher de plus en plus la Czarine, en lui donnant ainsi une grande idée de son influence à la Porte Ottomane. J'ai mandé comment, d'après la connoissance de ce manège, le ministre autrichien avoit parlé et agi à Constantinople.

Je termine cet exposé de mes découvertes, par l'annonce d'une clef infaillible que je porte moi-même au roi, pour connoître les détails les plus secrets de la correspondance du roi de Prusse avec son ministre à Paris. C'est le déchiffrement de leur chiffre. Je ne parlerai pas des ressorts cachés que j'ai fait jouer pour parvenir à ce but, j'en ai regardé le succès comme très-essentiel au bien du service. Dans ces sortes de cas, mon zèle n'est jamais arrêté par les obstacles et les difficultés.

Vienne, ce 4 juillet 1774.

Transcrit sur une copie trouvée dans les papiers de Louis XVI.

PASSAGE du manuscrit intitulé : *Tableau de mes principales négociations*, etc.

Pendant plus de dix mois, j'étudiai le caractère des personnes avec qui j'avois à traiter..... » J'apperçus dans l'empereur peu d'attachement aux principes

du systême qui unissoit les deux cours, un enthousiasme marqué qui décéloit son penchant pour le roi de Prusse, la haute idée qu'il avoit de ce monarque, l'envie de l'imiter, et sans doute le desir secret de contracter avec lui des liaisons plus étroites. L'impératrice et son ministre conservoient toujours une affection réelle pour l'alliance : mais ils s'expliquoient quelquefois sur notre ministère, de manière à faire voir qu'ils n'en espéroient rien, ou qu'il ne leur inspiroit aucune confiance. Je ne trouvois point en eux cette franchise et cette ouverture qui caractérisent la bonne harmonie. Tout étoit mystère et réserve; et il sembloit presque, ou que l'alliance n'avoit plus pour eux les mêmes attraits, ou qu'ils ne la croyoient plus si nécessaire. Je savois même qu'on s'expliquoit sans beaucoup de modération sur le désordre et l'épuisement de nos finances, sur l'impossibilité où nous nous trouverions de soutenir une guerre, si nous étions attaqués. On alloit jusqu à douter de la possibilité actuelle de rétablir notre considération et notre prépondérance : ajoutez à cela beaucoup de morgue et de hauteur, etc. «

A l'avénement de Louis XVI, ces dispositions changent; le prince de Kaunitz relève avec inquiétude les avantages du traité d'alliance.

FIN.

TABLE

DES ARTICLES

Contenus dans ce Volume.

MÉMOIRE DE PLUSIEURS MINISTRES.

Fin de la Table.

ERRATA.

TOME PREMIER.

Page 68, *ligne* 29, le *lisez* les
Page 84, *ligne* 1re. esl *lisez* les
Page 96, *ligne* 11, celle *lisez* celles
Page 99, *ligne* 20, paillier *lisez* pallier
Page 144, *ligne* 12, zcar *lisez* czar
Page 159, *ligne* 12, elle réduite *lisez* elle s'est réduite
Page 212, *ligne* 21, laissé *lisez* laissée
Page 238, *ligne* 2, Czerniohew *lisez* Czernichew
Ibid. — *ligne* 11, laissé *lisez* laisser
Page 245, *à la note*, y envoyer *lisez* y renvoyer

TOME SECOND.

Page 144, *ligne* 22, de *lisez* et
Page 146, *ligne* 7, biens *lisez* liens
Page 149, *ligne* 28, Milapé *lisez* Milanès
Page 152, *ligne* 24, bien *lisez* lien
Page 177, *ligne* 21, il *lisez* qu'il